

2013

Polynésie française



**INSTITUT D'EMISSION
D'OUTRE-MER**

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164, rue Rivoli 75001 PARIS

 Polynésie
Française

Rapport annuel

2013

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	11
La Polynésie Française en bref	12
Synthèse	14
CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	17
Section 1 – Géographie et climat	18
Section 2 – Repères historiques	19
Section 3 – Cadre institutionnel	21
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	27
Section 1 – La population	28
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	31
1. Les comptes économiques	31
1.1 Le PIB	31
1.2 L'équilibre emplois ressources	32
1.3 La valeur ajoutée par branche	33
2. L'emploi et le chômage	35
2.1 La population active	35
2.2 L'emploi	35
2.3 Le chômage	36
2.4 Le marché du travail	37
2.5 Les diverses formes d'emploi aidé	38
3. Les revenus et salaires	39
3.1 Les revenus salariaux	39
3.2 La masse salariale	39
3.3 Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG)	40
3.4 Les salaires conventionnels	40
4. Les prix	41
5. Le commerce extérieur	44
5.1 Les importations de biens	44
5.2 Les exportations de biens	46
5.3 Un déficit commercial qui continue à se creuser	48
5.4 Les échanges régionaux restent marginaux	49
5.5 La fiscalité	49
6. La balance des paiements en 2012	50
6.1 Le compte de transactions courantes	51
6.2 Le compte financier	52
6.3 La répartition géographique des flux de transactions courantes	52

Section 3 - Les politiques et finances publiques	54
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	54
1.1 Le contrat de projets (2008-2014)	54
1.2 Le Fonds européen de développement	55
1.3 Les interventions de l'État en Polynésie française	56
1.3.1 Les dépenses directes de l'État	56
1.3.2 Le troisième instrument financier	56
1.3.3 Les aides fiscales à l'investissement	57
2. Le système fiscal	58
2.1 Les prélèvements fiscaux	59
2.2 Le dispositif d'incitation fiscale à l'investissement	59
3. Les finances publiques locales	60
3.1 Les comptes administratifs de la Polynésie française	60
3.2 Les comptes administratifs des communes	62

CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITÉ **65**

Section 1 – Aperçu général **66**

Section 2 – L'agriculture **67**

1. Présentation générale	67
2. Le coprah et le monoï	68
2.1 La culture du coprah	68
2.2 La transformation du coprah	69
2.3 Le monoï	69
3. Les autres productions végétales	70
3.1 Les fruits et légumes	70
3.2 Le noni et la vanille	71
4. Les productions d'origine animale	72
4.1 L'élevage porcin	72
4.2 L'aviculture	72
4.3 L'élevage bovin	73
4.4 L'apiculture	73

Section 3 – La pêche, l'aquaculture et la perliculture **74**

1. La pêche	74
2. L'aquaculture	76
2.1 La production de crustacés	77
2.2 La pisciculture	77
3. La perliculture	78

Section 4 – L'industrie et l'artisanat **82**

1. Le secteur industriel	82
1.1 Un tissu des petites et moyennes entreprises	82
1.2 L'activité des entreprises du secteur industriel en 2013	83
2. L'artisanat	84
2.1 La structure du secteur	84
2.2 Les mesures récentes de soutien à l'artisanat	85

Section 5 – L'énergie, l'eau et l'environnement	86
1. L'énergie	86
1.1 La production et la consommation d'électricité	86
1.2 Les énergies renouvelables	88
2. L'eau	90
2.1 La distribution d'eau potable	90
2.2 L'assainissement des eaux usées	91
3. Le traitement des déchets	92
Section 6 – La construction	93
1. Le secteur de la construction	93
2. Les travaux publics	94
3. Le logement	97
3.1 Le financement du logement	97
3.2 Le logement social	97
3.2.1 Une production de logement insuffisante	97
3.2.2 Organisation et perspectives	98
Section 7 – Le commerce	100
Section 8 – Le tourisme	103
1. Le tourisme de séjour	105
2. Le tourisme de croisière et la plaisance	107
3. L'impact économique et social	108
4. La mobilisation des acteurs	109
Section 9 – Les transports	111
1. Les activités portuaires	111
1.1 Les échanges maritimes internationaux	111
1.2 La desserte maritime interinsulaire	112
2. La desserte aérienne	113
2.1 Les liaisons internationales	114
2.1.1 Le trafic international de passagers	114
2.1.2 Le fret international	115
2.1.3 Le trafic intérieur	116
Section 10 - Les nouvelles technologies	117
1. Internet	117
2. La téléphonie mobile	118
Section 11 – Les services non marchands	120
1. L'éducation	120
1.1 L'enseignement primaire	121
1.2 L'enseignement secondaire	121
1.3 L'enseignement supérieur	122

2. La protection sociale	123
2.1 Le budget de la protection sociale généralisée	124
2.1.1 Le financement de la protection sociale généralisée	124
2.1.2 Les dépenses de la protection sociale généralisée	126
2.2 La santé	126
2.2.1 L'offre de soins	127
2.2.2 Le bilan sanitaire	127
2.2.3 La politique de la santé	128
2.3 Les autres prestations sociales	128
2.3.1 La vieillesse	128
2.3.2 Les prestations familiales	129
2.3.3 Les autres prestations	129

Section 12 – Les archipels éloignés **130**

1. Généralités	130
2. Les activités économiques des archipels	132
2.1 Les Australes	132
2.2 Les Marquises	133
2.3 Les Tuamotu-Gambier	134
2.4 Les îles Sous-le-Vent	135

CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE **137**

Section 1 – La structure du système bancaire **138**

1. Les faits marquants de l'exercice	138
1.1 Les principaux événements locaux	138
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	139
2. Organisation du système bancaire	143
2.1 Typologie des établissements de crédit	143
2.2 Éléments de concentration et ventilation des dépôts et crédits par catégorie d'établissement	144
2.3 Les effectifs	145
3. La densité du système bancaire	145
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	145
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	146
4. Les moyens de paiement	147
4.1 Les cartes bancaires en circulation	147
4.2 Le système interbancaire d'échanges	148
4.3 La mise en place du système SEPA COM PACIFIQUE	149
5. La Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-mer - SOGEFOM	150
5.1 Présentation générale	150
5.2 L'activité de la SOGEFOM en 2013	150
5.2.1 Les engagements de l'année 2013	150
5.2.2 Les engagements valides	151
5.2.3 Les engagements compromis	152

Section 2 – Les conditions d’exercice de l’activité bancaire 153

1. Les taux d’intérêt	153
1.1 Les taux directeurs	153
1.1.2 Les taux d’intervention de l’IEOM	155
1.2 Les taux créditeurs	155
1.3 Les taux débiteurs	156
1.3.1 Le coût du crédit aux particuliers	156
1.3.2 Le coût du crédit aux entreprises	157
1.4 Les taux d’usure	158
2. Les tarifs bancaires	160
3. Le bilan agrégé des banques locales et l’analyse des risques	161
3.1 La structure du bilan agrégé	161
3.2 L’équilibre emploi – ressources des établissements de crédit locaux	163
3.3 L’évolution des risques de contrepartie	163
4. Les performances financières des banques locales	165
4.1 La formation du PNB	165
4.2 Les soldes intermédiaires de gestion	167
4.3 Les indicateurs de rentabilité	167

Section 3 – L’évolution de la situation monétaire 169

1. Les avoirs financiers des agents économiques	169
1.1 L’ensemble des actifs financiers	169
1.2 Les dépôts à vue	170
1.3 Les placements liquides ou à court terme	170
1.4 L’épargne à long terme	171
2. Les crédits à la clientèle	172
3. La circulation fiduciaire	173
3.1 Les billets	174
3.2 Les pièces	174
4. La masse monétaire et ses contreparties	175
4.1 Les composantes de la masse monétaire	175
4.2 Les contreparties de la masse monétaire	176
4.3 La position extérieure nette	176
5. Les grandes tendances du financement des secteurs d’activité	177
5.1 Vue d’ensemble	177
5.2 Le financement du secteur public local	178
5.3 Le financement de l’immobilier	179
6. Le surendettement	179

Annexes 181

Annexe 1 : Statistiques économiques	182
Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	185
Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l’année 2013	190
Annexe 4 : Liste des publications de l’IEOM	194

Avant-propos

La grande majorité des indicateurs collectés dans ce rapport illustre l'état d'une économie polynésienne dont l'activité a encore décliné, perdant sans discontinuer des emplois. Au-delà de cette cinquième année consécutive de crise, la ligne d'horizon semble toutefois s'éclaircir. Tout d'abord parce que le rythme de la baisse de l'activité s'est nettement ralenti au fil des mois, laissant entrevoir une forme de stabilisation, certes à un très bas niveau. Mais aussi parce que des perspectives plus favorables se sont dégagées à partir du milieu de l'année.

Quelques uns des principaux maux dont souffre l'économie polynésienne ont trouvé un début de traitement. L'instauration d'une stabilité gouvernementale au printemps 2013 a favorisé la mise en place d'un processus volontariste de redressement des finances du Pays. Cela a notamment permis d'amorcer la remise en état d'un moteur de croissance, la commande publique, par ailleurs dynamisée par une collaboration renforcée avec l'État. Mieux orientées que par le passé, ces perspectives, tout comme la confirmation d'un regain très progressif de l'activité du tourisme, ont amélioré la confiance des chefs d'entreprise.

La reprise pour l'année 2014 n'en demeure pas moins incertaine. Elle reste tout particulièrement suspendue au défi majeur du redressement du marché du travail, seul capable de relancer la consommation des ménages. Une reprise vigoureuse des créations d'emplois est également fondamentale pour restaurer l'équilibre des régimes sociaux, chantier structurel de première importance pour le redressement des finances du Pays eu égard à l'ampleur des déficits cumulés.

Pour l'IEOM, l'année 2013 aura été consacrée à l'organisation matérielle et à la communication grand public du projet historique de changement de la gamme de billets en F CFP, effectif au 20 janvier 2014. Toujours en collaboration avec les banques, l'IEOM a poursuivi ses travaux portant sur la sécurité des systèmes de paiement et ceux relatifs à la modernisation de son système de notation des entreprises. Il s'est également investi dans le traitement des situations de surendettement des ménages mis en place fin 2012 et qui est encore en phase de montée en puissance.

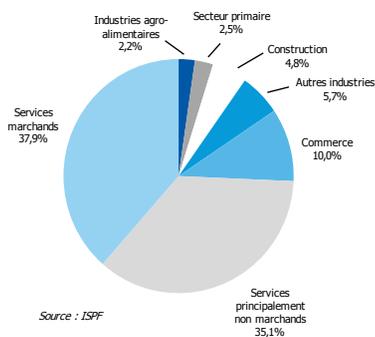
L'IEOM continuera, en 2014, de mobiliser ses moyens pour répondre aux besoins des différents acteurs polynésiens, en mettant à leur disposition une information économique et financière pour éclairer le débat public, et poursuivra sa mission de surveillance du bon fonctionnement du système bancaire.



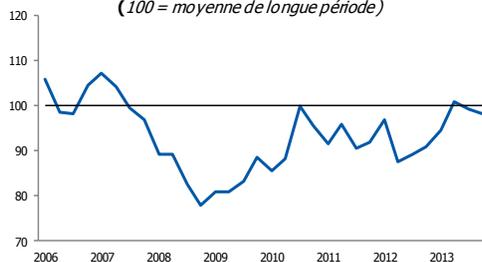
Pierre-Yves LE BIHAN

La Polynésie française en bref

Répartition de la valeur ajoutée par secteur en 2009

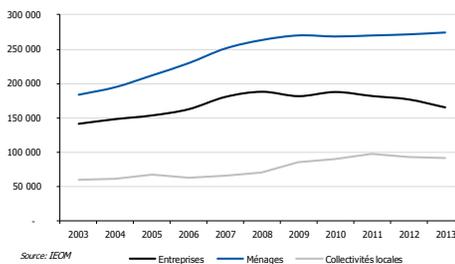


Indicateur du climat des affaires (ICA) (100 = moyenne de longue période)

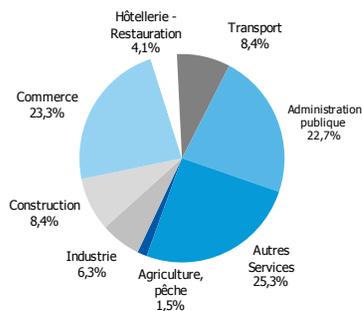


Source : IEOM

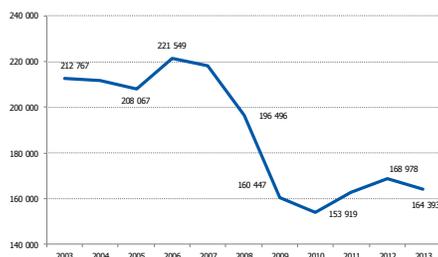
Évolution des concours bancaires (en millions de F CFP)



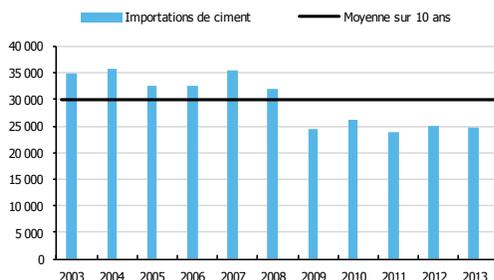
Risques sectoriels au 31 décembre 2013



Nombre de touristes



Importations de ciment (en tonnes)



Les chiffres clés de la Polynésie française

	2000	2013	France 2013
Population			
Population totale (milliers, millions pour la France)	233	269 ⁽¹⁾	65,8
Taux de natalité (‰ habitants)	21,1	16,0 ⁽¹⁾	12,3
Taux de mortalité (‰ habitants)	4,5	5,1 ⁽¹⁾	8,7
Développement humain			
Espérance de vie des hommes (années)	72,1 ⁽³⁾	73,3 ⁽¹⁾	78,7
Espérance de vie des femmes (années)	77,2 ⁽³⁾	78,2 ⁽¹⁾	85,0
Taux de réussite au baccalauréat	71,9 %	89,7 %	86,2 %
Environnement			
Superficie totale (km ²)	-	4 167	552 000
Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité	-	30 %	16 % ⁽¹⁾
Économie			
PIB à prix courant (en milliards de F CFP)	442	563 ⁽²⁾	242 518 ⁽¹⁾
Taux de croissance du PIB (en volume)	5,1%	2,7 % ⁽²⁾	0 % ⁽¹⁾
PIB / habitant (en millions de F CFP)	1,9	2,1 ⁽²⁾	3,7 ⁽¹⁾
Taux d'inflation moyen	1,0 %	1,5 %	0,9 %
Taux de chômage (au sens du BIT)	11,7 % ⁽³⁾	21,8 % ⁽¹⁾	10,2 % ^(p)
Indicateurs sectoriels			
Nombre de touristes	252 000	164 393	
Nombre de croisiéristes	-	27 044	
Exportations de perles brutes en valeur (millions de F CFP)	20 073	7 652	
Importations de ciment (milliers de tonnes)	108	98	
Immatriculation de voitures	6 042	4 151	
	2000	2013	
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 894	4 048	
Nombre d'habitants par guichet automatique	3 617	1 706	
Nombre de comptes bancaires par habitant	1,26	1,39	
Actifs financiers des agents économiques (millions de F CFP)	310 898	473 625	
Encours sains des agents économiques** (millions de F CFP)	239 229	422 134	
Taux de créances douteuses brutes**	5,6 %	12,6 %	
Nombre de dossiers de surendettement déposés	-	95	

(e) estimations ; (p) provisoire ; (**) établissement de crédits locaux ; (1) Chiffres 2012 ; (2) 2009 ; (3) 2002

Sources : IEOM, ISPF, INSEE, Douanes, Vice-Rectorat Polynésie française

LA REPRISE SE RENFORCE MAIS N'EST PAS EXEMPTÉ DE FRAGILITÉS

En 2013, la croissance mondiale s'est située selon les prévisions les plus récentes du FMI aux alentours de +3 %, soit pratiquement au même niveau qu'en 2012 (+3,2 %). Un renforcement a été observé au second semestre de l'année, imputable au raffermissement de la demande finale dans les pays avancés, au rebond des exportations dans les pays émergents et à une demande intérieure plus dynamique en Chine. Dans les économies avancées, la croissance a été globalement favorisée par l'amélioration des conditions de financement et un regain de confiance des agents économiques. Les économies émergentes ont quant à elles été pénalisées par une séquence d'accroissement de la volatilité sur les marchés financiers, qui, malgré la stabilisation qui s'est ensuite opérée, souligne la persistance d'éléments de vulnérabilité.

Au sein des pays avancés, on note toujours des écarts significatifs entre les rythmes de croissance des États-Unis, du Japon et de la zone euro. Tandis que la croissance économique des États-Unis s'est inscrite à 1,9 % en 2013, une sortie de récession s'est amorcée dans la zone euro, même si le taux de croissance moyen de l'ensemble de la zone reste négatif au cours de l'année écoulée (-0,5 %). Un léger rebond de l'activité a été observé au Japon (+1,5 %). Les pays émergents et en développement bénéficient quant à eux toujours d'une croissance soutenue, de l'ordre de 4,7 %.

Le FMI table sur une progression de la croissance mondiale à 3,6 % en 2014. La croissance économique des États-Unis devrait s'accroître et la zone euro confirmer sa sortie de récession. Le rythme de hausse de la production des pays émergents et en développement s'inscrirait quant à lui aux alentours de 5 %.

Une année de transition en attendant la reprise ?

L'économie polynésienne, toujours fragile et sans véritable souffle, n'a pu retrouver en 2013 le chemin de la croissance. L'élection au printemps d'une nouvelle majorité stable à la tête du territoire et les premières mesures de redressement financier qui ont été prises ont cependant permis un retour limité de la confiance.

Net rebond du climat des affaires

L'indicateur du climat des affaires s'est sensiblement amélioré (+7 points), en particulier au premier semestre. Le regain d'optimisme affiché par les entrepreneurs s'est toutefois estompé en fin d'année : les chefs d'entreprise, à l'affût de mesures de relance immédiate, demeurent prudents et attentistes, en particulier dans les secteurs de la construction et du commerce.

La consommation des ménages reste en retrait

La consommation des ménages manque de vigueur, en dépit d'une inflation contenue (+1,5 % en moyenne). Les importations de biens de consommation courante (-1,1 %), de produits alimentaires (-2,8 %) et les immatriculations de voitures de tourisme neuves (-5,4 %) sont en repli. Parallèlement, les encours de crédits à la consommation sont en léger retrait (-1,5 %).

L'emploi salarié se contracte pour la cinquième année consécutive. Sur un an, la baisse (-1,0 %) est toutefois moins importante que celle observée en moyenne ces cinq dernières années (-2,7 %). Le taux de chômage mesuré par le recensement a presque doublé en cinq ans, passant selon l'ISPF de 11,7 % en 2007 à 21,8 % en 2012.

L'investissement se redresse

L'investissement privé connaît en revanche une reprise significative : les importations de biens d'équipement (+15,4 %) et l'encours des crédits d'investissement des entreprises (+2,5 %) progressent grâce à quelques opérations d'envergure et les immatriculations de véhicules utilitaires enregistrent un net rebond (+8,2 %). Bénéficiant de taux d'intérêt favorables, les crédits à l'habitat poursuivent leur évolution à la hausse (+1,5 % sur un an). L'investissement immobilier des ménages est toutefois moins dynamique que les années précédentes.

Une année contrastée dans la plupart des secteurs

La perle et la vanille échappent au recul du secteur primaire

Après plusieurs années difficiles, le secteur pericole connaît une reprise, amplifiée par le succès des ventes aux enchères organisée par le Groupement d'intérêt économique (GIE) Poe o Rikitea. Les recettes d'exportations de perles brutes sont en hausse de 11 %. En parallèle, les exportations de vanille progressent de 5 %. *A contrario*, la production de coprah et les exportations de poissons et de monoi diminuent sensiblement, signe des profondes difficultés de structuration de plusieurs filières du secteur.

Les difficultés persistent dans le BTP

La situation dans le BTP demeure difficile, malgré un léger mieux en fin d'année. La consommation de ciment reste stable, mais se situe nettement en deçà de la moyenne des dix dernières années. Le secteur reste marqué par des difficultés de trésorerie liées à l'allongement des délais de paiement de la clientèle, ainsi que par la faible activité de la branche bâtiment pénalisée par un nombre insuffisant de mises en chantier, en particulier dans le logement social.

L'activité de la branche travaux publics se redresse en revanche au second semestre grâce à des travaux routiers d'importance, mais l'augmentation des dépenses liquidées reste à ce stade insuffisante pour soulager la filière.

L'agroalimentaire et le commerce pénalisés par la consommation

L'activité des industries agroalimentaires et du commerce, pénalisée par la faiblesse de la consommation des ménages, évolue défavorablement. Les professionnels du secteur déplorent un courant d'affaires dégradé tout au long de l'année écoulée et font état de tensions de trésorerie persistantes.

L'activité touristique s'améliore progressivement

L'activité dans le secteur du tourisme reste bien orientée, en dépit d'un léger recul du nombre de touristes sur l'année (-2,7 %). Le nombre de nuitées payantes progresse (+1,2 %), soutenu par une augmentation de la durée moyenne de séjour (+0,3 jour). Le coefficient moyen de remplissage des hôtels s'est amélioré en parallèle de 4 points à 61 %, en raison d'une baisse de l'offre hôtelière plus importante que le recul de la fréquentation.

Malgré la bonne tenue du marché américain, le tourisme terrestre recule de 4,4 %, en raison de la forte contraction des arrivées en provenance de France, d'Italie, et des principaux marchés du Pacifique. En revanche, le nombre de croisiéristes progresse de 6,9 %, en raison de la fréquence accrue des escales de certains bateaux de croisière basés localement.

Nouveau tassement de l'activité bancaire

Léger recul des avoirs des agents économiques

Les dépôts des agents économiques ont diminué de 0,6 % sur un an. Cette contraction est particulièrement sensible pour les entreprises (-4 %), qui ont opéré d'importants retraits sur leurs comptes à terme, compensés en partie par des apports de liquidités en comptes à vue. En revanche, les actifs des ménages progressent de 3 %, portés par les bonnes performances de l'épargne à long terme (+7 % par exemple pour les plans épargne-logement et +4 % pour les contrats d'assurance-vie).

Le financement des entreprises est en retrait

L'encours sain des crédits se contracte pour la deuxième année consécutive (-1,7 %). Le recul du financement des entreprises (-6,6 %), et plus particulièrement des crédits d'exploitation (-10 %), reflète le faible niveau de l'activité économique. En revanche, les crédits d'investissement progressent légèrement (+2,5 %) grâce à quelques opérations d'envergure dans les domaines de l'énergie, du transport et de la grande distribution. Les crédits aux ménages progressent (+1 %), la hausse des crédits à l'habitat (+1,5 %) ayant surpassé la baisse des crédits à la consommation (-1,5 %).

La sinistralité reste élevée

La qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux reste stable, mais la sinistralité demeure à un niveau élevé. La proportion des créances douteuses brutes dans l'ensemble des crédits consentis s'élève à 12,6 % en fin d'année (+0,6 point). La hausse à 19,1 % du taux de créances douteuses des entreprises révèle une dégradation de leur capacité de résistance financière après cinq années de crise. Le taux de créances douteuses des ménages connaît une hausse plus diffuse et s'établit à 8,3 %.

Les perspectives 2014 demeurent incertaines

Après plusieurs années de crise, 2013 apparaît comme une année de transition, marquée par l'arrivée à la tête du territoire d'une majorité stable qui lui faisait défaut. Cette stabilité retrouvée, nécessaire au retour de la confiance, aura fait naître les espoirs d'une reprise qui tarde à s'amorcer. Un point d'inflexion se dessine cependant, en particulier sur l'investissement et le climat des affaires, qu'une mise en œuvre rapide du Plan de relance territorial devrait permettre de renforcer.

En 2014, des perspectives encourageantes de redressement sont posées pour certains secteurs clés de l'économie, tels le BTP au travers des investissements publics d'envergure, ou encore le tourisme avec la mobilisation des acteurs et le renouveau de la croisière. Toutefois l'incertitude demeure sur leur capacité d'amener rapidement à recréer suffisamment d'emplois pour faire refluer le chômage. Pour les mois à venir, le confortement de l'économie polynésienne reste conditionné à la poursuite du redressement des finances du Pays, nécessaire à la reconquête de marges de manœuvres sur la commande publique.



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

La Polynésie française occupe, dans le Pacifique sud, une vaste zone maritime comprise entre 7° et 28° de latitude sud et 134° et 155° de longitude ouest, d'une superficie comparable à celle de l'Europe (2,5 millions de km²). La distance entre Papeete et Hiva Oa (archipel des Marquises) est similaire à celle séparant Paris de Stockholm. Centre économique et administratif de la Polynésie française, l'île de Tahiti est distante de 18 000 km de Paris, 8 800 km de Tokyo, 6 600 km de Los Angeles, 6 000 km de Sydney, 5 000 km de Nouméa. Le décalage horaire entre Tahiti et Paris est de 11 heures en hiver et 12 heures en été.

Les 118 îles que compte la Polynésie française ne représentent qu'une superficie émergée d'environ 3 600 km². Elles sont regroupées en cinq archipels :

- **l'archipel de la Société**, 1 600 km² à l'ouest de cet ensemble, réunit les îles du Vent (Tahiti, Moorea, Tetiaroa, Maiao et Mehetia), les îles Sous-le-Vent (Raiatea, Tahaa, Huahine, Bora Bora et Maupiti) ;

- **l'archipel des Tuamotu**, 690 km², se compose de 80 atolls coralliens répartis sur une vaste bande orientée nord-ouest - sud-est, dont les plus vastes sont Rangiroa, Fakarava, Makemo et Hao ;

- **l'archipel des Marquises**, 1 040 km², situé au nord, compte quatorze îles dont six sont habitées : Nuku Hiva, Ua Pou, Hiva Oa, Tahuata, Ua Huka et Fatu Hiva ;

- **l'archipel des Gambier**, 40 km², prolonge au sud-est l'archipel des Tuamotu et comprend cinq îles hautes et quelques îlots à l'intérieur d'une ceinture corallienne. Seule Mangareva, l'île principale, est habitée ;

- **l'archipel des Australes**, au sud, comporte cinq îles couvrant une surface de 150 km² : Tubuai, Rurutu, Raivavae, Rimatara et Rapa.

Les îles de la Société, les Marquises, les Australes et certaines îles des Gambier sont des îles «hautes» d'origine volcanique. Le plus haut sommet est le mont Orohena, à Tahiti, qui atteint 2 241 mètres. Les îles «basses», situées essentiellement dans les archipels des Tuamotu et des Gambier, sont des atolls d'origine madréporique¹ : une étroite couronne de corail, sans relief, qui entoure plus ou moins complètement un lagon.

La Polynésie française bénéficie d'un climat chaud et humide, tempéré par les alizés du sud-est, dont les caractéristiques varient sensiblement selon la latitude, le relief et l'exposition aux vents dominants. L'alternance de saisons humides et de saisons sèches est relativement peu contrastée : le climat, chaud et pluvieux de novembre à avril, est relativement frais et sec de mai à octobre. La température moyenne annuelle est de 27°C à Papeete (25,5°C sur l'ensemble de la Polynésie française).

La pluviométrie annuelle peut varier sensiblement selon la topographie des îles et l'exposition au vent : de 1 350 mm d'eau (côte est de Tahiti) à 3 550 mm (côte Ouest de Tahiti). Enfin, le taux d'humidité au niveau de la mer oscille entre 79 % et 80 %.

¹ Les madrépores jouent un grand rôle dans l'édification des récifs coralliens. Ce sont des invertébrés à squelette calcaire à l'origine de la formation des récifs coralliens.

Section 2

Repères historiques

Le peuplement de la Polynésie s'est effectué par des vagues migratoires successives. Selon certaines hypothèses, le peuple polynésien serait aux origines (vers 1 500 avant J.C.) issu des côtes d'Asie du sud-est (îles Samoa, Fidji et Tonga) où il a forgé son identité, en particulier sa langue et ses croyances, avant de s'implanter, beaucoup plus tard, aux îles Marquises (300 après J.C.), à l'Île de Pâques (300 ou 400), aux îles de la Société et à Hawaï (vers 500), puis en Nouvelle-Zélande (vers l'an 800). Puka Puka, dans l'archipel des Tuamotu, se présente comme la première île polynésienne « découverte » par les Européens en 1521 (Magellan), suivi des Marquises par l'Espagnol Mendana en 1595, puis des Tuamotu par de Queiros en 1606. Les îles de la Société ne furent quant à elles révélées que bien plus tard, le 19 juin 1767, lorsque le capitaine anglais Wallis atteignit Tahiti. Il fut suivi, un an après, par Bougainville, qui la baptisa « Nouvelle Cythère », puis par Cook (en 1769, 1773 et 1777).

Du statut de protectorat à celui de colonie...

Au début du XIX^{ème} siècle, les Pomare, famille de seigneurs (Arii) installés à Tahiti dès 1797, s'imposèrent non seulement à Tahiti, mais aussi aux Tuamotu, d'où ils étaient originaires, et aux îles Sous-le-Vent. L'histoire des liens unissant la France et la Polynésie débute avec le traité de protectorat de 1842. En 1880, le roi Pomare V cède à la France la souveraineté sur toutes les îles dépendant de la couronne de Tahiti. Ces possessions forment, avec les autres archipels, les "Établissements français de l'Océanie».

Les Tahitiens participèrent à la première guerre mondiale et constituèrent, avec les Néo-Calédoniens, le premier bataillon du Pacifique. Au cours de la seconde guerre mondiale, Tahiti se rallia à la France libre, le second bataillon du Pacifique prenant part aux combats en Afrique (notamment à Bir-Hakeim et à El Alamein). Par ailleurs, Bora Bora servit de base aéronavale à l'armée américaine.

Le franc CFP, monnaie ayant cours légal dans les territoires français du pacifique, a été créé par un décret du 26 décembre 1945 à l'occasion d'une des dévaluations du franc français. Il s'agissait alors de permettre le maintien de la parité de la monnaie de ces territoires avec le dollar américain qui avait pris une place très importante dans leur économie durant la Seconde guerre mondiale. De ce fait, la parité du franc CFP avec le dollar américain sera conservée jusqu'en 1949 sur la base de 1 dollar US = 49,6 F CFP alors que sa parité avec le franc métropolitain sera modifiée à chacune des dévaluations du franc français par rapport au dollar américain. La parité du franc CFP avec l'euro a été fixée par le Gouvernement français en application du « Protocole sur la France », annexé au Traité de Maastricht qui stipule que « la France conservera le privilège d'émettre des monnaies dans ses territoires d'outre-mer selon des modalités établies par sa législation nationale et elle sera seule habilitée à déterminer la parité du franc CFP ». Celle-ci est fixe sur la base de 1 000 F CFP pour 8,38 euros.

... puis territoire d'outre-mer à statut particulier...

Territoire d'outre-mer de la République depuis la création de l'Union française en 1946, les Établissements Français d'Océanie (EFO) prennent le nom de « Polynésie française » en 1957. Le rattachement à la France fut confirmé par référendum en 1958.

L'année 1960 marque le lancement de la construction de l'aéroport de Tahiti-Faa'a et le début de l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), qui va transformer profondément l'économie et la société polynésiennes. Près de vingt ans plus tard, en juillet 1977, est adopté un statut conférant au Territoire une autonomie de gestion, complété en 1984 par le statut d'autonomie interne.

L'année 1996, date charnière dans l'histoire de la Polynésie française, est marquée par l'arrêt définitif des essais nucléaires et par l'entrée en vigueur d'un nouveau statut d'autonomie qui reconnaît la personnalité propre de la Polynésie française au sein de la République Française et lui accorde des pouvoirs élargis. Conformément à l'article 5 de la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996, « les autorités de la Polynésie française sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'Etat ». Ce dernier exerce donc des compétences recentrées sur ses missions régaliennes

En application de cet article, le Territoire peut désormais, à travers les actes de l'Assemblée de la Polynésie française et de sa commission permanente, définir ses propres règles dans la plupart des autres domaines, y compris dans les matières qui, en Métropole et dans les départements d'outre-mer, relèvent du législateur.

... dotée d'une autonomie politique renforcée en 2004.

L'autonomie politique a été élargie par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 qui a modifié le processus électoral et la composition de l'Assemblée de la Polynésie française, portant de 49 à 57 membres le nombre de représentants.

Cependant, cette réforme débouche sur une longue période d'instabilité politique, que l'adoption de deux lois organiques¹ visant l'amélioration du fonctionnement des institutions ne peuvent endiguer (pas moins de onze gouvernements se succèdent jusqu'en 2013).

Le 1^{er} août 2011, une nouvelle loi organique n° 2011-918 relative au fonctionnement des institutions est adoptée afin de restaurer la stabilité. Elle modifie le processus électoral (rétablissement d'une prime majoritaire, création d'une circonscription électorale unique) et limite le nombre de ministres ainsi que les possibilités de renversement de gouvernement. Elle est mise en œuvre depuis les élections territoriales de mai 2013.

¹ La loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 a supprimé la prime majoritaire instituée en 2004. La loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 a durci les conditions de dépôt de motion de défiance.

Section 3

Cadre institutionnel

Dotée depuis 1984 d'un régime original d'autonomie, la Polynésie française a vu son statut évoluer vers un élargissement de ses responsabilités et un renforcement de son identité. Le Journal officiel de la République française a publié, dans son édition du 2 mars 2004, la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, qui renforce cette autonomie.

La Polynésie française est un *Pays d'outre-mer* au sein de la République Française. Elle se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local, et constitue une Collectivité d'outre-mer dont l'autonomie, garantie par la République, est régie par l'article 74 de la Constitution. La Polynésie française peut dès lors disposer de représentations (non diplomatiques) auprès de tout État reconnu par la République française.

Le principe de fonctionnement de ce statut a consisté à confier une compétence de droit commun à la collectivité territoriale, l'État conservant une compétence d'attribution. En application de ce principe, la Polynésie française est compétente dans toutes les matières, à l'exception de celles expressément attribuées à l'État. Elle peut alors, à travers les actes de l'Assemblée ou *lois du Pays* et sa commission permanente, définir ses propres règles dans un grand nombre de domaines. L'État exerce quant à lui des compétences recentrées sur ses missions régaliennes : relations extérieures, contrôle de l'entrée et du séjour des étrangers, dessertes maritime et aérienne entre la Polynésie et les autres parties du territoire de la République, monnaie, crédit, change, défense, ordre public, nationalité, régime des libertés publiques, principes fondamentaux des obligations commerciales, principes généraux du droit du travail, droit civil, fonction publique d'État, administration communale, enseignement supérieur et communication audiovisuelle. Le Haut-commissaire de la République est le délégué du gouvernement de la République française. Il a la charge des intérêts nationaux tels qu'ils sont énumérés dans le statut.

Ce statut donne la possibilité, selon des règles fixées par la loi organique, d'une participation de la Polynésie française, sous le contrôle de l'État, à l'exercice des compétences régaliennes¹.

La Collectivité (ou pays) d'outre-mer est structurée autour de cinq institutions : le Président de la Polynésie française, le gouvernement, l'Assemblée de la Polynésie française, le Conseil économique, social et culturel et le Haut-conseil de la Polynésie française.

Le Président est élu par l'Assemblée de la Polynésie française au scrutin secret pour un mandat de 5 ans. Il constitue le gouvernement en nommant le Vice-président et les ministres, qu'il peut révoquer, et dirige l'action des ministres. Il promulgue les lois de pays et signe les actes délibérés en Conseil des ministres. Il est l'ordonnateur du budget et dirige l'administration territoriale.

¹ Par exemple, l'article 34 de la loi organique du 27 février 2004 autorise les autorités locales « à participer à l'exercice des missions de police incombant à l'État en matière de surveillance et d'occupation du domaine public de la Polynésie française, de police de la circulation routière, de police de la circulation maritime dans les eaux intérieures et des missions de sécurité publique ou civile... ».

Son mandat est compatible avec celui de député, de sénateur ou de maire, et peut être écourté par le vote d'une motion de défiance par l'Assemblée ou en cas de dissolution de cette dernière.

Le Gouvernement constitue l'exécutif de la Polynésie française dont il conduit la politique. Il se réunit hebdomadairement en Conseil des ministres chargé solidairement et collégalement des affaires relevant de sa compétence. Le gouvernement arrête les projets de délibérations à soumettre à l'Assemblée et les mesures d'application nécessaires à leur mise en œuvre. Il jouit également d'un pouvoir réglementaire étendu. Il est obligatoirement consulté, suivant le cas, par le Ministre chargé de l'outre-mer ou par le Haut-commissaire dans les domaines de compétence de l'État.

L'Assemblée de la Polynésie française est composée de 57 membres élus pour 5 ans au suffrage universel direct. L'Assemblée délibère sur toutes les matières qui sont de la compétence de la collectivité, à l'exclusion de celles qui sont dévolues au Conseil des ministres ou au Président du gouvernement. Elle adopte les lois de pays, sur lesquelles le Conseil d'État exerce un contrôle juridictionnel, et les délibérations présentées par le gouvernement. Elle vote le budget et les comptes de la Polynésie française et contrôle l'action du gouvernement. Ce dernier peut ainsi être renversé par une motion de défiance et, inversement, l'Assemblée peut être dissoute par décret du Président de la République à la demande du gouvernement local.

Le Conseil économique, social et culturel (CESC) est composé des représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique, sociale et culturelle de la collectivité. Organisme consultatif, le CESC répond à des saisines du gouvernement et de l'Assemblée par des avis assortis de recommandations. Il est obligatoirement saisi pour avis sur les projets à caractère économique, social ou culturel, ou consulté sur les propositions d'actes élaborées par le gouvernement ou l'Assemblée de Polynésie française. Il peut également réaliser, de sa propre initiative et après un vote à la majorité des deux tiers de ses membres, des études sur les thèmes relevant de sa compétence. Le CESC est composé de 51 membres désignés par leurs pairs pour une durée de quatre ans et répartis en trois collèges (représentants des salariés, des entrepreneurs et des travailleurs indépendants et des secteurs socioculturels). Son président est élu pour deux ans.

Le Haut-conseil de la Polynésie française est une instance consultative chargée de conseiller le président de la Polynésie française et le gouvernement dans l'élaboration des lois de pays, des actes réglementaires et des délibérations. Supprimé en juillet 2011 en application des préconisations de la mission d'assistance à la Polynésie française visant à réduire ses dépenses de fonctionnement, le Haut-conseil a été rétabli par la loi du Pays n° 2013-17 adoptée en juillet 2013 par la nouvelle majorité issue des élections. Toutefois, le Conseil d'État a invalidé en février 2014 cette loi du Pays.

Transfert des compétences issu de la loi organique du 27 février 2004

	État	Polynésie française	Communes
Droit	<ul style="list-style-type: none"> • Nationalité ; • Actes d'état-civil ; • Droits civils, état et capacité des personnes ; • Garanties des libertés publiques ; • Droit du travail applicable aux salariés exerçant leur activité dans les établissements de l'État intéressant la défense nationale ; • Droits civiques, droit électoral ; • Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat à l'exclusion de toute autre profession juridique ou judiciaire ; • Aide juridictionnelle ; • Droit pénal ; • Commissions d'office ; • Service public pénitentiaire; services et établissements d'accueil des mineurs délinquants sur décision judiciaire ; • Procédure administrative contentieuse ; • Frais de justice pénale et administrative ; • Attributions du médiateur de la République et du défenseur des enfants dans les relations entre les citoyens, les collectivités publiques et les services publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions matérielles d'exploitation et de mise à disposition de la population des registres d'état civil ; • Droit civil : toute matière du droit civil non réservée à l'État. • Possibilité de participation pour tout ce qui concerne l'état et à la capacité des personnes, à l'autorité parentale, successions et libéralités ; • Principes fondamentaux des obligations commerciales ; • Droit du travail en dehors des établissements de l'État intéressant la défense nationale ; • Réglementation des professions juridiques ou judiciaires autres que celle d'avocat ; • Les infractions aux actes des autorités de la Polynésie française peuvent être sanctionnées de peines d'amende n'excédant pas le maximum prévu par les lois et règlements métropolitains. • Les infractions aux lois du pays peuvent être sanctionnées de peines d'emprisonnement sous réserve d'une homologation par la loi ; • Possibilité de participation en matière de jeux de hasard ; • Ediction des contraventions de grande voirie ; • Possibilité de participation en matière de recherche et de constatation des infractions ; • Exercice du droit de transaction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue des registres et délivrance des actes.
Défense	<ul style="list-style-type: none"> • Importation, commerce et exportation de matériel militaire, d'armes et de munitions de toutes catégories ; • Matières premières stratégiques telles qu'elles sont définies pour l'ensemble du territoire de la République, à l'exception des hydrocarbures liquides et gazeux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Hydrocarbures liquides et gazeux à l'exception des produits nécessaires à l'exercice des missions de sécurité et de défense. 	
Monnaie	<ul style="list-style-type: none"> • Monnaie, crédit, change, Trésor, marchés financiers; obligations relatives à la lutte contre la circulation illicite et le blanchiment des capitaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Placement des fonds libres de la Polynésie française en valeurs d'État ou garantis par l'État ; • Autorise le placement des fonds libres des établissements publics locaux ; • Participation dans le cadre des services financiers des établissements postaux. 	

	État	Polynésie française	Communes
Administration	<ul style="list-style-type: none"> • Fonction publique civile et militaire de l'État, statut des autres agents publics de l'État ; • Domaine public de l'État ; • Marchés publics et délégation de services publics de l'État et de ses établissements publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonction publique de la Polynésie française ; • Domaine public de la Polynésie française et exploration et exploitation de la zone économique exclusive ; • Marchés publics et délégation de services publics de la Polynésie française. 	
Ordre et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et ordre public, notamment maintien de l'ordre ; • Police et sécurité de la circulation maritime ; • Sécurité de la navigation et coordination des secours en mer ; • Surveillance de la pêche maritime ; • Francisation des navires ; • Sécurité des navires de plus de 160 tonneaux de jauge brute et des navires destinés au transport des passagers ; • Police et sécurité en matière d'aviation civile ; • Mise en oeuvre des installations aéroportuaires d'intérêt national ; • Préparation des mesures de sauvegarde, élaboration et mise en oeuvre des plans opérationnels de secours nécessaires pour faire face aux risques majeurs et aux catastrophes ; • Coordination et réquisition des moyens concourant à la sécurité civile : • Prohibitions à l'importation et à l'exportation de produits qui relèvent de l'ordre public et des engagements internationaux ratifiés par la France (contrôle des contrefaçons, stupéfiants). 	<ul style="list-style-type: none"> • Information des mesures prises • Sur demande du haut-commissaire, des agents des services de la Polynésie française peuvent être associés à des missions de sécurité publique ou de sécurité civile. • Sécurité de la circulation et de la navigation dans les eaux intérieures et territoriales ; pilotages des navires ; conduite des navires: activités nautiques. • Immatriculation des navires. • Sécurité des navires de moins de 160 tonneaux de jauge brute. • Conditions d'agrément des aéroports privés. • Ouverture des aéroports territoriaux à la circulation publique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Police municipale ; • Mise en œuvre des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.
Équipement	<ul style="list-style-type: none"> • Desserte aérienne entre la Polynésie française et tout autre point du territoire de la République à l'exception de la partie de ces liaisons située entre la Polynésie française et tout point d'escale situé en dehors du territoire national. Approbation des programmes d'exploitation et des tarifs correspondants ; • Liaisons et communications gouvernementales, de défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications ; • Réglementation des fréquences radioélectriques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance des licences de transporteur aérien pour les entreprises établies en Polynésie française ; • Approbation des programmes, des tarifs et délivrance des autorisations d'exploitation pour les vols autres que ceux relevant de la compétence de l'État ; • Consultation pour les autres dessertes ; • Toute autre liaison et communication en matière de postes et télécommunications ; • Assignation des fréquences radio-électriques relevant de la compétence de la Polynésie française. Fixation de la redevance de gestion de ces fréquences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Voirie communale ; • Cimetières ; • Transports communaux ; • Distribution d'eau potable ; • Collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux ; • Collecte et traitement des eaux usées.

	État	Polynésie française	Communes
Communes	<ul style="list-style-type: none"> • Règles relatives à l'administration, à l'organisation et aux compétences des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics ; • Coopération intercommunale ; • Contrôle des actes des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics ; • Régime comptable et financier et contrôle budgétaire de ces collectivités ; • Fonction publique communale ; • Domaine public communal ; • Dénombrement de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'apporter un concours technique ou financier ; • Possibilité de délégation de certaines compétences (interventions économiques, aide sociale, urbanisme, culture et patrimoine, production et distribution d'électricité) ; • Règles relatives aux marchés publics et aux délégations de service public des communes ; • Institution d'une fiscalité communale ; • Constitution et extension du domaine des communes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les maires peuvent recevoir délégation de la Polynésie française pour prendre des mesures individuelles.
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement universitaire, recherche ; • Collation et délivrance des grades, titres et diplômes nationaux. • Règles applicables aux personnels habilités des établissements d'enseignement privés liés par contrat à des collectivités publiques pour l'accomplissement de missions d'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> • Association à l'élaboration de la carte de l'enseignement universitaire et de la recherche ; • Enseignement supérieur et BTS ; • Enseignement des langues locales ; • Bourses et allocations d'enseignement ; • Enseignement primaire et secondaire ; • Création de filières et de services propres ; • Diplômes autres que nationaux ; • Affiliation aux régimes de protection sociale. 	
Audiovisuel	<ul style="list-style-type: none"> • Communication audiovisuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'entreprises de production et de diffusion d'émissions audiovisuelles ; • Association à la politique de communication audiovisuelle ; • Consultation sur toute décision réglementaire ou individuelle ; • Participation à l'exercice des compétences conservées par l'État. 	

LE STATUT DE PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (PTOM)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui de « région ultrapériphérique¹ » (RUP). Le second est celui de « Pays et territoire d'outre-mer² » (PTOM).

L'Union Européenne compte 21 PTOM dont, à ce jour, 7 pour la France : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, et les Terres australes et antarctiques françaises. Outre les trois PTOM français, la région Pacifique accueille un quatrième PTOM, les îles Pitcairn, territoire britannique.

Les PTOM, bien que faisant partie intégrante du territoire d'États membres ne sont pas considérés comme faisant partie du territoire de l'UE et, à ce titre, le droit communautaire ne s'applique pas directement à eux. Les PTOM font l'objet d'un régime d'association fondé sur la décision du Conseil du 27 novembre 2001. Cette association leur permet de bénéficier d'un régime commercial avantageux : les importations de la Communauté en provenance des PTOM ne sont pas soumises aux droits d'importation ni aux restrictions quantitatives. Les PTOM disposent de financements européens au titre du Fond européen de développement (FED).

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de régime, pour passer de celui de RUP à celui de PTOM et vice-versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français Saint-Barthélemy est passée du statut de RUP à celui de PTOM le 1^{er} janvier 2012. Inversement Mayotte a choisi le statut de RUP au 1^{er} janvier 2014.

¹ Cf. Article 349 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-article 299 du traité d'Amsterdam.

² Cf. Articles 198 à 204 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-articles 182 à 188 du traité d'Amsterdam.



CHAPITRE II

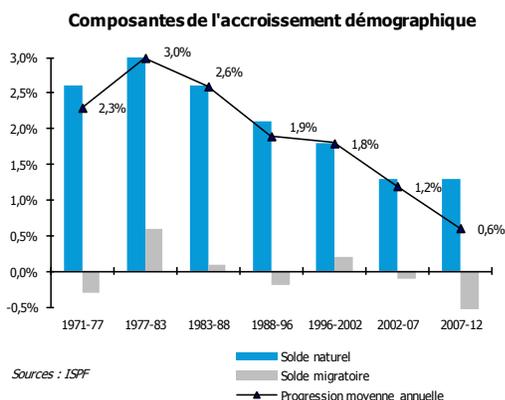
Panorama de l'économie de la Polynésie Française

Section 1

La population

En 2012, la population polynésienne a augmenté mais à un rythme moins soutenu que lors des années précédentes. Ce ralentissement s'explique par une diminution du nombre de naissance et un solde migratoire déficitaire. Sur la période 2007-2012, le déficit migratoire est estimé à 7 750 personnes. La population reste principalement concentrée dans l'archipel de la Société malgré le dynamisme démographique des Marquises et des Australes. Selon les prévisions de l'ISPF, en 2027, la population devrait s'élever à 320 000 habitants, et la moyenne d'âge passer de 28 à 37 ans.

Au terme du recensement 2012, la population polynésienne s'établit à 268 207 habitants. Entre 2007 et 2012, elle s'est accrue de 8 500 habitants du fait d'un excédent naturel de +16 448 personnes et d'un déficit migratoire estimé à 7 750 personnes. Sur cette période, la croissance de la population a été de 0,6 % en moyenne par an. L'accroissement de la population est beaucoup plus faible qu'au cours des années 90 pendant lesquelles la croissance atteignait 1,9 % par an en moyenne¹.



Un solde migratoire fortement déficitaire

Le solde naturel étant resté stable, le ralentissement de la croissance démographique s'explique uniquement par l'augmentation du déficit migratoire à -7 750 personnes. Cette dégradation trouve son origine à la fois dans la progression du nombre d'émigrants (3 650 départs annuels en moyenne) et la diminution du nombre d'immigrants (2 100 arrivées). Chaque année, 1 550 départs nets sont donc comptabilisés. L'accélération des départs concerne toutes les classes d'âges, mais les moins de 25 ans restent les plus représentés.

Les migrants non natifs représentent 85 % de l'immigration ; ils sont le plus souvent originaires de métropole², diplômés du supérieur et ils résident dans les Iles Du Vent. Le ralentissement des arrivées concerne uniquement les non natifs de Polynésie française car les natifs sont toujours aussi nombreux à revenir.

269 000 habitants au 1^{er} janvier 2013

Par rapport au 1^{er} janvier 2012, la population a augmenté de 1 300 personnes, soit +0,5 %. L'accroissement de la population est toujours tiré par la natalité qui est favorisée par une structure par âge propice, mais il est ralenti par le fort déficit migratoire.

¹ +3 % entre 1977 et 1983, +2,6 % entre 1983 et 1988, +1,9 % entre 1988 et 1996, +1,8 % entre 1996 et 2002 et +1,2 % entre 2002 et 2007.

² 79 % des arrivants habitaient en France cinq ans auparavant.

Le nombre de naissances diminue de 1,8 % en 2012, à 4 295 nouveau-nés, un niveau inférieur à la moyenne des dix dernières années (4 500 par an). Cette légère baisse résulte de l'émigration de jeunes adultes et de la baisse progressive de la fécondité : l'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit en 2012 à 2 enfants par femme et rejoint ainsi celui de la métropole. L'âge moyen des mères à l'accouchement continue d'augmenter : il est de 27,7 ans en 2012 contre 27,0 ans en 2000 et 26,0 ans en 1990.

En parallèle, 1 359 personnes sont décédées en 2012, marquant le niveau le plus haut depuis 1999 (1 023 décès).

Une population jeune mais en voie de vieillissement

Avec un quart de jeunes de moins de 15 ans en 2012, la population polynésienne reste jeune, mais elle est sur la voie du vieillissement. En effet, entre les deux derniers recensements (2002 et 2007), la tranche des moins de 20 ans a baissé de 4,2 % tandis que celle de 60 ans et plus a progressé de 27 %. Cette catégorie représente désormais 9 % de la population totale (7 % en 2002).

L'espérance de vie à la naissance atteint 75,6 ans (73,3 ans chez les hommes et 78,2 ans pour les femmes). Sur les dix dernières années, la durée de vie moyenne a augmenté régulièrement de 4,4 mois par an, mais elle reste cependant inférieure à celle de la France métropolitaine (respectivement 78,4 ans pour les hommes et 84,8 ans pour les femmes en 2012, selon l'INSEE).

Deux polynésiens sur trois vivent à Tahiti

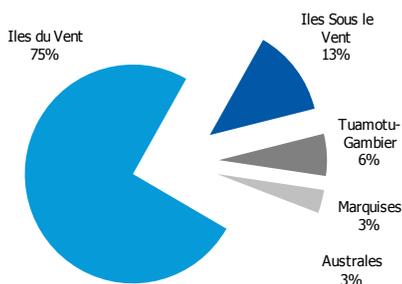
Avec 200 714 habitants en 2012, les îles du Vent concentrent les trois quarts de la population polynésienne. L'île de Tahiti rassemble 183 645 habitants (+3,1 % par rapport à 2007), soit deux polynésiens sur trois, en majorité dans les communes de la zone urbaine de Papeete (Punaauia, Faaa, Papeete, Pirae et Arue). L'étalement urbain se poursuit au profit des communes éloignées de Papeete.

Les îles Sous-le-Vent ont enregistré une progression moins rapide qu'auparavant, en raison d'un déficit migratoire et d'un plus faible dynamisme démographique de Bora Bora (+1,5 % en moyenne par an contre +3,8 % entre 2002 et 2007).

Aux Marquises (+1,4 % en moyenne annuelle entre 2007 et 2012) et aux Australes (+1,6 %), la population croît grâce à un solde migratoire positif.

Seul l'archipel des Tuamotu-Gambier enregistre une baisse de sa population (-0,2 % en moyenne annuelle entre 2007 et 2012), provoquée par un solde migratoire négatif (-1,2 point, soit -1 030 personnes en cinq ans).

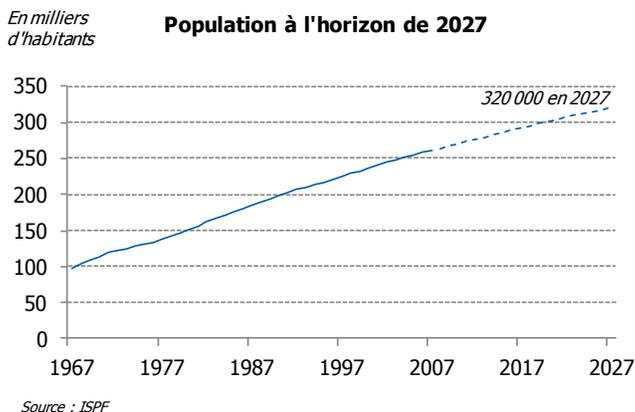
Répartition de la population par archipel en 2012



Sources : INSEE, ISPF

320 000 habitants en 2027

Selon les projections¹ de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF), la population devrait s'élever à 320 000 habitants en 2027, soit 60 000 personnes de plus qu'en 2007, avec une accélération du processus de vieillissement. Ainsi, les personnes de plus de 60 ans pourraient représenter 17 % de la population en 2027, soit une personne sur six. L'âge moyen passerait de 28 à 37 ans.



De telles évolutions devraient avoir un impact sur l'économie de la Polynésie française. En premier lieu, l'allongement de l'espérance de vie, associé à l'augmentation du nombre de personnes de plus de 50 ans, pèse déjà sur le coût de la protection sociale (dépenses de santé, retraite).

En second lieu, le nombre de personnes en âge de travailler continue de croître et induit une hausse de la demande d'emplois. L'ISPF estime que pour absorber le seul flux des nouveaux entrants sur le marché du travail, il faudrait créer au moins 2 000 nouveaux emplois par an.

Enfin, le besoin en logements devrait augmenter deux fois plus vite que la population en raison de la baisse régulière du nombre de personnes par logement². Cette dernière s'explique par la combinaison de deux phénomènes, la décohabitation et l'augmentation du nombre de personnes âgées vivant seules. Selon l'ISPF, 1 800 logements nouveaux par an seraient nécessaires pour accueillir les futurs ménages.

¹ Projections de la population sur les vingt prochaines années qui s'appuient sur les résultats du dernier recensement de la population (2007) et sur les tendances démographiques observées sur la période 1998-2007. Cette projection n'a pas encore été réactualisée pour tenir compte des résultats du recensement 2012, et en particulier de l'aggravation du déficit migratoire constaté.

² Selon le scénario de référence retenu par l'ISPF, le nombre moyen de personnes par logement en 2027 ne serait plus que de 3 personnes, contre 3,9 en 2007.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

LA POLYNÉSIE ENTRE EN RÉCESSION

En 2009, le Produit intérieur brut se contracte à 563 milliards de F CFP en valeur. Après avoir stagné en 2008, le PIB réel chute de 4,2 %, marquant l'entrée de la Polynésie dans la récession. Avec l'accroissement démographique, le PIB réel par habitant chute de 4,9 %.

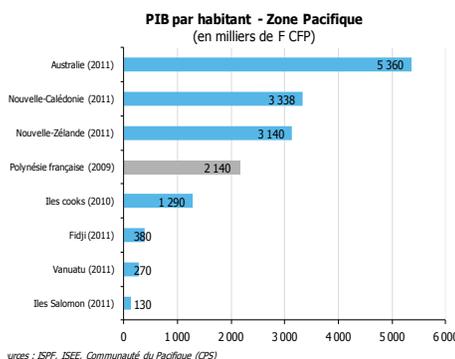
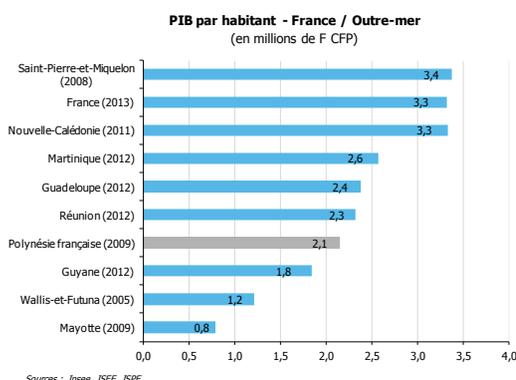
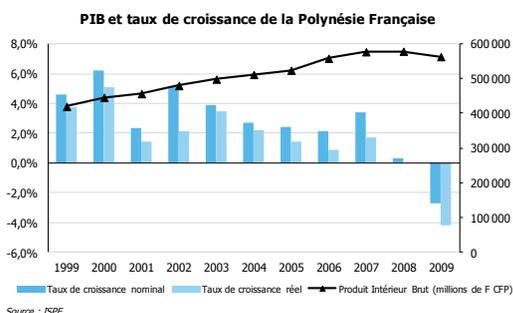
La structure de l'économie polynésienne est marquée par l'importance du secteur tertiaire, qui concentre 85 % de la valeur ajoutée en 2009.

1. Les comptes économiques

1.1 LE PIB

En 2009¹, la valeur du produit intérieur brut (PIB) de la Polynésie française était estimée à 577,4 milliards de F CFP, soit une baisse nominale de 2,7 %.

Après correction des effets-prix², le PIB réel chute de 4,2 % par l'effet conjugué du repli de la consommation finale des ménages et de l'investissement. L'année 2009 marque ainsi l'entrée dans la récession de la Polynésie française, après une année de stagnation en 2008.



¹ Dernières données disponibles à la date de rédaction de cette monographie.

² PIB corrigé de l'inflation.

En 2009, le PIB par habitant estimé pour la Polynésie française atteignait 2,14 millions de F CFP (17 933 euros). Avec l'entrée en récession et l'accroissement démographique, le PIB réel par habitant chute de 4,9 % sur un an.

Il représente 64 % du PIB par habitant métropolitain et avoisine celui de la Réunion ou de la Guyane. Le PIB par habitant ressort également nettement en deçà de celui de la Nouvelle-Calédonie, cette dernière disposant du niveau de richesse produite par habitant le plus élevé de l'Outre-Mer français¹. Dans la zone Pacifique, la Polynésie française se classe en quatrième position en termes de PIB par habitant.

1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

En 2009, les ressources mises à disposition dans le système économique polynésien s'élevaient, à prix courants, à 1 159,1 millions de F CFP (-6,1 % par rapport à 2008). La production de biens et de services correspond à 77 % des ressources économiques du territoire et les importations à 17 %. Le recours aux importations chute de 13 % en 2009 sous l'effet conjugué de la baisse des importations de biens d'équipement et des biens intermédiaires. En parallèle, la production chute de 4,6 %, entraînée par le recul du secteur du commerce et de la construction.

	L'équilibre emplois ressources (en milliards de F CFP)				Évolution 2009/2008
	2007	2008	2009	part	
Ressources	1207,2	1234,4	1159,1	100%	-6,1%
Production	917,3	933,9	890,9	77%	-4,6%
Importations	214,1	226,4	197,0	17%	-13,0%
Impôts et subventions sur les produits	75,9	74,1	71,2	6%	-3,9%
Emplois	1207,2	1234,4	1159,1	100%	-6,1%
Consommation finale des ménages	360,1	368,2	361,7	31%	-1,8%
Consommation finale des administrations	184,8	188,9	186,8	16%	-1,1%
Formation brute de capital fixe	127,5	136,8	119,7	10%	-12,5%
Variations de stocks	1,4	2,0	-2,1	0%	-202,6%
Exportations	117,7	109,6	94,1	8%	-14,1%
Consommation intermédiaire	415,7	428,9	398,8	34%	-7,0%

Source : ISPF

La consommation finale représente la plus large part des emplois (47 %). Elle est composée pour deux tiers de celle des ménages. Cette consommation des ménages a diminué de 1,8 %, en lien avec un marché du travail en repli (-1,7 % sur les effectifs salariés en 2009). La consommation finale des administrations est également en baisse de 1,1 %. La Formation brute de capital fixe (FBCF) concentre 10 % des emplois. Les exportations, en net repli, représentent 8 % des emplois.

¹ Exception faite de Saint-Pierre et Miquelon, dont le PIB est largement défini par le secteur non marchand.

Sur un an, seul le solde des échanges commerciaux a contribué à modérer la baisse du PIB, avec des exportations (-2,7 %) qui diminuent moins rapidement que les importations (-5,1 %).

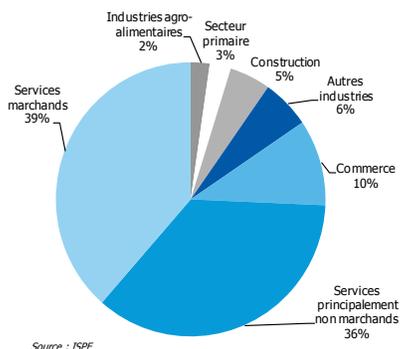
Contributions à la croissance du PIB en valeur (en points)

	2008	2009
Consommation finale	2,1	-1,5
F.B.C.F	1,6	-2,9
Variations de stocks	0,1	-0,7
Solde des échanges extérieurs	-3,5	2,4
PIB	0,3	-2,7

1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

La Polynésie française présente les caractéristiques d'une économie moderne, dont les services constituent la principale source de création de richesse. Le secteur tertiaire réalise 85 % de la valeur ajoutée totale en 2009, dont plus d'un tiers est produite par les services principalement non marchands (administration, éducation, santé, action sociale). Le secteur primaire, qui comprend l'agriculture mais également la perliculture et la pêche, ne représente que 3 % de l'économie polynésienne.

Part des secteurs dans la valeur ajoutée en 2009



Sur un an, la valeur ajoutée (hors SIFIM¹) a diminué de 2,5 %. Ce recul s'explique principalement par la baisse de la valeur ajoutée dans le secteur du commerce (-17,5 %). Le secteur de la construction voit également sa valeur ajoutée diminuer (-6,3 %). En revanche, l'industrie agroalimentaire (IAA, +8,6 %), les autres industries (+2,8 %) et les services non marchands (+0,8 %) ont connu une évolution plus favorable.

La valeur ajoutée par branche (en milliards de F CFP)

	2007	2008	2009	Évolution 2009/2008	Contributions à la VA (hors SIFIM)
Secteur primaire	14,7	13,1	13,0	-1,1%	0,0 pt
IAA	10,9	10,6	11,5	8,6%	0,2 pt
Autres industries	26,9	28,8	29,6	2,8%	0,2 pt
Construction	25,5	26,7	25,0	-6,3%	-0,3 pt
Commerce	62,4	62,7	51,7	-17,5%	-2,1 pt
Services marchands	200,8	200,0	196,4	-1,8%	-0,7 pt
Services principalement non marchands	177,6	180,6	182,0	0,8%	0,3 pt
Valeur ajoutée brute (hors SIFIM)	518,8	522,4	509,2	-2,5%	
SIFIM	-17,2	-17,5	-17,1	-2,6%	
Valeur ajoutée brute	501,5	504,9	492,1	-2,5%	

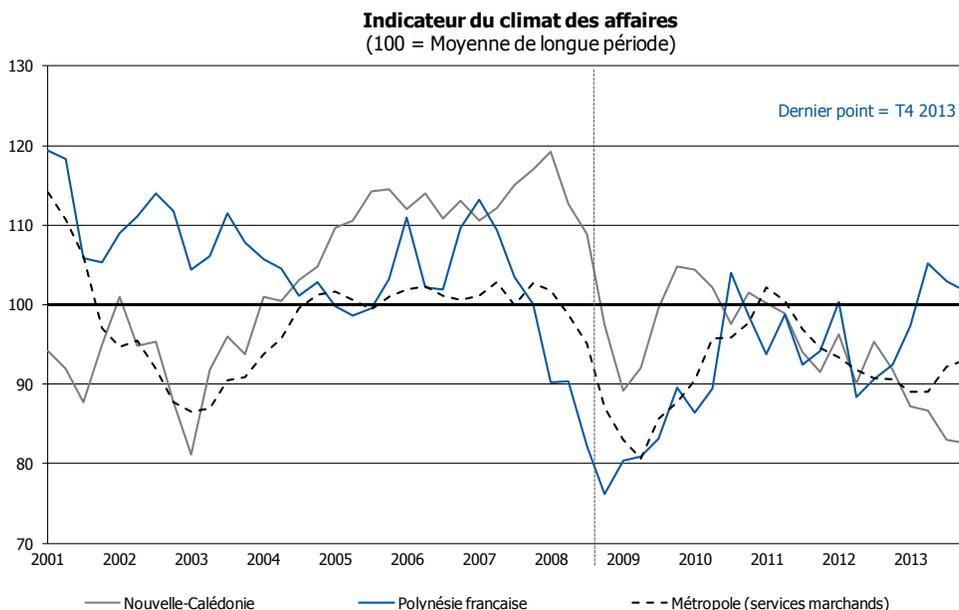
Source : ISPF

¹ Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) représentent la part des services rendus par les intermédiaires financiers qui n'est pas facturée à la clientèle. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts (crédits) qu'ils leur accordent. Dans les comptes économiques de Polynésie Française, ces services ne sont pas ventilés par branche dans la consommation intermédiaire.

L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'économie polynésienne, toujours fragile et sans véritable souffle, n'a pu retrouver en 2013 le chemin de la croissance. L'élection au printemps d'une nouvelle majorité stable à la tête du territoire et les premières mesures de redressement financier qui ont été prises auront cependant permis un retour limité de la confiance.

L'indicateur du climat des affaires (ICA) s'est ainsi sensiblement amélioré en 2013 (+7 points), en particulier au premier semestre. Le regain d'optimisme affiché par les entrepreneurs s'est toutefois estompé en fin d'année, dans un contexte sans orientation franche : l'ICA se replie légèrement, mais demeure à un niveau proche de sa moyenne de longue période. Les chefs d'entreprise, à l'affût de mesures de relance immédiate, restent prudents et attentistes, en particulier dans les secteurs de la construction et du commerce.



Attention : les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie.

Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France

Méthodologie :

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les Instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieur (resp. inférieur) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (resp. défavorable) car supérieure (resp. inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires, se référer à la note de l'Institut d'émission «Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer» parue en mars 2010 et téléchargeable sur le site www.ieom.fr.

2. L'emploi et le chômage

2.1 LA POPULATION ACTIVE

La population active polynésienne s'élevait à 114 300 personnes en 2012. Elle a progressé en moyenne de 1,2 % par an depuis 2007, à un rythme proche de celui de la population de plus de 15 ans (+1,1 %).

Sur ces cinq années, marquées par la crise économique, le nombre de chômeurs a fortement augmenté (+12 200), sous l'effet conjugué de la croissance de la population active (+6 400 personnes) et des destructions d'emplois (-5 800 emplois).

Parmi la population inactive (+4 300 personnes), le nombre de retraités augmente de 3,2 % en moyenne par an sur la période, tandis que celui des étudiants diminue de 2,6 %.

Population de 15 ans et plus par statut d'activité

	2007	2012	Variations moyennes annuelles
Population active	107 926	114 309	1,2%
Actifs ayant un emploi	95 258	89 402	-1,3%
Chômeurs	12 668	24 907	14,5%
Population inactive	84 250	88 516	1,0%
Retraité	21 506	25 217	3,2%
Élève, étudiant	23 045	20 244	-2,6%
Autres inactifs	39 699	43 055	1,6%

Sources : INSEE, ISPF, Recensement de la population

Entre 2007 et 2012, le taux d'activité¹ est resté stable, à 56,4 % (56,2 % en 2007), à un niveau équivalent à celui de la France métropolitaine (56,7 % en 2012). En revanche, il a reculé pour les personnes de 50 à 59 ans (51,1 % contre 54,4 % en 2007), incitées à prendre leur retraite par anticipation par des conditions de départ encore favorables.

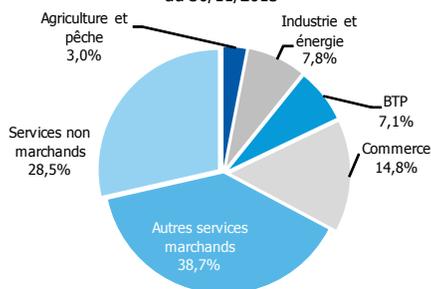
Le taux d'emploi² pour les tranches d'âge au-delà de 15 ans s'est abaissé à 44,1 % en 2012 (49,6 % en 2007), en retrait de 20 points par rapport à la moyenne métropolitaine (63,9 % en 2012).

2.2 L'EMPLOI

Le secteur tertiaire, pilier de l'emploi

L'emploi en Polynésie française est marqué par la prédominance du secteur tertiaire, dans lequel travaillent plus de 8 salariés sur 10. Les services mobilisent 67 % des effectifs salariés, dont plus de la moitié travaille dans le secteur marchand. Le secteur de la construction représente 7 % des effectifs et l'industrie 8 %. Le secteur primaire, agriculture et métiers de la mer cumulés, concentre 3 % des salariés à fin novembre 2013.

Répartition par secteur des emplois salariés au 30/11/2013



Source : ISPF

¹ Le taux d'activité mesure le rapport de la population active sur la population en âge de travailler (personnes âgées de 15 ans et plus).

² Rapport entre les actifs ayant un emploi et la population de plus de 15 ans en âge de travailler.

L'emploi salarié se contracte en 2013 pour la cinquième année consécutive. Sur un an, la baisse (-1,0 %) est toutefois moins importante que celle observée en moyenne ces cinq dernières années (-2,7 %).

Sur les onze premiers mois de l'année, la contraction de l'activité se traduit par 823 destructions nettes d'emploi. Dans le privé, les secteurs les plus touchés sont la construction (-275 emplois, soit -6,0 % sur un an) et le commerce (-167 emplois, soit -1,8 %).

Léger recul des effectifs publics

En 2013, le nombre de personnes rémunérées par l'État a baissé de 1,5 %, en particulier dans l'administration civile (-2,7 %), où la réduction des effectifs se poursuit.

En parallèle un plan de départs volontaires a été voté en décembre 2012 pour la fonction publique territoriale, dans le cadre des efforts de redressement des finances publiques. Cette opération d'incitation au départ volontaire pourrait conduire, en trois ans, à la suppression de 1 200 postes dans la fonction publique locale et les établissements publics. Doté d'une enveloppe de 1,2 milliard de F CFP par la loi du Pays n° 2014-2 du 20 janvier 2014, ce dispositif d'incitation ne concerne que les fonctionnaires de catégorie C et D. Pour la première année de mise en application, l'objectif serait d'atteindre 400 départs. Le Territoire a sollicité une participation financière de l'État à hauteur de 50 % pour mener à bien ce projet.

Concernant les forces armées, la montée en puissance du RSMA (Régiment du service militaire adapté) compense les effets du plan de retrait progressif engagé en 2008. Alors que les effectifs du RSMA sont passés de 485 en 2012 à 631 en 2013, soit +30 %, ceux des autres militaires ont reculé de 6 % (1 016 contre 1 083). En février 2014, la convention triennale État-Pays a été renouvelée ; elle prévoit d'augmenter les enrôlements du service militaire adapté à 700 personnes par an d'ici à 2016.

Personnels rémunérés par l'État

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Forces armées (1)	2 290	2 272	1 963	1 971	2 049	4,0%
Personnel civil (2)	8 995	9 248	8 582	8 289	8 062	-2,7%
Total	11 285	11 520	10 545	10 260	10 111	-1,5%

(1) Militaires dont RSMA

Source : Haut-Commissariat

(2) Y compris personnels civils des Forces armées.

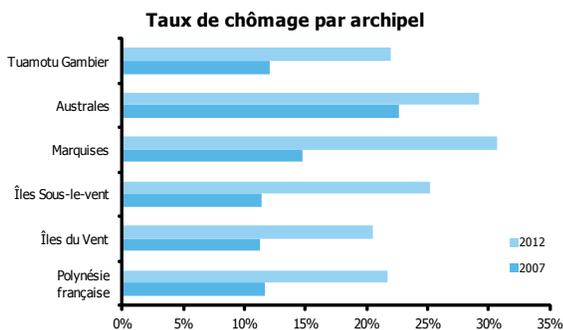
2.3 LE CHÔMAGE

Conséquence de la crise économique, le taux de chômage mesuré par le recensement a presque doublé en cinq ans, passant selon l'ISPF de 11,7 % en 2007 à 21,8 % en 2012.

Le doublement du nombre de chômeurs a surtout touché les jeunes (près de la moitié des chômeurs ont moins de 25 ans) et les personnes les moins diplômées. Pour un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges, le taux de chômage atteignait 27,4 % en 2012, alors qu'il était de moins de 10 % pour les titulaires de diplômes d'études supérieures (7,9 % pour le premier cycle universitaire et 3,3 % pour le second).

À 22,8 %, le taux de chômage des femmes demeure plus important que celui des hommes en 2012 (21,1 %).

Le taux de chômage est particulièrement élevé aux Australes (29,3 %) et aux Marquises (30,6 %). Il a aussi beaucoup augmenté aux îles Sous-le-Vent (25,2 % contre 11,4 % en 2007, soit +13,8 points). Le taux de chômage polynésien dépassait largement celui de la France métropolitaine (10,2 % au quatrième trimestre 2012), mais se situait encore légèrement en dessous de celui de l'Outre-mer¹.



Sources : INSEE, ISPF, Recensement de la population

2.4 LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les statistiques d'offres et de demandes d'emploi diffusées par le Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) ne couvrent pas la totalité du marché du travail polynésien car nombre d'employeurs ne respectent pas l'obligation légale de dépôt de leurs offres d'emploi à ses guichets.

En 2013, les offres d'emploi normal ont connu une forte baisse, -33,1 %, accentuée par le non renouvellement des contrats des 700 agents ponctuellement recrutés en 2012 pour les besoins du recensement. Les offres aidées ont reculé dans des proportions similaires (-33,7 %), impactées par l'arrêt du dispositif CPIA en mai 2013 (le nombre de conventions CPIA chute ainsi de 1 266 en 2012 à 377 en 2013).

Évolution de l'emploi	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Offres d'emploi enregistrées	5 830	6 411	4 738	6 933	4 617	-33,4%
- dont offres d'emploi normal	2 633	2 833	2 367	3 773	2 523	-33,1%
- dont offres d'emploi aidé (secteur marchand)	3 197	3 578	2 371	3 160	2 094	-33,7%
Offres de stage de formation	2 326	1 786	1 286	1 175	912	-22,4%
Offres d'insertion (secteur non marchand)	1 771	2 917	2 162	3 308	983	-70,3%
Effectifs des demandeurs d'emploi actifs	7277	7839	8255	9928	9725	-2,0%

Source : Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

Quant aux demandes d'emplois, elles ont régressé de 2 % (9 725 en 2013 contre 9 928 en 2012), tout en restant à un niveau bien supérieur à celui de 2011 (8 255).

Sur la dernière décennie, le SEFI a observé un accroissement conséquent du nombre moyens de postulants par offre d'emploi normal, 37 en 2013 contre 32 en 2012 et 13 en 2005, témoignant de la situation difficile sur le marché du travail.

¹ En moyenne, le taux de chômage des départements d'Outre-mer (DOM) atteignait 25 % au deuxième trimestre 2012.

2.5 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOI AIDÉ

Sous la tutelle du ministère de la Solidarité, de l'Emploi et de la Famille, le SEFI s'occupe de l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi ainsi que des aides publiques à l'emploi, à la formation et à l'insertion professionnelles.

Principales mesures d'aides à l'emploi (en nombre)		2009	2010	2011	2012	2013
Contrat pour l'emploi durable (CED)	Aide financière de 125.000 F CFP par trimestre durant 2 ans pour toute entreprise qui embauche en contrat à durée indéterminée (CDI).	745	678	539	685	515
Convention pour l'insertion par l'activité (CPIA)	En contrepartie d'une indemnité mensuelle variable plafonnée à 85.000 F CFP, le bénéficiaire est placé dans un organisme d'accueil pour une durée de huit à douze mois pour y apprendre ou exercer une activité de 30 heures par semaine.	1 512	1 723	677	1 266	377
Stage d'insertion en entreprise (SIE)	Indemnit� de 74.000 F CFP à toute personne �g�e de 18 � 55 ans � la recherche d'un emploi depuis plus de 3 mois ne poss�dant aucune qualification ou exp�rience professionnelle	291	247	209	183	185
Convention relance emploi (CRE)	Aide financi�re plafonn�e � 25.350 F CFP pour un temps plein (169h) durant 4 mois maximum pour toute entreprise qui embauche en contrat � dur�e d�termin�e (CDD).	268	569	602	643	371
Insertion par la cr�ation ou la reprise d'activit� (ICRA)	Le b�n�ficiaire qui cr�e ou reprend une entreprise re�oit une aide mensuelle de 90.000 F CFP durant un an et, � l'issue du dispositif, une prime de transition de 200.000 F CFP.	85	32	19	20	16

Source : SEFI

Mesures d'incitations fiscales � l'emploi (en nombre)		2009	2010	2011	2012	2013
Incitation fiscale pour l'emploi durable (IFED)	R�duction d'imp�t octroy�e � toute entreprise ayant au moins 2 ans d'existence et n'ayant effectu� aucun licenciement dans les 12 mois pr�c�dents qui embauche et conserve l'emploi cr�e sur plusieurs exercices.	173	163	151	109	59
Incitation au maintien de l'emploi (IME)	Prise en charge variable, plafonn�e � 20% du SMIG (58.122 F CFP), de la perte de salaire subie par les salari�s concern�s par des r�ductions de temps de travail sur une dur�e de 3 mois.	122	206	208	194	120

Source : SEFI

Instaur  par la loi du Pays n  2010-3 du 15 mars 2010, le ch que service aux particuliers a  t  mis en place pour limiter le recours au travail clandestin et favoriser les emplois de services aux m nages. Il s duit un large public et connait une progression r guli re. En 2013, 114 337 ch ques ont  t  d livr s, apr s 96 681 en 2012, soit +18 %.

Un nouveau dispositif destin    favoriser l'insertion professionnelle de personnes sans emploi a  t  instaur  par la loi du Pays n  2014-1 du 7 janvier 2014 : les contrats d'acc s   l'emploi (CAE). Le CAE, qui s'adresse aux ch meurs sous certaines conditions¹, consiste en un stage au sein d'un organisme d'accueil (entreprise publique ou priv e, association) r mun r  entre 80 000 et 100 000 F CFP pour une dur e hebdomadaire de 35 heures. Il pourrait concerner 2 500 personnes en ann e pleine.

¹ Personne relevant du RSPF (R gime de solidarit ), sans emploi depuis au moins deux mois ou ayant  t  licenci e pour motif  conomique, d' ge compris entre 18 et 60 ans.

3. Les revenus et salaires

LE SALAIRE MOYEN EN LÉGÈRE PROGRESSION

Sur les onze premiers mois de 2013, le salaire brut moyen équivalent temps plein (ETP) a progressé de 0,9 % pour s'élever à 310 000 F CFP. Les secteurs d'activité les plus rémunérateurs en moyenne sont le tertiaire (321 000 F CFP) et l'industrie (303 000 F CFP) qui ont connu une revalorisation respective de 0,7 % et 2,2 % sur un an. L'augmentation du salaire moyen ETP ne compense pas la diminution des effectifs (-1,3 %), ce qui explique le repli de 0,8 % de la masse salariale sur la période.

3.1 LES REVENUS SALARIAUX

Sur les onze premiers mois de 2013, le salaire brut moyen équivalent temps plein (ETP) a progressé en Polynésie française, par rapport à la même période de 2012, pour s'élever à 310 000 F CFP.

Sur cette période, les secteurs d'activité les plus rémunérateurs en moyenne sont le tertiaire (321 000 F CFP) et l'industrie (303 000 F CFP), qui ont connu une revalorisation respective de 0,7 % et 2,2 %. Dans le commerce et la réparation de l'automobile, le salaire moyen ETP est en légère hausse et atteint 267 000 F CFP brut. Viennent ensuite la construction (232 000 F CFP) et l'agriculture (201 000 F CFP), dont les salaires bruts moyens ETP ont enregistré une hausse de respectivement +1,2 % et +1,7 %.

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 5,3 % au profit des hommes. Sur la période de janvier à novembre 2013, les femmes ont gagné en moyenne 301 000 F CFP (en ETP) contre 317 000 F CFP pour les hommes.

3.2 LA MASSE SALARIALE

En cumul à fin novembre 2013 (derniers chiffres disponibles), la masse salariale s'est contractée de -0,8 % par rapport à la même période de 2012. Elle s'élève à 178 milliards de F CFP, dont 85 % sont versés par le secteur tertiaire. La baisse est plus marquée dans le BTP (-4,2 %) qui connaît des difficultés persistantes, et dans le tertiaire non marchand (-1,3 %), en lien avec la diminution des effectifs dans l'administration publique (-2,7 %).

L'augmentation du salaire moyen ETP (+0,9 %) ne compense pas la diminution des effectifs (-1,3 %)¹, ce qui explique le repli de 0,8 % de la masse salariale sur la période.

¹ Entre fin novembre 2012 et fin novembre 2013 (derniers chiffres disponibles), le nombre d'emplois salariés équivalent temps plein a diminué de 1,3 %, pour se situer à 60 703 postes.

Masse salariale annuelle selon le secteur d'activité (en millions de F CFP)

	2009	2010	2011	2012	2013 ⁽¹⁾	Variations 2013/2012 ⁽¹⁾
Primaire	2 920	3 041	3 078	3 253	3 041	2,4%
Industrie	17 347	17 044	17 145	16 590	14 664	1,2%
Construction	12 928	12 152	11 620	10 780	9 432	-4,2%
Tertiaire marchand	101 738	101 499	98 882	97 886	86 329	-0,5%
Tertiaire non marchand	73 195	73 008	71 968	71 095	64 211	-1,3%
Total masse salariale	208 126	206 744	202 693	199 604	177 677	-0,8%

Sources : CPS, ISPF

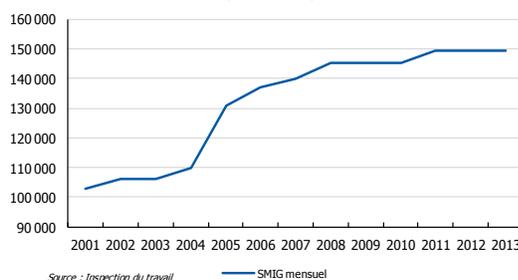
(1) en cumul à fin novembre

3.3 LE SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL GARANTI (SMIG)

Le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est le salaire horaire en dessous duquel aucun salarié ne peut être payé. Il est fixé par arrêté pris en Conseil des ministres en fonction des fluctuations de l'indice des prix de détail. Lorsque la hausse de cet indice est supérieure à 2 % par rapport à la précédente modification, le SMIG est relevé dans la même proportion.

En application de ce mécanisme, le SMIG n'a fait l'objet d'aucune revalorisation en Polynésie française depuis le 1^{er} septembre 2011, restant fixé à 149 491 F CFP pour 169 heures travaillées, soit un salaire horaire de 884,56 F CFP. Entre 2001 et 2011, le SMIG a toutefois été revalorisé de 45 %, alors que l'indice des prix à la consommation a progressé de 17,5 % sur la même période.

Montant du SMIG mensuel en fin d'année en Polynésie française
(en francs CFP)



Le SMIG polynésien est d'un niveau comparable à celui de la Nouvelle-Calédonie (151 985 F CFP). Il est en revanche inférieur de 15,4 % à celui en vigueur en France métropolitaine au 1^{er} janvier 2014 (172 480 F CFP).

3.4 LES SALAIRES CONVENTIONNELS

Les salaires conventionnels sont les salaires des secteurs professionnels dotés d'une convention collective (bâtiment et travaux publics, banque, industrie, commerce, imprimerie-presses, aéronautique, hydrocarbures et hôtellerie). Ils sont renégociés périodiquement sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Dans un contexte d'inflation modérée et de situation économique fragile, les négociations entre patronat et syndicats des secteurs conventionnés ont débouché sur un gel des revalorisations salariales pour l'année 2014, les partenaires sociaux s'inscrivant dans une démarche visant à préserver les emplois. Seul le secteur de l'industrie a révisé à la hausse sa grille des salaires minima des ouvriers, des techniciens et des cadres (+0,5 % en moyenne), applicable depuis le 1^{er} janvier 2014.

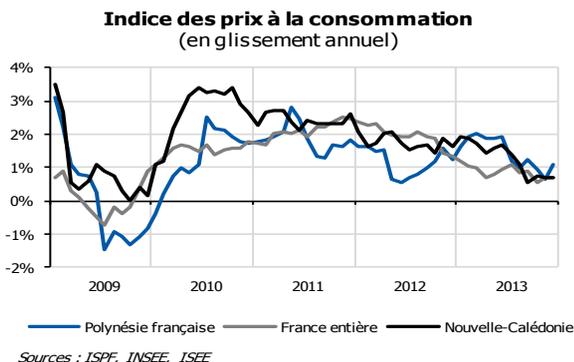
4. Les prix

FAIBLE HAUSSE DES PRIX EN 2013

La hausse des prix est restée faible en 2013. Elle est en moyenne de 1,5 % et s'établit à +1,1 % en fin d'année, un rythme comparable à celui de 2012 (+1,2 %). Les prix des services (+2,5 %) et de l'alimentation (+1,8 %) sont en hausse alors que ceux des produits manufacturés reculent de 1,1 %. Hors transport aérien international, l'indice est en légère progression (+0,5 % sur un an).

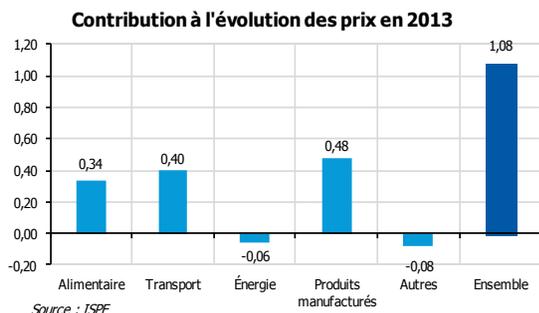
La hausse des prix a été modérée en 2013. Les prix augmentent en moyenne de 1,5 % (+1,2 % en 2012). En décembre, la hausse des prix s'établit à 1,1 % sur un an, soit un rythme proche de l'année 2012 (+1,2 %).

L'inflation est essentiellement liée en 2013 à la hausse des tarifs des transports (+2,1 %) et à celle des prix des produits alimentaires (+1,5 %).



Transport aérien et alimentation tirent la hausse

Les tarifs des transports de voyageurs par air ont progressé de +8,8 % en 2013. Il s'agit de la plus forte augmentation depuis 2008 (+12,7 %)¹. Cette hausse contribue pour près de la moitié à l'inflation générale. Hors transports aériens internationaux, l'inflation est de 0,5 % à fin décembre 2013.



Les prix de l'alimentation ont augmenté de 1,5 %, sous l'impulsion de l'enchérissement des prix des produits de la mer (+11,5 %), des légumes (+2,3 %) et des pains et céréales (+0,9 %). La hausse des prix des produits de la mer s'explique principalement par celle des fruits de mer frais. Les prix des poissons ont également globalement progressé, à l'exception du thon blanc, mais dans une proportion moindre.

¹ Les tarifs des transports aériens internationaux progressent en moyenne de 3,5 % par an sur les cinq dernières années. En 2013, ces derniers augmentent sensiblement en Polynésie française, alors qu'ils évoluent différemment ailleurs, notamment en France (-2,2 %), aux États-Unis (-1,4 %), en Europe (-1,0 %), à Fidji (+0,0 %) ou en Nouvelle-Calédonie (+1,9 %).

A contrario, le prix de la viande a diminué (-1,3 %), de même que celui des laits, fromages et œufs (-5,0 %) et des fruits (-5,2 %). Les prix des boissons non alcoolisées ont connu une croissance de 3,5 %, portée essentiellement par les eaux minérales.

DES ÉCARTS DE PRIX IMPORTANTS AVEC LA MÉTROPOLÉ

L'ISPF a réalisé en 2010 une enquête de comparaison des prix entre la France métropolitaine et la Polynésie française. Il en ressort qu'en moyenne les prix en Polynésie sont 26 % plus élevés qu'en France métropolitaine si l'on compare un même panier de produits.

En gardant son mode de vie, le budget de consommation d'un ménage métropolitain augmenterait même de 51 % en moyenne en Polynésie française. En revanche, un ménage polynésien s'installant en France métropolitaine et conservant ses habitudes de consommation verrait son budget diminuer de 5 %.

Ces écarts de prix s'expliquent en partie par la cherté des produits alimentaires, compte tenu de la part importante que représente l'alimentation dans le budget des ménages polynésiens (près du quart, contre 15 % pour les consommateurs métropolitains). Ainsi, les prix de l'alimentation en Polynésie française sont supérieurs de 75 % à ceux pratiqués en Métropole. Ces écarts, bien qu'importants, demeurent moindres dans les DOM (45 % pour la Martinique, 34 % pour la Guadeloupe, 49 % pour la Guyane et 37 % pour La Réunion) et en Nouvelle-Calédonie (65 %).

L'augmentation de la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) de 10 % à 13 %, intervenue en octobre 2013 sur les prestations de service, et la hausse du prix des produits alimentaires se sont en partie répercutés dans l'hôtellerie, cafés, restauration (+2,8 %), et plus particulièrement dans les services de restauration (+3,0 %). En revanche, les tarifs des services d'hébergement ont peu évolué (+0,5 %).

Le prix des boissons alcoolisées et du tabac a en parallèle affiché une augmentation de 5,3 % à fin 2013, suite à la revalorisation, au mois d'août 2013, de la taxe douanière sur les alcools et le tabac.

Le poste « logement, eau, électricité, gaz » a baissé de 0,5 % en 2013, après +1,2 % en 2012. Après avoir augmenté en 2012 (+3,8 %), le prix de l'électricité a en effet été revu à la baisse par EDT en octobre 2013 avec l'établissement d'une nouvelle grille provisoire de tarification. Pour leur part, les loyers ont encore diminué : -1,2 %, après -1,6 % en 2012.

Parmi les proches voisins de la Polynésie française, la Nouvelle-Zélande et l'Australie affichent une accélération de leur inflation, avec respectivement +1,6 % et +2,7 % (contre +0,9 % et +2,2 % en 2012). Dans les autres COM, la hausse des prix s'atténue en Nouvelle-Calédonie (+0,7 % après 1,3 % en 2012) et à Wallis-et-Futuna (+1,8 % contre +4,7 % en 2012).

Indice des prix par groupe de produits	Pondération		Glissement	
	2013	Fin 2012	Fin 2013	2013/2012
Indice général	1 000	107,6	108,7	1,1%
Indice général hors tabac	991	107,6	108,6	0,9%
Indice hors transport aérien international	952	107,0	107,6	0,5%
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	235	115,8	117,5	1,5%
Boissons alcoolisées, tabac	34	105,1	110,7	5,3%
Articles d'habillement et articles chaussants	23	74,4	70,9	-4,7%
Logement, eau, électricité, gaz	184	109,8	109,3	-0,5%
Ameublement, équipement ménager	52	96,6	95,0	-1,6%
Santé	7	101,3	102,1	0,8%
Transports	193	111,9	114,2	2,1%
Communications	44	99,7	101,9	2,2%
Loisirs et culture	59	97,8	96,2	-1,7%
Enseignements, éducation	6	119,4	120,3	0,7%
Hôtellerie, café, restauration	90	110,3	113,5	2,8%
Autres biens et services	73	100,4	102,8	2,4%
Indice France entière	-	126,8	127,6	0,7%
Indice Nouvelle-Calédonie	-	104,3	105,0	0,7%

Sources : INSEE, ISEE, ISPF

Vers la création d'une Autorité polynésienne de la concurrence

La Polynésie française est compétente en matière de réglementation des prix (Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004)¹. Les prix et les marges sont réglementés à différents stades : à l'importation, à la production et à la commercialisation par le gouvernement polynésien², qui affiche un triple objectif : pallier le manque de concurrence quand elle ne peut s'exercer dans des conditions normales pour le consommateur, maintenir les prix des biens de première nécessité à un niveau socialement acceptable et contrôler les prix des produits entrant dans l'élaboration de certaines productions locales.

La réglementation distingue plusieurs catégories de produits et définit un régime particulier pour chacun d'entre eux :

- les produits de première nécessité (PPN) ont une marge maximale de commercialisation, fixée en valeur. Ils sont en outre exonérés de droits et taxes et bénéficient de la prise en charge du fret maritime interinsulaire ;
- les produits de grande consommation (PGC) ont un régime similaire, mais sont soumis aux droits et taxes. Il s'agit de produits d'utilisation courante pour lesquels les marges sont fixées en pourcentage ;
- les produits n'entrant pas dans les catégories précitées sont fixés librement.

¹ Sous réserve du domaine des actes prévus par l'article 140 dénommés « lois du Pays », le Conseil des ministres fixe les règles applicables en matière de prix, tarifs et commerce intérieur.

² Arrêté n°171 CM du 7 février 1992 fixant le régime général des prix et des marges des produits aux différents stades de la commercialisation en Polynésie française.

Dans les îles autres que Tahiti, ce dispositif est assorti de coefficients qui diffèrent en fonction de la nature des produits et de la zone géographique. La Direction générale des affaires économiques (DGAE) est en charge du contrôle de l'application de la réglementation. Elle procède ainsi à des vérifications inopinées des prix réglementés auprès des importateurs, grossistes et détaillants.

En septembre 2013, le ministre de l'économie et des finances a présenté un projet de loi du Pays qui prévoit la mise en œuvre d'un véritable droit de la concurrence en Polynésie. Ce projet, toujours en discussion au 1^{er} semestre 2014, s'inspire très largement du Code du commerce métropolitain ainsi que de certaines dispositions spécifiques à l'outre-mer issues de la récente « Loi Lurel », et notamment celles limitant les droits exclusifs à l'importation ou les situations de position dominante.

Le texte prévoit également la mise en place d'une autorité administrative indépendante, baptisée « Autorité polynésienne de la concurrence », afin de mieux assurer l'efficacité du droit de la concurrence. Cette dernière, présidée par un magistrat, devrait bénéficier par convention de l'assistance technique de l'Autorité nationale de la concurrence, et disposer de pouvoirs préventifs et répressifs.

5. Le commerce extérieur

LE DÉFICIT COMMERCIAL SE CREUSE AVEC LA HAUSSE DES IMPORTATIONS

En 2013, les importations progressent modestement (+1,9 %), tirées en fin d'année par les biens d'équipement (+15,4 %), suite à l'achat d'un nouvel avion par la compagnie aérienne régionale Air Tahiti et celui d'un navire assurant la desserte de Moorea (*l'Aremiti Ferry 2*). Hors biens d'équipement, les importations sont en léger recul (-0,7 %), en particulier celles destinées aux ménages (-1,6 %). Les exportations locales sont en revanche en légère hausse (+0,4 %), grâce à l'augmentation de 11 % des recettes de perles brutes, qui compense le net repli enregistré sur les autres produits d'exportations. Au final, le déficit de la balance commerciale se creuse à nouveau, à 150 milliards de F CFP.

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

Les importations progressent grâce aux achats exceptionnels de biens d'équipement

En 2013, la valeur des importations civiles continuent de progresser (+1,9 % après +3 % en 2012), atteignant 161,5 milliards de F CFP. Pour la deuxième année consécutive, cette hausse provient essentiellement d'achats exceptionnels de biens d'équipement : corrigées des importations exceptionnelles, leur valeur reste stable (+0,1 %).

Importations en valeur

Millions de F CFP	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Agriculture, sylviculture, pêche	2 647	2 974	3 047	2,4%
Industries agricoles et alimentaires	36 088	37 442	36 402	-2,8%
Industries des biens de consommation	24 700	23 341	23 084	-1,1%
Industrie automobile	9 364	8 786	8 866	0,9%
Industries des biens d'équipement	23 728	25 587	29 529	15,4%
Industries des biens intermédiaires	32 956	33 132	33 020	-0,3%
Énergie	24 511	27 283	27 574	1,1%
TOTAL	153 994	158 546	161 523	1,9%

Source : ISPF

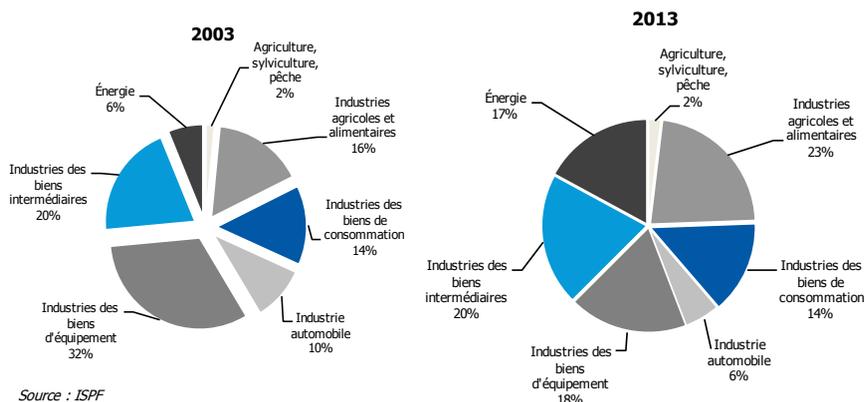
Les importations destinées aux entreprises (+6,5 %) contribuent de nouveau à la hausse des importations, en dépit du léger recul des achats de biens intermédiaires (-0,3 %). Les importations des biens d'équipement, d'un montant total de 29,5 milliards de F CFP, augmentent de 15,4 % (après +7,8 % en 2012) suite à l'achat d'un nouvel avion par la compagnie aérienne régionale Air Tahiti et celui d'un navire assurant la desserte de Moorea (l'*Aremiti Ferry 2*), pour un montant de 5,6 milliards de F CFP. Hors biens d'équipement, les importations sont en léger recul (-0,7 %).

Les importations destinées à la consommation des ménages sont en retrait de 1,6 %, notamment en raison du recul des produits agroalimentaires importés (-2,8 % après +3,8 % en 2012). La valeur des biens de consommation non alimentaires est également en baisse (-1,1 %), reflétant le manque de vigueur de la demande des ménages.

Les importations de produits énergétiques poursuivent leur croissance en volume (+4,6 %, soit 297 580 tonnes) comme en valeur (+ 1,1 %, soit 27,6 milliards de F CFP), et celles de véhicules automobiles, en repli depuis plusieurs années, s'inscrivent en légère hausse (+0,9 % en valeur) grâce au rebond des ventes de véhicules utilitaires légers en fin d'année.

Entre 2003 et 2013, la part relative des importations de produits énergétiques et de l'industrie agroalimentaire dans le total importé s'est accrue (de respectivement +11 et +7 points), en raison de l'évolution des cours du pétrole et de la croissance de la population.

Répartition des importations par produits



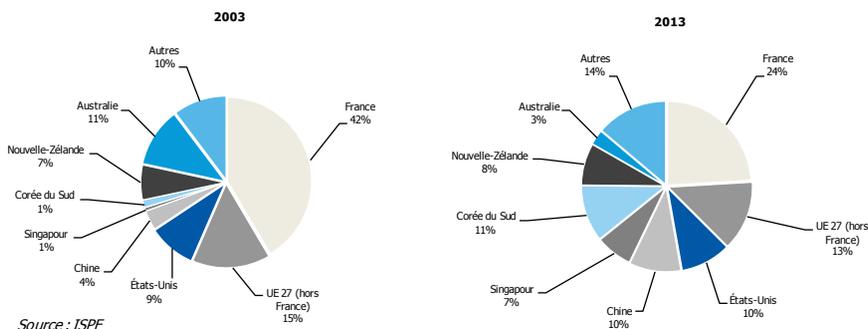
La France et l'Union européenne, principaux fournisseurs de la Polynésie française

En 2013, 24 % des importations proviennent de France métropolitaine (soit 39 milliards de F CFP), qui demeure le premier fournisseur du Pays, principalement en biens intermédiaires et agroalimentaires. Cependant, ses parts de marché se réduisent depuis 10 ans (-18 points). Les 26 autres pays membres de l'Union européenne¹ fournissent ensemble environ 22 milliards de F CFP de marchandises (13,5 % au total).

¹ Pour l'essentiel l'Allemagne (biens de l'industrie automobile et biens intermédiaires) et la Belgique (métallurgie et transformation des métaux).

Les importations en provenance de Corée du Sud, composées essentiellement d'hydrocarbures, s'accroissent de 15 % sur un an, positionnant le pays comme le troisième fournisseur de la Polynésie française (avec 11 % des parts de marché), devant la Chine et les États-Unis (10 % chacun). En parallèle, les importations provenant de Singapour poursuivent leur déclin (-13,9 % après -45 % en 2012), conséquence de la réorientation des approvisionnements en produits pétroliers de la Polynésie française ; ces deux pays asiatiques fournissant la quasi-totalité (94 %) des importations de produits énergétiques du Pays.

Évolution des parts de marché des fournisseurs du territoire



5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

Les exportations locales soutenues par les ventes de perles brutes

En 2013, la valeur des exportations locales est en légère hausse (+0,4 %, à 11,9 milliards de F CFP), grâce à l'augmentation des recettes de perles brutes, qui compense le net repli enregistré sur les autres produits d'exportations.

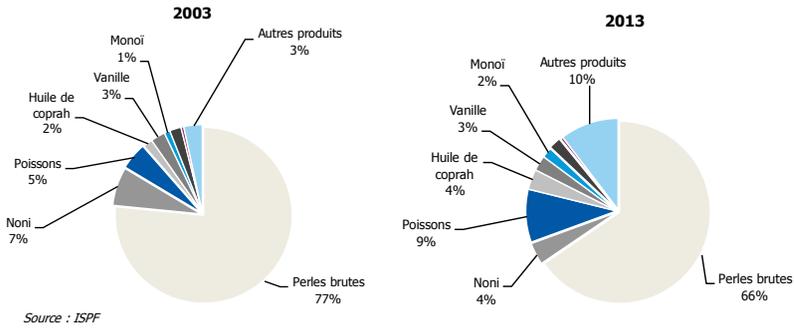
Après plusieurs années difficiles, le secteur perlicole connaît en effet une reprise, amplifiée par le succès des ventes aux enchères organisée par le Groupement d'intérêt économique (GIE) Poe o Rikitea. Les recettes d'exportations de perles brutes sont en hausse de 11 %, grâce à l'augmentation de 16 % du prix moyen au gramme (passé de 491 F CFP en 2012 à 568 F CFP en 2013), pour un volume exporté réduit de -4 %. Les produits perliers représentent deux tiers des recettes d'exportations, du territoire, avec 7,7 milliards de F CFP.

Exportations de produits locaux en valeur

Millions de F CFP	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Produits perliers	7 539	7 166	7 881	10,0%
<i>dont perles brutes</i>	7 117	6 888	7 652	11,1%
Poisson	851	1 583	1 100	-30,5%
Noni	781	640	458	-28,4%
Huile de coprah	736	711	421	-40,8%
Nacre	295	267	249	-6,7%
Vanille	219	301	316	5,0%
Monoï	257	229	214	-6,6%
Bière	62	58	56	-3,4%
Autres	595	902	1 215	7,5%
TOTAL	11 335	11 857	11 910	0,4%

Source : ISPF

Répartition des exportations locales par produits

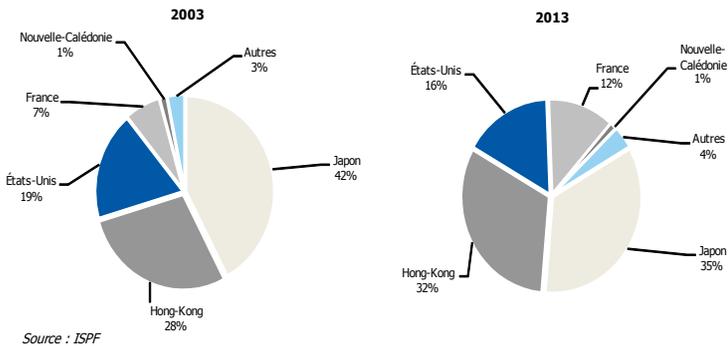


A contrario, les ventes de poissons, d'huile de coprah et de noni diminuent respectivement de 31 %, 41 % et 29 % en 2013, signe des profondes difficultés de structuration de plusieurs filières du secteur primaire. Les exportations de vanille, dont le volume se stabilise à 17,5 tonnes, progressent en revanche de 5 % à 316 millions F CFP.

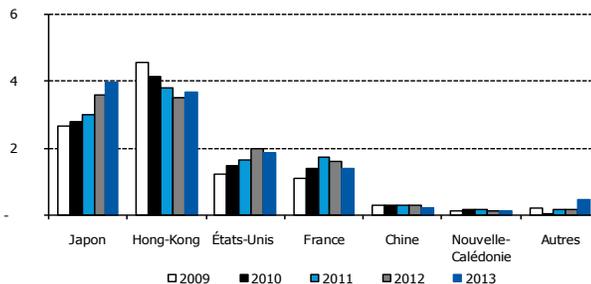
Le Japon et Hong-Kong, principaux clients de la Polynésie française

Les pays asiatiques absorbent deux tiers des exportations polynésiennes en 2013. Les deux principaux clients (essentiellement pour les perles brutes), Hong-Kong et le Japon, augmentent leurs achats respectivement de 11 % et 4 %, à 7,4 milliards de F CFP.

Évolution des parts de marché par destinataire



Principaux clients de la Polynésie française (en milliards de F CFP)



Les achats de la France métropolitaine sont en revanche en repli pour la deuxième année consécutive (-12,3 % en 2013 après -30,2 % en 2012), du fait d'une situation économique morose. Elle demeure au quatrième rang des clients de la Polynésie française (12 % des parts de marché, derrière les États-Unis (16 %).

5.3 UN DÉFICIT COMMERCIAL QUI CONTINUE À SE CREUSER

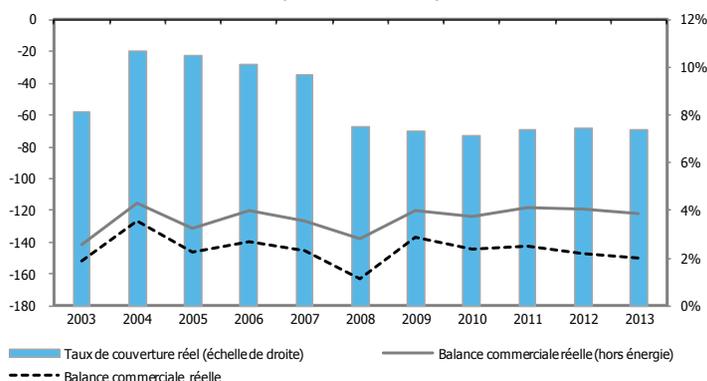
En 2013, le déficit de la balance commerciale continue de se creuser (+1,6 %) pour atteindre 149,6 milliards de F CFP, son niveau record depuis 2009. La faible hausse de la valeur des exportations (+53 millions de F CFP) ne compense pas celle des importations (+2,9 milliards de F CFP). Le taux de couverture réel reste stable (-0,1 point) pour s'établir à 7,4 %, traduisant la persistance d'une forte dépendance envers les approvisionnements extérieurs.

Balance commerciale réelle (hors services)

Millions de F CFP	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Importations	153 994	158 546	161 523	1,9%
Exportations	14 385	12 919	13 593	5,2%
Balance commerciale (millions de F CFP)	-139 609	-145 627	-147 930	1,6%
Taux de couverture (exportations locales /importations civiles)	9,3%	8,1%	8,4%	+0,3 pt
Agriculture, sylviculture, pêche	5 243	5 229	5 849	11,9%
Industries agricoles et alimentaires	-33 770	-35 008	-34 567	-1,3%
Industries des biens de consommation	-23 806	-22 658	-22 419	-1,1%
Industrie automobile	-9 292	-8 701	-8 804	1,2%
Industries des biens d'équipement	-20 960	-24 981	-28 327	13,4%
Industries des biens intermédiaires	-32 517	-32 226	-32 090	-0,4%
Énergie	-24 506	-27 281	-27 572	1,1%

Source : ISPF

Balance commerciale réelle de la Polynésie Française
(en milliards de F CFP)



Source : ISPF

5.4 LES ÉCHANGES RÉGIONAUX RESTENT MARGINAUX

Les échanges commerciaux de la Polynésie française avec les pays voisins de la zone Océanie-Pacifique restent faibles : en 2013, ils représentent 11,3 % du total importé (18 milliards de F CFP) et 2,6 % du total exporté (313 millions de F CFP).

La Nouvelle-Zélande demeure le principal partenaire régional de la Polynésie française, avec 36 % de ses exportations régionales et 71 % de ses importations. L’Australie se positionne comme le deuxième marché d’approvisionnement régional (26 % des importations mais seulement 4 % des exportations).

Des échanges commerciaux faibles avec les petites économies insulaires

Les flux commerciaux avec les autres petites économies insulaires (PEI) du Pacifique sont marginaux, représentant 0,3 % des importations et 2,6 % des exportations locales en 2013.

La Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna concentrent 91 % des flux de marchandises des PEI avec la Polynésie française, qui sont principalement composés, à l’import, de produits de l’industrie agro-alimentaires et d’appareils domestiques et, à l’export, des produits aquacoles et de consommation (habillement et équipement du foyer).

LES ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX

Plusieurs accords commerciaux régionaux existent au sein de la zone Pacifique Sud. Deux processus d’intégration régionale ont été mis en place dans le cadre du Forum des îles du Pacifique (FIP), la Nouvelle-Calédonie en étant membre associé depuis 2006, comme la Polynésie française : l’accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique (PICTA, Pacific Island Countries Trade Agreement) d’une part, et l’Accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER, Pacific Agreement on Closer Economic Relations) d’autre part.

Entré en vigueur en avril 2003, le PICTA¹ concerne 14 des 16 pays membres² du Forum des îles du Pacifique, mais exclut l’Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour sa part, le PACER est un accord de libre-échange entre tous les pays membres du Forum des îles du Pacifique (FIP), y compris la Nouvelle-Zélande et l’Australie.

Il devrait remplacer l’accord commercial préférentiel (SPARTECA, Accord régional de commerce et de coopération économique pour le Pacifique Sud) qui octroyait un accès en franchise de droits aux exportations des États insulaires en développement du Forum vers la Nouvelle-Zélande et l’Australie depuis 1980.

5.5 LA FISCALITÉ DOUANIÈRE

La réglementation du commerce extérieur relève de la compétence de la Polynésie française, qui fixe l’assiette et le taux des impôts, des droits et des taxes à l’importation. La fiscalité applicable a pour finalité d’alimenter le budget de la Collectivité. Certaines impositions sont également perçues au profit d’établissements et organismes publics et leur sont directement versés.

¹ La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française mènent une discussion avec le Forum sur leur éventuelle adhésion au PICTA.

² Les membres du Forum sont : Australie, Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, États Fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

Les modifications fiscales introduites en 2013 ont consisté en une augmentation, au 1^{er} août, des droits et taxes applicables à l'importation de boissons alcoolisées (y compris celles fabriquées localement), de tabacs et de certains produits pétroliers. Parallèlement à ces dispositions, le gouvernement a créé un compte d'affectation spéciale « fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FEL) » destiné à recevoir le produit des taxes douanières auparavant affecté à la CPS pour le compte du régime de solidarité territoriale (RSPF)¹.

Les effets de cette augmentation ne sont pas perceptibles en 2013 : les recettes douanières sont restées stables (-0,2 %) à 46,9 milliards de F CFP, en dépit de l'augmentation relative des importations, de 158 à 161 milliards de F CFP.

6. La balance des paiements en 2012²

UN COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES EXCÉDENTAIRE

En 2012, le compte de transactions courantes affiche un excédent de 24 milliards de F CFP, en repli de 15,5 % en raison du creusement du déficit des biens (+4,6 %) et de la baisse de l'excédent des transferts courants (-4,7 %). Seule la balance des services progresse sur l'année (+10,3 %).

Confrontée aux difficultés financières du Pays et à une demande intérieure atone, l'économie polynésienne n'est pas parvenue à redémarrer en 2012. Le chiffre d'affaires déclaré par les entreprises locales soumises à la TVA baisse (-2,3 %), tout comme l'emploi salarié (-3 %). Cependant, les interventions de l'État (versements de salaires aux fonctionnaires, transferts aux collectivités locales, etc.) atténuent les effets de la crise et contribuent au maintien de l'excédent des transactions courantes, qui s'établit à 23,7 milliards de F CFP. Il diminue toutefois de 15,5 %, impacté notamment par le creusement de la balance des biens.

L'excédent des échanges de services progresse en revanche sur l'année, soutenu par les bons résultats des transports et des services aux entreprises. Les recettes touristiques s'inscrivent également en hausse (+3 %), ce qui porte l'excédent lié au tourisme à 26 milliards de F CFP. Pour sa part, le compte financier fait apparaître des sorties nettes de capitaux limitées, pour un montant de 3,7 milliards de F CFP.

¹ Il s'agit du droit de consommation à l'importation, de la taxe de solidarité sur les alcools et tabacs (TSAT), de celle pour les personnes âgées et les handicapés (TSOL), et du droit intérieur de consommation.

² La balance des paiements est un état statistique, présenté sous forme comptable, qui récapitule les transactions, financières ou non, entre les résidents d'un territoire et les non-résidents au cours d'une période déterminée. Pour la Polynésie française, elle prend en compte l'ensemble des flux entre les résidents de la Collectivité et les non-résidents (l'étranger et le reste de la France).

Principaux postes de la balance des paiements

soldes en M F CFP	2010 (1)	2011 (1)	2012
Compte des transactions courantes :	6 947	28 051	23 698
Biens	-142 279	-139 425	-145 798
Services	36 795	51 858	57 185
Revenus	54 136	59 120	58 485
Transferts courants	58 294	56 498	53 825
Compte de capital	-65	-91	-57
Compte financier :	10 694	-5 140	-3 719
Investissements directs	2 388	9 516	9 952
Investissements de portefeuille	-603	22 329	1 990
Autres investissements	8 910	-36 985	-15 661
Erreurs et omissions	-17 576	-22 820	-19 922

Sources : IEOM, ISPF

(1) Chiffres révisés

6.1 LE COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES

En 2012, le compte de transactions courantes de la Polynésie française présente un excédent de 23,7 milliards de F CFP, en repli de 15,5 % sur un an, en raison du creusement de la balance des biens (+4,6 %) et de la baisse de l'excédent des transferts courants (-4,7 %). Seule la balance des services progresse sur l'année (+10,3 %).

Le déficit de la balance des biens se creuse de 6,4 milliards de F CFP en 2012 pour s'établir à 146 milliards de F CFP. Cette évolution résulte d'une nette progression des importations, conjuguée à un retrait des exportations. Les importations polynésiennes progressent de 3,2 %. L'augmentation du prix des matières premières et l'affaiblissement de l'euro vis-à-vis du dollar américain contribuent à la hausse des importations de produits énergétiques (+11,3 %) et des industries agroalimentaires (+3,8 %). Les importations de biens d'équipement (+7,8 %) incluent l'achat d'un nouveau navire pour relier Tahiti et Moorea (le « Terevau »), ainsi que l'acquisition d'équipements par un nouvel opérateur de téléphonie mobile (Vodafone). Les exportations de biens, qui avaient bénéficié en 2011 de la revente de l'avion du gouvernement polynésien à l'Indonésie, chutent de 10,8 % en 2012, en lien avec un repli de 3,2 % des ventes de perles brutes. Ces dernières représentent la moitié des exportations en valeur (6,9 milliards de F CFP).

L'excédent des échanges de services progresse de 5,3 milliards de F CFP en 2012 pour s'établir à 57,2 milliards de F CFP. Les bons résultats des transports et des services aux entreprises compensent la baisse des dépenses de fonctionnement et d'investissement des forces armées, enregistrées en exportations de services des administrations publiques.

Principalement constitué des rémunérations salariales, le poste des revenus est structurellement excédentaire du fait de l'importance des salaires versés par l'État¹ en Polynésie française. En 2012, il reste stable (-0,6 milliard de F CFP) à 58,5 milliards de F CFP.

L'excédent des transferts courants se réduit de 4,7 % en 2012, à 53,8 milliards de F CFP. Représentant 25,1 % des recettes du compte de transactions courantes, les transferts des administrations publiques s'inscrivent en hausse de 9,6 %, en lien avec le versement par l'État d'une dotation exceptionnelle d'ajustement de 6 milliards de F CFP destinée à soutenir le plan d'assainissement des finances publiques de la Polynésie française et une meilleure consommation en fin d'année des fonds du Contrat de projet.

¹ En décembre 2012, le personnel civil rémunéré par l'État est de 8 315 personnes (8 951 en décembre 2011).

Les versements publics nets de l'État en Polynésie française demeurent stables en 2012, à 135,6 milliards de F CFP. Ils représentent 24 % du dernier PIB connu (2009).

6.2 LE COMPTE FINANCIER¹

En 2012, le compte financier présente des sorties nettes de 3,7 milliards de F CFP, après 5,1 milliards de F CFP en 2011. Les entrées nettes liées aux investissements directs (10 milliards de F CFP) et aux investissements de portefeuille (2 milliards de F CFP) compensent partiellement les sorties nettes des « autres investissements » (-15,7 milliards de F CFP).

Les investissements de portefeuille se soldent par des entrées nettes de 2 milliards de F CFP, après 22,3 milliards de F CFP en 2011. Cette forte baisse (-20,3 milliards de F CFP) s'explique par le caractère ponctuel d'un important rapatriement de fonds dans le Pays enregistré en 2011, à la suite d'une revente de titres étrangers par la Caisse de prévoyance sociale (CPS).

Les investissements directs (IDE) présentent des entrées nettes de capitaux de 10 milliards de F CFP en 2012 contre 9,5 milliards de F CFP en 2011, en raison d'un accroissement des investissements directs étrangers en Polynésie française supérieurs à ceux des investissements directs des résidents à l'étranger. L'augmentation des investissements directs entrants résulte d'une hausse des apports des sociétés mères françaises vers leurs filiales en Polynésie française et du rachat du Club Med de Bora Bora par un investisseur australien en juillet 2012.

Les autres investissements (qui regroupent toutes les autres opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents) donnent lieu à des sorties nettes de 15,7 milliards de F CFP en 2012, après 37 milliards de F CFP en 2011. Les avoirs hors de Polynésie des banques de la place diminuent de 22 milliards de F CFP en 2012. Parallèlement, leurs engagements vis-à-vis de l'étranger se replient de 15,7 milliards de F CFP, conduisant à une diminution de leur position extérieure nette². Pour leur part, la position extérieure nette des entreprises et ménages (« autres secteurs ») augmente de 9,2 milliards de F CFP, compte tenu de l'augmentation de leurs avoirs à l'étranger de la Polynésie française. Elle intègre notamment un transfert de fonds exceptionnel de la Caisse de prévoyance sociale (CPS) en métropole au premier semestre 2012, après le rapatriement observé en 2011.

6.3 LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES FLUX DE TRANSACTIONS COURANTES

Principal partenaire de la Polynésie française, la France concentre 56 % des transactions courantes et 23 % des échanges de biens en 2012, en diminution toutefois par rapport à l'année précédente (respectivement -4 points et -3 points). Elle est suivie par le reste de l'Union européenne (respectivement 11 % et 12 %), puis par les États-Unis (respectivement 9 % et 10 %). Des échanges commerciaux existent également entre la Polynésie française et certains pays d'Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande) et d'Asie. Ainsi, Singapour, la Chine, la Corée du Sud, le Japon et Hong-Kong concentrent au total 13 % des transactions courantes avec le Pays et 32 % des échanges de biens.

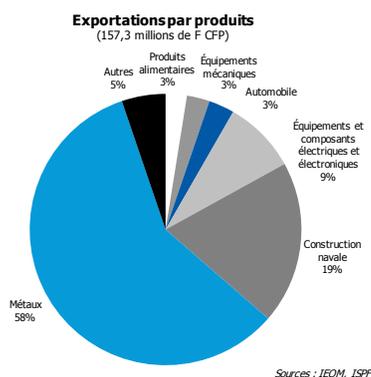
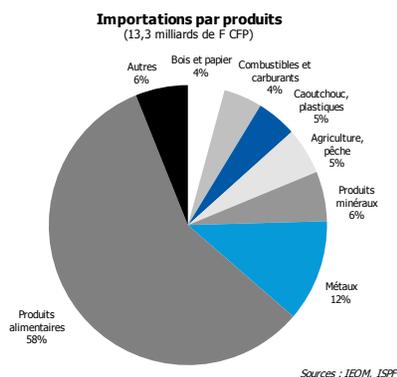
¹ Le compte financier comprend les investissements directs, les investissements de portefeuille, les autres investissements et les avoirs de réserve.

² Position extérieure nette : différence entre les avoirs et les engagements hors de la zone d'émission des établissements de crédit. Compte tenu des conventions de signe, une diminution de la position extérieure nette correspond à des entrées nettes en balance des paiements.

FOCUS SUR LES ÉCHANGES AVEC LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Échanges de biens : des importations quasi exclusivement

Les importations en provenance de Nouvelle-Zélande s'élevaient à 13,3 milliards de F CFP, stables par rapport à 2011 (+1,7 %). Concentrant 8,4 % des importations totales en 2012, la Nouvelle-Zélande est le cinquième fournisseur de biens de la Polynésie française et le deuxième fournisseur en produits alimentaires (principalement en viande et produits laitiers). A contrario, les exportations de biens vers la Nouvelle-Zélande sont faibles (157,3 millions de F CFP). Elles sont constituées pour l'essentiel de déchets (canettes compactées, etc.) exportés en vue d'être recyclés.



La balance commerciale de la Polynésie française avec la Nouvelle-Zélande est déficitaire. En 2012, le déficit des échanges se creuse légèrement de 203 millions de F CFP pour s'établir à 13,2 milliards de F CFP.

Des échanges de services liés au tourisme et au transport

Les échanges de services entre les deux géographies sont majoritairement liés au tourisme et au transport. En 2012, le solde est déficitaire à 2,6 milliards de F CFP, après -2 milliards de F CFP en 2011.

Les exportations de services vers la Nouvelle-Zélande s'établissent à 2,4 milliards de F CFP, réparties à 57 % pour le tourisme et 35 % pour le transport. En matière de tourisme, la Nouvelle-Zélande est le sixième marché émetteur de la Polynésie française. En 2012, 7 166 touristes néo-zélandais ont visité le territoire, principalement des touristes terrestres, la durée moyenne de séjour étant de 9,5 jours.

Les importations de services en provenance de Nouvelle-Zélande sont plus importantes. Elles s'établissent à 5 milliards de F CFP : 55 % pour le tourisme et 31 % pour le transport. La Nouvelle-Zélande est la troisième destination touristique des résidents polynésiens derrière la France et les États-Unis. La durée moyenne de séjour d'un résident en Nouvelle-Zélande est de 18 jours.

Baisse des investissements immobiliers des résidents en Nouvelle-Zélande

Les investissements directs nets des résidents en Nouvelle-Zélande (IDE sortants) se réduisent à 617 millions de F CFP, après 731 millions de F CFP en 2011. Cette évolution résulte d'une baisse des investissements immobiliers, principal poste des investissements directs sortants. La Nouvelle-Zélande est la troisième destination des investissements directs des résidents polynésiens après la France et les États-Unis.

Section 3

Les politiques et finances publiques

NOUVEAU REPLI DES RECETTES FISCALES EN 2013

En vertu de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, cette Collectivité d'outre-mer bénéficie des dispositions de l'article 74 de la Constitution. À ce titre, la Polynésie française a tous pouvoirs en matière fiscale et budgétaire.

En 2013, les recettes fiscales de la collectivité se sont inscrites une nouvelle fois en baisse (-1,4 % après -1,0 % en 2012), illustrant un ralentissement prolongé de l'activité économique. L'atonie de la consommation des ménages induit une réduction des recettes fiscales indirectes de 1,2 %. Dans le même temps, les recettes fiscales directes se replient de 2,0 %, sous l'effet des contractions conjuguées de l'impôt sur les sociétés (-2,6 %) et de l'impôt sur les transactions (-1,9 %).

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

1.1 LE CONTRAT DE PROJETS (2008-2014)

Le Contrat de projets (CdP) est un accord contractuel pluriannuel dans lequel l'État et la Polynésie française s'engagent sur la programmation et le financement de projets structurants. Il représente une enveloppe budgétaire initiale de 48 milliards de F CFP.

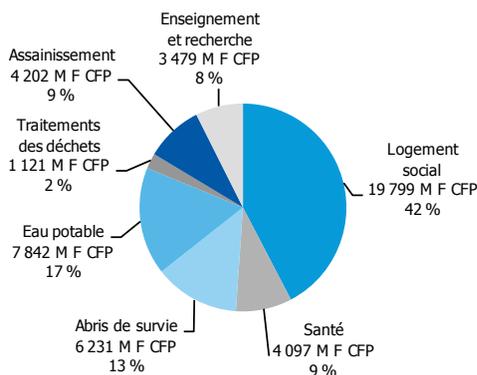
Signé le 27 mai 2008, à l'origine pour la période 2008-2013, il a été prolongé d'un an en novembre 2013, à l'occasion de la venue du Ministre des Outre-mer, afin de permettre l'utilisation des fonds disponibles restants, soit 5,9 milliards de F CFP.

Le Contrat de projets se décline autour de cinq axes majeurs : le logement social, la santé, l'environnement, la protection de la population face aux catastrophes naturelles et l'enseignement supérieur.

L'État et le Pays contribuent tous deux à hauteur de 44 % au financement du Contrat de projets, tandis que les autres opérateurs bénéficiaires, tels l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) et les communes, apportent les 12 % restants.

Le comité de pilotage, qui surveille l'exécution du contrat, évaluait le taux de programmation du CdP à 76 % de l'enveloppe au 31 décembre 2013 (36,3 milliards de F CFP), tandis que 25,4 milliards, soit 53 %, avaient été engagés. Le montant des réalisations est, quant à lui, estimé à 11,0 milliards de F CFP.

Répartition des enveloppes du CdP 2008-2014



Source : Haut Commissariat

Bilan du Contrat de projets au 31 décembre 2013

<i>en millions de F CFP</i>	Enveloppe CDP	Programmation ferme actualisée	Engagements au 31/12/2013	Réalisations au 31/12/2013
Logement social	19 799	12 112	6 903	2 043
Santé	4 097	2 784	1 936	1 261
Environnement	13 419	11 212	9 959	4 285
dont : Eau potable	7 842	5 892	5 004	2 377
Assainissement	4 202	4 052	4 052	1 805
Déchets	1 121	1 014	650	104
Abris de survie	6 231	6 231	4 846	2 988
Enseignement et recherche	3 479	3 453	1 716	392
Enquête budget familles	470	470	-	-
Tourisme nautique	120	-	-	-
TOTAL	47 615	36 262	25 362	10 969

Sources : Haut-Commissariat - Agence française de développement

Suite à la réunion du comité de pilotage du 30 janvier 2014, les fonds restants ont été redéployés principalement en faveur du logement social, à hauteur de 5 milliards de F CFP. Seront ainsi financés, entre autres, 120 logements à Pirae et 210 logements en habitat dispersé, notamment dans les archipels éloignés. Le développement du tourisme nautique dans les îles Sous-le-Vent sera également financé à hauteur de 131 millions de F CFP.

1.2 LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Le Fonds européen de développement (FED) est un instrument d'aide au développement économique, social et humain de l'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM).

Jusqu'au 31 décembre 2013, la Polynésie française était associée à l'Union européenne en application de la quatrième partie du Traité instituant la Communauté européenne et d'une décision d'association du Conseil périodiquement renouvelée. Le régime d'association impliquait l'éligibilité des PTOM au Fonds européen de développement (FED)¹.

Dotée de 2,4 milliards de F CFP, l'enveloppe territoriale du 10^{ème} FED, couvrant la période 2008-2013, a été essentiellement affectée au financement de l'assainissement de la commune de Papeete² et au renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française (152 millions de F CFP).

Accordée à l'issue du 12^{ème} Forum de dialogue Union européenne et Pays et Territoires d'Outre-mer, en décembre 2013, l'allocation territoriale de la Polynésie pour la période 2014-2020 s'élève à 3,6 milliards de F CFP (soit 1,2 milliard de F CFP de plus que le 10^{ème} FED). Pour en bénéficier, le pays devra élaborer un document de programmation détaillé autour de secteurs clés déjà identifiés : la valorisation des ressources naturelles (énergies renouvelables et ressources marines), le tourisme et l'environnement (eau et assainissement).

¹ À compter du 1^{er} janvier 2014, suite à l'évolution de la Décision d'association Outre-mer (DAO), la coopération de l'Union européenne et de la Polynésie française s'inscrit dans le cadre du programme stratégique Horizon 2020.

² Dernier projet en date, une convention du FED relative à l'assainissement de Papeete a été signée le 22 novembre 2013, pour un montant de 2,2 milliards de F CFP. Depuis 1997, l'Union européenne a engagé 4,4 milliards de F CFP pour accompagner les programmes d'assainissement de la Polynésie française.

Par ailleurs, au troisième trimestre 2014, la Polynésie française organisera à Papeete un Forum de coopération régionale PTOM-ACP, financé par l'Union européenne.

1.3 LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

1.3.1 Les dépenses directes de l'État

En 2012, les dépenses budgétaires directes de l'État se sont établies à 173,8 milliards de F CFP, en hausse de 3 % par rapport à 2011.

Les dépenses civiles représentent 68 % des dépenses directes de l'État et augmentent de 8,6 milliards de F CFP par rapport à 2011, par le biais de la dotation d'ajustement exceptionnelle (5,9 milliards) et du concours contractualisé de l'État au financement des investissements prioritaires (2,2 milliards). Cette hausse compense la baisse de 17 % en un an des dépenses militaires, qui chutent à 15,9 milliards de F CFP (-26,7 % par rapport à 2007).

Les fonds dédiés à l'appui de l'exercice des compétences des communes augmentent de 4,6 % et atteignent 11,3 milliards de F CFP en 2012.

1.3.2 Le troisième instrument financier

Le concours de l'État aux financements prioritaires de la Polynésie française, dit « 3^{ème} instrument financier », est l'un des trois nouveaux instruments financiers¹ inscrits en 2011 dans la loi de finances (LOLF)². Il s'agit de crédits à l'investissement encadrés par une convention pluriannuelle, avec une participation de l'État de 80 %.

Depuis sa mise en place effective, en juillet 2011, 206 projets ont été programmés, pour un montant de 25,3 milliards de F CFP. Parmi ces projets, 44 sont aujourd'hui achevés et soldés, et 178 ont fait l'objet d'engagements comptables. À fin 2013, le niveau d'exécution s'élevait à 42 % du montant total programmé, avec 10,5 milliards de F CFP mandatés, soit une participation de l'État correspondante de 7,6 milliards de F CFP³.

Les opérations d'investissement sont réparties sur l'ensemble des cinq archipels de la Polynésie française : 54 % des programmations se situent dans les Îles du Vent, 17 % dans les Tuamotu-Gambier et 10 % respectivement dans les Marquises et les Îles Sous-le-Vent. Quatre grands secteurs économiques y sont éligibles : le routier (66 % des programmations), le maritime (19 %), l'aéroportuaire (12 %) et la défense contre les eaux (3 %).

¹ Les deux autres instruments sont la Dotation globale d'autonomie pour la Polynésie française (10,8 milliards de F CFP) et la Dotation territoriale d'investissement pour les communes (1,08 milliard de F CFP) versée via le Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP).

² Ces trois instruments ont succédé à la Dotation globale de développement économique (DGDE), mise en place par la convention État-Territoire du 4 octobre 2002 relative au renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française. Leur inscription dans la LOLF permet une stabilité et une revalorisation annuelle dans les mêmes conditions que celles dont bénéficient les autres collectivités territoriales de la République, par le biais des dotations globales de fonctionnement et d'équipement.

³ Sur les 10,5 milliards de F CFP mandatés, 9,5 milliards sont des dépenses justifiables auprès de l'État qui y contribue à hauteur de 7,6 milliards (80 %) dont 5,1 milliards ont été effectivement versés au 31 décembre 2013.

Bilan du troisième instrument financier de l'État au 31 décembre 2013

Montants en millions de F CFP	Programmés	Mandatés	Versements de l'État effectués
Aéroportuaire	3 110	433	129
Défense contre les eaux	738	406	231
Maritime	4 711	1 754	859
Routier	16 699	7 886	3 904
Total	25 258	10 479	5 123

Source : Haut-commissariat

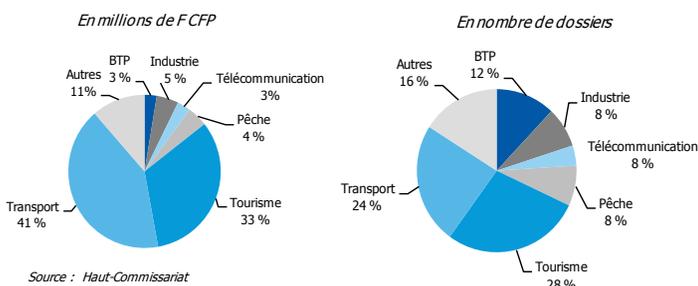
Les consommations relatives au troisième instrument financier ne cessent d'augmenter avec 5,2 milliards de F CFP mandatés en 2013, en progression de 30 % par rapport à 2012. Elles devraient atteindre 8,4 milliards en 2014. Il en va de même pour la programmation 2014 des projets, qui s'élève à 8,6 milliards de F CFP en 2014, dont 72 % dans le secteur routier.

1.3.3 Les aides fiscales à l'investissement

Le dispositif national de défiscalisation¹ vise à promouvoir, par la mise en œuvre d'incitations fiscales, les investissements productifs neufs réalisés dans les secteurs de l'économie jugés prioritaires.

En 2013, 25 projets intéressant la Polynésie française et représentant un montant global d'investissement de 16,2 milliards de F CFP ont été soumis à l'agrément de la DGFIP et transmis pour avis au Haut-commissaire². En comparaison, 13 dossiers avaient été enregistrés en 2012, pour un montant d'investissement légèrement supérieur (16,4 milliards). En revanche, le nombre escompté d'emplois induits augmente sensiblement (183 postes contre 80 en 2012).

Répartition des demandes d'agrément par secteur



L'année 2013 se caractérise par un accroissement des investissements soumis à agrément en matière de transport, notamment insulaire, avec un projet dans le secteur aérien (représentant 5,8 % du montant total des projets) et trois projets maritime (35,3 %). Quatre dossiers d'extension ou de rénovation d'hôtels ont également été déposés et représentent 27,2 % du total des investissements.

¹ Le régime d'aide fiscale métropolitain est inclus dans la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, dite « loi Pons », modifiée par la Loi de programme pour l'outre-mer (LOPOM) du 21 juillet 2003 (« loi Girardin ») puis par la Loi pour le développement économique de l'outre-mer (LODEOM), promulguée le 27 mai 2009.

² À noter que les programmes inférieurs à 29,8 millions de FCFP ne sont pas soumis à agrément. Ce critère peut être apprécié selon la durée d'activité de l'entreprise et son secteur d'appartenance.

2. Le système fiscal

Source de revenus nécessaire à la mise en œuvre des compétences dévolues au Pays, le système fiscal en Polynésie française s'est densifié au fil des années. La Direction des impôts et des contributions publiques (DICP) est en charge de la collecte des 36 impôts et taxes figurant au code des impôts.

La fiscalité polynésienne est marquée par une forte proportion de fiscalité indirecte (elle représente 71,2 % des recettes fiscales en moyenne sur la période 2011-2013) et une fiscalité directe portant essentiellement sur les entreprises.

La *fiscalité directe* est en effet principalement composée de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (37 % des recettes fiscales directes en 2013), de l'impôt sur les transactions¹ (12 %), de la contribution de solidarité du territoire (CST), de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers et de l'impôt sur les propriétés bâties.

La *fiscalité indirecte* se compose, quant à elle, de la taxe sur la valeur ajoutée (la TVA représente 61 % des recettes fiscales indirectes en 2013), des taxes à l'importation (30 %) ainsi qu'à l'exportation. Cette fiscalité est par ailleurs complétée de taxes sur consommations spécifiques (boissons alcoolisées et produits sucrés, etc.) ainsi que d'autres droits indirects (taxe de solidarité, etc.).

Les quatre impôts principaux, en termes de recettes, sont la TVA (25 072 contribuables en 2012), l'impôt sur les sociétés (3 093 contribuables), la contribution de solidarité du territoire (à laquelle contribuent l'ensemble des salariés, les prestataires de services, les professions libérales et les commerçants) et l'impôt sur les transactions (13 424 contribuables). Ils représentent 60 % de la ressource fiscale publique.

À l'exception de la CST², les ménages ne sont pas imposés sur leurs revenus³. Le nouveau barème de calcul de la CST, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2013, rééquilibre l'effort contributif des salariés, avec un taux différentiel réparti sur 11 tranches de revenus au lieu de 6. Demeuré inchangé pour les revenus inférieurs à 250 000 F CFP⁴, le taux de prélèvement atteint désormais 25 % pour la fraction des revenus supérieure à 2,5 millions de F CFP. Les taux d'imposition pour les prestataires de services et professions libérales ainsi que pour les commerçants ont également été modifiés au 1^{er} octobre 2013.

Cette modification de l'assiette d'imposition à la CST s'inscrit dans le cadre d'une réforme plus vaste et s'accompagne d'une revalorisation du taux de la TVA sur les prestations de service (de 10 à 13 %) et de la taxation de l'alcool, du tabac et de certains produits sucrés. La fiscalité des entreprises progresse également, à travers une hausse des taxes sur le produit net bancaire et les activités d'assurance et de la taxe sur les grandes surfaces commerciales, à compter du 31 décembre 2013. Le montant total des recettes nouvelles attendues est estimé à 9,6 milliards de F CFP.

¹ Les recettes réalisées en Polynésie française, par les personnes physiques ou morales, qui achètent pour revendre ou accomplissent des opérations relevant d'une activité autre qu'agricole ou salariée sont soumises à l'impôt sur les transactions. Les taux d'imposition sont progressifs selon la tranche de chiffre d'affaires déclaré.

² En 2012, la CST sur les activités salariées représente 6,7 milliards de F CFP.

³ D'après le rapport Bolliet (2010), rédigé dans le cadre de la mission d'assistance à la Polynésie française.

⁴ Le taux est de 0,5 % pour la fraction de revenus qui n'excède pas 150 000 F CFP et de 3 % jusqu'à 250 000 F CFP.

2.1 LES PRÉLÈVEMENTS FISCAUX

Les recettes fiscales de la collectivité se sont inscrites une nouvelle fois en baisse en 2013 (-1,4 % après -1,0 % en 2012), illustrant un ralentissement prolongé de l'activité économique.

Les *recettes fiscales indirectes* diminuent de 1,2 %. À l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée, l'ensemble des postes affichent des recettes en baisse. Alors que la réforme du droit des douanes, portant sur les produits européens importés et effective depuis le 1^{er} janvier 2012, avait permis, en 2012, l'augmentation de 8 % des recettes relatives aux droits à l'importation, celles-ci sont en légère baisse en 2013 (-1,2 %).

Dans le même temps, les *recettes fiscales directes* se replient de 2,0 %, sous l'effet des contractions conjuguées de l'impôt sur les sociétés (-2,6 %) et de l'impôt sur les transactions (-1,9 %).

Recettes fiscales de la Polynésie française				
en millions de F CFP	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Fiscalité indirecte	60 192	60 216	59 522	-1,2 %
- Droits à l'importation (1)	16 735	18 067	17 849	-1,2 %
- Droits intérieurs de consommation	3 016	2 719	2 099	-22,8 %
- Taxe sur la valeur ajoutée	36 812	35 854	36 278	1,2 %
- Autres droits indirects	3 195	3 174	2 900	-8,6 %
- Droits à l'exportation	434	402	396	-1,5 %
Fiscalité directe	25 015	24 154	23 667	-2,0 %
- Impôt sur les bénéfices des sociétés (2)	9 337	8 985	8 748	-2,6 %
- Impôt sur les transactions (2)	3 042	2 901	2 846	-1,9 %
- Patentes et licences	-	-	-	-
- Divers	12 636	12 268	12 073	-1,6 %
Total	85 206	84 370	83 188	-1,4 %

Source : Ministère des finances

* données provisoires, hors écriture d'ordre

(1) hors exonérations de droits et taxes à l'importation

(2) hors crédits d'impôt défiscalisation, ces derniers étant évalué à 5,2 milliards de FCFP en 2013 (-32 % sur un an)

En parallèle, un ensemble de taxes et redevances est perçu par le Service des douanes au profit d'établissements publics ou parapublics¹. En augmentation de 1,6 %, les impositions douanières ainsi collectées ont atteint 11,2 milliards de F CFP en 2013. Parmi ces taxes figurent notamment, le droit de consommation à l'importation (qui représente 36,0 % de ces recettes), la taxe de solidarité sur les alcools et les tabacs (TSAT, 15,8 %) ou encore la taxe de péréquation sur les hydrocarbures (TPH, 10,6 %).

2.2 LE DISPOSITIF D'INCITATION FISCALE À L'INVESTISSEMENT

En complément² du système de défiscalisation nationale, la Polynésie française a mis en œuvre un régime local de défiscalisation, afin de soutenir les investissements profitables au développement économique et social du territoire.

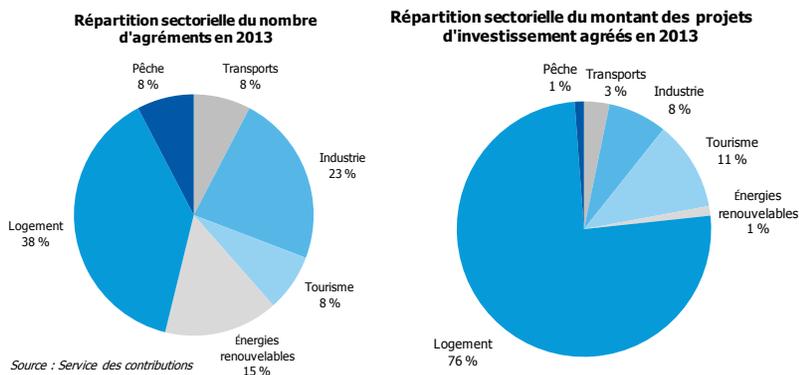
¹ Les bénéficiaires de ces impôts et taxes sont notamment la Caisse de prévoyance sociale (CPS), le Port autonome, le concessionnaire de l'aéroport (ADT) et le Groupement interprofessionnel du Monoï de Tahiti (pour la taxe sur le monoï). Suite à sa création le 1^{er} août 2013, le Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) reçoit désormais le produit des taxes douanières, auparavant affectées à la CPS, pour le compte du régime de solidarité de Polynésie française (RSPF).

² Le dispositif local est cumulable avec la défiscalisation nationale. Selon le *Rapport public annuel 2012* de la Cour des comptes, 80 % des projets agréés du dispositif local bénéficient de cette double défiscalisation.

Créé par la « délibération Flosse » en 1995¹, le dispositif a été aménagé par la loi du Pays n° 2009-7 du 1^{er} avril 2009 portant refonte du dispositif d'incitation fiscale à l'investissement. À cette occasion, les secteurs éligibles ont été élargis et les obligations des porteurs de projet renforcées.

Les programmes d'investissement doivent faire l'objet d'un agrément en Conseil des ministres de Polynésie française après avis de la Commission consultative des agréments fiscaux (CCAF).

En 2013, 13 projets d'investissements ont reçu l'agrément de la CCAF, contre 17 en 2012. Ces agréments représentent une base globale défiscalisable de 9,6 milliards de F CFP (+15,7 % sur un an) et des crédits d'impôt accordés de 5,2 milliards de F CFP (contre 4 milliards de F CFP en 2012).



3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE²

Alors qu'elles étaient en baisse de 8,5 % en 2011, les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité de Polynésie française augmentent de 1,9 % en 2012, et ce en dépit d'un recul des recettes fiscales de 1,0 %.

Parallèlement, les dépenses réelles de fonctionnement du Pays ont progressé de 0,8 %. L'épargne nette (la capacité du pays à financer ses investissements sur fonds propres) s'est donc sensiblement améliorée, redevenant positive en 2012 (2,1 milliards de F CFP).

Par ailleurs, la collectivité a de nouveau réduit significativement ses dépenses d'investissement (-16,9 % en 2012 après -43,4 % en 2011) et son recours à l'emprunt (3,9 milliards de F CFP, contre 12,2 milliards de F CFP en 2011). En fin d'année, la dette s'élève à 85 milliards de F CFP, soit 315 765 F CFP par habitant.

¹ Créé par la délibération n° 95-55 APF du 24 mars, le dispositif était initialement destiné à favoriser principalement les projets de construction immobilière et hôtelière. Les secteurs éligibles au dispositif ont été étendus par la délibération n° 2004-33 APF du 12 février 2004.

² Les dernières données disponibles au moment de la rédaction de ce rapport concernent l'exercice 2012.

Avec l'amélioration de l'épargne nette, la capacité de désendettement de la collectivité s'élevait en 2012 à 8,3 années (contre 9,5 en 2011). Pour mémoire, elle atteignait 3,2 années en 2006.

En outre, le Pays a bénéficié, en 2012, d'une dotation d'ajustement exceptionnelle de l'État d'un montant de 5,9 milliards de F CFP, accordée dans le cadre d'une convention relative à l'accompagnement du redressement des finances de la Polynésie française.

Evolution des comptes de la Polynésie française

en millions de F CFP

	2010	2011	2012	Var. 2012/2011	Var. 2011/2010	Var. 2010/2009	Var. 2009/2008
Recettes réelles de fonctionnement (A)	118 090	108 091	110 112	1,9%	-8,5%	5,6%	-4,0%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers) (B)	104 107	95 064	95 842	0,8%	-8,7%	1,5%	-4,7%
Epargne de gestion = (A) - (B) = (C)	13 983	13 027	14 270	9,5%	-6,8%	51,0%	4,4%
Frais financier (D)	2 543	3 677	3 990	8,5%	44,6%	20,1%	-15,5%
Epargne brute = (C) - (D) = (E)	11 440	9 350	10 280	9,9%	-18,3%	60,1%	12,3%
Remboursement en capital - (F)	7 613	9 847	8 136	-17,4%	29,3%	1,6%	3,1%
Epargne nette = (E) - (F) = (H)	3 827	-497	2 144	-531,5%	-113,0%	-1196,7%	-61,4%
Recettes d'investissement (I)	26 303	15 342	7 985	-48,0%	-41,7%	-11,1%	11,6%
dont Dotations de l'Etat (yc DGDE)	12 617	1 711	3 633	112,3%	-86,4%	4,2%	-16,8%
Emprunts	13 544	12 231	3 938	-67,8%	-9,7%	-22,1%	47,8%
Autres recettes	142	1 400	414	-70,5%	886,1%	43,4%	-53,1%
Dépenses d'investissement (J)	28 688	16 244	13 499	-16,9%	-43,4%	-7,4%	1,2%
Variation annuelle du fonds de roulement = (H) + (J) - (I) = (K)	1 442	-1 398	-3 371	141,0%	-196,9%	-183,5%	-65,3%
Fonds de roulement du début d'exercice (L)	11 464	12 906	11 559	-10,4%	12,6%	-13,1%	-27,4%
Fonds de roulement en fin d'exercice = (K) + (L) = (N)	12 906	11 508	8 188	-28,9%	-10,8%	12,6%	-13,1%
Report d'investissements en dépenses (N1)	29 631	25 168	27 217	8,1%	-15,1%	-27,6%	3,1%
Report d'investissements en recettes (N2)	25 830	14 384	22 200	54,3%	-44,3%	-27,6%	24,4%
Fonds de roulement après reports d'investissements = (N) - (N1) + (N2) = (N3)	9 105	724	3 171	337,7%	-92,0%	46,1%	181,6%
Report de la dette au 31/12	86 402	88 787	84 956	-4,3%	2,8%	7,4%	14,0%
Ratio d'endettement (en années)	7,6	9,5	8,3	-12,6%	25,0%	-32,7%	1,8%

Source : Ministère des finances - Agence française de Développement

Le budget 2013 de la Polynésie française, voté le 11 décembre 2012, s'élèverait à 135,5 milliards de F CFP, dont 108,9 milliards de recettes de fonctionnement. Les dépenses d'investissement devraient atteindre 26,6 milliards. Quant à la dette, l'encours prévisionnel à fin 2013 est estimé à 94,7 milliards.

Par ailleurs, alors que le Pays détenait, en juin 2013, 14 milliards de F CFP d'emprunts structurés réputés toxiques, une opération de désensibilisation de la dette a été menée. Les produits les plus risqués ont été soldés, abaissant le portefeuille de ces emprunts à taux variables du Pays à 7,7 milliards. Puis, en décembre, un nouvel emprunt de 1,2 milliard a été contracté auprès de la Société de financement local (SFIL)¹, abaissant ainsi la part des emprunts structurés dans le total des encours à 6 %. En 2014, la Polynésie française devrait souscrire quatre autres prêts, pour un montant total de 5,2 milliards de F CFP afin de réduire ce ratio à 3 %.

¹ La SFIL a pour mission de refinancer les prêts accordés aux collectivités locales par la Dexia municipal agency (DMA), filiale du groupe démantelé en 2011.

L'agence de notation Standard & Poor's a attribué, en juillet 2013, la note de référence de long terme BB+ de la Polynésie française, avec une perspective positive. Cette orientation est soutenue par la prévision d'une amélioration structurelle de la situation de liquidité et des performances budgétaires du Pays.

Fin 2013, une avance de trésorerie de 41,9 millions d'euros est octroyée à la Polynésie française, soit 5 milliards de F CFP, remboursable sur deux exercices. Elle doit permettre au gouvernement de couvrir des créances en attente de règlement, mais aussi des dépenses d'investissement liées au Contrat de projets et l'avance de trésorerie du Pays au Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF)

3.2 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES COMMUNES

Les 48 communes de Polynésie française disposent, depuis 2010¹, d'une véritable autonomie de gestion, comparable à celle des communes de métropole ou des départements d'outre-mer, pour exercer leurs compétences.

Les communes disposent toutefois d'une autonomie financière limitée par la faiblesse de leurs ressources propres. Ainsi, les ressources provenant des transferts (Dotation globale de fonctionnement, DGF et Fonds intercommunal de péréquation, FIP)² concentrent une part significative des produits de fonctionnement (60 % en moyenne depuis 2008). De la même manière, les subventions d'investissement représentent en moyenne près de 69 % des dépenses d'investissement sur la période.

Marqués par la crise, les budgets de fonctionnement des communes de Polynésie française sont en diminution en 2012 (-1,2 %), pénalisés par la forte baisse du Fonds intercommunal de péréquation (-1,2 milliard de F CFP).

Toutefois, les communes polynésiennes ont maintenu un niveau d'autofinancement significatif à 2,1 milliards de F CFP, pour un taux de capacité d'autofinancement de 6 % (contre 3,6 % en 2011)³. Le maintien des équilibres budgétaires a été permis par une augmentation de certaines ressources⁴ accompagnée d'efforts de gestion⁵.

Si les communes continuent de jouer un rôle important dans le maintien du niveau de la commande publique, l'effort d'équipement communal a ralenti en 2012 (5,7 milliards de F CFP, soit -18,3 % par rapport à 2011).

¹ Cette réforme de l'administration communale fait suite à l'ordonnance du 5 octobre 2007, qui renforce leur cadre d'action juridique et étend aux communes de Polynésie française certaines dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGTC). Jusqu'à la loi organique statutaire du 27 février 2004, elles étaient totalement dépendantes des transferts de l'État et de la collectivité d'outre-mer.

² La DGF est une dotation de financement de l'État aux collectivités territoriales. Elle est composée d'une dotation forfaitaire, perçue par les communes en fonction de leur population et de leur surface, et d'une dotation d'aménagement, réparties entre elles selon leur population et leur éloignement. Le FIP correspond à une quote-part minimale de 15% sur les recettes fiscales du Pays et à une subvention de l'État (1,1 milliard de F CFP en 2013).

³ Ratio entre les capacités d'autofinancement (CAF, 2,1 milliards) et les charges de fonctionnement (32,4 milliards).

⁴ Par exemple les redevances dues au titre de services communaux : eau, cantine, déchets, etc.

⁵ À la faveur de plans de départs volontaires (-4 % de charges de personnel) et d'une optimisation des autres charges courantes (- 462 millions de F CFP).

Enfin, bénéficiant de subventions structurellement élevées, les communes maintiennent un niveau d'endettement mesuré (au total 389 millions de F CPF d'emprunts bancaires) tandis que la capacité de désendettement se réduit de moitié par rapport à 2011 (1,7 ans). L'encours de la dette communale continue de se contracter (-12 % en 2012 après -6,6 % en 2011), ce qui porte le taux d'endettement à 10 %, un niveau relativement faible comparé à la métropole.

Comptes administratifs consolidés des communes de Polynésie française

<i>en milliards de F CPF</i>	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Population avec doubles comptes	259 596	259 596	268 084	
Produits de fonctionnement (hors subvention d'équilibre)	34,4	34,9	34,4	-1,2 %
FIP	13,2	12,8	11,6	-9,4 %
DGF/DGA	7,7	7,7	7,9	1,6 %
Redevances	3,4	3,3	3,7	9,6 %
Centimes additionnels	4,0	4,2	4,3	1,9 %
Subventions d'équilibre perçues par les budgets annexes	0,6	2,3	2,6	15,1 %
Travaux en régie	1,4	1,0	0,5	-43,2 %
Autres recettes	4,1	3,6	3,9	9,4 %
Charges de fonctionnement (hors subvention d'équilibre)	32,3	33,6	32,4	-3,6 %
Charges de personnel (brut)	19,1	19,0	18,3	-3,3 %
Charges courantes	8,8	8,9	8,5	-5,2 %
Subventions d'équilibre versées par le budget principal	0,6	2,6	2,6	3,5 %
Charges financières	0,2	0,2	0,1	-22,2 %
Autres dépenses	3,6	3,0	2,8	-6,0 %
CAF (capacité d'autofinancement)	2,1	1,3	2,1	62,2 %
Remboursement en capital de la dette	0,7	0,5	0,5	8,0 %
CAF nette	1,4	0,8	1,5	97,4 %
Dotations aux amortissements	0,9	0,6	0,8	23,4 %
Recettes d'investissement	7,3	5,1	6,1	18,4 %
Emprunts	0,3	0,4	0,4	8,3 %
Subventions d'investissement reçues	5,0	3,6	4,1	13,2 %
Autres recettes d'investissement	2,4	1,1	1,6	38,4 %
Dépenses d'investissement (hors emprunt)	8,1	8,1	6,3	-22,7 %
Dépenses d'équipement	6,5	6,9	5,7	-18,3 %
Subventions versées	0,1	0,2	0,1	-71,4 %
Travaux en régie	1,4	1,0	0,5	-43,2 %
Variation du fonds de roulement budgétaire	1,0	-2,3	1,5	
Encours de dette au 31/12	4,1	4,0	3,5	-12,0 %
Quelques ratios :				
CAF brute / Recettes de fonctionnement	6,1 %	3,6 %	6,0 %	
CAF nette / Recettes de fonctionnement	4,0 %	2,2 %	4,4 %	
Capacité de désendettement	2,0 ans	3,2 ans	1,7 ans	
Taux d'endettement	12,0 %	11,5 %	10,2 %	
Dette / habitant	15 954	15 437	13 175	
FDR en jours	129 jours	100 jours	120 jours	

Source : Agence française de développement



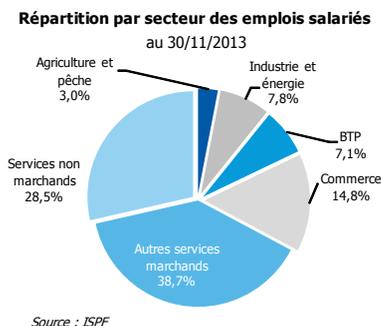
CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

La structure de l'économie polynésienne est marquée par l'importance du secteur tertiaire, qui concentre 84 % de la valeur ajoutée en 2009 et dans lequel travaillent plus de 8 salariés sur 10 fin 2013. Ce secteur se distingue par l'importance des services administrés, qui contribuent pour 35 % à la richesse de l'île, alors qu'ils représentent moins de 23 % du PIB métropolitain. Les services marchands constituent cependant la principale branche de l'économie, avec 38 % de la richesse produite.



Au total, les services mobilisent 67 % des effectifs salariés, dont plus de la moitié travaille dans le secteur marchand. Le secteur de la construction représente 7 % des effectifs salariés, derrière l'industrie (8 %) et le commerce (15 %). Le secteur primaire, agriculture et métiers de la mer cumulés, représente moins de 3 % des effectifs salariés à fin 2013.

De très nombreuses petites entreprises

Le tissu économique polynésien se compose de 23 111 entreprises¹ fin 2013, en hausse de 1,9 % sur un an. Il se distingue par une forte proportion de petites entreprises : seulement 3,2 % des établissements recensés ont plus de neuf salariés (contre 6,5 % au niveau national). Cette atomicité concerne à des degrés divers l'ensemble des secteurs d'activité : seules 7 % des entités du secteur des transports et 4 % de celles ayant une activité industrielle disposent de 10 salariés et plus. Ces entreprises sont principalement localisées dans les Îles du Vent (80 %) et les Îles Sous-le-Vent (12 %)². En 2013, le tissu économique polynésien s'est enrichi de 2 325 nouvelles unités, dont 78 % créées dans le secteur tertiaire.

	Nombre d'entreprises actives au 31/12/2013, par taille et activité			Part des 10 salariés et plus
	Total	Moins de 10 salariés	10 salariés et plus	
Industries extractives, manufacturières et autres	2 457	2 353	104	4,2%
Construction	3 293	3 194	99	3,0%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	5 155	4 937	218	4,2%
Transports et entreposage	926	861	65	7,0%
Hébergement et restauration	1 912	1 826	86	4,5%
Information et communication	439	419	20	4,6%
Activités financières et d'assurance	256	238	18	7,0%
Activités immobilières	256	251	5	2,0%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 587	1 550	37	2,3%
Administration publique, enseignement, santé	4 111	4 048	63	1,5%
Autres activités de services	2 719	2 705	14	0,5%
Total	23 111	22 382	729	3,2%

Sources : ISPF, CPS ; Champs Industrie, construction, commerce services (ICS)

¹ Sur le champ « Industrie, commerce, service (ICS) ». En parallèle, 8 874 entreprises actives appartenaient au secteur primaire fin 2013.

² Viennent ensuite les Tuamotu-Gambier (4 %), les Marquises (3 %) et les Australes (1 %).

Section 2

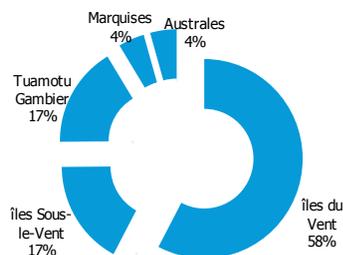
L'agriculture

En 2012, la production agricole commercialisée a atteint 7,4 milliards de F CFP, en hausse de 5,4 % par rapport à l'année précédente. Les importations agroalimentaires, essentielles à l'approvisionnement du marché intérieur, ont diminué en parallèle de 2,8 % à 36,4 milliards de F CFP.

1. Présentation générale

L'agriculture polynésienne est encore traditionnelle et familiale ; elle s'appuie sur de petites exploitations axées sur la polyculture. Son développement est essentiellement grevé par le manque de terres cultivables (reliefs difficiles des îles hautes, pauvreté des sols sur les atolls, problèmes d'indivision foncière, etc.). La production est souvent écoulee hors des circuits de commercialisation formels.

L'archipel de la Société, le plus peuplé, est la première région agricole du Pays, regroupant 60 % des exploitations. Les autres archipels ont une agriculture plus spécialisée. Les îles Australes, dont le climat relativement frais permet des cultures de pays tempérés, ont développé le maraîchage. La monoculture du coprah est localisée aux Tuamotu. Quant aux îles Marquises, elles mixent coprahculture, récolte de noni et élevage extensif de bovins, de porcins et de caprins.



Source : SDR

Dirigée par le Service du développement rural (SDR), la politique agricole vise à concilier trois priorités : l'amélioration de la couverture des besoins alimentaires, le maintien des populations dans les îles éloignées et la promotion des exportations.

Représentant moins de 1 % des effectifs salariés du secteur marchand et du chiffre d'affaires total déclaré pour le paiement de la TVA, l'agriculture n'est pas un moteur de l'économie polynésienne et elle ne répond que partiellement aux besoins du marché intérieur, complétés par des importations agroalimentaires.

Production agricole commercialisée (en millions de F CFP)

	2010	2011	2012	Variations 2012/2011	Part relative 2012
Produits végétaux dont :	4 411	4 792	5 103	6,5%	68,9%
Coprah	1 121	1 463	1 683	15,0%	22,7%
Fruits	1 076	1 130	1 195	5,8%	16,1%
Légumes	1 327	1 273	1 316	3,4%	17,8%
Produits vivriers	217	204	215	5,4%	2,9%
Vanille	121	145	160	10,3%	2,2%
Noni	140	144	122	-15,3%	1,6%
Produits animaux	2 164	2 230	2 300	3,1%	31,1%
TOTAL	6 575	7 022	7 403	5,4%	100%

Source : SDR

2. Le coprah et le monoï

2.1 LA CULTURE DU COPRAH

La culture du coprah¹, exercée sur les deux tiers de la surface agricole utilisée, demeure une source de revenu importante pour les populations des archipels éloignés, en particuliers aux Tuamotu qui accueille la moitié des 2 000 coprahculteurs recensés en Polynésie en 2012.

Les pouvoirs publics soutiennent financièrement la filière afin d'en assurer la pérennité et de garantir un revenu minimum aux producteurs. Ainsi, la totalité de la récolte de coprah est acquise et transformée par l'Huilerie de Tahiti, société anonyme appartenant au Pays. De même, son prix d'achat est fixé par décision du Conseil des ministres. Depuis novembre 2010, il est de 140 F CFP/kilo pour le coprah de première qualité et de 55 F CFP pour celui de seconde qualité². Sur le prix payé, une part est réservée exclusivement au cultivateur (50 F CFP pour le coprah de première qualité), le restant revenant au propriétaire de la cocoteraie.

L'Huilerie de Tahiti reçoit de la Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC)³ une compensation financière équivalente à la différence entre le prix du coprah en Polynésie française et son cours international, généralement bien inférieur⁴. En 2013, le coût de ce dispositif s'est élevé à 1,3 milliard de F CFP pour le Pays.

Coprah (en tonnes)

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Îles du Vent	326	243	306	418	433	3,6%
Îles Sous-le-Vent	1 540	763	1 554	2 349	2 038	-13,2%
Marquises	1 369	1 324	896	1 066	1 796	68,5%
Australes	204	64	230	208	196	-6,0%
Tuamotu-Gambier	7 945	3 793	7 589	8 323	5 463	-34,4%
Total	11 384	6 187	10 576	12 364	9 926	-19,7%
<i>dont première qualité</i>	<i>98%</i>	<i>98%</i>	<i>99%</i>	<i>98%</i>	<i>98%</i>	
<i>dont deuxième qualité</i>	<i>2%</i>	<i>2%</i>	<i>1%</i>	<i>2%</i>	<i>2%</i>	

Source : CSPC

En 2013, la production de coprah a régressé de 19,7 %, la forte baisse aux îles Sous-le-Vent (-13,2 %) et surtout aux Tuamotu-Gambier⁵ (-34,4 %) n'étant que partiellement compensée par la nette progression constatée aux Marquises (+68,5 %). Outre les difficultés relatives à l'acheminement des productions, ce repli est lié aux conditions climatiques défavorables du premier semestre mais aussi à la non régénération des cocoteraies vieillissantes.

¹ Amande séchée de la noix de coco, dont le taux d'humidité a été ramené de 45 % à 6 %.

² 65 F CFP/kilo aux Marquises.

³ Établissement public créé en 1967 et doté de l'autonomie financière.

⁴ Sur l'année 2013, le cours moyen du coprah était de USD 627/tonne, soit 56 F CFP/kilo.

⁵ Un des navires qui assure la desserte de certains atolls a été confronté à des difficultés financières. Par conséquent, une partie de la récolte des Tuamotu n'a pas pu être expédiée vers Tahiti.

2.2 LA TRANSFORMATION DU COPRAH

Le coprah est traité par l'Huilerie de Tahiti qui produit de l'huile brute ou raffinée (notamment utilisée par les fabricants de monoï), des tourteaux et du coprah trituré. En lien avec l'affaiblissement de la récolte de coprah en 2013, l'usine a réduit l'ensemble de ses productions.

Confrontée à la baisse du cours mondial de l'huile brute depuis trois ans, elle connaît des difficultés financières, qui pourraient s'accroître à la suite de l'important redressement fiscal qui lui a été notifié fin 2012¹.

Production d'huile et de tourteaux de coprah (en tonnes)

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Coprah trituré	11 466	7 879	11 186	12 140	10 629	-12,4%
Huile brute	6 879	4 461	6 456	6 992	6 099	-12,8%
Huile raffinée	198	390	385	316	291	-7,8%
Tourteaux	3 513	2 359	3 643	3 827	3 589	-6,2%

Source : Huilerie de Tahiti

2.3 LE MONOÏ

Le Monoï de Tahiti, huile parfumée traditionnelle, provient de la macération d'une fleur endémique, le « tiare » ou *gardenia taitensis*, dans de l'huile de coprah raffinée. Il est apprécié pour ses propriétés cosmétiques et médicinales, tant par les particuliers que par les industriels. Il tend en particulier à devenir une base de référence pour l'industrie cosmétique grâce à ses propriétés émollientes, antiseptiques et antifongiques.

Son procédé de fabrication est strictement défini dans le décret 92-340 du 1^{er} avril 1992 qui a instauré l'appellation d'origine, garantie de qualité et d'authenticité. Durant la même année, les professionnels du monoï se sont rassemblés au sein du Groupement interprofessionnel du monoï de Tahiti (GIMT), outil de promotion du produit à l'étranger. En 2006, ils ont d'autre part créé l'Institut du monoï en appui de leurs travaux de recherche.

L'activité du GIMT est financée par une taxe assise sur les exportations de monoï². Ces dernières ont enregistré une deuxième année de baisse, -6 % en 2013, après -11 % en 2012 (214 millions de F CFP contre 229 millions en 2012).

¹ Ce redressement, d'un montant de 412 millions de F CFP, porte sur le paiement d'une TVA sur des subventions versées par le CSPC pour financer l'achat de coprah à prix réglementé sur la période 2008-2010. Ce montant a été ramené à 85,6 millions de F CFP suite à un accord avec le Pays sur la réduction de l'assiette taxable. Le tribunal administratif a condamné en juillet 2013 la SA Huilerie de Tahiti au paiement de ce reliquat.

² 200 F CFP par kilo sur le vrac et 50 F CFP sur les produits finis.

3. Les autres productions végétales

La production locale de végétaux n'assure que partiellement les besoins de consommation. En 2012, leur couverture a atteint 73 % pour les fruits, mais seulement 37 % pour les légumes. Les importations de compléments concernent surtout les produits peu ou pas cultivés en Polynésie française.

Ces importations sont strictement régulées, afin d'assurer le développement de la production locale. Elles sont soumises à des licences d'importation, en particulier pour les filières fruits et légumes, viande de porc, poulet de chair, fleurs coupées et poussins. Sur proposition d'une commission réunissant importateurs, producteurs et services administratifs concernés, des quotas d'importations sont ouverts par arrêtés pris en Conseil des ministres.

Importations (en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Fruits	3 630	3 176	3 488	3 622	3,8%
Légumes	8 303	8 011	7 893	7 853	-0,5%

Source : ISPF

3.1 LES FRUITS ET LÉGUMES

Alors que la production de fruits (+1,5 %) et de légumes (+2,5 %) a augmenté en 2012, celle de produits traditionnels s'est repliée de 5,3 %. En parallèle, les recettes commerciales se sont renforcées de 3,4 % pour les légumes (à 1,3 milliard de F CFP), 5,8 % pour les fruits (1,2 milliard de F CFP) et 5,4 % pour les produits traditionnels (215 millions de F CFP), grâce à une augmentation des cours.

Assurant les deux tiers de la récolte, les îles du Vent sont les principales productrices de **fruits** de Polynésie française. Les espèces les plus cultivées sont l'ananas (47 % du total en 2012), les agrumes (14 %) et la pastèque (13 %). En 2012, la production a progressé de 1,5 % (9 339 tonnes contre 9 200 tonnes en 2011), grâce à l'ananas (+3,5 %), les autres fruits s'inscrivant plutôt en baisse, à l'instar de la pastèque (-6,3 %) ou des bananes (-5,6 %).

La production de **légumes**, pour sa part, provient surtout de Tahiti (68 % du total en 2012), où se trouve le plus vaste marché de consommation, et des Australes (18 %), seules susceptibles d'accueillir des cultures de climat tempéré (carottes et pommes de terre).

Le maraîchage est dominé par la tomate (22 % du total en 2012), le concombre (14 %) et le chou vert (12 %). La production s'est accrue de 2,5 % en 2012 (4 708 tonnes contre 4 593 tonnes en 2011), sous l'impulsion du chou vert (+12 %), de la pomme de terre (+8,1 %), de la carotte (+7,5 %) et de la tomate (+3,6 %).

Production de fruits et légumes (en tonnes)

	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Fruits dont :	9 230	9 200	9 339	1,5%
Ananas	4 237	4 281	4 429	3,5%
Pastèque	1 408	1 277	1 196	-6,3%
Légumes dont :	4 727	4 593	4 708	2,5%
Tomate	971	1 013	1 049	3,6%
Salade	451	423	379	-10,3%
Concombre	731	742	658	-11,3%
Produits traditionnels dont :	847	860	814	-5,3%
Taro	519	510	500	-2,0%
TOTAL	14 804	14 653	14 861	1,4%

Source : SDR

Les produits traditionnels, enfin, sont surtout cultivés dans l'archipel de la Société (77 % du total en 2012). Le premier d'entre eux est le taro (61 % du total en 2012). La production tend à baisser depuis de nombreuses années, face à la concurrence des produits amyliques importés (riz, pâtes, etc.). En 2012, elle s'est contractée de 5,3 % à 814 tonnes.

3.2 LE NONI ET LA VANILLE

Le **noni** ou nono, reconnu pour ses vertus médicinales, est surtout récolté aux îles Sous-le-Vent et aux Marquises. Ces deux régions représentent, en cumul, les deux tiers de la production polynésienne. En 2012, elle a atteint 2 236 tonnes, en retrait de 17,9 %. En 2013, elle devrait connaître un léger rebond, le fret de noni en provenance des archipels s'étant accru de 5 % (1 676 tonnes contre 1 603 en 2012).

Après -21 % en 2012, les exportations de noni ont régressé de 28 % en 2013 (1 555 tonnes contre 2 159 en 2012), avec dans le détail -27 % pour celles de purée et -33 % pour celles de jus.

La **vanille** est surtout présente aux îles Sous-le-Vent (87 % de la production en 2012). En 2012, la récolte s'est inscrite en progression de 9,6 % (à 57 tonnes). Concurrencée par la vanille Bourbon et la vanille de synthèse, la vanille polynésienne conserve toutefois, grâce à ses qualités gustatives, un positionnement stratégique sur un marché de niche, la gastronomie. Les exportations ont crû de 1,6 % en 2013 pour atteindre 17,5 tonnes, avec une hausse concomitante de 4,9 % des recettes (316 millions de F CFP contre 301 millions), qui ont bénéficié de l'essor des cours mondiaux¹.

La variété la plus représentative de la **floriculture** polynésienne est une plante endémique, le « tiare Tahiti » (*Gardenia tahitensis*). Sont également cultivés les « oiseaux de paradis » (*Psitacorum heliconia*), les « opuhi » (*Alpinia*), des fleurs sous serre (*Anthurium* et orchidées) ainsi que des espèces des climats tempérés (roses, œillets, chrysanthèmes, etc.).

¹ La demande mondiale a progressé en 2013, alors que la production de Madagascar, qui fournit plus de 80 % de l'offre mondiale, diminue depuis quelques années (1 000 tonnes en 2013, après 1 300 en 2012 et 1 800 en 2011).

Les recettes issues de la production de fleurs ont toutefois diminué de 4,7 % en 2012 à 401 millions de F CFP, affectées par l'arrêt de la culture des lys à Tubuai (22 millions de F CFP de recettes en 2011).

4. Les productions d'origine animale

En 2012, la production locale de produits animaux était de 6 020 tonnes, en hausse de 2,3 % par rapport à 2011. Il s'agit à 90 % de viande (5 390 tonnes, + 5,1 %). L'élevage rapporte environ 2 milliards de F CFP de chiffre d'affaires annuel, soit le tiers du revenu de l'agriculture. Il est principalement pratiqué sur Tahiti où est implanté l'unique abattoir industriel de Polynésie française. En 2013, son activité s'est réduite de 2 % pour les porcins, de 1 % pour les bovins et de 58 % pour les volailles.

En parallèle, les importations de viande se sont accrues de 4,4 % en 2013 (25 504 tonnes contre 24 426 tonnes en 2012).

Importations de viande (en tonnes)

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012	Part relative 2013
Viande bovine	7 226	6 702	7 058	6 766	6 567	-2,9%	25,8%
Viande porcine	1 925	1 888	2 142	1 804	2 126	17,9%	8,3%
Volaille	13 186	13 456	14 429	13 862	14 901	7,5%	58,4%
Autres	2 393	2 136	2 102	1 995	1 910	-4,3%	7,5%
Total	24 731	24 182	25 730	24 426	25 504	4,4%	100%

Source : ISPF

4.1 L'ÉLEVAGE PORCIN

L'élevage porcin est partagé entre de petites exploitations artisanales et quelques exploitations industrielles. La production de porcs charcutiers, destinée principalement à la consommation en produits de boucherie, est soumise à une réglementation destinée à favoriser la qualité¹. En 2012, elle a progressé de 1,8 % (1 031 tonnes contre 1 013 en 2011).

Les importations, limitées par quotas arrêtés en Conseil des ministres, servent à alimenter l'industrie agroalimentaire. En 2013, elles ont crû de 17,9 % (2 126 tonnes contre 1 804 en 2012).

4.2 L'AVICULTURE

Tahiti, qui rassemble 90 % du cheptel de poules pondeuses de Polynésie française, assure la majorité de la **production d'œufs** et approvisionne l'ensemble du territoire.

¹ Les prix payés aux éleveurs sont fixés par arrêtés ministériels et différenciés selon la qualité des carcasses, classées par des lettres (A, B, C ou D).

Fin 2011, une épizootie de salmonellose a conduit à l'abattage de 80 000 poules pondeuses, soit 40 % du cheptel. Ainsi, la Polynésie française, qui était auparavant autosuffisante, est obligée de recourir aux importations d'œufs. En 2013, elle a importé plus d'un million de douzaines, en provenance de la Nouvelle-Zélande (716 000 douzaines), des États-Unis (269 000), et de Fidji (43 000).

La **production de poulets de chair** est concentrée sur Tahiti qui comptait jusqu'en 2012, 7 éleveurs. En 2012, elle s'est élevée à 80 tonnes, contre 70 en 2011, soit +14,3 %. Elle devrait toutefois se replier en 2013, suite à la fermeture d'une exploitation. Les statistiques de l'abattoir de Papara font état d'un repli de 58 % du volume abattu en 2013 (28 tonnes contre 67 en 2012). Ce secteur est en outre concurrencé par les importations de poulet congelé, financièrement plus abordables, notamment les cuisses congelées classées en PPN. En 2013, les achats de volailles à l'étranger se sont élevés à 14 901 tonnes contre 13 862 en 2012, soit +7,5 % en glissement annuel.

4.3 L'ÉLEVAGE BOVIN

Le cheptel est surtout significatif dans l'archipel de la Société, mais le SDR dénombre aussi 600 bovins à Rapa (Australes).

La **production laitière** sur Tahiti est répartie entre deux exploitations¹. En 2012, elle s'est accrue de 10,3 % (13 150 hectolitres contre 11 920 en 2011). Non pasteurisé, le lait local n'est vendu qu'en produit frais. Il couvre 16 % de la consommation du marché local. Il est concurrencé par les laits stérilisés longue conservation d'importation, non soumis à la taxe de développement local (TDL).

Concentrée sur Tahiti, la **production de viande bovine** est écoulée à 70 % sur le marché de Papeete, le reliquat étant utilisé pour la conserverie de corned-beef. En 2012, la production de viande bovine s'est établie à 164 tonnes, en hausse de 24,2 % sur l'année. Quant aux importations, elles ont reculé de 2,9 % en 2013 (6 567 tonnes contre 6 766 tonnes en 2012).

4.4 L'APICULTURE

Selon les professionnels, la Polynésie française compte environ 200 apiculteurs, la plupart basés à Tahiti. L'arrêt des importations de miel en septembre 2011, pour des raisons de protection sanitaire, a galvanisé une production locale en pleine expansion. En 2012, elle s'est élevée à 112 tonnes, en hausse de 17,9 % par rapport à 2011.

Fin 2012, le gouvernement local a commandé un audit de la filière apicole afin de se donner les moyens de développer la production tout en assurant sa protection sanitaire. Le rapport, présenté en février 2013, propose la création d'un conservatoire des abeilles. Il préconise également de mettre l'accent sur la formation des professionnels vers les produits dérivés du miel (ex : cosmétiques) et sur la commercialisation (création de labels de qualité).

¹ En 2014, il n'en reste plus qu'une, située sur le plateau de Taravao, forte de 220 laitières.

Section 3

La pêche, l'aquaculture et la perliculture

1. La pêche

UNE ANNÉE MITIGÉE POUR LA PÊCHE

La Polynésie française possède un important potentiel de pêche grâce à sa zone exclusive économique de 5 millions de km². S'y côtoient la pêche traditionnelle, côtière ou lagonaire, et la pêche industrielle, tournée vers l'export. La filière pêche traverse depuis une dizaine d'années une crise profonde, qui comporte des aspects conjoncturels et structurels. Des conditions défavorables au début des années 2000 (raréfaction de la ressource, phénomène climatique El Niño) ont fragilisé l'équilibre financier des armements et de la société d'économie mixte Tahiti Nui Rava'ai (TNR)¹. En 2013, les exportations de produits de la pêche diminuent en volume comme en valeur, signe des difficultés persistantes de la filière.

La pêche industrielle est soutenue par des mesures spécifiques contenues dans le dispositif d'aide et de soutien à la pêche (DSAP), créé en 2005². La pêche artisanale, pour sa part, bénéficie d'aides financières publiques provenant du Fonds d'investissement à la mer (FIM). Par ailleurs, un programme de Dispositifs de concentration de poissons (DCP)³ a été mis en place par le Service de la pêche. En 2013, le parc de DCP s'est étoffé, passant de 49 à 55 unités (dont 24 aux Tuamotu Gambier, 13 aux îles du Vent, 13 aux îles Sous-le-Vent et 5 aux Marquises).

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les professionnels bénéficient du statut de marin pêcheur, qui leur ouvre l'affiliation au régime général des salariés de la Caisse de Prévoyance Sociale. Ce statut permet l'adaptation du code du travail aux spécificités du métier et instaure un « salaire plancher pêche ».

La crise de la pêche et la restructuration du secteur

À partir de 2003, les armements ont été confrontés à une baisse de la production et du rendement nominal moyen⁴ de la pêche, qui a affecté leur équilibre financier. Ces difficultés ont également affecté la société d'économie mixte Tahiti Nui Rava'ai (TNR), qui a dû être renflouée à plusieurs reprises par son actionnaire majoritaire, le Pays, afin de maintenir son activité, assurer la remise en état des navires défectueux et éviter la perte du bénéfice de la défiscalisation métropolitaine. Depuis sa création en 2000, elle a ainsi bénéficié de 2,3 milliards de F CFP de subventions.

¹ Pour promouvoir la pêche hauturière, le gouvernement a créé en 2000 une société d'économie mixte, Tahiti Nui Rava'ai (TNR) avec pour mission de financer la construction de thoniers et de les proposer aux professionnels de la pêche en location-vente. Elle est détenue à 85 % par le Pays.

² Délibération n° 2005-10 APF du 7 janvier 2005, modifiée en juin 2007. Le détail des mesures figure dans le rapport annuel 2012.

³ Dispositifs d'action de concentration des poissons pélagiques, dont les thonidés. Les DCP sont constitués de bouées immergées au-delà de la bande côtière. Rapidement, la partie inférieure des DCP est colonisée par des algues, à l'origine de l'apparition d'un écosystème autour duquel il est possible de venir pêcher régulièrement.

⁴ Passé de 55 kilos de poissons pour 100 hameçons lâchés dans les années 2000-2003 à seulement 23 dans les années 2004-2006.

En janvier 2014, les administrateurs de TNR ont acté la vente de 10 des 16 navires de la flottille de pêche, mais aussi la continuation d'activité de leur filiale SAS Avai'a, permettant d'exploiter les 6 navires qui bénéficient encore du régime de la défiscalisation jusqu'à son échéance en septembre 2014.

Une saison 2013 mitigée

La flotte de pêche palangrière active a légèrement augmenté en 2013 (65 unités contre 63 en 2012), mais l'effort de pêche a de nouveau diminué (-3 % en nombre d'hameçons lâchés, après -7 % en 2012).

Évolution de la flottille palangrière

	2009	2010	2011	2012	2013
Thoniers de pêche fraîche	33	30	30	33	36
Thoniers mixtes & congélateurs	35	31	29	30	29
Total	68	61	59	63	65

Source : Service de la pêche

La flottille de pêche côtière est quant à elle en léger repli (430 navires en 2013 contre 439 en 2012, soit -2 %).

Production de la pêche (en tonnes)

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Production totale	8 790	8 639	8 858	10 056	9 074	-9,8%
- Pêche hauturière	6 017	5 618	5 794	6 680	6 005	-10,1%
- Pêche côtière	2 773	3 021	3 064	3 376	3 069	-9,1%

Source : Service de la pêche

Après deux années de baisse en 2010 et 2011 (respectivement -8 % et -6 %), suivies d'un rebond de 31 % en 2012, les rendements nominaux de la pêche industrielle sont restés stables en 2013 (42 kilos de poissons en moyenne pour 100 hameçons contre 41 en 2012). Le volume des captures a atteint 6 005 tonnes après 6 680 en 2012, soit -10,1 % sur l'année.

Dans le secteur artisanal, la production est également en retrait. Elle enregistre une baisse de 9,1 % en 2013 (3 069 tonnes après 3 376 en 2012).

Net repli des exportations en 2013

Après les bons résultats engrangés en 2012 (+72 %), le tonnage des exportations de produits de la pêche a reculé de 21 % en 2013. Les recettes se replient dans les mêmes proportions, passant de 1,2 à 1 milliard de F CFP. L'arrêt des exportations de rori (interdiction de pêche depuis fin 2012) explique 30 % de cette baisse et le recul des ventes de poissons frais 40 %. La part du frais dans les exports, en constante progression, atteint 91 % du tonnage total (contre 69 % en 2010).

Avec 77 % du volume total exporté en 2013, les États-Unis sont restés les premiers clients de la pêche locale, suivis par la France (18 %). En revanche, les Japonais, positionnés sur le segment du frais, ont sensiblement réduit leurs achats (16 tonnes contre 99 en 2012, soit -84 % sur un an). Il en a été de même pour les Samoa américaines (-60 %), spécialisées dans la conserverie.

Exportations des produits de la pêche (en tonnes et en millions de F CFP)

	2012		2013		Variations 2012/2011	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Poissons entiers frais dont :	1 068	896	910	707	-14,8%	-21,1%
- Etats-Unis	927	755	862	667	-7,0%	-11,7%
- France	40	39	31	29	-22,6%	-26,8%
- Japon	99	100	16	11	-83,7%	-89,3%
Poissons entiers congelés dont :	155	48	47	12	-69,9%	-75,4%
- Samoa américaines	89	21	36	7	-59,9%	-66,2%
- Thaïlande	40	12	0	0	-100,0%	-100,0%
- France	26	16	0	0	-100,0%	-100,0%
Filets de poisson congelés ou frais dont :	311	364	258	314	-17,1%	-13,8%
- France	178	207	184	219	3,4%	5,6%
- Etats-Unis	93	112	56	73	-39,5%	-34,5%
Poissons séchés ou fumés	2	4	1	2	-44,4%	-44,6%
Total	1 536	1 312	1 215	1 035	-20,9%	-21,1%

Source : ISPF

2. L'aquaculture

LA FILIÈRE POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT

Le chiffre d'affaires annuel de la filière aquacole est estimé à 110 millions de F CFP pour une vingtaine d'emplois directs. En 2013, la production de crevette a augmenté de 10,3 %, mais ne couvre toujours qu'une faible partie du marché local. Celle de *Paraha peue* (poisson lune) poursuit son développement et sa structuration : la production a atteint 8,5 tonnes en 2013. Le projet d'implantation par des investisseurs chinois d'une unité de production aquacole aux Tuamotu pourrait transformer profondément la filière, avec, à terme, l'objectif d'exporter 50 000 tonnes de poissons d'élevage.

La Coopérative des Aquaculteurs de Polynésie Française (CAPF), créée en février 2010 par 7 entreprises du secteur aquacole, compte aujourd'hui 9 membres, répartis dans trois activités : l'élevage de la crevette (3 adhérents), l'élevage du *Paraha peue* (3) et celui de poissons d'ornement (3). Ses missions sont de trois ordres : la gestion d'installations techniques structurantes pour les filières aquacoles (écloseries, centre d'export, etc.) ; la mise en place d'une centrale d'achats d'aliments ; et d'actions destinées à faciliter la commercialisation.

Les pouvoirs publics apportent leur soutien à la filière en promouvant la recherche, en veillant à sa protection zoosanitaire et en approvisionnant les professionnels en post-larves. Le Centre technique aquacole (CTA)¹ de Vaia gère l'écloserie des post-larves de crevettes et de poissons, ainsi que l'élevage de juvéniles jusqu'à leur transfert aux fermes productrices. Sa gestion est assurée par la CAPF par délégation.

¹ Inauguré en 2012, il a représenté un investissement de 534 millions de F CFP cofinancé par l'État (59 %) et le Pays (41 %).

2.1 LA PRODUCTION DE CRUSTACÉS

Les recherches de l'IFREMER sur la crevette pendant les années 1986 à 1993 n'ont pas débouché sur un véritable essor de la filière. Estimé entre 500 à 600 tonnes par an, le marché local est approvisionné à hauteur de 78 tonnes par l'aquaculture locale.

En complément, les importations de crevettes congelées ont atteint 282 tonnes en 2013 (206 en 2012), contre plus de 600 tonnes en 2010. La souche polynésienne de crevettes est protégée de l'importation de crustacés¹ porteurs de maladies reconnues, et depuis 2011, seules les crevettes crues provenant de zones indemnes de maladies à déclaration obligatoire peuvent être importées, ce qui explique le net repli des flux.

La production locale de crevettes, en hausse depuis 2009, est actuellement issue de trois fermes privées (Tahiti, Moorea) : elle s'est établie à 78 tonnes en 2013 contre 71 en 2012, soit +10,3 % sur un an.

Évolution de la production locale et des importations de crustacés (en tonnes)

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Production locale de crevettes	38,6	39,0	54,3	70,7	78,0	10,3%
Importations de crustacés	703	649	90	206	290	40,8%
dont : - crevettes	633	600	36	189	282	49,3%

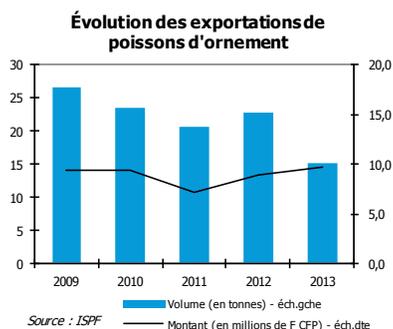
Sources : Service de la pêche, ISPF

2.2 LA PISCULTURE

En dépit des programmes de recherche engagés par l'IFREMER sous l'égide du Service de la pêche dès le premier Contrat de développement (1994), la filière piscicole demeure embryonnaire. Confrontée à des problèmes zootechniques, la production de poissons de lagon a été stoppée en 2007 et celle de loup tropical en 2009.

En revanche, celle de poisson lune (*paraha peu*, *platax orbicularis*), initiée en 2011, se structure progressivement. Elle a atteint 8,5 tonnes en 2013 (contre 6,9 tonnes en 2011).

Activité de niche tournée vers les marchés extérieurs, l'élevage de poissons destinés à l'aquariophilie est mené à partir de post-larves prélevées dans les lagons. En 2013, les exportations ont rapporté 9,7 millions de F CFP contre 8,8 millions en 2012, soit +9,6 % en glissement annuel. Elles sont principalement destinées aux États-Unis (74 % des exportations en 2013).



¹ L'arrêté n° 317CM du 12 mars 2010 protège les crustacés de Polynésie française contre les risques d'importation de virus.

La Polynésie française et la société chinoise Tian Rui international ont signé en février 2014 une convention fixant le cadre de développement d'une unité de production aquacole aux Tuamotu.

À terme, les investisseurs tablent sur l'exportation de 50 000 tonnes de poissons d'élevage vers le marché chinois. L'investissement global, qui comprend une chaîne complète d'opération et de transformation (écloserie, institut de recherche, usine de conditionnement, etc.) s'élèverait à 150 milliards de F CFP sur 15 ans. Le début des travaux est prévu en juin 2014, avec la construction d'un quai de transbordement. Au total 1 000 à 1 500 emplois devraient être créés.

3. La perliculture

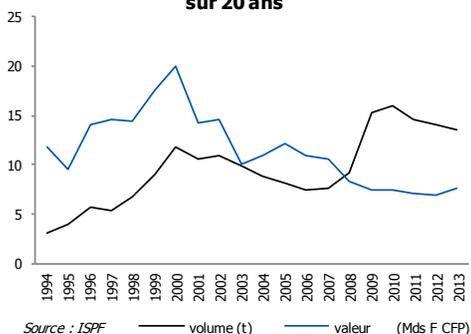
LA PERLE RETROUVE LE SUCCÈS A L'EXPORTATION

Après plusieurs années difficiles, le secteur perlicole connaît une reprise en 2013, amplifiée par le succès des ventes aux enchères organisée par le Groupement d'intérêt économique (GIE) Poe o Rikitea. Les recettes d'exportations de perles brutes sont en hausse de 11 %, grâce à l'augmentation de 16 % du prix moyen au gramme, qui atteint 568 F CFP.

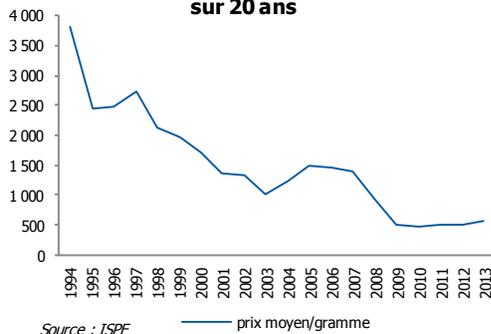
La perle de Tahiti naît de la *pinctada margaritifera*, huître perlière. Après des essais de greffe réussis dans les années soixante, la production a véritablement pris son essor dans les années quatre-vingt. Les pouvoirs publics ont accompagné son expansion avec un cadre réglementaire incitatif (libéralisation des concessions maritimes, création d'un CMNP¹, aides diverses, notamment sur le carburant).

La filière traverse depuis le début des années 2000 une crise profonde, liée à la chute des cours mondiaux et aux difficultés de structuration du secteur. En 2013, la perle apporte cependant à la Polynésie Française plus de la moitié de ses recettes d'exportation et contribue au maintien de la population dans les îles éloignées (aux Tuamotu-Gambier en particulier).

Exportations de perles brutes sur 20 ans



Prix moyen à l'exportation sur 20 ans



¹ Le Centre des métiers de la nacre et de la perliculture, situé à Rangiroa, a pour mission de former aux différents métiers de la perliculture (plongée, greffe, élevage, gestion...).

Un tissu productif en repli¹

En 2012, la perliculture était exercée sur 466 fermes, essentiellement situées aux Tuamotu Gambier et représentant une superficie globale de 7 974 hectares. Les exploitations sont en grande majorité familiales et artisanales, mais quelques grandes fermes concentrent la majorité de la production. L'archipel des Tuamotu regroupe 345 concessions (-16 % par rapport à 2010) réparties sur 6 600 hectares (-18 %). Les Gambier abritent 80 concessions (-22 % par rapport à 2010 pour une surface totale de 1 240 hectares (-2 %).

À fin 2012, le Service de la perliculture dénombrait 363 producteurs² d'huîtres perlières et 379 de perles de culture brutes. Le nombre distinct de titulaires de cartes professionnelles de producteur (huîtres et/ou perles) est de 466 (-12 % sur un an).

Selon le recensement de la population de 2012, 1 300 personnes travaillent dans la perliculture en Polynésie française, dont 240 exploitants. Ils sont situés à 70 % dans les Tuamotu-Gambier. Reflet des difficultés du secteur, l'emploi salarié est à son plus faible niveau, avec 800 salariés déclarés à fin 2012 (-9,5 % en un an), après avoir culminé à environ 1 700 au milieu des années 2000.

La perle retrouve le succès à l'exportation en 2013

Le marché du luxe devrait, d'après l'étude annuelle du cabinet Bain & Company³ réalisée en octobre 2013, voir sa croissance s'atténuer à +2 %, après des années plus fastes (+10 % en 2012 et en 2011). Plusieurs facteurs expliquent ce ralentissement : l'absence de croissance économique en Europe, le moindre dynamisme de la Chine et la chute du yen, qui a pénalisé les consommateurs japonais.

À l'écart de cette tendance, la perle de Tahiti⁴ a continué d'améliorer ses performances à l'export. En effet, les recettes des exportations de perles brutes ont progressé de 11 % pour un volume réduit de 4 %, ce qui a porté le prix moyen au gramme à 568 F CFP (soit +15,7 %).

Exportations de produits perliers*

	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Volume (en kg)	15 914	14 533	13 873	-4,5%
- dont perles de culture brutes	14 671	14 029	13 473	-4,0%
Valeur (en millions de F CFP)	7 539	7 166	7 881	10,0%
- dont perles de culture brutes	7 117	6 888	7 652	11,1%
Prix moyen des perles brutes (en F CFP/g)	485	491	568	15,7%

Source : ISPF

*perles de culture brutes et travaillées, biwas, mabes, keshis

¹ Voir le bilan de l'ISPF « La perle en 2012 », paru en janvier 2014.

² La profession est régie par la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002. Son exercice est soumis à l'obtention d'une autorisation d'occupation d'une parcelle du domaine public maritime d'au moins un hectare à des fins perlicoles et d'une carte de producteur délivrée par le Service de la perliculture, valable pour une durée de cinq ans renouvelable, accordée sous réserve d'avoir les compétences et l'équipement requis.

³ Bain & Company est un des principaux cabinets en stratégie et réalise chaque année depuis 2000 une étude sur le marché du luxe.

⁴ Sur le plan international, la perle de culture est un marché de niche où la perle de Tahiti côtoie de sérieux concurrents, tels que les perles des mers du sud d'Australie et d'Indonésie, les perles blanches Akoya et les perles d'eau douce.

Le Japon a conforté en 2013 sa place de principal acheteur de la perle polynésienne (48 % du total), talonné par Hong-Kong (46 %). La France (+33 %), la Nouvelle-Calédonie (+22 %) et surtout la Nouvelle-Zélande (15 millions de F CFP en 2013 contre 1 million de F CFP en 2012) ont accru leurs acquisitions. A l'inverse la clientèle nord-américaine s'est avérée moins présente (-10 % pour les États-Unis et -49 % pour le Canada).

Exportations de perles brutes par pays (millions de F CFP)

	2011	2012	2013	Variations 2013/2012	Part du total 2013
Japon	2 819	3 299	3 795	15%	47,9%
Hong-Kong	3 558	3 165	3 465	9%	45,9%
États-Unis	365	152	137	-10%	2,2%
France	124	80	107	33%	1,2%
Nouvelle-Calédonie	73	62	76	22%	0,9%
Nouvelle-Zélande	3	1	15	<i>ns</i>	0,9%
Canada	37	18	9	-49%	0,3%
Chine	70	80	5	-93%	1,2%
Autres pays	70	30	42	41%	0,4%

Source : ISPF

En parallèle, les exportations d'ouvrages en perles se sont élevées à 111 millions de F CFP en 2013, en hausse de 28 % par rapport à l'année précédente, grâce au retour de la clientèle américaine (+70 %) et française (+34 %).

Exportations d'ouvrages en perles par pays (millions de F CFP)

	2011	2012	2013	Variations 2013/2012	Part du total 2013
Total dont :	220	87	111	28%	
États-Unis	131	36	61	70%	41%
Hong-Kong	37	24	19	-21%	27%
France	39	14	19	34%	16%

Source : ISPF

Vers une sortie de crise ?

Sous l'impulsion du Service de la perliculture, le programme « Professionnalisation et pérennisation de la perliculture », réalisé sur quatre ans, de 2007 à 2010, et financé par le 9^{ème} Fonds européen de développement (FED) à hauteur de 435 millions de F CFP, a permis de mener trois actions majeures : des formations itinérantes gratuites pour les perliculteurs (greffe, classement des perles, comptabilité, etc.), un programme de recherche sur les courants dans les lagons perlicoles¹ et une étude de marché internationale pour définir une stratégie de commercialisation de la perle de Tahiti.

¹ Étude IRD dans le lagon d'Ahe (2008-2012).

Alors que les différentes structures mises en place par les pouvoirs publics ont été dissoutes¹, les professionnels ont décidé en 2011 de joindre leurs moyens pour gérer en direct la commercialisation² de la perle de Tahiti. Le groupement d'initiative économique (GIE) Poe O Rikitea, qui regroupe les deux tiers des professionnels du secteur, participe aux ventes internationales de Kobe³ au Japon. En outre, il a relancé les ventes aux enchères à Tahiti, négligées depuis une dizaine d'années. Cette pratique, née dans les années 1970, a permis de faire revenir les acheteurs étrangers.

En 2013, les trois ventes aux enchères de perles organisées par le GIE Poe O Rikitea ont atteint un chiffre d'affaires respectif de 247 millions de F CFP en mars, 326 millions de F CFP en juillet et 283 millions de F CFP en novembre. Le succès de la 9^{ème} vente internationale organisée en mars 2014 confirme cette tendance : 93 % des 280 000 perles proposées à la vente ont trouvé preneur, à 669 F CFP le gramme en moyenne. Le chiffre d'affaires des enchères a atteint 330 millions de F CFP.

¹ Le GIE Perles de Tahiti, fermé en décembre 2009 suite à sa liquidation judiciaire, a assuré la promotion de la perle de Tahiti à l'étranger pendant une quinzaine d'années. De janvier 2010 à décembre 2013, la Maison de la Perle, établissement public à caractère industriel et commercial accueillant à parité des membres de la profession et des pouvoirs publics, lui a succédé. Une société d'économie mixte, le Tahiti Pearl Consortium (TPC), créé en février 2013, devait prendre le relais ; mais elle a été dissoute dès juin 2013, à la faveur d'un changement de majorité politique.

² La délibération n°98-63 APF du 11 juin 1998 régit le négoce de perles. Chaque négociant est titulaire d'une carte professionnelle, délivrée pour une durée de deux ans et soumise à des conditions d'aptitude. Il doit en outre disposer d'une garantie financière.

³ Kobe (Japon) est avec Hong Kong un des premiers centres de négoce mondiaux de la perle de culture.

Section 4

L'industrie et l'artisanat

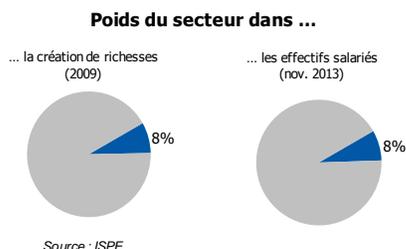
UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE CONTRASTÉE

L'activité des entreprises industrielles est restée stable en 2013. L'emploi dans le secteur serait en légère hausse, de 0,6 % sur un an à fin novembre. Le chiffre d'affaires des entreprises industrielles aurait également progressé de 4,6 %, grâce aux bons résultats de l'industrie manufacturière, ainsi que des sociétés de production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau. En revanche, le chiffre d'affaires de l'industrie agroalimentaire aurait reculé de 1,1 %.

1. Le secteur industriel

En dépit des contraintes structurelles auxquelles elle fait face (marché intérieur restreint qui limite les économies d'échelle, forte dépendance vis-à-vis des matières premières et des produits énergétiques, coût élevé de la main-d'œuvre), la Polynésie française a réussi à faire naître un tissu industriel fondé sur trois pôles majeurs : l'agroalimentaire, la construction navale et la fabrication de biens intermédiaires destinés au bâtiment, ainsi que diverses activités de transformation (fabrication de meubles, industrie textile, imprimerie).

Selon les derniers comptes économiques publiés par l'ISPF, le secteur industriel contribuait à hauteur de 8 % à la formation du PIB en 2009. En 2013, il représentait 13 % du chiffre d'affaires total des entreprises assujetties à la TVA. Il concentrait également 8 % de l'effectif salarié à fin novembre 2013.



Le développement de l'industrie locale repose sur l'existence d'une protection douanière matérialisée par la taxe de développement local à l'importation (TDL). Instituée en 1997, la TDL a pour objet de préserver la compétitivité des produits locaux par rapport aux produits importés. Elle s'applique à une liste de produits répertoriés par positions tarifaires. Son taux varie entre 9 % et 82 % en fonction du type de produit.

1.1 UN TISSU DE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Le tissu industriel polynésien est composé essentiellement de petites unités¹. En effet, 85 % des 2 457 entreprises industrielles recensées dans le Répertoire territorial des entreprises (RTE) de l'ISPF en 2013 employaient au maximum deux salariés et seuls 104 établissements disposaient de 10 salariés au plus.

¹ Il peut s'agir de patentés : l'inscription au rôle des patentés est obligatoire pour toute personne physique ou morale qui exerce un commerce, une industrie ou une profession non exemptée au Code des impôts. La patente n'est pas une autorisation d'exercer mais une contribution due par toute personne déployant une activité autre que salariée.

Le secteur manufacturier concentre l'essentiel de ces entreprises (95 %), parmi lesquelles figurent l'industrie agroalimentaire (24 %) et l'industrie du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure (16 %).

Nombre d'entreprises industrielles actives au 31/12/2013, par nature d'activité

	2010	2011	2012	2013	dont entreprises de 10 salariés et plus	Variations 2013/2012
Industrie manufacturière, dont	2 290	2 229	2 295	2 331	91	1,6%
Industrie agroalimentaire	592	586	579	585	36	1,0%
Métallurgie et travail des métaux	91	91	87	85	17	-2,3%
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	216	207	213	213	9	0,0%
Fabrication de matériel de transport	44	52	75	75	3	0,0%
Industrie chimique	40	41	43	46	4	7,0%
Textile, habillement, cuir et chaussure	439	399	394	392	2	-0,5%
Autres industries manufacturières	868	853	904	935	20	3,4%
Industrie extractive	40	42	46	47	2	2,2%
Production et distribution d'électricité, gaz et eau	101	94	82	79	11	-3,7%
Total industrie	2 431	2 365	2 423	2 457	104	1,4%

Source : ISPF - RTE

Le nombre d'entreprises industrielles en activité a de nouveau augmenté en 2013, passant de 2 423 entreprises en 2012 à 2 457 (+2,5 %). La plus forte hausse a concerné les autres industries manufacturières (+34 unités). En un an, 195 entreprises ont été créées dans l'industrie, soit 8 % du total des créations d'entreprises en Polynésie.

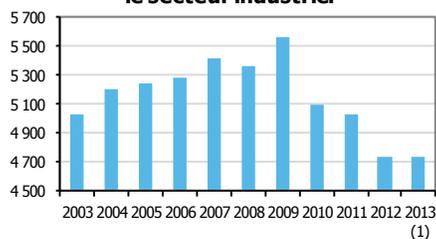
1.2 L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES DU SECTEUR INDUSTRIEL EN 2013

Selon les enquêtes de conjoncture réalisées par l'IEOM, l'activité des entreprises industrielles est restée stable en 2013. Pour autant, l'emploi dans le secteur aurait légèrement progressé : à fin novembre 2013 (derniers chiffres disponibles), les effectifs salariés de l'industrie ont enregistré une faible hausse de 0,6 % en un an, pour s'établir à 4 731.

Le chiffre d'affaires 2013 des entreprises industrielles aurait également augmenté de 4,6 %, selon les données provisoires de l'ISPF, grâce aux bons résultats de l'industrie manufacturière et des sociétés de production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau.

En revanche, le chiffre d'affaires de l'industrie agroalimentaire aurait reculé de 1,1 %, impacté par les mauvais résultats des exportations de poissons congelés (-34 %) et de noni (-29 %).

Évolution de l'emploi salarié dans le secteur industriel



Source : ISPF

(1) données au 30.11.2013

De même, l'industrie du monoï a connu une baisse d'activité : les recettes des exportations d'huile de coprah et de monoï ont diminué respectivement de 41 % et 6 %. Enfin, les difficultés du secteur de la construction auraient affecté les entreprises auxiliaires du bâtiment (-2,6 % sur le chiffre d'affaires de l'industrie des métaux).

Chiffre d'affaires dégagé par les entreprises industrielles (en millions de F CFP) *

	2009	2010	2011	2012	Estimations 2013 ⁽¹⁾
Industrie manufacturière	62 775	62 857	62 739	63 148	5,1%
Industrie agroalimentaire	29 620	32 248	32 267	34 062	-1,1%
Métallurgie et travail des métaux	7 799	7 084	7 077	5 764	-2,6%
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	4 141	3 643	3 397	3 227	10,1%
Fabrication de matériel de transport	1 328	1 510	1 482	1 459	6,5%
Industrie chimique	3 726	3 448	3 433	3 941	-20,0%
Textile, habillement, cuir et chaussure	1 270	1 228	1 162	1 274	0,1%
Autres	14 892	13 696	13 922	13 421	37,7%
Industrie extractive	2 382	2 055	1 800	1 872	-25,7%
Production et distribution d'électricité, gaz et eau	37 780	37 944	37 114	37 634	5,3%
Total	102 938	102 856	101 654	102 654	4,6%

Sources : ISPF, Service des contributions

(1) Variations estimées

* Ensemble des entreprises (y compris l'artisanat industriel) assujetties à la déclaration de TVA du régime réel

LES SOUTIENS FINANCIERS À L'INDUSTRIE

La Société de financement du développement de la Polynésie française (SOFIDEP) a pour objectif d'aider au renforcement des fonds propres des PME grâce à des prises de participations ou des prêts à redevances, et à faciliter l'accès aux crédits bancaires. Les montants octroyés vont de 2 à 60 millions de F CFP, dans la limite des fonds propres de l'entreprise.

Le fonds de garantie SOGEFOM (Société de gestion de fonds de garantie d'outre-mer), géré par l'Agence française de développement (AFD), apporte des garanties aux établissements bancaires pour financer des entreprises dont l'activité comporte des risques jugés trop importants. En 2013, 9 garanties ont été accordées au secteur de l'industrie pour des investissements de 138,2 millions de F CFP (13 dossiers pour 127,2 millions de F CFP en 2012).

2. L'artisanat

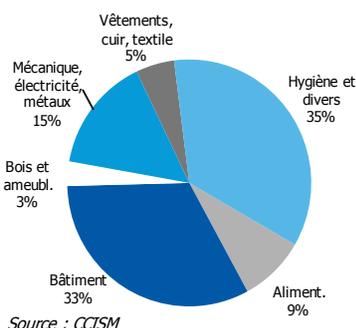
À la fois facteur de cohésion sociale et moyen d'expression culturelle, le secteur de l'artisanat est dominé par l'artisanat traditionnel, particulièrement dans les archipels.

2.1 LA STRUCTURE DU SECTEUR

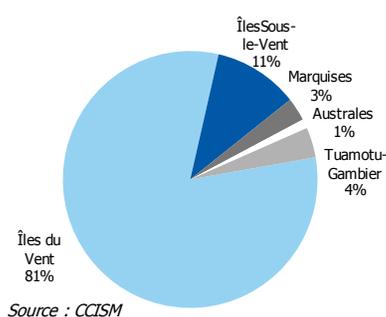
La Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) a enregistré une progression de 10,6 % du nombre d'entreprises artisanales en 2013 (8 460 contre 7 647 en 2012). Cette évolution positive a concerné l'ensemble des spécialités professionnelles.

La répartition géographique souligne la prédominance des îles du Vent (81 % du total) où 730 nouvelles entités se sont installées en 2013 (+12 %). Une hausse est également observée dans les îles Sous-le-Vent (+11 %) tandis que dans les autres géographies le nombre d'entreprises artisanales recule légèrement : -1 % aux Marquises et -4 % aux Australes.

Répartition par secteur d'activité en 2013



Répartition par zone géographique en 2013



L'artisanat traditionnel ou l'artisanat d'art est plus difficile à cerner car nombre de ses représentants ne sont pas patentés ou bien exercent leur activité au sein d'associations. Selon le Service de l'artisanat, ces associations au nombre de 1 132 regroupent 5 992 artisans en 2013, dont 73 % ont plus de 35 ans. Les îles du Vent et les Marquises concentrent respectivement 40 % et 27 % des artisans de la Polynésie française.

2.2 LES MESURES RÉCENTES DE SOUTIEN À L'ARTISANAT

Sous l'égide de son ministère de tutelle, le Service de l'artisanat a engagé un travail de réflexion afin de définir les principaux axes de développement pour structurer et professionnaliser l'artisanat traditionnel, jusque-là cantonné au sein d'associations organisées autour de différentes cellules familiales.

Le Service de l'Artisanat a mis en place la carte professionnelle de l'artisan en 2009, permettant une reconnaissance du métier et un recensement des professionnels répondant à des critères définis par les textes ainsi que la nature des matières premières utilisées. Il a également créé quatre logos, classés par ligne de produits (bijouterie d'art et tifaifai¹) et par archipel (Australes et Marquises), afin de garantir l'authenticité des objets. En 2013, le nombre de cartes d'artisans s'élève à 639 dont 137 ont été attribuées au cours de l'année.

Le gouvernement polynésien apporte également son soutien à la promotion et à la commercialisation de l'artisanat, participant financièrement à l'organisation de salons et d'expositions. En 2013, 10 comités, fédérations ou associations et 1 établissement public ont bénéficié d'un soutien humain et financier pour la mise en place et l'organisation de 12 manifestations artisanales. Les aides financières octroyées se sont élevées à 43 millions de F CFP, après 24,5 millions de F CFP en 2012 (+76 %).

Par ailleurs, 8 millions de F CFP ont été accordés pour assurer la communication de ces événements et 5 millions pour les frais de transport des artisans. Le chiffre d'affaires généré par ces manifestations s'élève à 276 millions de F CFP, en hausse de 22 % par rapport aux recettes perçues en 2012.

¹ « Patchworks » locaux aux motifs végétaux ou ethniques cousu à la main.

Section 5

L'énergie, l'eau et l'environnement

VERS UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

En 2013, 70 % de la production d'électricité polynésienne est d'origine thermique. Principale alternative à l'énergie thermique, l'hydroélectricité assure 29 % de la production et dispose d'un potentiel d'accroissement important. Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, le gouvernement s'est fixé comme objectif d'utiliser 50 % d'énergies renouvelables sur le total absorbé à l'horizon 2020. L'adoption le 23 décembre 2013 d'une loi du Pays pour favoriser le recours aux énergies renouvelables sur le territoire inscrit résolument l'archipel dans cette démarche d'indépendance énergétique accrue.

1. L'énergie

En 2012, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'énergie consacrée aux déplacements (hors transports internationaux) représentait en Polynésie française environ la moitié de la dépense énergétique totale du territoire, dont 70 % dédiés aux transports terrestres. En parallèle, 41 % de la consommation électrique provenait du secteur résidentiel.

Les hydrocarbures interviennent à hauteur de 70 % dans la production d'électricité. Le tiers restant provient de l'hydroélectricité et, de façon marginale, de l'énergie photovoltaïque. Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, le gouvernement s'est fixé comme objectif d'utiliser 50 % d'énergies renouvelables sur le total absorbé à l'horizon 2020.

Pour l'accompagner dans cette démarche, le gouvernement polynésien a signé en janvier 2010 une convention d'assistance avec l'ADEME pour la période 2010-2013. Cet accord-cadre est centré sur trois domaines : la connaissance des potentiels énergétiques, la maîtrise de l'énergie et l'accompagnement opérationnel des projets. Un nouvel accord-cadre pluriannuel est en préparation en 2014.

1.1 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ¹

L'île de Tahiti, principale zone de consommation d'énergie du pays, accueille deux usines thermiques (Vairaatoa, Punaruu) et quinze centrales hydrauliques réparties sur cinq vallées (Papenoo, Faatautia, Vaihiria, Titaaviri et Vaite). Dans les autres îles, c'est l'électricité thermique qui prédomine.

La production et la distribution d'électricité relève de la compétence du Pays ou des communes¹, qui assurent ce service en régie ou en concédant la gestion au secteur privé.

¹ Données disponibles exclusivement pour Tahiti, sachant qu'en 2011, la production et la consommation dans les autres îles représentaient 20 % du total produit et consommé en Polynésie française.

Le principal producteur est Électricité de Tahiti (EDT), filiale de GDF Suez, tandis que le transport de l'électricité est effectué par la société de Transport d'énergie électrique en Polynésie (TEP)². Pour mener à bien ses missions³, la TEP perçoit une redevance par kilowatt/heure consommé.

Sur Tahiti, la *production d'électricité* a diminué de 3,3 % en 2013, à 515 millions de kwh. La production thermique, qui assure 70 % du total, est en léger repli (-2 %). La production d'origine hydroélectrique (29 % de l'ensemble) recule de 6,9 %, en raison d'une pluviosité inférieure à la normale⁴, tandis que le photovoltaïque, exploité depuis 2011, continue sa progression : +10 % en 2013, après +51 % en 2012. Sa part dans la production totale reste cependant marginale (1,3 % en 2013).

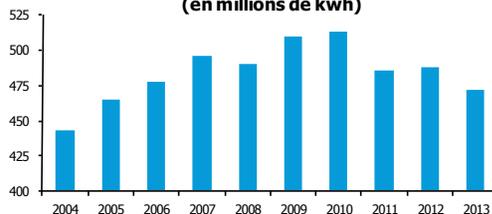
Production et ventes d'énergie électrique à Tahiti (en millions de kwh)

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Production	560	561	530	533	515	-3,3%
- thermique	414	351	355	367	360	-2,0%
- hydroélectrique	146	211	171	159	149	-6,9%
- photovoltaïque	0	0	4	6	7	10,0%
Ventes	509	513	485	489	472	-3,4%
Nombre total d'abonnés	58 818	59 400	59 812	60 011	61 325	2,2%

Source : EDT

Parallèlement, la *consommation d'électricité* s'est tassée en 2013 (-3,4 %), en dépit d'une progression du nombre d'abonnés (+2,2 %). Depuis 2008, la demande d'électricité s'est infléchiée sous l'effet du ralentissement de l'activité économique ainsi que de la hausse des prix. Les usages professionnels représentent les deux tiers de la demande, et plus de 80 % des consommateurs sont situés entre Punaauia et Mahina.

Consommation d'électricité à Tahiti sur 10 ans
(en millions de kwh)



Source : EDT

¹ Selon la portée géographique du contrat : les concessions *EDT-Nord* (depuis 1960) et *EDT-Sud* (depuis 1968), qui couvrent les communes de Tahiti, relèvent ainsi du Pays.

² Société anonyme créée en 1985 à l'initiative du territoire et détenue par le Pays (51 %), EDT (39 %), la Socredo (5 %) et l'AFD (5 %). La TEP gère sur l'île de Tahiti un réseau de 240 kms de lignes souterraines et aériennes et de 24 postes, comprenant 7 postes sources, 4 de concentration et 13 de raccordement. Par soucis de sécurité en cas d'intempéries et de façon à préserver l'environnement, plus de 3/4 du réseau est enterré. En 2012, la TEP a engagé un budget de plus de 100 millions de F CFP pour la maintenance de ses installations, dont environ 25 % pour la gestion des incidents.

³ Actuellement, le rôle de la TEP se limite à celui de propriétaire d'actifs de transport d'électricité : la maintenance et l'exploitation des ouvrages sont en effet sous-traités à EDT. La TEP n'est pas chargée de la conduite du système électrique et n'assure notamment pas le dispatching de la production, ni la responsabilité de l'équilibre offre-demande, qui sont assurés par EDT.

⁴ 1 233 millimètres en 2013 contre 1 688 en moyenne.

Le producteur d'électricité titulaire du contrat de concession à l'obligation d'en assurer la fourniture à un *tarif réglementé*¹. Les prix de vente de l'électricité en Polynésie française sont structurellement élevés en raison de l'isolement des territoires et de la taille des réseaux. Ils ont connu une augmentation rapide principalement sous l'effet de la hausse des prix du pétrole.

1.2 LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'objectif fixé par les pouvoirs publics², comme dans les autres départements et collectivités d'Outremer, est d'atteindre une part de 50 % d'électricité d'origine renouvelable d'ici à 2020. Afin de promouvoir ces sources d'énergie alternatives, le Service de l'énergie a élaboré en 2009 un « schéma directeur des énergies renouvelables » pour l'île de Tahiti, étendu à l'ensemble du pays en 2012. Il comprend une programmation pluriannuelle des investissements de production électrique (PPI) pour la période 2012-2020.

Avec 29 % de la production en 2013, *l'hydroélectricité* demeure la principale alternative à l'énergie thermique en Polynésie française. La société Marama Nui, filiale de l'EDT créée en 1981, assure cette production. A Tahiti, les centrales sont réparties sur cinq vallées (Papenoo, Faatautia, Vaihiria, Titaaviri et Vaite) qui présentent une pluviométrie importante et de grandes hauteurs de chute.

Ces installations permettent une production annuelle de 150 millions de kWh grâce à une puissance installée totale de 46,4 MW. Aux îles Marquises, à Hiva Oa et Nuku Hiva, EDT exploite d'autre part six aménagements hydroélectriques qui totalisent en moyenne une production annuelle de 3 millions de kWh, pour une puissance installée totale de 1,2 MW. Cette énergie représente 35 % de la production totale de ces deux îles.

Les études ont montré que Tahiti présente un potentiel d'accroissement de sa production hydroélectrique de plus de 100 millions de kWh, qui permettrait à lui seul d'atteindre l'objectif de 50 % d'énergie renouvelable en 2020. Début 2014, un appel d'offres pour la construction d'un nouveau barrage dans la vallée de la Vaiiha (quatrième plus grand bassin versant de Tahiti) a été lancé. La pluviométrie y est importante, permettant d'espérer une production de 24 millions de kWh/an.

¹ La gamme tarifaire, définie par le contrat de concession, fait l'objet d'un arrêté publié au Journal Officiel de la Polynésie française. L'évolution des tarifs réglementés de vente est déterminée par une formule qui en définit le niveau moyen de référence, noté Préf et exprimé en F CFP / kWh. Cette formule fait intervenir les coûts de transport (T), le coût de l'énergie (E) et les autres charges d'exploitation (ACE). Elle a été annulée en juillet 2013 par le tribunal administratif, qui a donné jusqu'au 1^{er} octobre à l'opérateur pour la faire évoluer. Une formule révisée est entrée en vigueur à cette date, formalisée par un avenant (le 17^{ème}) au contrat de concession liant EDT au Pays.

² Loi du Pays du 23 décembre 2013 pour favoriser le recours aux énergies renouvelables sur le territoire : « Art. LP2 – La mise en œuvre des objectifs mentionnés (...) doit aboutir à une réduction de la consommation d'énergies fossiles en Polynésie française. Il est fixé un objectif minimum de 50 % de production électrique issue de l'exploitation des énergies renouvelables à échéance 2020 sur l'ensemble de la Polynésie française. »

L'essor de l'énergie solaire a été encouragé par les pouvoirs publics (programmes *Photom*¹ en 1997 et *Connectis*² en 2005) et a bénéficié de la double défiscalisation, métropolitaine et locale. Elle a perdu de son attrait à compter de 2011, suite à la suppression de la défiscalisation nationale pour les investissements industriels dans le photovoltaïque et à la révision à la baisse des tarifs de rachat, désormais alignés sur le coût de production de l'énergie thermique.

EDT a d'autre part mis en œuvre des *centrales hybrides solaire-diesel* : une première centrale hybride a été réalisée en 2000 à Makatea et agrandie en 2005. Six autres centrales ont ensuite été construites en régie municipale dans des villages de l'archipel des Tuamotu. Entre 50 % et 100 % des besoins de ces sites sont actuellement couverts par le solaire.

Le schéma directeur des énergies renouvelables précise toutefois que le photovoltaïque intermittent doit être réservé en priorité aux particuliers et projets de petite taille car les capacités d'accueil du réseau sont limitées.

L'énergie éolienne, expérimentée aux Australes (Rurutu) de 1991 à 2008, et aux Tuamotu (Makemo), s'est révélée peu probante, en raison de la faiblesse relative des vents et des risques cycloniques ainsi que des coûts de maintenance élevés du matériel. Ainsi, sur l'île de Makemo, les éoliennes de la centrale hybride éolien-diesel demeurent en panne depuis 2009.

L'exploitation des *ressources marines* est susceptible de se développer :

- Le SWAC (Sea Water Air Conditioning) exploite l'eau de mer à 5°C, puisée à plus de 900 mètres de profondeur et acheminée par pipeline pour refroidir le circuit d'eau douce de la climatisation de grands bâtiments. Il est utilisé depuis 2006 par l'hôtel Intercontinental de Bora Bora et lui permet de réaliser 90 % d'économie par rapport à un système de climatisation conventionnel. Il est en phase d'installation à l'hôtel de luxe Le Brando, dont l'ouverture est prévue à Tetiaroa en juillet 2014. Le Centre hospitalier de Polynésie Française (CHPF) du Taone devrait également en être équipé à moyen terme³, ce qui devrait lui permettre d'économiser 300 millions de F CFP par an.
- Plusieurs études sont en cours afin de déterminer la faisabilité et la pertinence de l'installation d'*hydroliennes* dans les îles, notamment dans les passes. Une étude pilote avait déjà été menée dans la passe Kaki de l'atoll de Hao, en partenariat avec l'IFREMER et l'ADEME. Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) est en cours pour identifier un porteur de projet.

¹ *Photom* ciblait l'équipement de sites isolés en panneaux photovoltaïques. Au total entre 1997 et 2010, environ 1 500 installations ont été réalisées sur 29 îles, pour une puissance totale de 1,8 MW.

² *Connectis* encourageait l'équipement en panneaux photovoltaïques de sites destinés à être connectés au réseau. Ce programme d'incitation a été opérationnel entre 2005 et 2008. Durant ces 4 années, 165kWc/an ont été installés en moyenne.

³ Pour le financer, le Pays a signé, au mois de décembre 2012, deux prêts de 829,5 millions de F CFP, l'un avec l'AFD (Agence française de développement) et l'autre avec la BEI (Banque européenne d'investissement). Une subvention de 357 millions de F CFP a également été accordée par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), au titre du Fonds Chaleur. Une consultation pour le recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception et la réalisation du SWAC du Taone a été lancée en septembre 2013.

- En 2008, a été évoqué un projet d'installation d'une *centrale houlomotrice* sur la côte ouest de Tahiti (Papara) et, en 2012, un second sur l'atoll de Tetiaroa (îles du Vent). Par ailleurs, des études de faisabilité pour une *centrale d'énergie thermique de mer* (ETM), capable de produire de l'énergie en utilisant le différentiel de température entre eaux de surface et eaux en profondeur pour la convertir en électricité, ont été menées en 2011¹. Un retour sur ces projets pilotes est attendu avant d'envisager un développement à plus grande échelle.

Pour ce qui est de *la biomasse*, deux projets sont à l'étude : une centrale de compostage et de bio-méthanisation à partir des déchets biologiques récupérables (Tahiti) et une centrale dendrothermique (Nuku Hiva aux Marquises), grâce à l'exploitation des plantations de pins des Caraïbes. Ces projets sont basés sur des technologies connues mais complexes et doivent encore faire l'objet d'études complémentaires.

2. L'eau

Les îles hautes, qui bénéficient d'une pluviosité et de réserves naturelles importantes, disposent de divers moyens d'approvisionnement en eau (forage de nappes souterraines, galeries drainantes, captages de rivières et de sources). A l'inverse, les atolls tirent uniquement leurs ressources du pompage de lentilles d'eau douce et du stockage des eaux de pluie dans des citernes.

En matière d'eau, la loi organique de 2004 sur le renforcement de l'autonomie de la Polynésie française accroît la responsabilité des communes pour l'adduction d'eau potable et le traitement des eaux usées. A l'heure actuelle, la situation reste insatisfaisante puisqu'à peine un tiers des communes servent de l'eau potable à leurs administrés. Le traitement des eaux usées est lui encore le plus souvent laissé à l'initiative individuelle, situation contribuant fortement à la pollution des lagons et des rivières.

Le financement de l'ensemble des projets est assuré par le Fonds européen de développement (FED), l'État et la Polynésie française. Le contrat de projets signé entre la Polynésie française et l'État, initialement conclu pour la période 2008-2013, a été prolongé à 2014 par avenant. Il a consacré 4,2 milliards de F CFP à l'assainissement des eaux usées et de 1,1 milliard au traitement des déchets : à fin janvier 2014, les taux d'engagements respectifs de ces enveloppes étaient de 96 % et 58 %, et les taux de réalisation de 43 % et 9 %.

2.1 LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

De compétence communale, la gestion de l'eau est dans la plupart des cas déléguée à des syndicats intercommunaux (Punaauia à Tahiti) ou à des sociétés privées par concession ou affermage² (Bora Bora, Moorea et Papeete). S'agissant des communes, le code général des collectivités territoriales (CGCT) leur impose la mise en place d'un service d'eau potable avant le 31 décembre 2015. Mais, à ce jour, seules 7 communes (sur 48) fournissent, sur l'ensemble de leur territoire et en permanence, une eau parfaitement potable à leurs administrés, ce qui laisse une moitié de la population polynésienne qui n'y a pas accès.

¹ Ce projet de 8.2MW nets est porté par la société Pacific Otec et la DCNS.

² Dans le cas de l'affermage, la commune conserve la maîtrise de la politique tarifaire.

La mauvaise qualité de l'eau distribuée résulte de l'absence d'installations de traitement des ressources en eau, du manque d'entretien des réseaux existants et de leur inadéquation aux besoins d'une population accrue. S'y ajoutent un important gaspillage de la ressource, lié à la vétusté des installations, à la négligence des consommateurs et au mode de facturation forfaitaire.

2.2 L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Bien que les communes en aient la responsabilité, le traitement des eaux usées demeure surtout individuel et peu efficient. En 2012, 80 % des résidences principales recensées en Polynésie française étaient équipées d'une fosse individuelle, et seulement 17 % d'entre elles étaient raccordées à une évacuation collective. D'après le Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent assurer un service de l'assainissement des eaux au plus tard le 31 décembre 2020.

En 2013, la Polynésie Française comptait 242 stations d'épuration, concentrées sur Tahiti (89 %) et surtout Papeete (120 stations), dont seulement 114, soit moins de la moitié, fonctionnent correctement. Seules trois communes, Bora Bora, Papeete et Punaauia (côte ouest de Tahiti) ont un réseau collectif d'assainissement. Pour les deux dernières, ce réseau collectif ne couvre pas encore la totalité de leur territoire.

C'est le Contrat de développement 2000-2003 qui a donné l'impulsion au programme de développement des premières stations publiques d'épuration. L'accent a été mis sur les zones à forte densité démographique et à vocation touristique.

Dès 2006, *Bora Bora* a ainsi été la première commune de Polynésie française à posséder non seulement un réseau collectif d'assainissement des eaux usées, mais aussi une unité de recyclage capable de produire et distribuer de l'eau d'arrosage pour économiser l'eau potable. *Punaauia*, sur la côte ouest de Tahiti, a inauguré son centre de traitement fin 2001, desservant tout d'abord les hôtels, puis par la suite les particuliers. *Moorea* a eu sa première station d'épuration en mars 2011.

Au sein de *la zone urbaine de Papeete*, des travaux d'extension du réseau collectif à l'ensemble du centre ville ont été engagés en juillet 2011 et le gouvernement a signé en novembre 2013 une convention de financement avec l'Union européenne, qui, dans le cadre du 10^{ème} FED, apporte 2,2 milliards de F CFP au chantier en cours.

Le défaut d'assainissement est donc l'une des causes majeures de la pollution des lagons et des rivières. Le rapport annuel sur la qualité des eaux de baignade montre une légère amélioration en 2013, mais la situation demeure préoccupante. A Tahiti, les eaux de baignade contrôlées sont apparues à 71 % convenables en mer et à seulement 35 % en eau douce.

Le coût du *non assainissement* est élevé

Une étude réalisée par l'AFD en 2012 a estimé l'impact économique du *non assainissement* en Polynésie française à 4,7 milliards de F CFP par an, dont la moitié concerne l'effet négatif sur l'image de la Polynésie française en tant que destination touristique. Ce chiffre est à comparer avec le montant des programmes d'investissement nécessaires pour combler le retard d'assainissement de la Polynésie française, qui est évalué dans la même étude entre 40 et 50 milliards de F CFP.

3. Le traitement des déchets

Avec une production annuelle de déchets estimée à 136 000 tonnes en 2010 (dont 75 % à Tahiti), la gestion des déchets en milieu insulaire¹ représente un défi de taille pour la Polynésie française, renforcé par la dispersion et l'éloignement des îles.

En Polynésie Française, la gestion des déchets, de la collecte au traitement des ordures ménagères, relève des communes². Des programmes de gestion des déchets (PGD) ont été progressivement élaborés à partir de 1997 afin d'implanter des centres d'enfouissement technique (CET) pour les déchets ultimes et de valoriser les recyclables. Fin 1997, la SEP (Société environnement polynésien), société d'économie mixte³, a été créée pour organiser la collecte et le recyclage des déchets.

En 2000, la SEP a mis en service le Centre d'enfouissement technique (CET) de Paihoro (Tahiti) pour le traitement des déchets non recyclables de Tahiti et de Moorea. D'une capacité de traitement de 70 000 tonnes par an, il est prévu pour fonctionner jusqu'en 2023. Le traitement des déchets recyclables est mené au Centre de recyclage et de transfert (CRT) de Motu Uta (Papeete) depuis mars 2000. Les déchets issus du tri sélectif y sont classés par catégories et compactés avant d'être dirigés pour recyclage vers des usines d'Asie du Sud-est, essentiellement vers Singapour et l'Indonésie pour le papier et le carton, vers l'Inde et la Chine pour l'aluminium et le fer et vers la Nouvelle-Zélande, l'Australie ou l'Asie pour les plastiques.

En 2004, la SEP a ouvert deux stations pour recueillir les déchets avant leur transfert vers les centres de traitement de Tahiti, une à Punaauia (Tahiti) et l'autre à Moorea. En 2011, le traitement sélectif des déchets a été implanté dans quelques communes des îles Sous-le-Vent (Uturoa et Tumaraa sur l'île de Raiatea et Maupiti).

Dans l'optique de prévenir et de réduire la production et la nocivité des déchets, la Polynésie française a souhaité étudier, en partenariat avec l'Ademe, l'opportunité de mettre en œuvre le principe de *Responsabilité Élargie du producteur* (REP) sur le territoire, pour la gestion de plusieurs filières de déchets. Une étude de faisabilité, qui devrait aboutir en 2014, est en cours sur cette thématique.

¹ En septembre 2005, 15 pays océaniques, dont la Polynésie française, ont adopté une stratégie de gestion des déchets solides pour la région Pacifique. Celle-ci est orientée vers trois directions : la modernisation des systèmes de gestion des déchets, le développement du recyclage et les activités institutionnelles de promotion (éducation du public, échange d'information, renforcement des capacités, etc.).

² Les frais liés à la collecte sont directement pris en charge par les communes. Le financement du traitement est pour sa part co-assuré par les communes et le Pays.

³ Le capital de la SEP est détenu majoritairement par le Pays (79,5 %), puis des partenaires privés et des communes.

Section 6

La construction

LES DIFFICULTÉS PERSISTENT DANS LE BTP

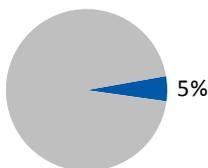
La situation dans le BTP demeure difficile en 2013, malgré un léger mieux en fin d'année. Le secteur reste marqué par des difficultés de trésorerie liées à l'allongement des délais de paiement de la clientèle, ainsi que par la faiblesse de la branche bâtiment, pénalisée par un nombre insuffisant de mise en chantier, en particulier dans le logement social. L'activité de la branche travaux public se redresse en revanche au second semestre grâce à des travaux routiers d'importance, mais l'augmentation des dépenses liquidées reste à ce stade insuffisante pour soulager la filière.

1. Le secteur de la construction

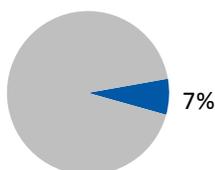
En 2009, le secteur du bâtiment et des travaux publics contribuait à hauteur de 5 % à la formation du Produit intérieur brut de la Polynésie française. Il concentre 7 % de l'emploi salarié en 2013¹.

Le poids du secteur de la construction dans...

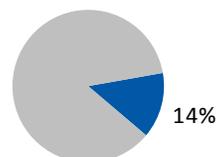
... la création de richesses
(2009)



... les effectifs salariés
(nov. 2013)



... les créations
d'entreprises (déc. 2013)



Sources : ISPF, CPS

Au 31 décembre 2013, le répertoire territorial des entreprises (RTE) recensait 3 293 entreprises en activité, majoritairement des unités de petite taille : seules 3 % emploient 10 salariés et plus. Selon une enquête de l'ISPF², 1 333 entreprises du BTP comptaient au moins 15 salariés ou déclaraient un chiffre d'affaires supérieur à 120 millions de F CFP en 2012.

L'activité de *Gros œuvre* (dont la *Construction de bâtiments divers* et la *Construction de maisons individuelles*) est la plus importante et regroupe environ 40 % de l'effectif global du BTP, soit 1 900 salariés. Elle génère 36 % de la valeur ajoutée du secteur en 2012.

¹ Salariés déclarés à la Caisse de prévoyance sociale à fin novembre 2013.

² Points Forts n°5, novembre 2013

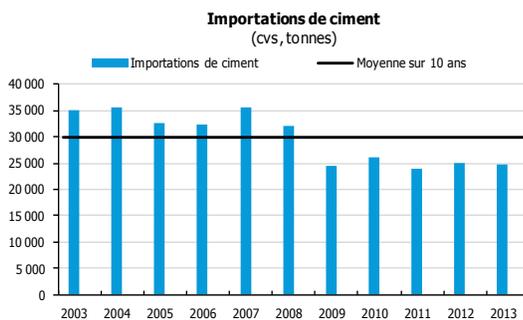
Les *Travaux publics* concentrent les plus grandes entreprises. La filière regroupe davantage de grosses PME, notamment pour les *constructions de chaussées routières* et les *travaux maritimes et spécialisés* où une quinzaine d'entreprises dépassent les 50 salariés.

Les Travaux publics génèrent un tiers de l'activité globale du BTP (contre moins d'un quart en Métropole ou à la Réunion par exemple) et emploient environ 29 % des salariés (soit 1 300 personnes).

La situation dans le BTP demeure difficile en 2013, malgré un léger mieux en fin d'année. La consommation de ciment reste stable, mais se situe nettement en deçà de la moyenne des dix dernières années (-18 %).

Les effectifs salariés diminuent à nouveau de 6 % entre novembre 2012 et novembre 2013 (derniers chiffres disponibles), soit une perte de 275 emplois en un an.

L'indice de l'emploi salarié dans le BTP, élaboré par l'ISPF, s'inscrit également en repli en fin d'année, de -2,6 % sur un an. Au total, en 5 ans, 2 000 emplois ont été supprimés dans le secteur (-34 %).



Sources : ISPF, Douanes, désaisonnalisée par l'IEOM

En cumul sur les trois premiers trimestres de 2013 (dernières données disponibles), le *chiffre d'affaires du secteur*¹ aurait cependant enregistré une hausse de 2 % sur un an. Les entreprises spécialisées dans la construction des maisons individuelles et autres bâtiments ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 1,7 %. Cette légère hausse est le résultat d'évolutions contrastées : le chiffre d'affaires des entreprises du gros œuvre aurait chuté de 10,7 % alors que celui des entreprises du second œuvre aurait progressé de 10,2 %.

2. Les travaux publics

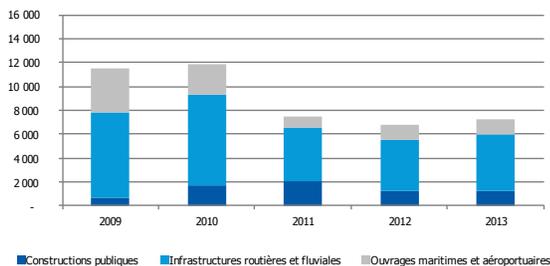
Après un début d'année difficile, l'activité de la branche travaux publics se redresse au second semestre grâce à des travaux routiers d'importance. Il s'agit en particulier du démarrage du chantier du dénivelé giratoire de Punaauia au mois de mai 2013, suivi entre octobre et décembre des travaux de réalisation de la 2x2 voies à la sortie Est de la ville de Papeete (entre le pont de l'Est et le carrefour de Titiro), ainsi que des travaux d'aménagement de l'avenue du chef Vairatoa (novembre).

¹ En 2012, le secteur de la construction avait généré un chiffre d'affaires de 48 milliards de F CFP (en baisse de 5 %), dont 8 milliards de F CFP provenaient des dépenses publiques.

En 2013, les dépenses liquidées par la *Direction de l'équipement* sont en hausse de 6,7 % à 7,3 milliards de F CFP, ce qui représente un taux de consommation des crédits de 52 % sur le budget général. Les îles du Vent (48 %), les Tuamotu-Gambier (26 %) et les Marquises (10 %) concentrent l'essentiel des dépenses liquidées.

En parallèle, le nombre des marchés publics attribués aux entreprises a légèrement augmenté (108 en 2013 contre 100 en 2012), et leur montant a quadruplé pour atteindre 8,5 milliards de F CFP.

Dépenses liquidées par la Direction de l'Équipement
(en millions de F CFP)



Source : Direction de l'Équipement

Les *infrastructures routières et fluviales* constituent près de deux tiers des dépenses de la Direction de l'Équipement. D'un montant de 4,7 milliards de F CFP (+ 8 % sur un an), ces réalisations concernent essentiellement des travaux sur le réseau routier et des travaux de protection des berges des rivières et du littoral.

Concentrant 18 % des dépenses liquidées en 2013, les opérations en matière de *constructions publiques* ont augmenté de 2 % pour s'établir à 1,3 milliard de F CFP. Parmi les travaux les plus importants, figurent le programme de constructions d'abris para-cycloniques aux Tuamotu, les travaux d'extension de la cité universitaire UPF, la construction de la porcherie d'Opunohu et celle d'une unité de mareyage sur l'atoll de Hao.

Enfin, les dépenses réalisées au titre des *ouvrages maritimes et aéroportuaires* ont progressé de 7 % en 2013 pour s'élever à 1,3 milliard de F CFP. Parmi les plus importants ouvrages réalisés figurent les travaux de réfection et de mise aux normes de la piste de l'aérodrome de Puka Puka, la construction du débarcadère de Puka Puka, la réalisation d'une marina à Raivavae, le réaménagement du quai et de la darse de Raroia et la reconstruction de la vigie de Tubuai.

En août 2013, l'établissement d'aménagement et de construction (EAC) a été renommé « *Tahiti Nui Aménagement et Développement* » (TNAD). La tutelle de cet établissement a été transférée du Ministère de l'Équipement au Ministère du Tourisme, lequel est également en charge de l'Aménagement du territoire. Les dépenses liquidées par TNAD ont diminué de 34 % en 2013 pour s'établir à 319 millions de F CFP, en lien avec l'achèvement du chantier du nouveau centre hospitalier. Chargé de l'accompagnement des grands projets portés par le Territoire (tel que le projet hôtelier Mahana Beach), son rôle devrait s'accroître en 2014.

Au total, après trois années consécutives de baisse, *la commande publique* connaît en 2013 une légère reprise, comme en témoigne la hausse de 6,9 % des dépenses liquidées par le Territoire. Les opérations les plus importantes ont été financées d'une part, par le troisième instrument financier (3IF) de l'État pour les équipements structurants (réseau routier, défense contre les eaux, ouvrages portuaires et aéroportuaires), et d'autre part, par le Contrat de projets 2008-2014 pour les abris anticycloniques des Tuamotu. L'augmentation des dépenses apparaît toutefois à ce stade insuffisante pour soulager la filière.

Dépenses liquidées par le Territoire (en millions de F CFP)

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations	
						2013/2012	2012/2011
Direction de l'Équipement	11 535	11 812	7 507	6 827	7 285	6,7%	-9,1%
Tahiti Nui aménagement et développement	10 585	4 969	1 121	481	319	-33,6%	-57,1%
Direction de l'enseignement secondaire	860	980	505	323	302	-6,5%	-36,1%
Direction de l'Aviation civile	2 409	1 203	886	433	715	65,1%	-51,1%
Total	25 389	18 964	10 019	8 064	8 621	6,9%	-19,5%

Sources : Directions de l'équipement, de l'aviation civile et de l'enseignement secondaire, Tahiti Nui aménagement et développement (TNAD)

Pour l'exercice budgétaire 2014, les crédits de paiements alloués aux services et établissements publics sous tutelle du ministère de l'équipement représentent un volume global de 21 milliards¹ de F CFP (18 milliards pour la Direction de l'équipement et 3 milliards pour le Port autonome de Papeete), ce qui replace la commande publique du ministère au niveau élevé de 2003.

Parmi les principaux chantiers programmés en 2014, on citera notamment la mise aux normes d'aérodromes à Tikehau, Makemo et Rimatara ; l'aménagement d'un nouveau quai au long cours à Motu Uta ; l'aménagement d'une marina sur le port de Papeete ; la construction d'une centrale hydroélectrique sur la Vaiha à Faone ; la création du SWAC² du Centre hospitalier de Polynésie Française (CHPF) du Taone ; la reconstruction du collège de Bora Bora et pour plus de 10 milliards F CFP de travaux routiers sur le territoire.

En parallèle, les dépenses d'investissement de l'État devraient atteindre 15 milliards de F CFP en 2014. La construction du futur centre de détention de Papeari³, dont les travaux ont débutés au second semestre 2013, représente en particulier un budget global de 9,4 milliards de F CFP sur le période 2013-2016, dont 1,6 milliards seront engagés en 2014. Cet investissement est entièrement financé par l'État. Les travaux devraient mobiliser 320 emplois annuels sur trois ans, puis générer 255 emplois permanents après la mise en service de l'établissement.

Un investissement de 1,9 milliard de F CFP sera d'autre part consacré en 2014 par la société Aéroport de Tahiti à la rénovation complète de la piste, de la zone de restauration et du hall des arrivées de l'aéroport international de Tahiti Faa'a.

¹ Leur répartition par archipel est la suivante : Tahiti (10 milliards) ; Moorea (1) ; Australes (1,6) ; Îles Sous-le-Vent (2) ; Marquises (1) ; Tuamotu Gambier (1,8) ; Tous (300 millions).

² Le SWAC (Sea Water Air Conditioning) exploite l'eau de mer à 5°C, puisée à plus de 900 mètres de profondeur et acheminée par pipeline pour refroidir le circuit d'eau douce de la climatisation de grands bâtiments. Pour financer cette installation, le Pays a signé, au mois de décembre 2012, deux prêts de 829,5 millions de F CFP, l'un avec l'AFD (Agence française de développement) et l'autre avec la BEI (Banque européenne d'investissement). Une subvention de 357 millions de F CFP a également été accordée par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), au titre du Fonds Chaleur. Une consultation pour le recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception et la réalisation du SWAC du Taone a été lancée en septembre 2013.

³ La construction sur un site de 10 hectares de cet établissement de 20 000 m² a été autorisée le 17 avril 2013. À terme, il pourra accueillir 410 détenus.

3. Le logement

Le marché du logement se caractérise par une inadéquation entre l'offre et la demande : alors que cette dernière connaît une croissance rapide, notamment en raison du phénomène sociétal de décohabitation, une pénurie d'offres de logements adaptés aux besoins et aux ressources des polynésiens est observée¹.

3.1 LE FINANCEMENT DU LOGEMENT

Bénéficiant de taux d'intérêt favorables, l'encours des crédits à l'habitat, s'élevant à 177,8 milliards de F CFP fin 2013, poursuit son évolution à la hausse (+1,5 % sur un an, après +2,1 % en 2012). L'investissement immobilier des ménages est toutefois moins dynamique que les années précédentes : la production locale de nouveaux crédits s'est réduite de 7,3 % en 2013 (1 179 prêts accordés par les banques de la place pour un montant total de 20 milliards de F CFP).

Évolution des octrois de prêts des établissements de crédit locaux (en millions de F CFP)

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations	
						2013/2012	2012/2011
Crédit habitat des ménages							
Nombre de prêts	3 237	1 276	1 904	1 504	1 179	-21,6%	-21,0%
Montant des prêts	28 368	16 299	26 546	21 586	20 000	-7,3%	-18,7%
Crédit immobilier des entreprises							
Nombre de prêts	119	114	106	113	102	-9,7%	6,6%
Montant des prêts	5 268	3 034	5 516	2 571	2 320	-9,8%	-53,4%

Sources : IEOM et établissements de crédit

La production de crédits en faveur de l'immobilier d'entreprises a reculé de 9,8 % pour s'établir à 2,3 milliards de F CFP en 2013. Les investisseurs ont de nouveau fait preuve d'un certain attentisme, inhibés par le manque de visibilité à moyen terme.

3.2 LE LOGEMENT SOCIAL

Alors que moins de 20 % de la population bénéficiaient d'un logement social en 2012, la demande ne cesse de croître. D'ici à 2027, 28 500 ménages de plus seront présents sur le territoire par le simple jeu de la démographie. Pour faire face à ces besoins, le parc social devrait croître au rythme de 400 à 500 logements par an.

3.2.1 Une production de logement insuffisante

Pourtant révisés à la baisse, les objectifs de production de logements sociaux de 240 logements groupés par an fixés par le Contrat de projets 2008-2013 n'ont pas été atteints malgré des possibilités de financements importantes. De 2008 à 2013, la production moyenne annuelle de l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) a été de seulement 61 logements groupés et 125 logements dispersés.

¹ Les besoins sont estimés à 2 200 logements par an selon les projections de population à horizon 2027.

En 2013, la production de logement social s'affaiblit encore : seuls 32 logements en habitat groupé ont été livrés sur les 221 logements en chantier¹ (20 logements de l'opération PERETUNA à Papara et 12 logements de l'opération TEPAPA 3 à Papeete) et aucun en habitat dispersé.

Parallèlement, la demande en logement social a progressé de 30 % en 2013 : 3 300 demandeurs sont recensés par l'OPH contre 2 531 en 2012. Cette hausse se retrouve à la fois dans l'habitat groupé et l'habitat dispersé, respectivement +32 % et +27 %. De 2008 à 2013, la demande moyenne est de 3 190 logements par an : 2 227 en habitat groupé et 963 en habitat dispersé.

Au 31 décembre 2013, l'OPH gérait un parc de 2 816 logements. D'après la Cour territoriale des comptes², 38 % du parc nécessite de lourdes opérations de maintenance et d'entretien pour être remis à un niveau décent.

En parallèle, les impayés de loyer se sont accumulés et dépassent désormais les 2 milliards de F CFP, ce qui obère fortement la capacité financière de l'opérateur pour produire des logements ou assurer la gestion du parc locatif.

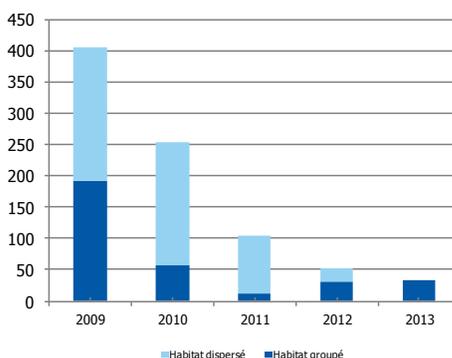
3.2.2 Organisation et perspectives

L'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) pour le logement social est l'établissement public³ chargé de l'exécution des programmes de construction de logements sociaux en habitat groupé et dispersé sur toute la Polynésie.

Pour l'année 2014, le programme de construction de l'OPH prévoit le démarrage de la construction de 179 logements collectifs (pour un budget de 4,4 milliards de F CFP) et de 538⁴ logements en individuel sous la forme de faré bois (4,5 milliards de F CFP).

Au total, l'enveloppe consacrée à la construction et aux travaux de sécurisation du parc immobilier de l'OPH représente 11,7 milliards de F CFP en 2014, dont 10 milliards sont affectés aux nouvelles constructions qu'elles soient en collectif ou en habitat dispersé.

Évolution de la livraison de logements sociaux par type d'habitat



Source : OPH

¹ Au cours de l'année 2013, les chantiers et études ont concerné au total 584 logements.

² Rapport d'observations définitives sur la gestion de l'Office Polynésien de l'Habitat pour les exercices 2002 à 2011, décembre 2012.

³ Le Fonds de développement des archipels, qui avait entre autres la charge des aides au logement dans tous les archipels en dehors de Tahiti et Moorea a été fermé définitivement en septembre 2013. Le service des aides au logement de l'OPH voit ainsi son périmètre étendu à l'ensemble du Pays.

D'autre part, l'établissement public à caractère industriel et commercial « Tahiti Nui Aménagement et Développement (TNAD) » s'est vu octroyer en fin d'année (Arrêté n°1913 du 23 décembre) la possibilité d'intervenir dans la construction, la rénovation et la gestion de logement ou d'opération immobilière à caractère social ou aidé.

⁴ Dont 268 ont été programmés en 2013.

Dans le cadre du Contrat de projets 2008-2014, la production de logements sociaux est financée par le Pays et l'État à hauteur de 40 % chacun, et 20 % sur les fonds propres¹ de l'OPH. Ce dernier cherche toutefois à diversifier les sources de financement, notamment par le biais de la défiscalisation.

L'OPH a ainsi décidé d'utiliser le levier de la défiscalisation métropolitaine, prévu dans les dispositions de la Loi d'orientation pour le développement économique des Outre-mer (LODEOM). Deux projets immobiliers situés à Tahiti et Moorea représentant 40 logements, d'un coût estimé à 1,3 milliards de F CFP, doivent faire l'objet d'une demande d'agrément auprès du Ministère de l'économie à Paris : ils seraient financés par la défiscalisation (30 %) et par l'emprunt (70 %).

À terme, les pouvoirs publics souhaitent relancer l'offre pour atteindre un niveau de production suffisant : l'objectif affiché est de construire 1 500 logements par an (dont les deux tiers en collectif).

Pour ce faire, le Pays souhaite renforcer son intervention dans le domaine et garantir la pérennité de sa politique au travers d'une convention pluriannuelle avec les organismes de logement social. Le projet de Loi de Pays élaboré en ce sens prévoit également la possibilité de compléter l'action de l'opérateur public par l'intervention d'opérateurs privés agréés dans le secteur, et de recourir plus largement aux dispositifs de défiscalisation.

Suite à la réunion du comité de pilotage du contrat de projet du 30 janvier 2014, les fonds restants ont été redéployés principalement en faveur du logement social, à hauteur de 5 milliards de F CFP. Seront ainsi financés, entre autres, 120 logements à Pirae et 210 logements en habitat dispersé, notamment dans les archipels éloignés.

¹ Ou par subvention directe du Pays.

Section 7

Le commerce

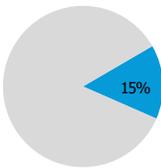
UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE EN REPLI EN 2013

Le commerce souffre en 2013 de l'atonie de la consommation des ménages : les professionnels du secteur déplorent un courant d'affaires dégradé tout au long de l'année et font état de tensions de trésorerie persistantes. En baisse depuis 2008, l'emploi salarié du secteur diminue de 1,8 % en glissement annuel à fin novembre et le chiffre d'affaires des neuf premiers mois de l'année s'inscrit en repli de 0,8 %.

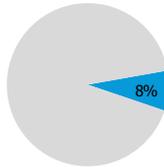
La consommation des ménages représente près des deux tiers du PIB¹, ce qui confère une place centrale au commerce dans l'économie polynésienne. En 2013, ce dernier concentrait 15 % des effectifs salariés et 8 % des entreprises du secteur marchand.

Poids du secteur dans ...

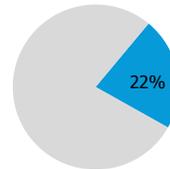
... les effectifs salariés
(nov. 2013)



... le nombre d'entreprises
du secteur marchand



... les crédits à l'économie
du secteur marchand



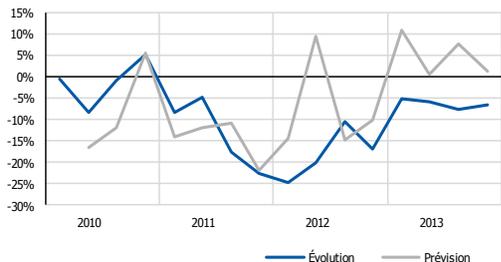
Sources : ISPF, CPS, IEOM

En 2013, les entreprises du commerce ont souffert du manque de vigueur de la consommation des ménages. Les importations de biens de consommation courante (-1,1 %), de produits alimentaires (-2,8 %) et les ventes de voitures de tourisme neuves (-5,4 %) sont en repli sur un an. Les encours de crédits à la consommation sont également retrait (-1,5 % en glissement annuel).

Les professionnels du secteur déplorent un courant d'affaires dégradé tout au long de l'année écoulée et font état de tensions de trésorerie persistantes.

Sur les neuf premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires du commerce recule de 0,8 %, avec dans le détail une baisse significative pour le commerce de gros (-2,5 %) et une stabilisation pour le commerce de détail (+0,3 %).

Solde d'opinions relatif à l'activité dans le secteur du commerce



Source : Enquête de conjoncture de l'IEOM

¹ En 2009, la consommation des ménages atteint 360 milliards de F CFP pour un PIB calculé à 555 milliards de F CFP.

Conséquence de la crise qui perdure, l'emploi salarié du secteur, en baisse depuis 2008, se replie à nouveau de 1,8 % en glissement annuel à fin novembre.

Effectifs salariés du commerce

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations
	déc.	déc.	déc.	nov.	nov.	2013/2012
Commerce de gros	3 397	3 475	3 326	3 124	3 098	-0,8%
Commerce de détail	5 475	5 302	5 261	5 141	5 011	-2,5%
Commerce et réparation automobile	1 096	1 018	976	910	899	-1,2%
TOTAL	9 968	9 795	9 563	9 175	9 008	-1,8%

Sources : CPS, ISPF

Après trois années de progression consécutive, le nombre d'établissement dans la branche commerce s'est réduit de 3,4 % en 2013. Près de 96 % ont moins de 10 salariés. Le commerce de détail regroupe six établissements commerciaux sur dix et le commerce de gros trois sur dix.

Évolution du nombre d'entreprises du commerce

	2011	2012	2013	dont entreprises de 10 salariés et plus	Variations 2013/2012
Commerce de gros :	1 677	1 720	1 654	85	-3,8%
alimentaire	136	140	179	24	27,9%
biens domestiques et électroniques	557	534	503	19	-5,8%
équipements industriels	203	194	73	11	-62,4%
autres	781	852	899	31	5,5%
Commerce de détail	2 898	3 010	2 898	115	-3,7%
alimentaire :	1 101	1 106	744	53	-32,7%
non alimentaire	1 797	1 904	2 154	62	13,1%
Commerce et réparation automobile	572	606	603	18	-0,5%
Total général	5 147	5 336	5 155	218	-3,4%

Sources : RTE, ISPF

Le repositionnement des acteurs de la grande distribution

Selon les dernières données disponibles, le chiffre d'affaires du commerce de détail sur les neuf premiers mois de 2013 semble stable par rapport à l'année précédente (+0,3 %), avec cependant une baisse de 2,7 % pour les magasins non spécialisés.

L'arrivée en 2012 de l'enseigne Casino, avec à Tahiti deux supermarchés (au centre-ville de Papeete et à Arue sur la côte est) et un hypermarché (sur la côte ouest, à Punaauia), avait induit un repositionnement des acteurs de la grande distribution, dans un secteur auparavant peu animé. Le groupe U¹ avait renforcé ses positions en accueillant huit nouveaux adhérents et le leader historique, le groupe Carrefour, avait ouvert en fin d'année un nouvel hypermarché de 3 000 m² à Taravao et choisit d'ouvrir ses hypermarchés le dimanche.

¹ Coopérative de commerçants de la grande distribution qui regroupe plusieurs enseignes comme Hyper U ou Super U.

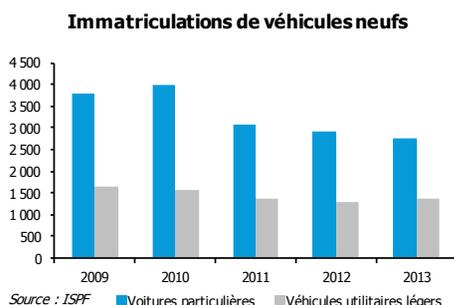
En 2013, le groupe Casino a rencontré des difficultés, avec un passif déclaré de 3,5 milliards de F CFP. En juillet, les sociétés chargées de la gestion des magasins ont été placées en redressement judiciaire et l'hypermarché Géant Casino de Punaauia a été fermé, moins d'un an après son ouverture. Le groupe doit présenter au tribunal de commerce un plan de continuation de son activité avant juin 2014.

Le recul du commerce automobile se poursuit

Malgré un sursaut en 2010, lié à la mise en place d'une prime à la casse, le marché de l'automobile est en recul depuis 2008. Entre 2007 et 2012, les ventes de voitures neuves ont diminué de près de moitié.

En 2013, le recul se poursuit, mais à un rythme moins soutenu : les immatriculations de véhicules neufs diminuent de 1,3 % (après -5,3 % en 2012). Les ventes de véhicules utilitaires légers, bien orientées (+8,2 %), compensent en partie le repli de celles de voitures particulières (-5,4 %).

Le marché de l'occasion continue de reculer (-1,5 %, après -2,2 % en 2012).



La dégradation de la conjoncture a incité les concessionnaires à adopter des stratégies de compression des charges salariales (incitations aux départs volontaires, préretraites) et logistiques (regroupement géographique des showrooms et des services après-vente). Les effectifs du secteur (900 employés fin 2013) ont diminué de 23 % en l'espace de cinq ans.

Vers la création d'une Autorité polynésienne de la concurrence

En septembre 2013, le ministre de l'économie et des finances a présenté un projet de loi du Pays qui prévoit la mise en œuvre d'un véritable droit de la concurrence en Polynésie. Ce projet, toujours en discussion au 1^{er} semestre 2014, s'inspire très largement du Code du commerce métropolitain ainsi que de certaines dispositions spécifiques à l'outre-mer issues de la récente « Loi Lurel », et notamment celles limitant les droits exclusifs à l'importation ou les situations de position dominante.

Le texte prévoit également la mise en place d'une autorité administrative indépendante, baptisée « Autorité polynésienne de la concurrence », afin de mieux assurer l'efficacité du droit de la concurrence. Cette dernière, présidée par un magistrat, devrait bénéficier par convention de l'assistance technique de l'Autorité nationale de la concurrence, et disposer de pouvoirs préventifs et répressifs.

Section 8

Le tourisme

L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE S'AMÉLIORE PROGRESSIVEMENT

L'activité dans le secteur du tourisme reste bien orientée, en dépit d'un léger recul du nombre de touristes (-2,7 %) sur l'année. Le nombre de nuitées payantes progresse (+1,2 %), soutenu par une augmentation de la durée moyenne de séjour (+0,3 jour), et le coefficient moyen de remplissage des hôtels s'améliore de 4 points à 61 %, en raison d'une baisse de l'offre hôtelière plus importante que le recul de la fréquentation. Sur les neuf premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires du secteur s'inscrit ainsi en hausse de 4,7 %.

Malgré la bonne tenue du marché américain, le tourisme terrestre perd 4,4 % de ses effectifs. En revanche, le nombre de croisiéristes progresse de 6,9 %.

Le secteur du tourisme au sens large¹ rassemble, en décembre 2013, 2 740 entreprises, ce qui représente 12 % du tissu entrepreneurial polynésien². En particulier, les services d'hébergement regroupent 408 entreprises (soit 15 % des entreprises du secteur). Après deux années consécutives de hausse (+0,4 %), le nombre d'entreprises du secteur touristique baisse en 2013 (-0,3 %), tandis qu'il continue de croître sur l'ensemble de l'économie (+1,9 %). Près de 9 800 salariés (soit 16 % des salariés polynésiens) travaillent dans le secteur, dont 4 100 dans les services d'hébergement.

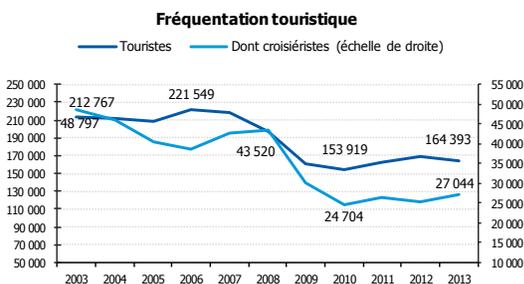
Selon les résultats provisoires relatifs aux déclarations de TVA, sur les trois premiers trimestres de 2013, le chiffre d'affaires du secteur touristique a progressé de 4,7 % par rapport à la même période en 2012, avec une hausse encore plus prononcée pour le chiffre d'affaires des services d'hébergement (+7,6 %).

Légère baisse de la fréquentation

En 2013, 164 393 touristes se sont rendus en Polynésie française, soit une baisse de 2,7 % par rapport à 2012.

Malgré la bonne tenue du marché américain, le tourisme terrestre (137 349 touristes, soit 84 % des visiteurs) recule de 4,4 %, en raison de la forte contraction des arrivées en provenance de France, d'Italie, et des principaux marchés du Pacifique.

En revanche, le nombre de croisiéristes (27 044, soit 16 % des visiteurs), progresse de 6,9 %, en lien avec la fréquence accrue des escales de certains bateaux de croisière basés localement.



Source : ISPF

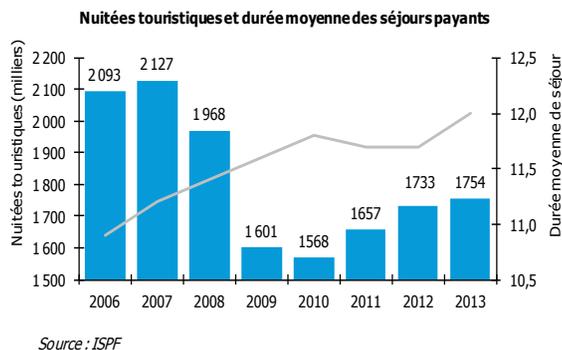
¹ Hôtels et autres services d'hébergement, services de restauration, services de transport de voyageurs, agences de voyage, location de matériel de transport, services culturels, services récréatifs et autres services de loisirs.

² Sur le champ Industrie, Commerce, Services (ICS).

Augmentation des nuitées payantes

En 2013, le recul de 2,7 % de la fréquentation touristique s'explique principalement par la baisse du nombre de touristes affinitaires séjournant à titre gratuit (-11,9 %), tandis que le nombre de touristes payants¹ (89 % du total) décroît plus faiblement (-1,4 %).

Le nombre de nuitées payantes progresse cependant de 1,2 % sur un an à la faveur d'un allongement de la durée moyenne de séjour (12,0 jours contre 11,7 en 2012), en particulier des touristes français (+4,9 %).



Un touriste sur trois est américain

Le nombre de touristes nord américains progresse de 1,6 % avec le développement de la croisière. Il s'agit du premier marché émetteur, à l'origine de 37 % de la fréquentation en 2013. Les touristes en provenance d'Hawaï sont en revanche deux fois moins nombreux qu'en 2012.

Le marché européen (35 % de part de marché) perd 7,4 % de ses touristes en 2013, avec la forte baisse des marchés français (-8,2 %) et italien (-14 %). Les touristes provenant de la zone Pacifique (12 % de part de marché) sont également moins nombreux (-9 %), en raison d'un fort repli des arrivées d'australien et de néo-zélandais. En revanche, la zone Asie (11 % des parts de marché) progresse de 5,3 %.

Répartition des touristes par domicile permanent

	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Amérique du Nord	46 488	56 843	59 892	60 862	1,6%
États-Unis	41 020	49 385	52 858	53 656	1,5%
dont Hawaï	285	288	331	176	-46,8%
Canada	5 468	7 458	7 034	7 206	2,4%
Amérique du Sud et centrale	6 850	6 704	7 320	6 589	-10,0%
Europe	66 561	64 272	62 661	58 045	-7,4%
dont France métropolitaine	36 544	35 835	35 898	32 946	-8,2%
dont Allemagne	4 256	3 604	3 552	3 477	-2,1%
dont Italie	11 208	10 471	9 409	8 103	-13,9%
dont Royaume-Uni	2 840	2 671	2 617	3 255	24,4%
Pacifique - Asie	33 514	34 484	38 549	37 432	-2,9%
dont Japon	13 761	12 990	12 989	13 175	1,4%
dont Nouvelle-Zélande	5 128	5 484	7 166	6 477	-9,6%
dont Australie	6 945	8 236	10 224	9 167	-10,3%
dont Nouvelle-Calédonie	3 940	3 946	4 022	3 826	-4,9%
Autres zones	506	473	556	585	5,2%
Total	153 919	162 776	168 978	164 393	-2,7%

Sources : Service du tourisme, ISPF

¹ Touriste qui passe au moins une nuit dans un hébergement payant (y compris en croisière) au cours de son séjour.

1. Le tourisme de séjour

L'hôtellerie en Polynésie française recouvre deux catégories bien distinctes : la petite hôtellerie familiale (pensions de famille, chambres d'hôtes et meublés du tourisme), qui s'appuie pour une large part sur la clientèle des résidents, et l'hôtellerie classée, essentiellement tournée vers les touristes internationaux.

Le réceptif hôtelier n'a cessé de croître jusqu'en 2009, dynamisé par les dispositifs de défiscalisation¹. Entre 2007 et 2010, la Polynésie française a donc pâti d'un « effet ciseau » (moins de touristes et davantage de structures d'accueil) qui a pesé sur la rentabilité des établissements hôteliers. Ces déséquilibres ont conduit depuis 2010 à la fermeture de plusieurs unités, ce qui a contribué à la restauration des performances de celles qui ont résisté à la crise.

Ainsi, entre 2009 et 2013, le nombre de chambres offertes à la location a diminué de 19 % et cette baisse s'est faite particulièrement ressentir dans les archipels des Tuamotu, des Marquises et des Australes (-29 %).

L'hôtellerie internationale améliore ses indicateurs de gestion

L'hôtellerie internationale rassemble à la fois de grands groupes internationaux comme *Starwood* (Le Méridien, Saint Regis), *Accor* (Sofitel), *Hilton* (à Moorea et Bora Bora), *Intercontinental* (à Tahiti, Moorea et Bora Bora), et des entreprises locales, comme *South Pacific Management* (Pearl Resorts, dont Le Tahaa, labellisé Relais & Châteaux) ou *Maitai* (Bora Bora, Fakarava).

Chambres de l'hôtellerie internationale offertes à la location par archipel et par classe

<i>en nombre</i>	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Iles du Vent	618 712	595 281	523 091	-12%
<i>dont luxe (1)</i>	<i>417 992</i>	<i>399 176</i>	<i>327 897</i>	<i>-18%</i>
Iles Sous-le-Vent	395 694	382 335	382 357	0%
<i>dont luxe</i>	<i>291 820</i>	<i>291 116</i>	<i>293 256</i>	<i>1%</i>
Autres archipels	68 033	82 763	63 896	-23%
<i>dont luxe</i>	<i>26 489</i>	<i>20 916</i>	<i>19 270</i>	<i>-8%</i>
Total	1 082 439	1 060 379	969 844	-9%
Total luxe	736 301	711 208	640 203	-10%

Source : ISPF - Enquête de Fréquentation Hôtelière (EFH)

(1) Luxe : Hôtels de 4* ou 5*

Selon le Service du Tourisme, on dénombre en Polynésie française 45 établissements hôteliers en activité fin 2013 (contre 55 en 1996), dont 40 sur l'archipel de la Société. Tahiti, Bora Bora et Moorea concentrent la quasi-totalité de l'offre hôtelière internationale. Seuls 3 établissements demeurent ouverts aux Tuamotu, à la suite de la fermeture en 2013 du *White Sand Beach Resort* (Fakarava).

En 2013, les indicateurs de gestion de l'hôtellerie internationale poursuivent une amélioration entamée en 2011. Le coefficient moyen de remplissage progresse, grâce aux bons résultats enregistrés depuis trois ans par les hôtels de l'archipel de la Société (63,2 % pour les Îles du Vent² et 65,3 % pour Bora Bora en 2013).

Il atteint en moyenne 61 % en 2013 (soit +4 points), à la faveur d'une diminution du nombre de chambres disponibles (-9 %) plus prononcée que le recul de la fréquentation touristique (-2,7 %), suite à la fermeture d'hôtels en cours d'année.

¹ Le dispositif de défiscalisation a permis l'édification d'un parc hôtelier de haut de gamme conséquent pour un coût fiscal de l'ordre de 100 milliards de F CFP.

² Cependant, fin 2013, le *Legends Resort Moorea*, en difficulté en raison d'un taux d'occupation beaucoup trop faible, a été placé en redressement judiciaire. Depuis dix ans, deux hôtels internationaux ont fermé à Moorea.

Quant au revenu moyen par chambre disponible (RevPar), il poursuit sa progression en 2013 (+ 16,5 %) et atteint 18 033 F CFP¹.

En 2014, le parc hôtelier classé s'enrichira du complexe *The Brando*, qui ouvrira ses portes le 1^{er} juillet et devrait employer 160 personnes. Cet hôtel très haut de gamme, implanté sur l'atoll de Tetiaroa, affiche une ambition d'impact nul sur l'environnement, en misant sur des énergies issues de sources renouvelables².

Par ailleurs, après une première tranche de travaux en 2010, le Méridien Tahiti bénéficiera à nouveau de la défiscalisation, en 2014, afin d'entreprendre la rénovation de quarante chambres, du restaurant et la construction d'un spa, pour un montant de 1 milliard de F CFP.

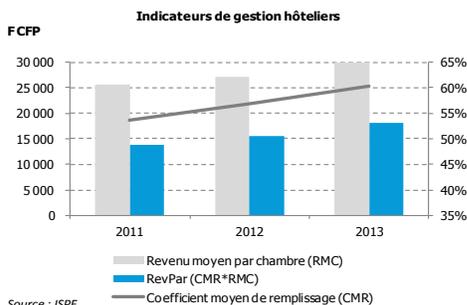
La petite hôtellerie familiale se structure

Avec 1 382 chambres ou bungalows en 2013 (3 % de plus qu'en 2008), la petite hôtellerie familiale dispose d'une plus large couverture du territoire que l'hôtellerie classée et occupe un millier de personnes, à temps plein ou partiel, ce qui en fait un acteur essentiel de la vie économique des archipels polynésiens. Les pensions de famille ont bénéficié de l'extension des liaisons aériennes vers les archipels ainsi que de l'élaboration de forfaits associant vol et hébergement, tels que le programme « *séjours dans les îles* » ou les différents *pass* d'Air Tahiti.

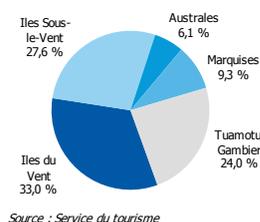
Sur les cinq dernières années, sa capacité s'est accrue de 3 % (1 341 unités commercialisées en 2008). Ces unités demeurent concentrées sur l'archipel de la Société (61 % du total) et aux Tuamotu-Gambier (24 %).

Les établissements relevant de l'hébergement de tourisme chez l'habitant et de la petite hôtellerie familiale font l'objet d'une classification³ en nombre de « tiarés », établie par la *Tahiti Tourism Authority*, suivant la qualité et les attraits touristiques de leur site d'implantation, le niveau de confort, l'équipement de leurs installations et les services proposés.

À fin juillet 2013, sur les 294 structures en activité, 78 faisaient l'objet d'une classification : 24 ont reçu trois tiarés, 30 deux tiarés et 24 un tiaré.



Répartition géographique de la petite hôtellerie en 2013 (en unités commercialisées)



¹ Le revenu moyen est 3,8 fois plus élevé pour le luxe que pour le tourisme classique. Il varie également de façon importante selon la localisation de l'hôtel, de 31 325 F CFP pour Bora Bora à 5 556 F CFP dans les Marquises et aux Australes.

² Ainsi, la climatisation sera assurée grâce au Swac (*Sea water air conditioning*). Déjà utilisé à l'hôtel Intercontinental de Bora Bora depuis 2006, ce système exploite l'eau de mer à 5°C en profondeur pour refroidir le circuit d'eau de la climatisation. Des panneaux solaires thermiques produiront l'eau chaude et satisferont également la moitié des besoins en électricité. Quant à l'autre moitié, elle sera produite grâce à de l'huile de coprah qui alimentera des groupes électrogènes.

³ Sur la base de normes et selon des modalités fixées par l'arrêté n° 494 CM du 12 avril 2001 modifié.

Par ailleurs, l'Association des hôtels de famille de Tahiti et ses îles¹ tente de promouvoir la qualité par le biais d'une charte garantissant pour les clients une qualité d'accueil, d'authenticité et de découverte des cinq archipels de la Polynésie française. En collaboration avec le GIE Tahiti Tourisme, l'association a créé le label « Ia ora, au cœur des traditions ». Attribué à 105 établissements, il vient en complément du classement administratif par tiaré.

Au second trimestre 2013², le nombre de chambres vendues diminue de 16,7 % par rapport à 2012 pour s'établir à 16 475 chambres. Cette baisse s'explique par une contraction conjointe des ventes auprès du marché local (-23 %) et international (-12 %). Trois-quarts des chambres vendues se situent sur l'archipel de la Société et 18 % aux Tuamotu-Gambier. La clientèle internationale représente 61 % des ventes réalisées.

Le coefficient moyen de remplissage (CMR) s'élève à 25,4 % pour les petites pensions en 2013 (-2,9 points). Les pensions classées bénéficient d'un remplissage sensiblement supérieur à celles non classées (29 % contre 21 %). Le revenu moyen par chambre vendue (RMC) reste stable, à 11 330 F CFP.

3. Le tourisme de croisière et la plaisance

En 2013, la Polynésie française a accueilli 27 044 croisiéristes (+6,9 % sur un an), ce qui constitue 16 % de l'ensemble des touristes. La croisière est pratiquée par une clientèle majoritairement nord-américaine (58 % des croisiéristes) et européenne (25 %).

Évolution du nombre de croisiéristes

en nombre	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Total	30 256	24 704	26 344	25 296	27 044	6,9 %
Destination unique	25 222	20 460	21 420	20 279	22 988	13,4 %
Circuit	5 034	4 244	4 924	5 017	4 056	-19,2 %

Source : ISPF

Cette tendance à la hausse devrait se poursuivre puisque le *Tahiti Cruise Club*³ escompte 20 % d'escales supplémentaires à Papeete en 2014 et en prévoit 35 % de plus à l'horizon 2015. Le premier trimestre 2014 a connu une fréquentation accrue de 52 % par rapport à 2013, ce qui laisse espérer le prolongement de cette dynamique de reconquête.

Le nombre de croisiéristes reste à ce stade inférieur de 45 % à celui enregistré en 2003 (48 797 croisiéristes).

En 2013, l'offre de croisière de la Polynésie française se compose de paquebots non résidents à régime spécial (le MS *Marina*, 626 cabines et l'*Ocean Princess*, 344 cabines), de bateaux de croisière basés localement (le M/S *Paul Gauguin*, 165 cabines et l'*Aranui III*, 85 cabines) et d'un cargo mixte dédié aux liaisons avec les Marquises via les Tuamotu. En juillet 2014, l'*Aranui V* (105 cabines) remplacera l'*Aranui III* avec pour objectif une augmentation du nombre de ses croisiéristes de 35 %, soit 3 000 passagers par an.

¹ Née en début d'année 2010 de la fusion de l'association des pensions de famille de Polynésie française et de la fédération Haere Mai, cette nouvelle entité regroupe 170 adhérents de la petite hôtellerie familiale.

² Selon l'Enquête trimestrielle de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH) de l'ISPF.

³ Créé en 2009, le *Tahiti Cruise Club* est une association regroupant l'ensemble des acteurs institutionnels et privés du secteur de la croisière. Il participe au développement de l'industrie de croisière polynésienne.

En parallèle, le nombre *d'excursionnistes*¹ progresse pour s'établir à 49 885 en 2013. En dépit de l'absence de deux paquebots par rapport à 2012, la hausse est de 23 % en un an, grâce à une augmentation des rotations des navires : 43 en 2013 contre 39 en 2012.

La plaisance, un secteur prometteur

La configuration de l'espace polynésien, caractérisé par ses îles en chapelets et ses lagons balisés, constitue un atout pour le développement d'un autre segment touristique : la navigation charter et notamment le charter grande plaisance. Marché de niche à haute rentabilité, ce dernier est en plein essor au plan mondial.

Embryonnaire en Polynésie française, le charter nautique est composé d'une centaine de navires en 2012, essentiellement basés dans l'archipel de la Société (97 %). La clientèle repose sur les touristes français (28 %) et sur les résidents de Polynésie française (14 %).

En parallèle, 60 yachts de passage et 600 plaisanciers en voilier injectent respectivement 900 millions et 210 millions de F CFP chaque année dans l'économie polynésienne. Afin de favoriser le tourisme nautique, le gouvernement a modifié en 2013 le régime d'admission temporaire des plaisanciers.

Par ailleurs, une véritable marina devrait voir le jour au second trimestre 2015 à Papeete. Réalisée par le Port autonome, la première phase de cette opération (780 millions de F CFP d'autorisation de programme) consiste à rénover les quais. De nouvelles installations seront mises en place par la suite afin d'accueillir 80 bateaux supplémentaires et une promenade piétonne sera aménagée en front de mer.

3. L'impact économique du tourisme international

Le secteur du tourisme représente, en décembre 2013, 16,3 % de l'emploi salarié, avec 9 797 salariés, dont 4 096 sont employés dans les services d'hébergement. Si l'emploi touristique est en baisse en 2013 (-1,1 % soit 109 emplois salariés en moins), cette contraction demeure inférieure à celle de l'ensemble de l'économie polynésienne (-2,9 %). L'hébergement a particulièrement souffert avec la perte de 150 emplois en un an (-3,5 %) à la suite de la fermeture du *Sofitel Maeva Beach* fin 2012 puis du *White Sand Beach Resort* à Fakarava en juin 2013.

Le salaire moyen du secteur s'élève à 230 627 F CFP en 2013, en augmentation par rapport à 2012 (+0,2 %) mais inférieur de 14,2 % à la moyenne polynésienne.

Les touristes ont dépensé 39,5 milliards de F CFP en 2011

En 2011, les touristes internationaux ont rapporté 39,5 milliards de F CFP de recettes au territoire, contre 37 milliards en 2009, soit une dépense moyenne de 242 500 F CFP par touriste et par séjour.

¹ Excursionniste : visiteur dont le séjour ne comporte aucune nuitée dans le pays visité (y compris les passagers et membres d'équipage des navires en transit, de croisière ou de plaisance, logés à bord). Il se distingue du croisiériste, qui est un visiteur hébergé au moins une nuit dans un hôtel de Polynésie française avant ou après sa croisière.

Les comportements de consommation varient en fonction des types de voyage et motifs de séjour. Les touristes de destination dépensent localement 32 milliards de F CFP, soit 19 700 F CFP par jour en moyenne. Ils contribuent ainsi à hauteur de 80 % aux recettes touristiques locales. Parmi eux, les couples en voyage de noces représentent 34 % des recettes touristiques totales, avec la dépense moyenne par séjour la plus élevée.

La croisière a engendré 7,7 milliards de F CFP de recettes en 2011, dont 40 % dépensés à terre. Avec une dépense moyenne par séjour de 293 670 F CFP, les croisiéristes sont plus dépensiers que les touristes terrestres (232 601 F CFP). Les croisiéristes dépensent davantage dans les commerces (21 % de plus que les touristes terrestres). En revanche, la restauration ne représente que 6 % de leur budget (contre 14 % pour la clientèle terrestre).

4. La mobilisation des acteurs

Au regard des difficultés rencontrées par les professionnels du secteur, plusieurs mesures visant à redynamiser la fréquentation touristique en Polynésie française ont été mises en œuvre sur la période récente :

- en 2012, une convention d'objectifs a été signée entre la Polynésie française et le GIE Tahiti Tourisme¹ autour des axes suivants : la promotion internationale, déléguée au secteur privé, la promotion intérieure et la réduction des frais de fonctionnement du GIE.
- en 2013, divers dispositifs incitatifs² en faveur du développement de grands projets touristiques ont été mis en place afin de favoriser la reprise du secteur et d'encourager un renforcement de l'offre hôtelière. La Polynésie française s'est dotée en particulier de nouveaux outils juridiques et d'une loi de pays portant création d'une zone prioritaire d'aménagement à Mahana Beach³.
- Afin de promouvoir l'hôtellerie familiale polynésienne à l'international, l'association des hôtels de tourisme de Tahiti et de ses îles a signé, en février 2013, une convention de partenariat avec *Openbook*, professionnel du tourisme disposant d'un portail utilisé par plus de 1 200 agences de voyage dans le monde. Un site internet présentera les hôtels signataires et offrira aux internautes la possibilité de réserver en ligne.
- Mandatée par le GIE Tahiti Tourisme, l'agence de marketing australienne *FutureBrand* a présenté en novembre 2013 la nouvelle identité visuelle de Tahiti aux professionnels du secteur. Privilégiant élégance et authenticité, celle-ci permettra à la Polynésie française de se démarquer des destinations concurrentes, tout en affichant une communication plus homogène.

¹ Le GIE Tahiti Tourisme, financé par des fonds publics, a pour objectif de promouvoir la Polynésie française pour permettre le développement de son industrie touristique. Il est partenaire du service Tahiti Tourism Authority (TTA), créé en 2012 en remplacement du Service du Tourisme, qui dispose d'une compétence générale en matière de tourisme.

² Mise à disposition d'entreprises foncières publiques, exonérations ou allègements fiscaux, etc.

³ La loi du Pays n° 2013-23 APF du 27 août 2013, portant création de nouveaux outils juridiques permettant la réalisation de projets d'aménagement structurants du développement et la loi du Pays n° 2014-3 du 23 janvier 2014 portant création de la zone prioritaire d'aménagement et de développement touristique de Mahana Beach.

- Plus récemment, le gouvernement a lancé, en avril 2014, un plan de promotion du tourisme en pensions de famille, développé en partenariat avec l'association des hôtels de famille de Tahiti et ses îles, le GIE Tahiti Tourisme et la compagnie ATN. Il se traduit par un développement de la labellisation, une réduction des prix des billets d'avion et l'ouverture du site internet « Voyage au cœur des traditions polynésiennes », accompagnée d'une campagne de communication. L'objectif est d'attirer 1 000 touristes supplémentaires dans ces structures en 2014.

LES GRANDS PROJETS TOURISTIQUES

Présenté en juillet 2013, le projet Mahana Beach est un complexe touristique qui devrait s'ériger sur 53 hectares, à Punaauia, entre l'Intercontinental et la marina Taina. Destiné à développer la capacité hôtelière de Tahiti et renforcer son attractivité, il devrait inclure plusieurs hôtels, un palais des congrès et un auditorium. Quatre groupes ont été pré-sélectionnés pour la conception et la réalisation du complexe (Group 70 International, Forbase Group, As Architecture Studio et Carnival Group). L'appel d'offre final devrait être lancé à l'été 2014. Le Pays estime que ce projet pourrait représenter 150 à 180 milliards de F CFP d'investissements et plus de 2 300 emplois directs à l'horizon 2020.

Deux autres projets sont également en phase d'études : le complexe Moorea Mahana Beach, sur le site de 14 ha de l'ancien Club Med à Haapiti et un complexe hôtelier de luxe à Pajara, autour du golf d'Atimaono, en recherche d'investisseurs.

Section 9

Les transports

UNE ANNÉE MOROSE POUR LE TRANSPORT AÉRIEN

L'année 2013 apparaît comme globalement satisfaisante pour le transport maritime dont l'activité a augmenté pour le fret (+3,2 %), surtout dans sa composante internationale (+4,6 %), et pour les passagers (+1,6 %). A l'inverse, le transport aérien recule pour le fret (-3,2 %) et pour le trafic passager (-0,5 %), affecté par les contre-performances des lignes domestiques (-1,4 %).

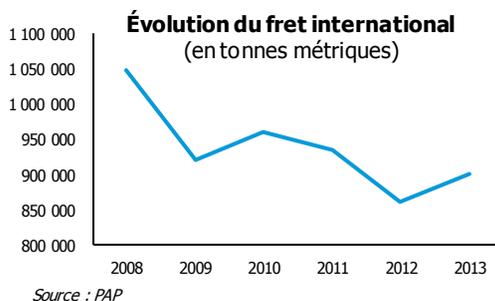
1. Les activités portuaires

Principale entrée maritime de la Polynésie française, le port de Papeete est géré par un établissement public, le port autonome de Papeete (PAP). En termes de trafic passagers, il compte parmi les dix plus grands ports français. Des plans décennaux ont permis la mise à niveau de ses installations. Sur la période 1999-2009, l'accent a été mis sur la modernisation de l'accueil des navires de croisière et de plaisance, ainsi que l'adaptation des structures pour la pêche et le trafic interinsulaire, avec notamment la construction de la gare maritime, inaugurée en 2012.

Le programme pour 2009-2019 est axé sur le renforcement de la sécurité, conformément à la réglementation internationale, et le décongestionnement de la zone portuaire actuelle (transfert du terminal pétrolier et du commerce international vers la zone récifale à l'Est de Papeete et réorganisation des terre-pleins libérés, remplacement du dock flottant de la Marine Nationale, etc.).

1.1 LES ÉCHANGES MARITIMES INTERNATIONAUX

Après deux années de baisse, le fret international s'est redressé de 4,6 % en 2013, sous l'impulsion du fret débarqué (+4,9 %), dont les hydrocarbures (+7,6 %). Alors que les marchandises en conteneur ont diminué de 2,9 %, le vrac solide a fortement progressé (+47,6 %), sous l'influence des importations de matériaux de construction, qui ont quasiment doublé (52 384 tonnes en 2013 contre 39 372 en 2012).



Le fret embarqué, en revanche, s'est contracté de 1,2 %, affecté par la baisse des exportations d'huile de coprah (-14 %) et de déchets métalliques (-85 %), principalement des épaves automobiles.

Fret international (en tonnes métriques)

	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Fret débarqué dont :	890 194	817 643	857 875	4,9%
-produits secs	455 847	442 738	451 782	2,0%
-hydrocarbures	428 331	364 857	392 410	7,6%
Fret embarqué	44 021	44 128	43 582	-1,2%
Total	934 215	861 771	901 457	4,6%

Source : PAP

1.2 LA DESSERTE MARITIME INTERINSULAIRE

La desserte des archipels est essentiellement assurée par le secteur privé et par la flottille administrative, mais uniquement pour des missions de service public comme, par exemple, le transport scolaire dans les îles isolées. L'année 2013 a été marquée par l'arrêt de l'exploitation de l'Aremiti 4 (société Aremiti), qui reliait les îles Sous-le-Vent depuis novembre 2011.

Par conséquent, le trafic de passagers s'y est contracté de 67,3 %. Il a en revanche progressé de 2,6 % entre Tahiti et Moorea, dynamisé par la mise en service d'un nouveau navire en août 2012, le Terevau¹. Globalement, le trafic interinsulaire de passagers augmente de 2,6 %, la ligne Tahiti-Moorea représentant 99 % du total.

Trafic maritime interinsulaire de passagers

	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Îles du Vent	1 676 083	1 556 343	1 596 426	2,6%
Îles Sous-le-Vent	9 830	20 986	6 867	-67,3%
Autres archipels	8 052	8 529	8 525	0,0%
Total	1 693 965	1 585 858	1 611 818	1,6%

Source : DPAM

En 2013, le fret interinsulaire présentait une apparente stabilité, qui masque de fortes disparités : alors qu'il s'est inscrit en repli de 4,9 % aux îles du Vent et aux Tuamotu Gambier², il a crû de 19,2 % aux Marquises, grâce à la hausse de la récolte de coprah, et de 33,5 % aux Australes, en raison des travaux de rénovation d'infrastructures de transports (ports, routes, aéroports).

¹ Un nouveau navire, l'Aremiti ferry 2, destiné à remplacer l'Aremiti ferry, a effectué sa première rotation entre Tahiti et Moorea en décembre 2013. D'une longueur de 80 mètres et d'une capacité de 967 passagers pour 150 véhicules, le navire a fait l'objet d'un investissement de 4,2 milliards de F CFP, dont 60 % proviennent de défiscalisations locale et métropolitaine.

² Un cargo desservant certains atolls des Tuamotu, en difficultés financières, n'a pu effectuer la totalité de ses rotations en 2013.

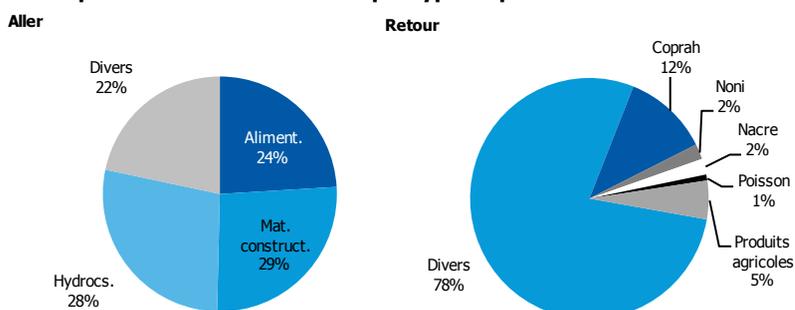
Fret interinsulaire par destination/provenance (en tonnes)

	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Îles du Vent	131 828	161 530	153 683	-4,9%
Îles Sous-le-Vent	136 261	129 135	130 097	0,7%
Australes	21 244	20 498	27 355	33,5%
Marquises	34 414	25 970	30 948	19,2%
Tuamotu Gambier	75 276	74 768	71 136	-4,9%
Total	399 023	411 901	413 219	0,3%

Source : DPAM

Le fret aller, de Papeete vers les îles, qui comptait pour 80 % du total en 2013¹, a reculé de 0,6 %. Le fret retour, en revanche, a crû de 4,2 %, grâce aux produits agricoles hors coprah (+8,3 %), au poisson (+20,5 %) et à la nacre (+33,5 %).

Répartition du fret en volume par type de produits en 2013



Source : DPAM

2. La desserte aérienne

En dépit d'une croissance économique modeste et de coûts de carburants élevés, la progression du trafic mondial de passagers a été de 5,2 % (5,3 % en 2012), correspondant à sa moyenne sur les trente dernières années. Le fret, en repli de 1,5 % en 2012, a augmenté de 1,4 %. La zone Asie-Pacifique, pour sa part, a affiché +6,2 % pour les passagers (+6,3 % en 2012) et -1 % pour le fret (-5,5 % en 2012).

En Polynésie française, le transport aérien a connu une année morose. Le trafic de passagers, orienté à la baisse ces dernières années (-3,6 % en moyenne annuelle entre 2008 et 2013), a de nouveau enregistré un recul en 2013 (-0,5 %). Mais le coefficient moyen de remplissage des compagnies aériennes s'est amélioré d'un point, de 72,5 % en 2012 à 73,6 % en 2013, sous l'effet d'une réduction de l'offre de sièges de 1,8 %.

¹ 331 608 tonnes pour le fret aller et 81 611 pour le fret retour.

Le fret aérien, en perte de vitesse (-6,5 % par an en moyenne sur les cinq dernières années), a enregistré un nouveau repli (-3,2 % sur l'année 2013).

Résultats de la desserte aérienne (*)

		2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Trafic passagers	Nombre de sièges offerts	1 747 219	1 668 271	1 591 350	1 562 606	-1,8%
	Nombre de passagers	1 178 723	1 167 215	1 152 246	1 146 933	-0,5%
	Coefficient de remplissage	67,5%	70,0%	72,4%	73,4%	+ 1 pt
Fret (en tonnes)	Fret international	10 206	9 501	9 572	9 314	-2,7%
	Fret domestique	2 744	2 318	2 213	2 100	-5,1%
	Fret total	12 950	11 819	11 785	11 414	-3,2%

Source : ADT

(*) hors vols charters internationaux

2.1 LES LIAISONS INTERNATIONALES

Situé à Faa'a, sur la côte ouest de Tahiti, l'aéroport international de Polynésie française est du ressort de l'État. Celui-ci en a concédé la gestion à la société Aéroport de Tahiti, filiale d'EGIS¹, pour une durée de trente ans à compter du 1^{er} avril 2010.

La société s'est engagée à entreprendre la remise à niveau des infrastructures (rénovation de l'aérogare et de la piste pour l'accueil des très gros porteurs). Pour 2014, elle doit investir 1,9 milliard de F CFP pour des travaux de rénovation complète de la piste, de la zone de restauration et du hall des arrivées de l'aérogare.

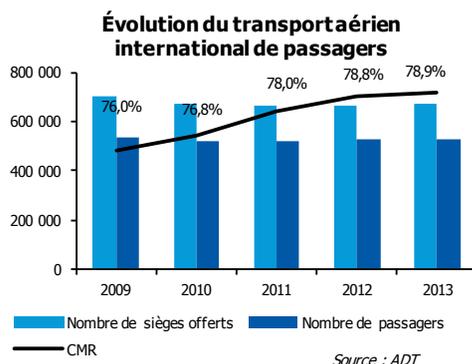
Sept compagnies internationales régulières effectuent des rotations vers l'Europe (Paris), l'Amérique (États-Unis, Chili), l'Asie (Japon) et l'Océanie (Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, îles Cook).

2.1.1 Le trafic international de passagers

Le trafic régulier de passagers a crû pour la deuxième année consécutive, +0,7 % en 2013, après +1,5 % en 2012. L'augmentation moins importante de l'offre de sièges (+0,4 % en 2012 et +0,5 % en 2013) a débouché sur une consolidation du coefficient moyen de remplissage (CMR) à 78,9 % (78,8 % en 2012).

¹ EGIS est une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, spécialisée dans la gestion d'aéroports. Elle exploite 11 plateformes internationales.

Avec 65 % de l'offre de sièges en 2013, Air Tahiti Nui (ATN), compagnie appartenant au Territoire, est le premier intervenant pour le transport aérien de passagers en Polynésie française. ATN opère des vols réguliers vers Paris, Los Angeles, Auckland et Tokyo et partage ses codes avec plusieurs compagnies (Air France, Air New Zealand, American Airlines, Japan Airlines). Son activité s'est stabilisée sur l'année, avec une offre de sièges et un nombre de passagers quasiment inchangés par rapport à l'année précédente. Son coefficient moyen de remplissage reste à 79,1 %.



La compagnie polynésienne, qui a assaini sa situation financière, devrait enregistrer des bénéfices en 2013, de l'ordre de 1,2 milliard de F CFP. Ses investissements, consacrés en 2013 à la rénovation des cabines de trois de ses appareils¹, devraient porter en 2014 sur l'approfondissement de ses efforts de promotion commerciale.

En volume, Air France (AF) est la deuxième compagnie de Polynésie française (15 % de l'offre de sièges et 16 % des passagers en 2013). Elle assure une ligne régulière Paris-Papeete via Los Angeles à raison de trois vols hebdomadaires. En 2013, l'adaptation de son offre de sièges (+2,2 %) à l'évolution du trafic (+3,2 % pour la compagnie), a conduit à une amélioration de son CMR (85,5 % en 2013 contre 84,8 % en 2012).

Lan Airlines relie la Polynésie française au continent sud-américain par Santiago du Chili via l'île de Pâques une fois par semaine. Quant aux liaisons vers l'Océanie, elles sont assurées par Air New Zealand (Nouvelle-Zélande), Air Calédonie International (Nouvelle-Calédonie) et Air Tahiti (îles Cook). Hawaiian Airlines, pour sa part, effectue un vol hebdomadaire vers Honolulu.

Air New Zealand et Lan Airlines ont accru leur offre de sièges (respectivement de +3 % et +2,3 %), mais n'ont pas bénéficié d'une hausse de trafic, qui s'affiche en repli de -0,2 % et -0,8 %. Air Calin, pour sa part, a légèrement progressé (+0,5 % de trafic en 2013). Hawaiian Airlines, enfin, qui a restreint son offre de transport (-1 %) a vu son CMR se renforcer, de 77,6 % en 2012 à 82,1 %, soit +4,4 points, grâce à un surcroît d'activité (+4,6 % en 2013).

2.1.2 Le fret international

Après +0,7 % en 2012, le fret international a reflué en 2013 (-2,7 %). La progression de l'activité d'Air Tahiti Nui (+1 % sur un an), qui représente les deux tiers du total, n'a pas suffi à contrebalancer le repli constaté par les autres compagnies.

¹ Cette rénovation concerne les cabines de trois de ses appareils Airbus A340-300, le Rangiroa, le Moorea et le Mangareva. Le coût global de l'opération se chiffre à 1,55 milliard de F CFP et doit être amorti sur sept ans.

Fret aérien international (en tonnes)

	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Air Tahiti Nui	6 746	6 639	6 704	1,0%
Air France	1 227	1 234	1 099	-10,9%
Air New Zealand	732	808	704	-12,9%
Autres compagnies	796	891	807	-9,4%
Total	9 501	9 572	9 314	-2,7%

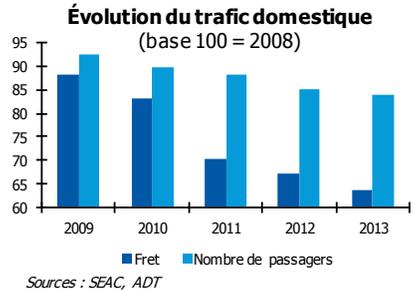
Source : ADT

2.1.3 Le trafic intérieur

La desserte aérienne intérieure est dominée par le groupe privé local Air Tahiti, qui offre un programme de liaisons régulières vers une quarantaine d'îles. Trois compagnies de charters¹ opèrent également des vols (Air Archipel, Pol'Air et Tahiti Hélicoptères) et peuvent être sollicitées pour des évacuations sanitaires.

La faiblesse de l'activité économique de la Polynésie française se reflète dans le trafic aérien domestique : le nombre de passagers, en baisse constante depuis 2007 (-3,5 % en moyenne annuelle sur les cinq dernières années), s'est replié de 1,4 % en 2013.

Quant au fret (-8,6 % en moyenne annuelle entre 2008 et 2013), il s'est établi à 2 100 tonnes en 2013, en recul de 5,1 % par rapport à l'année précédente.



En fin d'année, Air Tahiti a amorcé le renouvellement de sa flotte, avec l'acquisition d'un nouvel ATR 42-600. L'appareil représente un investissement de 1,47 milliard de F CFP, financé en grande partie par emprunt bancaire et à hauteur de 30 % par Air Tahiti sur ses fonds propres.

¹ Le trafic aérien non régulier reste marginal. Il est réalisé, pour l'essentiel, par Air Archipel avec 224 mouvements en 2013.

Section 10

Les nouvelles technologies

UN SECTEUR EN PLEINE MUTATION

Depuis la mise en service en 2010 du câble sous-marin Honotua reliant Tahiti et Hawaii, la Polynésie française dispose d'une liaison internationale par fibre optique permettant d'assurer la transmission d'une grande quantité d'informations sur de très longues distances et à haut débit. La concrétisation de ce projet constitue une véritable avancée technologique ouvrant la voie au développement de l'économie numérique sur le territoire. Cette mutation se traduit, en 2013, par l'arrivée d'un second opérateur sur le marché de la téléphonie mobile (PMT-Vodafone) et par la fusion, en avril, des trois filiales de l'OPT positionnées sur le marché des nouvelles technologies (Mana, TNS et Tikiphone), désormais regroupées au sein d'une entité unique sous l'enseigne Vini.

À fin novembre 2013 (derniers chiffres disponibles), l'emploi salarié dans le secteur des télécommunications progresse de 35 % sur un an à 350 personnes, en lien avec l'arrivée de l'opérateur de téléphonie mobile PMT-Vodafone.

1. Internet

Selon l'ISPF, en 2012, 57 % des ménages polynésiens étaient équipés d'un ordinateur, contre 46 % cinq ans auparavant. A cette date, un foyer sur deux disposait d'une connexion à Internet dans les Îles du Vent, contre un sur trois en 2007. Dans les Tuamotu-Gambier, la diffusion d'Internet demeure plus rare (17 %).

Mana¹, premier fournisseur d'accès à internet en Polynésie, a bénéficié de l'ouverture commerciale du câble sous marin Honotua en septembre 2010, permettant la mise en service d'une liaison en haut débit. En quatre mois, 90 % de son parc d'abonnés a migré vers les offres liées au câble².

En février 2011, afin d'élargir son panel de prestation, elle a lancé la ManaBOX, modem/routeur couplant internet et téléphonie et permettant de réduire le coût des communications en Polynésie et à l'international. Au 31 décembre 2013, Mana comptait 38 300 abonnés, soit 3,9 % de plus qu'en 2012. 94 % de ces abonnés résident dans les îles de la Société.

En 2011, ce marché monopolistique a accueilli un nouvel acteur, la société Viti qui s'appuie sur la technologie WiMAX, mode de transmission et d'accès à internet sans fil en haut débit portant sur une zone géographique étendue grâce à des antennes émettrices ayant une portée de plusieurs kilomètres. Ce nouvel opérateur a débuté son activité commerciale en juillet 2011, proposant une offre internet nomade (pour téléphones et ordinateurs portables) et une offre internet fixe. Cette ouverture à la concurrence et l'usage d'une technologie alternative ont rencontré un vif succès. À fin décembre 2013, le nombre d'abonnés s'élevait à 6 540 (+31 %), 87 % d'entre eux ayant choisi l'offre internet fixe.

¹ Filiale de l'Office polynésien des postes et télécommunications (OPT) créée en 1997.

² Les 10 % restants concernent les foyers connectés dans des îles non desservies par le câble.

Viti poursuit son développement par l'extension progressive de sa couverture réseau, exclusivement proposée sur l'île de Tahiti : après Punaauia, Faa'a, Papeete, Pirae, Arue et Mahina, la zone de Taravao à Pajara devrait être équipée en plusieurs étapes à partir du premier trimestre 2014.

Vers le déploiement de la fibre optique

Le 25 février 2014, l'Assemblée de Polynésie française a approuvé la signature d'une convention permettant à l'État de participer¹ au déploiement de la fibre optique en Polynésie française par le biais d'une subvention versée à l'OPT. Le budget prévu pour ce déploiement est de 4 milliards de F CFP sur sept ans. Le périmètre a été fixé à 80 % des abonnés internet de l'OPT dans l'archipel de la Société, soit environ 42 000 lignes téléphoniques. D'ici fin 2016, plus de 8 000 lignes téléphoniques devraient ainsi disposer d'une connexion par fibre optique.

La première tranche de ce projet *Fiber To The Home* (la fibre à la maison), d'un coût de 723 millions de F CFP, sera financée à hauteur d'un tiers par l'État, via le Fonds exceptionnel d'investissement (FEI).

La mise en service du câble sous-marin Honotua a également offert l'opportunité pour la Polynésie française de développer une nouvelle activité de première importance dans le monde de l'économie numérique. Ainsi, Tahiti Nui Telecom (TNT), filiale internationale de l'Office des postes et télécommunication (OPT), a conclu au mois de mai 2013 une alliance² avec DRFortress, le leader hawaïen des centres sécurisés de stockage et de traitement de données informatiques, pour la mise en place d'un hub numérique à Tahiti.

Ce premier *data center*³ de Polynésie française a été installé dans un bâtiment de 1 400 m² aux normes anticycloniques sur le site de TNT à Papeete⁴.

2. La téléphonie mobile

La téléphonie mobile est apparue en Polynésie française en 1995. Tikiphone, filiale de l'Office des postes et télécommunications (OPT), est resté le seul opérateur sur le marché des services de télécommunications jusqu'en 2013.

En 2013, Tikiphone a enregistré une nouvelle hausse de sa clientèle (+ 1,9 %), avec 231 900 clients. Ces bons résultats ont été stimulés par le lancement de nouvelles offres commerciales combinant les appels, SMS illimités 24/24H et Internet mobile 3G+ inclus. Ainsi, 232 millions d'appels et 97,2 millions de SMS ont été échangés en 2013 (contre 226 millions d'appels et 91 millions de SMS en 2012). En cinq ans, le nombre d'abonnés a augmenté de 24 %.

¹ Les investissements ont d'abord été financés par l'OPT en fonds propres.

² Ce partenariat porte sur une assistance de DRFortress à TNT pour la mise en œuvre du data center et le développement de services associés ; la revente par TNT de services de DRFortress ; et le développement, par TNT, de ses propres offres pour les clients polynésiens et internationaux. TNT fournit le site et DRFortress fournit ses compétences techniques.

³ Un centre de traitement de données (*data center*) est un site physique sécurisé sur lequel se trouvent regroupés des équipements permettant l'hébergement pour compte de tiers de données et de systèmes d'informations.

⁴ Le site de Papeete bénéficie d'une protection naturelle et physique. Il abrite la station maîtresse satellitaire de Galileo (système de géo-positionnement européen concurrent du GPS américain), ainsi que l'extrémité du câble sous-marin international Honotua.

La couverture du réseau de Tikiphone s'est encore étendue en 2013 : le nombre d'antennes a progressé de 11 % par rapport à 2012, atteignant 558 sur l'ensemble de la Polynésie française (367 sites en 2G et 191 en 3G). Les sites en 3G, que l'on retrouve pour l'instant dans les seules îles de la Société, ont connu la croissance la plus dynamique avec +34,5 % en 2013.

Tikiphone dispose également d'une couverture internationale depuis 2003, via des partenariats avec plus de 150 opérateurs de 80 pays, permettant ainsi à ses usagers d'utiliser leur téléphone portable lors de leurs déplacements à l'étranger.

Environ 10 000 abonnés sont éligibles au très haut débit (débit compris entre 15 et 100 mb/s). Face à l'arrivée de la concurrence sur le marché de l'internet mobile haut débit, Tikiphone souhaite continuer à développer son réseau en suivant les évolutions technologiques les plus récentes.

Ainsi, le 25 avril 2013, l'opérateur a annoncé le lancement d'une phase d'expérimentation de la technologie 4G¹ dans la zone urbaine de Tahiti, en collaboration avec la société Alcatel-Lucent. Pour cela, un appel à candidature a été lancé afin de recruter une cinquantaine de volontaires appelés « bêta-testeurs ».

L'arrivée d'un second opérateur

Le 17 juin 2013, après 18 ans de monopole, un nouvel opérateur de téléphonie mobile est arrivé sur le marché local, la société Pacific Mobile Telecom (PMT) qui a commercialisé ses services en Polynésie française sous la marque Vodafone.

Au 31 décembre 2013, 99,2 % de la population était couverte sur les îles de Tahiti et Moorea (où 100 sites ont été équipés par l'opérateur avec des antennes 2G/3G). Une convention d'interconnexion conclue en janvier 2013 avec l'opérateur Tikiphone et une convention d'itinérance Vini-Vodafone, en mai, permettent d'autre part à PMT-Vodafone d'offrir un service de téléphonie sur 62 îles de l'archipel polynésien.

Pour le reste du monde, les abonnés sont automatiquement pris en charge par les accords internationaux de Vodafone, pour les communications vers l'étranger ou lors de déplacements hors Polynésie française.

Vodafone dénombrait 13 116 abonnés à la fin de l'année 2013.

Création d'un Observatoire de l'économie numérique

En juin 2013, le gouvernement a présenté les axes stratégiques et objectifs de développement de l'économie numérique retenus pour la période 2013-2018. En complément, un « *Observatoire de l'économie numérique* (ODEN) » devrait voir le jour en 2014. Cet observatoire devra fournir aux pouvoirs publics et aux acteurs de la filière une information régulière sur l'évolution des usages du numérique et leurs impacts sur le développement du Pays. Il vise également à favoriser le dialogue entre les acteurs publics et privés, organiser des partenariats innovants et faciliter la structuration de la filière.

¹ Cette technologie propose des débits jusqu'à 40 fois supérieurs à la vitesse du réseau 3G+.

Section 11

Les services non marchands

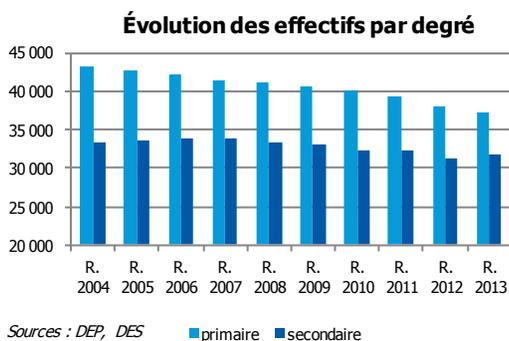
1. L'éducation

L'enseignement est de la compétence de la Polynésie française, sauf l'enseignement universitaire, qui reste sous la responsabilité de l'État. Ce dernier apporte également un soutien technique et financier (mise à disposition de personnel, délivrance des diplômes nationaux, financement des salaires et des constructions scolaires).

À la rentrée 2013, le nombre d'enfants scolarisés se stabilise (-0,2 %), après la forte réduction enregistrée l'année précédente (-3,3 % en 2012). Ce nombre est en repli régulier depuis une quinzaine d'années, en raison du ralentissement de la natalité.

Sur un total de 69 180 écoliers, 54 % relèvent du premier degré et 46 % du second. La répartition entre secteur public (79 % des élèves) et secteur privé (21 %) reste stable.

Le Contrat de projets (2008-2013) a prévu des financements pour l'éducation. Le comité de pilotage d'août 2013 a décidé de revaloriser l'enveloppe destinée à l'enseignement supérieur (de 802 à 846 millions de F CFP) et de laisser inchangée celle des constructions scolaires du premier degré (2,6 milliards de F CFP). En janvier 2014, il a constaté un taux de réalisation de 30 % pour l'enseignement supérieur et de seulement 3 % pour les constructions scolaires.



Répartition des élèves

	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	part relative	Variations annuelles
Par type :							
Public	58 659	57 732	56 959	55 700	54 555	79%	-2,1%
Privé	14 999	14 677	14 694	13 615	14 625	21%	7,4%
Par degré :							
Primaire	40 678	39 991	39 326	38 149	37 343	54%	-2,1%
Secondaire	32 980	32 418	32 327	31 166	31 837	46%	2,2%
Total	73 658	72 409	71 653	69 315	69 180		-0,2%

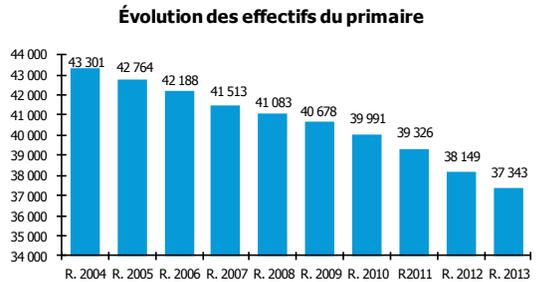
Sources : DEP, DES

1.1 L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

La baisse des effectifs se poursuit dans l'enseignement primaire : le nombre d'écoliers diminue de 2,1 % en 2013 (37 343 contre 38 149 en 2012).

À la rentrée 2013, 79 % des élèves scolarisés étaient en élémentaire et 17 % en maternelle. Les classes d'éducation spécialisées et les Centres de jeunes adolescents (CJA), qui accueillent les élèves en situation d'échec scolaire, ne représentaient, en cumul, que 3 % des effectifs globaux.

Les trois quarts de la population scolaire du primaire sont scolarisés dans les Îles du Vent.



En 2013, la Direction de l'Enseignement Primaire (DEP) a publié un rapport intitulé « L'état de l'école primaire de Polynésie ». Il relève que dans le secteur public, le nombre moyen d'élèves par classe est de 16,1, niveau comparable à celui des pays développés (14,8 aux États-Unis, 17,4 en Allemagne, 19,7 en France). Il souligne également la place importante faite à l'apprentissage des langues (langues polynésiennes, anglais depuis 2007).

1.2 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'enseignement secondaire comprend deux cycles. Au sein du premier cycle se trouvent les collèges, les Centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) et les Sections d'éducation spécialisées (SES). Le second cycle regroupe les Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), les Lycées professionnels (LP), qui mènent au baccalauréat, au CAP ou au BEP, et les filières post-bac (BTS, classes préparatoires aux Grandes Ecoles).

Sur l'année scolaire 2013/14, l'effectif du secondaire progresse de 2,2 % pour atteindre 31 837 élèves. Toutes les filières sont en augmentation, hormis les CETAD (-18,6 %).

Répartition des élèves du secondaire par filière

	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	Variations annuelles
Collège + GOD	17 824	17 545	17 486	16 911	17 640	4,3%
SEGPA (SES)	489	491	469	450	464	3,1%
CETAD	1 497	1 459	1 498	1 491	1 218	-18,3%
Lycée professionnel	6 003	5 865	5 849	5 277	5 400	2,3%
LEGT	6 266	6 081	6 071	6 030	6 096	1,1%
Post Bac	901	977	954	1 007	1 019	1,2%
Total	32 980	32 418	32 327	31 166	31 837	2,2%

Source : DES

Au baccalauréat 2013, le taux de réussite s'est amélioré pour toutes les sections : +7,5 points pour le baccalauréat professionnel, +5,6 points pour le baccalauréat général et +2,4 points pour le baccalauréat technologique. Les résultats demeurent inférieurs à ceux de la France métropolitaine, sauf pour le baccalauréat professionnel.

Évolution du taux d'admission au baccalauréat

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012	France 2013
Baccalauréat général	78,8%	83,7%	86,1%	84,1%	89,7%	5,6 pts	91,9%
Baccalauréat technologique	69,5%	70,7%	73,8%	78,6%	81,0%	2,4 pts	86,4%
Baccalauréat professionnel	84,7%	83,7%	84,8%	79,2%	86,7%	7,5 pts	78,5%

Sources : DES, MEN-MESR DEPP

1.3 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enseignement supérieur est dispensé au sein des lycées (BTS, classes préparatoires aux Grandes Écoles), de l'Université de Polynésie française (DEUG, Licence, Master) et de quelques établissements spécialisés de formation tels que l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), l'Institut supérieur de l'enseignement privé de Polynésie (ISEPP), l'École normale mixte de Polynésie française, l'Institut Mathilde Frébault (écoles d'infirmières et de sages-femmes) et l'École de commerce de Tahiti (ECT).

L'Université de Polynésie française (UPF) regroupe trois filières, « Lettres, Langues et Sciences Humaines », « Droit, Economie et Gestion », « Sciences, Sciences médicales et Technologies », ainsi que l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM). La rentrée universitaire 2013 se caractérise par une augmentation des étudiants en formation initiale (+7,4 %) et en formation continue (+16,4 %).

Mais les performances de l'UPF sont décevantes : le taux d'abandon d'études y est de 55 % contre 40 % en France. Une des raisons réside dans le décalage entre la forte proportion d'élèves en filière professionnelle (au second degré, 55 % des effectifs des lycées), et l'insuffisance de l'offre de formation post-bac qui leur est proposée. En effet, les places en BTS sont peu nombreuses et font l'objet d'une sélection à l'entrée alors que l'accès à l'université n'est pas sélectif. Par conséquent, la proportion d'étudiants titulaires d'un baccalauréat professionnel y est de 50 % contre 21 % en France.

Face aux résultats décevants des étudiants¹, l'UPF a élaboré un projet d'établissement pour la période 2012-2015 autour de deux axes, la rénovation de la carte des formations et celle des méthodes d'apprentissage.

La nouvelle carte des formations est entrée en vigueur en 2012, accompagnée d'un dispositif de soutien à la réussite (enseignants référents, tutorat, soutien pédagogique, possibilité de réorientation en fin de premier semestre). Parallèlement, l'UPF veille à l'insertion professionnelle de ses diplômés à travers de multiples initiatives (Forum étudiants/entreprises, site www.stages-emplois.upf.pf, Carrefour de l'emploi public, etc.).

¹ En 2010, le taux de réussite sur trois ans en licence était de 16 % contre 27 % en France métropolitaine.

Évolution des effectifs à l'Université de Polynésie française

	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	Variations annuelles
Formation initiale :	2 951	2 951	2 771	2 815	3 023	7,4%
-Droit, économie, gestion	1 086	1 111	1 164	1 253	1 384	10,5%
-Lettres, langues et sciences humaines	965	1 040	854	940	983	4,6%
-Sciences, sciences médicales et technologies	542	624	569	513	540	5,3%
-Doctorat	37	34	40	30	37	23,3%
-IUFM	321	142	144	79	79	0,0%
Formation continue	292	260	279	324	377	16,4%
Effectif total	3 243	3 211	3 050	3 139	3 400	8,3%

Source : UPF

En partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, des services et des métiers (CCISM) et un établissement privé de métropole, l'École atlantique de commerce de Nantes, l'école de commerce de Tahiti (ECT) offre aux bacheliers des formations de trois ans avec, à partir de la deuxième année, des stages en milieu professionnel, localement et à l'étranger.

Des dispositifs d'incitation permettent aux étudiants de poursuivre leurs études au-delà du baccalauréat. Il s'agit de l'Aide au logement étudiant (ALE), de l'allocation d'études territoriales (bourse ou prêt bonifié) et de la bourse majorée destinée aux filières considérées comme prioritaires par le gouvernement local¹. Les étudiants polynésiens ont également accès aux bourses de l'enseignement supérieur octroyées par le Ministère de l'Éducation nationale et aux logements universitaires en métropole.

Afin d'accroître l'offre de formation supérieure aux jeunes bacheliers de Polynésie française, le ministère de l'Éducation a signé en septembre 2013 une convention cadre avec l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence. L'objectif recherché est de favoriser l'accès des polynésiens à cet IEP mais aussi ceux de Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse. La convention prévoit la possibilité de préparer en Polynésie française les épreuves d'admission aux concours d'entrée en 1^{er} cycle d'IEP.

2. La protection sociale

Dans son rapport de février 2011 sur le système de santé en Polynésie française, la Cour des Comptes s'inquiétait de l'évolution de son coût et de son financement par les partenaires (CPS, Pays, ménages). Le financement de la protection sociale est menacé par des facteurs tant structurels (vieillesse de la population, entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail) que conjoncturels (diminution du nombre de cotisants avec la crise économique).

Les principaux régimes, et en particulier celui de solidarité (le RSPF), doivent être équilibrés par des subventions du Pays, qui pèsent de manière croissante sur les finances publiques. Le Pays a dû verser un total de 13,7 milliards de F CFP à cette fin en 2013. Pour 2014 le budget du RSPF a de nouveau été voté en déséquilibre (environ -4 milliards de F CFP après -2,5 milliards en 2013).

¹ La liste des filières prioritaires est fixée chaque année en Conseil des ministres.

Instaurée en 1995 pour offrir une couverture sociale à toute la population, la Protection sociale généralisée (PSG) repose sur le principe de la solidarité et comprend quatre régimes différents :

- le régime général des salariés (RGS) ;
- le régime des non-salariés (RNS) ;
- le régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF) qui permet l'accès des plus démunis aux soins, aux prestations familiales et à une allocation minimale pour les personnes âgées et les personnes handicapées ;
- le régime de la Sécurité sociale pour les fonctionnaires et les retraités de l'État (RSS), qui est géré localement par la Caisse de prévoyance sociale (CPS).

Répartition de la couverture sociale par régime

Nombre d'allocataires	2009	2010	2011	2012	2013	Répartition 2013	Var. 13/12
RGS	157 806	158 278	155 909	153 760	153 152	57%	-0,4%
RSPF	62 137	64 789	68 106	71 606	74 552	28%	4,1%
RNS	15 547	15 001	14 869	14 379	14 103	5%	-1,9%
RSS	27 144	26 017	26 240	25 817	25 714	10%	-0,4%
Total	262 634	264 085	265 124	265 562	267 521	100%	0,7%

Sources : CPS, ISPF

En 2013, la PSG couvrait 99 % de la population¹. Avec 57 % des affiliés, le régime des salariés est resté le plus important, mais la baisse de ses effectifs s'est poursuivie (-0,4 % en 2013 et -5,6 % entre 2008 et 2013), en lien avec la faiblesse persistante de l'activité et l'aggravation du chômage. Parallèlement, les effectifs du régime de solidarité ont poursuivi leur croissance soutenue (+4,1 % en 2013 et +34,6 % sur les cinq dernières années). Le régime des non-salariés et les régimes de sécurité sociale de métropole représentent une part stable de la protection sociale en Polynésie française (respectivement 5 % et 10 %).

2.1 LE BUDGET DE LA PROTECTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE

2.1.1 Le financement de la protection sociale généralisée

La PSG est financée par les cotisations sociales à titre principal (73 % de ses recettes en 2013) et par le Pays, soit directement à partir de son budget, soit par affectation de taxes pour le RSPF (CST, taxe de solidarité, etc.)².

¹ En sont exclus les personnes qui n'ont pas encore finalisé leur dossier d'affiliation, celles affiliées à l'ENIM (Établissement national des invalides de la marine) ou à la CAFAT (Caisse de protection sociale de Nouvelle-Calédonie) ainsi que celles ayant moins de six mois de résidence en Polynésie française.

² Depuis août 2013, les versements du Pays en faveur du RSPF sont effectués à travers le Fonds d'entraide et de lutte contre la précarité (FELP) qui englobe également les recettes fiscales affectées.

Auparavant, l'État apportait également son concours financier, par le biais d'une convention annuelle santé-solidarité, non renouvelée en 2008. Le gouvernement local souhaite réactiver cette participation de l'État à hauteur de 3,6 milliards de F CFP. A cet effet, une mission de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur le système de santé polynésien et son financement a été diligentée en décembre 2013. Sur la base de ses conclusions, qui doivent être rendues au printemps 2014, l'État décidera de reprendre ou non son soutien au RSPF.

Les premières projections de la CPS¹ tablent sur des recettes de 102,4 milliards de F CFP en 2013, en baisse de 5,2 % par rapport à l'année précédente.

Les recettes de la PSG (en milliards de F CFP)

	2009	2010	2011	2012	2013*	Var.13/12
Cotisations sociales	69,2	70,8	72,6	71,8	74,8	4,1%
Participation du Pays ¹	13,2	10,0	9,7	10,6	5,2	-51,3%
CST et taxe de solidarité	12,9	16,7	16,8	16,3	20,0	22,4%
Autres produits	4,2	4,8	7,8	9,3	2,4	-73,8%
Total recettes	99,6	102,3	106,9	108,1	102,4	-5,2%

Source : CPS

*données provisoires

Les principaux régimes, et en particulier le RSPF, risquent le défaut de paiement dans les prochaines années et doivent être équilibrés par des subventions du Pays, qui pèsent de manière croissante sur les finances publiques. Le Pays a dû verser au total 13,7 milliards de F CFP à cette fin en 2013 (en participation directe et par affectation de taxes).

Pour 2014, le budget du RSPF a de nouveau été voté en déséquilibre (environ -4 milliards de F CFP en 2014 après -2,5 milliards en 2013). Sa précarité financière pèse sur la régularité des remboursements en faveur des professionnels de santé. Face à la contestation d'une partie du secteur libéral, la CPS s'est engagée à améliorer leurs délais de paiement en 2014.

Les autres régimes, RGS et RNS, devraient en revanche être à l'équilibre en 2014, grâce à un nouvel apport en cotisations. Au 1^{er} janvier 2014, les taux de cotisation maladie pour les salariés (de 16,08 % à 16,51 %) et pour les non salariés (de 8 % à 8,51 %) ont en effet été augmentés, de même que ceux de la retraite.

Le taux de cotisation de la tranche A est passé de 16,77 % à 18,15 %, avec une élévation du plafond (de 146 000 à 254 000 F CFP), et celui de la tranche B de 14,43 % à 15,54 %.

À ce jour, les principales actions des pouvoirs publics ont consisté en des hausses des ressources et des réductions de dépenses (passage du ticket modérateur de 20 à 30 % en 2011). Des réformes plus structurelles ont cependant été engagées en matière de retraites.

La loi du Pays n° 2012-22 du 19 novembre 2012 prévoit ainsi l'allongement graduel de la durée de cotisation de 35 à 37 ans d'ici à 2017 et de l'âge minimum pour la retraite anticipée (actuellement de 53 ans, à 55 ans ou 30 années de cotisation en 2017). En outre, elle rend moins favorable le mode de calcul de la pension pour le bénéficiaire².

¹ Données provisoires issues du compte de résultat prévisionnel de la CPS à fin janvier 2014.

² 70 % de la moyenne des 120 meilleurs mois sur les 180 derniers mois au lieu de 70 % de la moyenne des 60 meilleurs mois sur les 120 derniers mois.

Lors du vote de son budget en décembre 2013, le conseil d'administration du régime des salariés a plaidé pour un cloisonnement des branches de la CPS afin que le déficit de l'assurance-maladie ne puisse être comblé par des ponctions sur les autres branches. A brève échéance, cette pratique menace le régime des retraites dont les réserves sont sollicitées.

2.1.2 Les dépenses de la protection sociale généralisée

Depuis la création de la PSG, les dépenses de santé ont été multipliées par 2,4 (passant de 22 milliards de F CFP en 1996 à 52 en 2012), en raison de facteurs démographiques (croissance et vieillissement de la population) et de l'importance croissante de la prise en charge des longues maladies, dont le nombre de patients a triplé pour atteindre 34 722 patients en 2012 (soit 13 % de la population totale).

En 2012, les discussions menées entre les médecins libéraux et la CPS pour maîtriser l'évolution des dépenses ont buté sur la question de la tarification des actes et le conventionnement a été suspendu jusqu'en juillet. Suite à un compromis, un conventionnement individuel a été proposé et accepté par la majorité des praticiens au 1^{er} août 2012. En fin d'année, trois arrêtés ministériels sont intervenus pour permettre l'entrée en vigueur de la Codification polynésienne des actes médicaux (CPAM) au 1^{er} janvier 2014 et mettre en place des mesures transitoires sur les tarifs servant de base au remboursement des actes par la CPS pour l'année 2013, dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention avec les médecins.

Autre mesure pour limiter les dépenses, la substitution de génériques aux médicaments sur les ordonnances, autorisée par la loi de Pays n° 2013-1 du 14 janvier 2013, devrait conduire à une économie annuelle d'un milliard de F CFP, d'après les estimations de la CPS.

Les emplois de la PSG (en milliards de F CFP)

	2009	2010	2011	2012	2013*	Var.13/12
Maladie et accidents du travail	50,37	52,69	52,77	51,93	48,92	-5,8%
Retraite et minimum vieillesse	30,79	32,96	35,65	37,97	40,56	6,8%
Famille	7,25	7,47	7,70	7,64	7,31	-4,3%
Allocations handicapés	4,28	4,50	4,62	4,56	4,86	6,6%
Action sociale	3,13	3,26	3,38	3,48	4,26	22,4%
Autres charges	6,13	6,40	8,11	8,47	6,13	-27,6%
Total emplois	101,95	107,28	112,23	114,05	112,04	-1,8%

*données provisoires

Source : CPS

Selon les données provisoires de la CPS, les dépenses liées à la maladie et les allocations familiales versées ont diminué de respectivement 5,8 % et 4,3 % en 2013, tandis que les autres prestations servies se sont accrues.

2.2 LA SANTÉ

La Polynésie française a pleine compétence en matière de santé. La gestion en est assurée par la Direction de la santé qui s'occupe de l'offre publique de soins préventifs et curatifs et du contrôle de la qualité des soins. Elle prend également part à l'élaboration du schéma d'organisation sanitaire.

L'État, pour sa part, apporte un soutien financier, notamment à travers le Contrat de projets 2008-2014¹. En outre, la Polynésie française dispose d'accords de partenariat avec l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris et l'université de Bordeaux pour répondre aux besoins en personnel qualifié. Enfin, l'État a élargi le numerus clausus relatif aux études médicales dispensées à l'université de la Polynésie française, portant de 12 à 16 le nombre de places réservées aux étudiants polynésiens admis en seconde année de médecine (PCEM2) à l'université de Bordeaux.

Dans son rapport de février 2011, la Cour des Comptes a estimé que si l'offre de santé était plutôt satisfaisante au regard des contraintes du pays (dispersion et inégale répartition de la population), son pilotage était insuffisant.

2.2.1 L'offre de soins

En Polynésie française, l'offre de soins est mixte, alliant secteur public et privé. Le public, le seul à assurer la couverture médicale de l'ensemble des archipels, comprend le Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF), unité pluridisciplinaire de 471 lits, situé à Papeete (Tahiti) et les services de la Direction de la santé publique. Ces derniers chapeautent 4 hôpitaux périphériques², 27 centres médicaux et dispensaires, 20 centres dentaires, 21 infirmeries, 40 postes de secours et 8 centres de consultations spécialisées, répartis dans les archipels.

Afin de renforcer la couverture médicale des îles éloignées, une convention tripartite entre le gouvernement, la CPS et le CHPF a permis la mise en place d'une cellule chargée d'organiser des missions régulières des spécialistes du CHPF vers les archipels (cardiologie, endocrinologie, ophtalmologie, obstétrique, pneumologie, etc.). En 2013, les 356 missions effectuées ont abouti à 11 071 consultations spécialisées sur 24 îles différentes.

Le secteur privé conventionné, pour sa part, est concentré sur Tahiti. Il se compose de 2 cliniques, situées à Papeete (172 lits en cumul), 2 centres médicaux (72 lits et 5 places d'hospitalisation de jour), plus de 200 médecins (dont 97 spécialistes), 76 chirurgiens dentistes, une centaine d'infirmières et autant de kinésithérapeutes.

2.2.2 Le bilan sanitaire

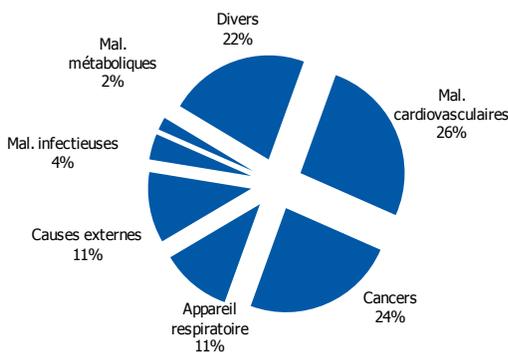
En l'espace d'une vingtaine d'années, le renforcement de la prévention, notamment à travers la médecine scolaire, et de la qualité des soins, a eu des retombées positives sur l'état sanitaire de la population. La mortalité infantile est tombée à 5,5 ‰ en 2010 alors qu'elle s'élevait à 20,5 ‰ en 1987. L'espérance de vie s'est allongée à 78,3 ans pour les femmes et 73,2 ans pour les hommes³ contre respectivement 70,1 et 65 ans en 1987.

¹ Le montant prévu est de 8,1 milliards de F CFP financé à parts égales par l'État et le Pays. Au 31 janvier 2014, le Comité de pilotage du contrat de projet (COPIL) constatait que le taux de réalisation était de 29 %.

² Moorea (13 lits), Taravao (42 lits), Uturoa (53 lits) et Taiohae (29 lits) en 2012.

³ En France, l'espérance de vie était en 2010 de 84,8 ans pour les femmes et de 78,1 ans pour les hommes.

Les principales causes de mortalité, comme en France métropolitaine, sont liées aux pathologies cancéreuses ou cardiovasculaires. Par ailleurs, la moitié des décès avant 65 ans sont liés aux accidents de la route, surtout pour les jeunes de 15 à 25 ans, et aux modes de consommation (alimentation déséquilibrée, alcoolisme, tabagisme). Enfin, la Polynésie française est particulièrement touchée par l'obésité¹ qui occasionne maintes complications médicales. En 2012, un Polynésien sur huit est en longue maladie, dont 18 % pour cause d'hypertension artérielle et 16 % pour diabète sucré.



Source : Direction de la santé

2.2.3 La politique de la santé

Organisée à partir d'un plan quinquennal, la politique de la santé s'articule autour de programmes de prévention et d'un schéma d'organisation sanitaire pour la gestion de l'offre hospitalière. Le dernier plan pour la santé, qui couvrait la période 2001-2005 n'a pas été renouvelé. Le schéma d'organisation sanitaire 2003-2007, pour sa part, a été prorogé jusqu'à fin 2012.

En juin 2012, le Ministère de la santé a engagé une vaste réflexion, alliant politiques et professionnels, afin de définir un plan stratégique pour la santé et le secteur médico-social. Cette démarche, qui devait donner lieu à la présentation d'un document de synthèse des divers ateliers, n'a pas abouti, en raison du changement de majorité gouvernementale en mai 2013.

2.3 LES AUTRES PRESTATIONS SOCIALES

2.3.1 La vieillesse

Le système de retraite par répartition à caractère obligatoire pour les salariés, fondé sur des cotisations salariales et patronales, a été institué en 1968, suivi par la retraite du secteur primaire, des commerçants et des professions libérales en 1970 et le régime des non salariés en 1995, à l'occasion de l'instauration de la PSG. Il existe en outre un minimum vieillesse dont peut bénéficier toute personne de plus de 60 ans.

Le vieillissement de la population compromet l'équilibre du système. Selon les projections de l'ISPF, les personnes de plus de 60 ans représenteront 17 % de la population en 2027 contre moins de 10 % actuellement, poussant le ratio actifs cotisants/retraités pensionnés de 1 pour 3 à 1 pour 2.

¹ Selon l'enquête santé menée en 2010 sous l'égide du Ministère de la santé, 40,4 % de la population était concernée. Des enquêtes plus récentes de la Direction de la santé affirment que l'obésité toucherait 48 % de la population sur Tahiti et Moorea. En France, elle atteignait 15 % de la population en 2012.

2.3.2 Les prestations familiales

Les premières allocations familiales ont été instaurées en 1956, comprenant les allocations prénatales, maternité et familiales. Elles ont été élargies par la suite de prestations complémentaires (allocation de rentrée scolaire, complément familial, etc.). Généralisées avec la PSG, elles sont financées par des cotisations exclusivement patronales et par des subventions du Pays.

En novembre 2012, une nouvelle prestation est entrée en vigueur, l'allocation parents au foyer¹, financée par le fonds d'action sociale du RSPF. Modifiée en juin 2013 pour une durée limitée à 7 mois, elle doit être relayée en 2014 par des mesures d'aide à l'emploi.

2.3.3 Les autres prestations

L'action sociale est de la compétence du Service social, qui mène des actions éducatives et préventives (soutien psychologique, aide aux personnes âgées, aux enfants et aux familles en difficultés) pour les ressortissants du Régime des Salariés. Il intervient également dans la gestion des mises sous tutelle des prestations familiales et la préparation des malades candidats à l'évacuation sanitaire. En 2013, les dépenses pour l'action sociale se sont établies à 4,3 milliards de F CFP².

Les personnes handicapées sont destinataires de deux types d'aide, l'allocation spéciale aux handicapés (ASH), accordée en remplacement des allocations familiales pour tout enfant de moins de 20 ans souffrant d'un handicap physique ou mental, et l'allocation aux adultes handicapés (AAH), versée à toute personne handicapée à plus de 80 % et âgée de plus de 20 ans. En 2013, leur financement s'est élevé à 4,9 milliards de F CFP, en hausse de 7 % par rapport à l'année précédente.

¹ Elle est de 35 000 F CFP/mois pour les familles en situation de pauvreté ayant entre 1 et 4 enfants, et de 50 000 F CFP/mois pour les familles de plus de 5 enfants.

² Selon les comptes provisoires de la CPS.

Section 12

Les archipels éloignés

1. Généralités

Recouvrant près de 2 500 km² dans un espace de 5 millions de km², les îles Sous-le-Vent, les Tuamotu-Gambier, les Marquises et les Australes représentent en cumul les deux tiers des terres émergées de la Polynésie française. Cependant, cet ensemble ne compte qu'un quart de la population totale (67 389 habitants au recensement de 2012). La densité démographique, 29 habitants/km², y est cinq fois plus faible qu'aux îles du Vent (168 habitants/km²).

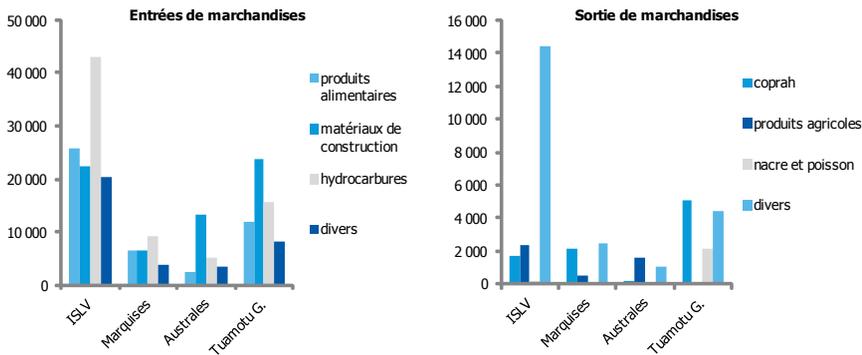
Entre 2007 et 2012, dates des deux derniers recensements, la population des archipels éloignés s'est accrue de 3,7 %, soit +2 520 habitants. La population croît sensiblement dans les archipels les plus éloignés de Tahiti (+7 % dans les Marquises et +8,2 % dans les îles Australes).

L'essor économique de ces archipels est freiné par leur éloignement géographique ainsi que par le relatif manque de main d'œuvre et de ressources naturelles exploitables. Cependant, le développement des moyens de communication audiovisuels (Internet, télévision par satellite, téléphonie cellulaire) bénéficie à leur activité économique et concourt à effacer l'isolement des habitants.

Un fret maritime important

Les archipels éloignés sont desservis par des lignes régulières par mer et par air. La voie maritime reste incontournable pour l'acheminement des productions locales vers Papeete et le transport des pondéreux. Elle dépend d'une trentaine de navires, cargos et goélettes. Les îles Sous-le-Vent, qui représentaient 45 % du trafic de passagers et 50 % du fret en 2012, sont les mieux desservies. Au total, les archipels éloignés ont importé par fret 221 354 tonnes en 2013 et en ont exporté 38 182.

Fret maritime des archipels éloignés en 2013 (en tonnes)



Source : Direction polynésienne des affaires maritimes

Le transport aérien draine l'essentiel du trafic de voyageurs (628 062 passagers en 2012 contre 29 515 pour le transport maritime). Une cinquantaine d'aéroports sont répartis sur le territoire, permettant une desserte satisfaisante des archipels éloignés. Air Tahiti, la compagnie aérienne privée intérieure, anime l'essentiel du trafic. L'offre de transport est complétée par quelques compagnies privées. Aux Marquises, une société d'hélicoptères effectue des transferts entre l'aéroport de Terre Déserte et Taiohae (Nuku Hiva). Par ailleurs, la compagnie Pol'Air, qui a obtenu son certificat de transporteur aérien en décembre 2009, réalise des vols charters.

Les archipels éloignés bénéficient d'aides publiques

La Collectivité d'outre-mer prend en charge les frets vitaux (hydrocarbures, produits de première nécessité (PPN) et coprah) et les transports scolaires.

L'État apporte également son concours au développement des archipels grâce :

- au Fonds d'investissement et de développement économique et social (FIDES) qui offre des aides axées sur l'activité et l'emploi dans les petites entreprises des secteurs productifs et marchands ;
- au Fonds exceptionnel d'investissement (FEI), créé par la loi pour le développement économique des outre-mer du 27 mai 2009 (LODEOM), qui peut attribuer une aide financière à toute collectivité territoriale qui investit dans des infrastructures ou des équipements collectifs visant à son développement économique, social, environnemental ou énergétique ;
- au Contrat de projets 2008-2014 qui finance, à parts égales avec le Pays, des abris de survie. Cette enveloppe a été revalorisée, de 3,3 milliards de F CFP à 6,2 milliards. Au 31 décembre 2013, le taux de réalisation atteignait 48 %.

Enfin, le Fonds européen de développement (FED) intervient occasionnellement, sur des financements de projets spécifiques qui peuvent concerner les archipels éloignés, tel le programme « Pérennisation et professionnalisation de la perliculture », soutenu par le 9^e FED.

Des infrastructures proportionnées à leur démographie

Les îles Sous-le-Vent, plus peuplées, sont les mieux équipées en infrastructures publiques (hôpital, centre dentaire, dispensaire) et en professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers libéraux, pharmaciens, kinésithérapeutes, etc.).

Les autres archipels disposent de deux hôpitaux (Nuku Hiva, Hao), de quelques centres médicaux, infirmeries et cabinets dentaires. Les atolls les plus isolés sont équipés de simples postes de secours.

En matière d'équipements scolaires, toutes les îles habitées de façon permanente possèdent une école primaire, mais seules les plus peuplées disposent d'établissements secondaires, répartis comme suit :

- aux Australes : deux collèges, un Groupement d'observation dispersé (GOD), quatre centres de formation, deux Centres de jeunes adolescents (CJA), à Rurutu et à Rimatara, et deux Centres d'enseignement technique adapté au développement (CETAD) ;

- aux îles Sous-le-Vent : des collèges sur chaque île sauf à Tahaa, deux lycées (l'un d'enseignement général et l'autre professionnel) ;
- aux Marquises : trois collèges, un lycée professionnel ainsi qu'un détachement du Groupement du service militaire adapté de Polynésie française (GSMA) ;
- aux Tuamotu-Gambier : trois collèges, un GOD (Groupement d'observation dispersé), deux CETAD et un détachement du GSMA.

2 Les activités économiques des archipels

La vie économique des archipels éloignés demeure tournée vers les activités traditionnelles (pêche, coprah) bien que certains aient diversifié leurs centres d'intérêt. Il en est ainsi pour les îles Sous-le-Vent où le tourisme, notamment de luxe, est très présent à Bora Bora et Tahaa, pour les Tuamotu-Gambier, grâce à la perliculture et pour les Australes et les Marquises, réputées pour leur agriculture et la qualité de leur artisanat.

2.1 LES AUSTRALES

Proche du tropique du Capricorne, l'archipel des Australes, 150 km², compte cinq îles hautes¹ et bénéficie d'un climat plutôt tempéré, marqué par une alternance de saisons. Distant de Tahiti de 650 km, il est peuplé de 6 820 habitants². Les principales activités économiques sont l'agriculture, l'artisanat et le tourisme.

L'agriculture des Australes est spécialisée dans les cultures tempérées (maraîchage, horticulture) et les produits traditionnels, tel que le taro. La production agricole commercialisée, en hausse de 22 % sur l'année, a rapporté 325 millions de F CFP en 2012, soutenue par l'accroissement du volume des productions végétales (+ 19 %). Il provient de l'essor de la récolte de noni (563 tonnes en 2012, soit +46 %) et de légumes (825 tonnes, soit +24 %), grâce aux pommes de terre (383 tonnes, soit +55 %) et aux carottes (339 tonnes, soit +12 %). La production de produits traditionnels s'est stabilisée (167 tonnes en 2012) et celle de coprah s'est contractée de 10 %.

En 2013, cette dernière s'est de nouveau inscrite en baisse (196 tonnes contre 208 en 2012, soit -6 %). Cependant, hors coprah, la production devrait augmenter car le volume de produits agricoles transportés a crû de 40 % par rapport à 2012 selon les statistiques de la DPAM (Direction polynésienne des transports maritimes). Le fret s'est établi à 562 tonnes pour les pommes de terre et à 388 tonnes pour les carottes en 2013.

La pêche, qui demeure une activité plutôt vivrière, envoie toutefois une partie de sa production sur Tahiti. Composé de bénétières et de poissons, le fret a atteint 39 tonnes en 2013 (45 tonnes en 2012).

¹ Rapa, Raivavae, Rimatara, Rurutu et Tubuai. S'y ajoutent deux îles inhabitées, Maria et Marotiri.

² Recensement de 2012.

Autre activité de premier plan des Australes, l'artisanat est l'apanage d'associations qui regroupent un millier de personnes. Axé sur la vannerie, il est commercialisé surtout à l'occasion des expositions à Tahiti (Salon annuel des Australes à l'Assemblée de Polynésie française, manifestation du Heiva Rima¹ en juillet).

Le tourisme, enfin, reste encore embryonnaire, avec un réceptif hôtelier d'une quinzaine d'établissements, dont un hôtel classé (Rurutu).

2.2 LES MARQUISES

Avec 1 040 km² de terres émergées, l'archipel des Marquises rassemble une douzaine d'îles hautes, pas toutes peuplées, et 9 261 habitants². Distant de Tahiti de 1 500 km et plus proche de l'équateur, il a un climat plus sec, accompagné de pluies irrégulières.

L'activité économique marquisienne comprend des activités traditionnelles, comme l'agriculture et l'artisanat, et le tourisme, grâce à la renommée internationale de l'archipel façonnée par ses hôtes célèbres (Paul Gauguin, Hermann Melville, Jacques Brel).

L'agriculture marquisienne est dominée par le coprah et le noni. En 2012, la production commercialisée s'est inscrite en baisse de 7,5 % (320 millions de F CFP contre 346 en 2011), touchée par la contraction du volume de la récolte de noni (-58 %).

En 2013, la production de coprah a, en revanche, enregistré une hausse de 69 % en volume (1 796 tonnes contre 1 066 en 2012). Les autres productions devraient ressortir en baisse : en effet, les volumes de fret maritime ont reculé pour le noni (388 tonnes en 2013 contre 436 en 2012) et les agrumes (85 tonnes contre 118 précédemment). Les expéditions de poisson vers Tahiti sont en parallèle passées à 21 tonnes, après 34 en 2012, soit -38 % en glissement annuel.

L'archipel est doté d'un fort potentiel sylvicole, le massif forestier marquisien représentant le quart de celui de la Polynésie française. Il comprend 2 000 hectares de pins des Caraïbes et de près de 200 hectares de bois précieux.

L'artisanat, dont la réputation repose sur le tatouage, la sculpture ou encore la confection de tapa³, est largement écoulé pendant les manifestations organisées localement pour les touristes ou à Tahiti (Salon de l'artisanat des îles Marquises, Heiva Rima⁴).

Le tourisme bénéficie de structures d'accueil diversifiées. La capacité d'hébergement sur place se répartit entre une trentaine de pensions de famille, deux hôtels classés et un navire de croisière, l'*Aranui III*⁴, qui dessert l'archipel via les Tuamotu. En juillet 2014, l'*Aranui V* (105 cabines) remplacera l'*Aranui III* avec pour objectif une augmentation du nombre de croisiéristes de 35 %, soit 3 000 passagers par an.

¹ Salon annuel consacré à l'artisanat polynésien.

² Recensement de 2012.

³ Les tapas sont des étoffes en écorce battue sur lesquelles sont peints des motifs. La partie interne de l'écorce, le liber, est trempée dans de l'eau puis battue afin d'être affinée. Les étoffes blanches réalisées à partir d'écorces de mûrier (*ute - broussoneta papyrifera*) et les brunes avec des écorces de jeunes arbres à pain (*tumu mei - artocarpus altalis*).

⁴ En 2012, le navire a transporté 2 431 passagers au cours de 16 croisières.

2.3 LES TUAMOTU-GAMBIER

Éloigné de Tahiti de 1 500 km, l'archipel des Tuamotu est constitué de 78 atolls, étendus sur une ligne nord-ouest/sud-est de 1 700 km. S'y ajoutent les cinq îles hautes des Gambier, situées au sud. L'ensemble représente une superficie émergée de 730 km², pour une population de 16 831 habitants en 2012.

L'économie de l'archipel repose sur des moteurs historiques, le coprah et la pêche, et sur des secteurs plus récents, la perliculture et le tourisme. Elle a également connu une importante activité industrielle au vingtième siècle, avec l'exploitation des gisements de phosphate de Makatea jusqu'en 1966 ainsi que la présence du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), présent sur l'atoll de Hao jusqu'en 1995. À fin décembre 2013, l'industrie ne représentait plus que 5 % des entreprises actives et 2 % des emplois salariés de l'archipel.

En 2013, la production de coprah a diminué de 34,4 % (5 463 tonnes contre 8 323 en 2012)¹. En revanche, les exportations des produits issus de la mer ont enregistré de bons résultats.

La perliculture polynésienne est essentiellement située aux Tuamotu-Gambier. En 2012, l'archipel des Tuamotu regroupe 345 concessions (soit 74 % des fermes de Polynésie), réparties sur 6 600 hectares (83 % de la superficie globale de la perliculture). Les Gambier abritent 80 concessions (17 %) pour une surface totale de 1 240 hectares (15 %). Selon le recensement de la population de 2012, 1 500 personnes travaillent dans la perliculture en Polynésie française, dont 240 exploitants. Ils sont situés à 70 % dans les Tuamotu-Gambier.

Les recettes à l'export de la perle brute sont en hausse de 11 % en 2013, grâce à l'augmentation de 16 % du prix moyen de vente, passé de 491 F CFP en 2012 à 568 F CFP.

Selon la Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM), le volume de nacres affrété vers Tahiti a atteint 1 728 tonnes en 2013, soit +36,6 %. Les exportations de la pêche lagunaire augmentent également, avec 430 tonnes de poisson embarquées (contre 400 en 2012).

UN PROJET AQUACOLE D'ENVERGURE

La Polynésie française et la société chinoise Tian Rui international ont signé en février 2014 une convention fixant le cadre de développement d'une unité de production aquacole aux Tuamotu. À terme, les investisseurs tablent sur l'exportation de 50 000 tonnes de poissons d'élevage vers le marché chinois. L'investissement global, qui comprend une chaîne complète d'opération et de transformation (écloserie, institut de recherche, usine de conditionnement, etc.) s'élèverait à 150 milliards de F CFP sur 15 ans.

Ces dernières années, l'essor du tourisme a été dynamisé par l'extension du réseau aérien domestique et l'implantation de structures d'accueil. Toutefois, en 2013, le nombre de chambres vendues diminue de 22 % par rapport à 2012. L'hébergement en hôtellerie familiale occupe une place prépondérante dans l'archipel. En 2013, on recensait 72 établissements, dont 10 structures classées « tiaré ».

¹ Un des navires qui assure la desserte de certains atolls a été confronté à des difficultés financières. Par conséquent, une partie de la récolte des Tuamotu n'a pas pu être expédiée vers Tahiti.

Depuis la fermeture du *Manihi Pearl Beach Resort* à Manihi (2012) et celle du *White Sand Beach* de Fakarava¹ (2013), l'archipel ne compte plus que 3 hôtels internationaux, dont le *Tikehau Pearl Beach Resort* et l'hôtel *Kia Ora Resort Spa* de Rangiroa, classés 4 étoiles. Rangiroa et Fakarava concentrent près de la moitié des hébergements et ont accueilli la majeure partie des 8 709 croisiéristes débarqués en 2013.

2.4 LES ÎLES SOUS-LE-VENT

Éloignées de Tahiti d'environ 200 km, les îles Sous-le-Vent sont le deuxième pôle économique de Polynésie française. D'une superficie émergée de 400 km², elles regroupent 34 622 habitants en 2012, soit 13 % de la population polynésienne.

La vie économique des îles Sous-le-Vent dépend de l'agriculture et du tourisme, dont le dynamisme tient à la réputation internationale de Bora Bora et à des conditions particulièrement favorables aux sports nautiques (îles proches les unes des autres, lagons balisés, nombreux mouillages et spots de plongée).

Deuxième région agricole de Polynésie française après les îles du Vent, les îles Sous-le-Vent ont toutefois une agriculture encore artisanale qui ne permet pas toujours un approvisionnement efficace des structures hôtelières locales. En 2012, la production agricole commercialisée a progressé de 20 % (1,3 milliard de F CFP contre 1,1 en 2011), grâce au coprah dont la récolte s'est accrue de 51 % en volume (2 349 tonnes en 2012 contre 1 554 en 2011). En 2013, la production de coprah s'est repliée de 13 % (2 038 tonnes).

Il en a été de même pour la vanille, produit traditionnel des îles Sous-le-Vent. La récolte s'est établie à 33 tonnes en 2013, en repli de 28 % par rapport à l'année précédente (46 tonnes en 2012 et 43 en 2011). En juin 2013, le gouvernement a initié un plan de relance de la filière sur trois ans.

Pour ce qui est des autres productions, la tendance semble à la hausse pour 2013 : le volume de fret maritime en produits agricoles progresse de 23 %, notamment grâce au noni (+29 %).

Le tourisme est une activité de premier plan, grâce à ses structures d'hébergement. Elles représentent près de la moitié de l'hôtellerie classée de Polynésie française (dont un quart sur la seule île de Bora Bora) et un tiers de la capacité d'accueil de la petite hôtellerie familiale.

Le charter nautique est également bien représenté aux îles Sous-le-Vent, avec trois bases nautiques et des entreprises spécialisées (construction navale, unités de carénage). Il bénéficie en outre du dynamisme des professionnels du secteur en matière de promotion, telle la course annuelle *Tahiti Pearl Regatta*² (TPR), à laquelle prennent part des équipages locaux et étrangers. Grâce à un partenariat conclu en 2009, la TPR est présente aux Voiles de Saint-Tropez, ce qui concourt à la mise en valeur de la destination polynésienne.

¹ Le *White Sand Beach* fait l'objet de travaux de rénovation et de montée en gamme : sa réouverture est prévue en 2015 en tant que 5 étoiles.

² La Tahiti Pearl Regatta 2011 a réuni 47 équipages contre 9 en 2004. En 2014, la course a réuni 45 voiliers et 300 équipiers.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS LOCAUX

En janvier 2013, la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM) a vu son champ d'activité étendu à la garantie de « Renforcement de la trésorerie » prévue par le pacte national pour la Croissance, la compétitivité et l'emploi (RT CCE).

L'objectif de ce nouveau dispositif, géré par l'Agence française de développement (AFD), est de soutenir la trésorerie des Petites et moyennes entreprises (PME) et des Très petites entreprises (TPE), en garantissant les nouveaux concours bancaires ou les crédits de consolidation à moyen terme de concours bancaires à court terme existants.

La Banque européenne d'investissement (BEI) a signé deux conventions de prêt avec les banques locales dans le cadre du refinancement des projets d'investissement des Petites et moyennes entreprises (PME) : en mars 2013 avec la Banque de Tahiti pour 8 millions d'euros (954 millions de F CFP), puis en novembre avec la Socredo pour un montant de 33 millions d'euros (4 milliards de F CFP).

En juillet 2013, l'Assemblée de la Polynésie française (APF) a adopté la loi du Pays portant modification du Code des impôts. La loi du Pays n° 2013-21 du 21 juillet 2013 prévoit notamment l'augmentation de la taxe sur le produit net bancaire de 3 % à 4 % pour l'exercice 2014, ainsi que la hausse de la TVA sur les prestations de services de 10 % à 13 % à compter du 1^{er} octobre 2013.

En août 2013, le Haut-commissaire de la Polynésie française, en partenariat avec le gouvernement du Pays, a réuni les différents acteurs bancaires dans un processus de concertation afin de définir les efforts de modération tarifaire de 16 prestations bancaires ciblées par l'article 33 de la loi relative à la régulation économique outre-mer. A défaut d'accord avant le 1^{er} septembre 2014, le Haut-commissariat peut en fixer les valeurs maximales par décret.

Le 20 janvier 2014, l'IEOM a mis en circulation une nouvelle gamme de billets (500, 1 000, 5 000 et 10 000 F CFP), dont les visuels ont été conçus en étroite concertation avec les autorités des trois collectivités françaises du Pacifique. Afin de faciliter la transition, une période de double circulation est prévue jusqu'au 30 septembre 2014. Après ce délai, l'échange des anciens billets ne pourra se faire qu'au guichet de l'IEOM sans limitation de durée.

À l'instar des pays européens, les collectivités du Pacifique ont également basculé le 1^{er} février 2014 dans le nouveau système de paiement européen (SEPA – Single Euro Payment Area) avec une formule adaptée à leur spécificité. La solution retenue « SEPA COM Pacifique » consiste à utiliser le standard SEPA pour les virements et prélèvements en euro échangés entre les trois collectivités françaises du Pacifique ainsi qu'avec la métropole et les départements d'outre-mer (zone SEPA).

1.2 LES ÉVÈNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs évènements nationaux ou internationaux survenus en 2013 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2013 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

- **Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.** Le décret du 28 février 2013 spécifiant les obligations de vigilance en matière de services de paiement en ligne pour la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été adopté. Ce décret prévoit qu'un établissement de crédit ou un établissement de paiement qui fournit un service de paiement en ligne dispose de la possibilité de ne pas procéder à la vérification de l'identité de son client en relation d'affaires. La mise en œuvre de cette mesure de vigilance simplifiée nécessite qu'un certain nombre de conditions soient réunies (nature des services de paiement visés, exigences d'origine et de destination des fonds, plafonds de montant par opération et d'opérations cumulées).

Le 7 mai 2013, deux décrets concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ont été adoptés.

Le premier, le décret n° 2013-384, définit les conditions et les modalités de la désignation du représentant permanent *ad hoc* mentionné au VI de l'article L. 561-3 du Code monétaire et financier. Il prévoit les conditions dans lesquelles l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) peut exiger la désignation d'un représentant permanent en France pour les établissements de paiement et de monnaie électronique ayant leur siège dans un État membre de l'Union européenne ou dans un État partie à l'Espace économique européen, qui souhaitent fournir des services de paiement ou distribuer de la monnaie électronique en France via des agents ou des distributeurs de monnaie électronique situés en France (montant d'opérations de services de paiement ou volume de monnaie électronique mise en circulation excédant certains seuils, ou insuffisances du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme). Ce représentant permanent est chargé de la bonne application du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en France.

Le deuxième, le décret n° 2013-385, fixe les conditions et les modalités de la communication des informations relatives aux opérations de transmission de fonds mentionnées à l'article L. 561-15-1 du Code monétaire et financier. Ce décret a pour objet de spécifier les conditions et les modalités de transmission à TRACFIN par les établissements de crédit, de paiement et de monnaie électronique, des éléments d'information relatifs aux opérations de transmission de fonds à partir d'un versement en espèces ou au moyen de monnaie électronique (transmission d'informations à partir de 1 000 € par opération ou 2 000 € cumulés par client sur un mois calendaire).

Par ailleurs, le décret n° 2013-232 du 20 mars 2013 relatif aux paiements effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte reçu en la forme authentique et donnant lieu à publicité foncière fixe le seuil à partir duquel les paiements, effectués ou reçus, devront être assurés par virement. Ce seuil est fixé à 10 000 euros à compter du 1^{er} avril 2013 et jusqu'au 31 décembre 2014, puis à 3 000 euros à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il définit également des modalités d'exécution du virement. Le texte est entré en vigueur le 1^{er} avril 2013. Ce décret pris pour l'application de l'article L. 112-6-1 du Code monétaire et financier vise à encourager le recours au virement dans les transactions immobilières en vue de la modernisation des moyens de paiement et de leur traçabilité pour les besoins de la lutte anti-blanchiment.

- **Supervision bancaire européenne.** La loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 adaptant diverses dispositions de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière transpose en droit français les dispositions de la directive européenne 2009/110/CE du 16 septembre 2009 (directive « monnaie électronique » ou DME2). L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) exerce un rôle central dans le nouveau cadre réglementaire en délivrant, sous conditions, l'agrément permettant d'émettre de la monnaie électronique, après avis de la Banque de France. De plus, le décret n° 2013-383 du 6 mai 2013 pris pour l'application de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 transpose les dispositions de nature réglementaire de la directive 2009/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements. Ce décret précise les conditions de l'exemption d'agrément d'établissement de monnaie électronique prévue par l'article L. 525-5 du Code monétaire et financier ainsi que le plafond de monnaie électronique permettant à certains établissements de monnaie électronique de bénéficier d'un régime prudentiel dérogatoire.

De plus, la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 organise la séparation entre les activités de dépôts et de financement de l'économie « réelle » et les activités spéculatives qui devront être filialisées. Cette loi organise également un système de résolution des crises bancaires : en cas de difficulté les pertes financières devront d'abord être absorbées par les actionnaires et par certains créanciers. L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) qui devient l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) voit ses pouvoirs de prévention et d'intervention renforcés. La loi crée également une nouvelle autorité : le Haut Conseil de Stabilité Financière en charge de l'identification précoce des risques systémiques et disposant de pouvoirs lui permettant par exemple d'obliger une banque à disposer de fonds propres supplémentaires. Enfin, la loi comporte des mesures de protection du consommateur comme le plafonnement de certains frais pour les populations fragiles, le renforcement du droit au compte ou l'amélioration de l'efficacité des procédures de surendettement.

Par ailleurs, le Conseil européen, dans le règlement n° 1024/2013 du 15 octobre 2013, a confié à la Banque centrale européenne des missions spécifiques en matière de surveillance prudentielle des établissements de crédit. De plus, le règlement (UE) n° 1022/2013 du parlement européen et du Conseil européen du 22 octobre 2013 a modifié le règlement (UE) n° 1093/2010 et a institué une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne) qui en application du règlement (UE) n° 1024/2013 exercera les missions de surveillance autrefois dévolues à la BCE. Suite au vote du Parlement européen sur la résolution législative visant à modifier le règlement instituant l'Autorité bancaire européenne (EBA) et l'accord du Conseil sur le règlement confiant à la Banque centrale européenne des missions spécifiques de surveillance, l'Union européenne a formellement adopté la création d'un mécanisme de surveillance unique (SSM) bancaire, dirigé par la Banque centrale européenne, ayant pour but de renforcer l'Union économique et monétaire.

L'année 2013 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

- **Création d'un registre national des crédits aux particuliers.** Lors de sa réunion du 21 janvier 2013, le Comité interministériel de lutte contre les exclusions a adopté le plan pluriannuel contre la pauvreté qui prévoit notamment la création d'un registre national des crédits aux particuliers dit « Fichier positif » pour lutter contre le surendettement et d'un observatoire de l'inclusion bancaire qui appréciera les pratiques des banques envers leurs clients en difficulté financière. Ce fichier positif a été introduit par un amendement gouvernemental dans le projet de loi sur la consommation et il a été approuvé par l'Assemblée nationale en juin 2013. Toutefois, le Conseil Constitutionnel a finalement jugé sa mise en place contraire à la constitution par décision du 13 mars 2014.

- **Tarification des services bancaires.** Le décret n° 2013-931 du 17 octobre 2013 prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2014, le plafonnement des commissions perçues par les établissements de crédit, mentionnées à la première phrase de l'article L. 312-1-3 du Code monétaire et financier. Ces commissions ne pourront dépasser par compte bancaire un montant de 8 € par opération et 80 € mensuels pour l'ensemble des clients, et 4 € par opération et 20 € mensuels pour les personnes financièrement fragiles. De plus, suite à la demande qui lui en avait été faite par le Ministre de l'économie et des finances, le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a adopté à l'unanimité le 5 novembre 2013 un avis relatif à l'intégration des frais de tenue de compte dans l'extrait standard des tarifs bancaires. Il a recommandé que cette nouvelle rubrique apparaisse dans les plaquettes dont les tarifs entrent en vigueur à partir du 1^{er} avril 2014 et figure sur les sites internet des banques dès le 2 janvier 2014.

Les conditions encadrant l'épargne réglementée ont évolué en 2013.

- **Plafonnement du livret A.** Le 1^{er} janvier 2013, le plafond du livret A a été porté pour les personnes physiques de 19 125 € à 22 950 €, en application du décret n° 2012-1445 du 24 décembre 2012. Cette mesure intervient 3 mois après le premier relèvement du plafond du livret A, au 1^{er} octobre 2012. Avec ce deuxième relèvement, le plafond du livret A pour les personnes physiques a augmenté de 50 % par rapport à son niveau initial (15 300 €).

- **Redistribution des dépôts collectés au titre de l'épargne réglementée.** Le décret n° 2013-688 du 30 juillet 2013 modifie les modalités de centralisation du livret A et du livret de développement durable (LDD) avec une redistribution au 31 juillet 2013 de 20 milliards d'euros des montants centralisés au fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations. Cette réallocation est applicable à condition que le montant des dépôts de livret A, de LDD et de livret d'épargne populaire centralisés, majoré des fonds propres du fonds d'épargne, soit supérieur au montant des prêts consentis par le fonds d'épargne, affecté d'un coefficient multiplicateur de 135 %.

Autres évènements :

- « **Crowdfunding** » ou **financement participatif**. Ce nouveau mode de financement consiste, pour les très petites entreprises, à se financer par Internet. L'AMF et la Banque de France ont déclaré le 21 février que les plates-formes de financement participatif sont soumises aux mêmes obligations que les banques. Afin de clarifier ce nouveau mode de financement, un guide à destination du grand public a été édité par l'ACPR.

- **Nouvelle règle de fixation du Libor**. À partir du 1^{er} avril, sa fixation n'est plus de la compétence de l'Association des banquiers britanniques (BBA) mais d'une nouvelle institution, la « Financial Services Authority ». La FSA veut restaurer « l'intégrité » de ce taux.

- **Nouveau billet de 5 euros**. Le 2 mai, la Banque de France ainsi que l'IEDOM ont mis en circulation le nouveau billet de 5 euros. 40 % de ces nouveaux billets sont fabriqués à Chamalières. La Banque centrale européenne (BCE) qui a choisi de faire apparaître Europe, personnage de la mythologie grecque, en filigrane, précise que cette série « *intègre de nouveaux signes de sécurité perfectionnés qui offriront une meilleure protection contre la contrefaçon [...] grâce à la méthode du toucher, regarder et incliner* ».

- **Bpifrance**. Publié le 1^{er} juin au journal officiel, un décret a fixé les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités régionaux d'orientation (CRO) de Bpifrance ainsi que le mode de désignation de leurs membres. Les CRO, installés dans chaque région, sont composés de 25 membres à parité égale entre hommes et femmes, nommés pour 3 ans. Leur mission principale est de veiller à ce que les besoins des territoires soient clairement identifiés.

- **Ordonnance n° 2013-760 du 22 août 2013 portant adaptation à l'outre-mer des dispositions de la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement**. L'ordonnance prévoit la mise en place de comités territoriaux d'orientation adaptés aux particularités des collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que du département de Mayotte. Elle habilite par ailleurs BPI-Groupe à effectuer des missions de prestation de service pour le compte des collectivités du Pacifique compétentes en matière de développement économique et industriel et qui en feraient la demande. Les modalités d'intervention de BPI-Groupe sont définies au moyen de conventions passées entre les parties.

- **Nomination à la Direction de la Fédération Bancaire Française (FBF)**. Marie-Anne Barbat-Layani a été nommée au poste de directrice générale de la FBF à compter du 2 janvier 2014, en remplacement d'Ariane Obolensky.

- **Nomination à la Présidence du Mécanisme de supervision bancaire européenne (MSU)**. Le 16 décembre Danièle Nouy a été nommée pour cinq ans à la présidence du MSU.

- **La Lettonie a rejoint la zone euro le 1^{er} janvier 2014**. Après l'Estonie en 2011, la Lettonie est le deuxième État balte à rejoindre la monnaie unique.

- **Ordonnance n° 2013-79 du 25 janvier 2013 portant adaptation du Code monétaire et financier à la départementalisation de Mayotte et du droit des chèques dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie.** Cette ordonnance clarifie notamment certaines dispositions du Code monétaire et financier relatives au droit des chèques dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, et précise les modalités d'échanges d'informations sur les incidents de paiement par chèque, entre la Banque de France, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer et l'Institut d'émission d'outre-mer.

- **Compte-Nickel.** La Financière des Paiements Électroniques (FPE) a obtenu un agrément d'établissement de paiements par l'ACPR en avril 2013, et s'est vue attribuer le code identifiant n° 16598R. La FPE propose un service de compte de paiement accessible à tous. Ce service, appelé Compte-Nickel, permet à chacun de disposer d'un compte, d'un relevé d'identité bancaire (RIB) et d'une carte de paiements. Au second semestre 2013, la FPE a ouvert quelques points de vente aussi bien dans des régions métropolitaines qu'aux Antilles.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'activité bancaire en Polynésie française s'organise autour de trois banques (la SOCREDO, la Banque de Polynésie et la Banque de Tahiti) et de trois sociétés financières (OFINA, SOGELEASE BDP et OCEOR LEASE TAHITI).

L'offre de prestations de caractère bancaire est complétée par le Centre de chèques postaux de Papeete (CCP), sous l'égide de l'Office des postes et télécommunications (OPT).

En complément du système bancaire local, sept établissements de crédit non installés localement interviennent depuis la métropole, assurant essentiellement le financement des collectivités locales et de quelques entreprises, ainsi que des crédits à l'habitat aux particuliers.

Il s'agit de la CASDEN Banque Populaire (représentée localement par la Banque de Polynésie et la SOCREDO), de l'Agence française de développement (AFD), de DEXIA, de Natexis-Banques Populaires, de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM). La Caisse des dépôts et consignations (CDC)¹, qui n'est pas un établissement de crédit au sens du Code monétaire et financier, intervient également sur le territoire.

¹ La Caisse des dépôts et consignations est régie par l'article L.518-2 du Code monétaire et financier en tant qu'établissement autorisé à effectuer des opérations de banque ; elle est ainsi considérée comme un établissement de crédit assimilé, non soumis à la loi bancaire. Il s'agit d'un établissement spécial chargé d'administrer les dépôts et les consignations, d'assurer les services relatifs aux caisses ou aux fonds dont la gestion lui a été confiée et d'exercer les autres attributions de même nature qui lui sont légalement déléguées. Elle est notamment chargée de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite.

En 2013, le panorama bancaire est demeuré inchangé par rapport à 2012 :

Nombre d'établissements de crédit

	2009	2010	2011	2012	2013
Établissements de crédit locaux (1)	6	6	6	6	6
- Banques FBF	3	3	3	3	3
- Sociétés financières	3	3	3	3	3
Établissements de crédit hors zone d'émission (2)	7	7	7	7	7
- Banques FBF	1	1	1	1	1
- Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
- Sociétés financières	1	1	1	1	1
- Institutions financières spécialisées	3	3	3	3	3
Ensemble des établissements (1) + (2)	13	13	13	13	13

Source : IEOM

2.2 ÉLÉMENTS DE CONCENTRATION ET VENTILATION DES DÉPÔTS ET CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

La distribution des crédits est assurée par les trois banques de la place, les sociétés financières n'intervenant que de manière marginale (essentiellement sur le crédit-bail). Il en est de même pour la collecte des dépôts, l'Office des postes et télécommunications concentrant à peine 1,3 % des ressources du système bancaire local.

Évolution des parts de marché des établissements de crédit locaux par réseau et par activité

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations en 2013/2012
Distribution des crédits						
Banques	98,8%	99,0%	99,1%	99,1%	99,2%	0,1 pt
Sociétés financières	1,2%	1,0%	0,9%	0,9%	0,8%	-0,1 pt
Collecte des ressources						
Banques	98,3%	98,9%	98,7%	98,7%	98,7%	0,0 pt
Services financiers de l'OPT	1,7%	1,1%	1,3%	1,3%	1,3%	0,0 pt

Source : IEOM

À fin 2013, les établissements de crédits locaux concentrent 94 % des dépôts collectés et 80 % des financements accordés sur la place.

Répartition des crédits selon les différentes catégories d'établissements à fin 2013

en %	Banques locales	Sociétés financières	Établissements hors zone
Crédits d'exploitation	99,5%	0,0%	0,5%
Crédits d'investissement	45,7%	0,6%	53,6%
Crédits à l'habitat	84,3%	0,0%	15,7%
<i>dont aux entreprises</i>	<i>94,6%</i>	<i>0,0%</i>	<i>5,4%</i>
<i>dont aux particuliers</i>	<i>83,8%</i>	<i>0,0%</i>	<i>16,2%</i>
Crédits à la consommation	90,3%	2,8%	6,9%
Autres crédits	98,0%	0,7%	1,3%
Ensemble des crédits	79,3%	0,7%	20,0%

Source : IEOM

2.3 LES EFFECTIFS

Après avoir culminé à 1 184 en 2010, l'effectif équivalent temps plein employé dans le secteur bancaire se réduit progressivement et s'établit à 1 102 personnes en 2013. Cette évolution s'explique par la baisse des effectifs des banques FBF (-0,7 % en 2013 après -4 % en 2012) causée par le non renouvellement de contrats à durée déterminée ainsi que par des départs à la retraite. L'effectif des sociétés financières demeure quasiment constant depuis cinq ans.

Effectifs des établissements de crédit locaux (1)	Variations						
	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012	2012/2011
- Banques FBF	1 108	1 151	1 121	1 076	1 069	-0,7%	-4,0%
- Sociétés financières	33	33	30	33	33	0,0%	10,0%
Total	1 141	1 184	1 151	1 109	1 102	-0,6%	-3,6%

(1) Effectifs utilisés équivalent temps plein, non compris les services de l'OPT

Source : IEOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Au 31 décembre 2013, le réseau bancaire polynésien compte 67 guichets, dont 10 guichets périodiques, sur l'ensemble des cinq archipels de la Polynésie française. Au cours de l'année, les banques ont fermé un guichet permanent sur Tahiti et six guichets périodiques (cinq dans l'archipel des Tuamotu-Gambier et un dans l'archipel des Australes).

En raison de la réduction du nombre de guichets conjuguée à la croissance de la population, le taux d'équipement bancaire se dégrade : 1 guichet pour 4 048 habitants¹ contre 1 guichet pour 3 641 habitants en 2012, soit un niveau sensiblement inférieur à celui de la moyenne française (de l'ordre de 1 guichet pour 1 600 habitants).

Nombre de guichets ouverts

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Guichets bancaires (banques FBF)	74	77	75	74	67	-9,5%
- guichets permanents	59	61	60	58	57	-1,7%
- guichets périodiques	15	16	15	16	10	-37,5%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	3 570	3 454	3 569	3 641	4 048	11,2%

Source : IEOM

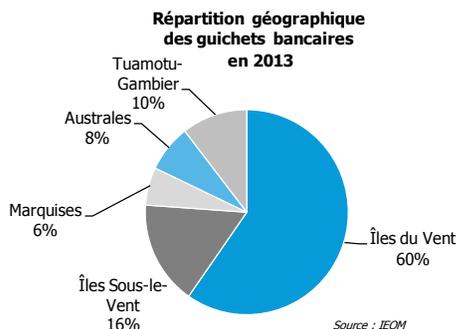
¹ Avec une population estimée à 271 229 habitants au 1^{er} janvier 2014 par l'ISPF.

Les îles de Tahiti et de Moorea regroupent à elles seules 70 % des guichets permanents, alors que les guichets périodiques se situent pour moitié aux Tuamotu-Gambier. Les îles Sous-le-Vent disposent de 11 guichets, 5 sont recensés aux Australes et 4 aux îles Marquises.

Le nombre d'automates bancaires installés en Polynésie française recule de 5,4 % en 2013, après la fermeture de DAB-GAB ne respectant pas les normes de sécurité. Le nombre d'automates s'établit ainsi à 159, soit au même niveau qu'en 2009.

Le taux d'équipement en automate bancaire (1 automate pour 1 706 habitants) demeure en deçà du référent national (1 automate pour 1 100 habitants en 2011). Ces écarts sur le taux d'équipement bancaire se justifient en particulier par le morcellement géographique de la Polynésie française.

Par ailleurs, dans l'objectif de diminuer le nombre d'opérations réalisées par la clientèle aux guichets traditionnels et de favoriser une amélioration de la productivité bancaire ainsi qu'un renforcement des équipes commerciales des établissements de crédit, sont apparues les bornes libre service (BLS). Elles proposent la distribution de billets et diverses opérations de banques (consultation de compte, virements, dépôts de chèques et d'espèces).



Nombre de guichets et distributeurs automatiques

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Guichets et distributeurs automatiques (DAB, GAB)	158	162	163	168	159	-5,4%
- Banques FBF	131	135	135	138	129	-6,5%
- Services financiers de l'OPT	27	27	28	30	30	0,0%
Nombre d'habitants par automate bancaire	1 672	1 642	1 642	1 604	1 706	6,4%

Source : IEOM

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2013, les banques locales et l'OPT gèrent 378 191 comptes bancaires, soit 3 424 comptes de moins qu'en 2012. Cette évolution est principalement imputable à la baisse continue des comptes à vue (-2,9 % après -4,1 % en 2012), liée à la purge d'un stock de comptes dormants opérée par les établissements.

Le tassement des comptes courants est compensé partiellement par la progression des comptes de dépôt à terme (+10 %). Ces derniers connaissent une tendance haussière depuis quatre ans, à la faveur des taux attractifs proposés par les établissements de crédit locaux pour développer leurs ressources stables. Les comptes et les plans d'épargne logement (CEL-PEL) augmentent dans une proportion moindre.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle (1)

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
. Comptes à vue	208 996	213 117	214 500	205 800	199 894	-2,9%
. Comptes d'épargne à régime spécial	148 742	150 872	153 957	153 816	154 143	0,2%
dont Livrets	135 652	137 702	140 346	139 717	139 948	0,2%
dont Comptes d'épargne-logement	587	577	718	770	827	7,4%
dont Plans d'épargne-logement	12 503	12 593	12 893	13 329	13 368	0,3%
. Comptes de dépôt à terme	11 794	15 836	18 297	21 824	24 002	10,0%
. Bons de caisse et certificats de dépôt	414	290	243	175	152	-13,1%
Ensemble des comptes	369 946	380 115	386 997	381 615	378 191	-0,9%

(1) Comptes ouverts dans les établissements de crédit et à l'OPT

Source : IEOM

Rapporté à la population, le nombre de comptes bancaires se stabilise à 1,4 compte par habitant en 2013, niveau sensiblement inférieur à la moyenne française (3,8 comptes par habitant). Sur les cinq dernières années, le taux de bancarisation¹ évolue peu, aux alentours de 0,8 compte à vue par habitant².

Nombre de comptes bancaires par habitant

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
. Comptes à vue	0,79	0,80	0,80	0,76	0,74	-3,5%
. Comptes d'épargne à régime spécial	0,56	0,57	0,58	0,57	0,57	-0,4%
dont Livrets	0,51	0,52	0,52	0,52	0,52	-0,5%
. Comptes de dépôt à terme	0,04	0,06	0,07	0,08	0,09	9,3%
Ensemble des comptes à la clientèle	1,40	1,43	1,45	1,42	1,39	-1,5%

Source : IEOM

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Au 31 décembre 2013, le nombre de cartes bancaires en circulation s'établit à 194 503, en hausse de 0,4 % sur l'année sous l'impulsion des cartes internationales. A l'inverse, les cartes privatives s'inscrivent en léger recul depuis deux ans (-0,4 % après -0,2 % en 2012).

Les cartes bancaires

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Cartes bancaires en circulation	190 415	188 009	194 157	193 768	194 503	0,4%
Cartes internationales	46 253	44 479	50 206	50 066	51 312	2,5%
Cartes privatives	144 162	143 530	143 951	143 702	143 191	-0,4%
Cartes bancaires par compte à vue	0,91	0,88	0,91	0,94	0,97	3,3%
Cartes bancaires par habitant	0,72	0,71	0,73	0,72	0,72	-0,3%

Source : IEOM

¹ Nombre de comptes à vue par habitant.

² À titre de comparaison, le taux de bancarisation est équivalent en Nouvelle-Calédonie et atteint 1 compte à vue par habitant en France métropolitaine.

L'analyse des transactions opérées au moyen des distributeurs automatiques laisse apparaître une hausse du nombre des retraits sur un an (+0,4 %) alors que leur montant diminue de 0,8 %. En conséquence, leur valeur moyenne passe de 12 730 F CFP en 2012 à 12 578 F CFP en 2013.

Transactions de retraits dans les automates bancaires

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Nombre de retraits (en milliers)	7 916	8 196	8 090	8 185	8 217	0,4%
Montant (millions de F CFP)	100 716	99 341	101 944	104 199	103 356	-0,8%
Moyenne par retrait (en F CFP)	12 723	12 120	12 601	12 730	12 578	-1,2%
Nombre de retraits par automate	50 101	50 594	49 632	48 722	48 621	-0,2%
Nombre de retraits par carte	42	44	42	42	42	0,0%

Source : IEOM

Le parc des terminaux de paiement électronique continue de s'étoffer (+14,5 % sur un an). En 2013, 7,4 millions de transactions de paiement ont été enregistrées pour un chiffre d'affaires total de 78,7 milliards de F CFP. La progression du nombre de transactions sur l'exercice (+8,2 %) est plus importante que celle du montant total des opérations effectuées (6,1 %). Dans ces conditions, le montant moyen par transaction recule de 2 %.

Transactions de paiements par TPE chez les commerçants

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Terminaux de paiement électronique	3 052	3 174	3 248	3 355	3 843	14,5%
Nombre de transactions (en milliers)	5 688	6 006	6 127	6 824	7 386	8,2%
Montant (millions de F CFP)	66 669	66 524	69 238	73 783	78 263	6,1%
Moyenne par transaction (en F CFP)	11 721	11 076	11 301	10 813	10 596	-2,0%
Nombre de transactions par TPE	1 864	1 892	1 886	2 034	1 922	-5,5%
Nombre de transactions par carte	30	32	32	35	38	7,8%

Source : IEOM

4.2 LE SYSTÈME INTERBANCAIRE D'ÉCHANGES

L'IEOM a pour mission de veiller à la sécurité et au bon fonctionnement des moyens de paiement et des systèmes d'échanges dans sa zone d'intervention. Dans une démarche de modernisation, le Système Interbancaire d'Échanges (SIE¹) a été institué en octobre 2011, afin d'assurer l'automatisation des échanges de valeurs en Polynésie française, en substitution de la compensation manuelle réalisée jusqu'alors entre les établissements participants directs². L'automatisation des échanges a permis aux établissements de diminuer leurs risques opérationnels et leurs charges de personnel.

En 2013, la mission de surveillance de l'IEOM s'est d'autre part traduite par la mise en place en Polynésie, dans la filière chèques, des procédures définies dans le Référentiel de Sécurité du Chèque (RSC) établi en collaboration avec la Banque de France.

¹ Le SIE est régi par les articles L. 211-1, L. 330-1, L. 330-2, L. 442-1 et L. 712-5 du Code monétaire et financier. Sa gestion est placée sous la responsabilité du Groupement d'intérêt économique Système Interbancaire d'Échanges de la Polynésie Française (GIE SIEPF).

² Banques de la place (BP, BT, SOCREDO), OPT et IEOM.

En 2013, les valeurs échangées en Polynésie française poursuivent leur diminution en nombre (-0,7 %), alors que leur montant progresse de 4,7 % sur l'année.

Échanges de valeurs

	2009	2010	2011	2012	2013	Parts 2013	Variations 2013/2012
<i>en nombre</i>							
Chèques	5 707 950	5 541 058	5 399 849	5 256 125	5 126 925	59,3%	-2,5%
Effets et avis de prélèvement	1 808 761	1 340 133	1 426 581	1 368 007	1 366 431	15,8%	-0,1%
Virements	1 882 571	1 987 349	1 920 974	1 938 195	2 016 607	23,3%	4,0%
Autres valeurs (*)	183 475	107 546	154 914	139 178	133 088	1,5%	-4,4%
Total	9 582 757	8 976 086	8 902 318	8 701 505	8 643 051	100,0%	-0,7%
<i>en millions de FCFP</i>							
Chèques	499 008	463 989	442 070	418 843	412 471	37,3%	-1,5%
Effets et avis de prélèvement	62 186	57 943	55 468	55 596	58 794	5,3%	5,8%
Virements	549 821	547 255	554 877	575 929	626 029	56,6%	8,7%
Autres valeurs (*)	7 139	6 354	4 908	6 793	9 742	0,9%	43,4%
Total	1 118 154	1 075 541	1 057 323	1 057 161	1 107 036	100,0%	4,7%

(*) les autres valeurs sont presque exclusivement composées des valeurs présentées mais rejetées.

Source : IEOM

En nombre, le chèque demeure le moyen de paiement le plus utilisé, concentrant 59,3 % du nombre total de paiements en 2013.

En valeur, le total des paiements par chèque baisse de 1,5 % en 2013, poursuivant la tendance amorcée en 2008. Ce type de paiement est désormais supplanté par le virement qui concentre plus de la moitié (56,6 %) de la valeur totale des valeurs échangées.

Le virement demeure le moyen de paiement de référence pour les règlements de sommes importantes. En progression de 4,5 % sur un an, le montant moyen des opérations réalisées par virement ressort ainsi nettement supérieur à celui des autres modes de paiement.

Montant moyen par type de paiement (en FCFP)

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Chèques	87 423	83 737	81 867	79 687	80 452	1,0%
Effets et avis de prélèvement	34 380	43 237	38 882	40 640	43 027	5,9%
Virements	292 059	275 369	288 852	297 147	310 437	4,5%
Autres valeurs (*)	38 910	59 082	31 685	48 807	73 202	50,0%

(*) les autres valeurs sont presque exclusivement composées des valeurs présentées mais rejetées.

Source : IEOM

4.3 LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME SEPA COM PACIFIQUE

Le système SEPA (Single euro payment area – espace unique de paiement en euro) s'inscrit dans le prolongement du passage aux pièces et billets en euro : il vise à créer une gamme unique de moyens de paiement scripturaux en euro, commune à l'ensemble des pays européens.

Mis en place le 1^{er} février 2014, ce nouveau système de paiement s'applique également aux collectivités territoriales du Pacifique, avec une formule adaptée à leur spécificité. La solution retenue « SEPA COM Pacifique », stipulée dans l'article L712-8 du Code monétaire et financier, consiste à utiliser le standard SEPA pour les virements et prélèvements en euro échangés entre les trois collectivités françaises du Pacifique ainsi qu'avec la métropole et les départements d'outre-mer (zone SEPA). Cette solution ne s'applique pas pour les opérations entre les COM du Pacifique et les autres pays européens (y compris Monaco).

5. La société de gestion des fonds de garantie d'Outre-Mer - SOGEFOM

5.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Filiale de l'Agence française de développement (AFD), la Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-Mer (SOGEFOM) a pour principal objectif de faciliter l'accès au crédit des entreprises ne disposant pas d'une surface financière ou patrimoniale suffisante. La SOGEFOM avale les crédits octroyés en accompagnant les établissements de crédit dans leur prise de risques par l'apport d'une garantie complémentaire. Les critères d'éligibilité au fonds de garantie sont fondés sur l'intérêt économique du projet pour les entreprises du secteur marchand et sur la capacité financière du débiteur à faire face à ses échéances.

En janvier 2013, la SOGEFOM a vu son champ d'activité étendu à la garantie de « Renforcement de la trésorerie » prévue par le pacte national pour la Croissance, la compétitivité et l'emploi (RT CCE). L'objectif de ce nouveau dispositif est de soutenir la trésorerie des Petites et moyennes entreprises (PME) et des Très petites entreprises (TPE), en garantissant les nouveaux concours bancaires ou les crédits de consolidation à moyen terme de concours bancaires à court terme existants.

En janvier 2014, la SOGEFOM décide de lancer une phase expérimentale de délégation des octrois de garantie aux banques, pour des crédits d'investissement de faible montant.

5.2 L'ACTIVITÉ DE LA SOGEFOM EN 2013

5.2.1 Les engagements de l'année 2013

En 2013, les garanties SOGEFOM octroyées ressortent en hausse, tant en volume (122 dossiers contre 86 précédemment) qu'en montant (955,6 millions de F CFP après 700,6 millions de F CFP en 2012). Cette évolution résulte aussi bien de la progression des dossiers transmis par les banques que de la baisse du taux de rejet lors de l'instruction par le fonds de garantie. Le montant moyen des garanties accordées s'établit à 7,83 millions de F CFP.

Les îles de la Société constituent la zone d'intervention principale du Fonds de garantie de Polynésie française (92 % des crédits avalisés). La représentativité des archipels éloignés (zones défavorisées) se stabilise avec 9 dossiers acceptés (10 dossiers en 2012).

Le secteur des services (autres que le tourisme et le commerce) demeure le principal bénéficiaire du dispositif avec un montant global de 213,4 millions de F CFP.

Nouveaux engagements de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)					
Répartition par secteur d'activité	2012		2013		Variations annuelles des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	6	18,4	3	22,1	20%
Pêche	5	34,2	5	20,1	-41%
Perliculture	2	5,6	1	28,0	400%
Tourisme	7	36,7	22	140,6	283%
BTP	2	19,9	8	41,8	110%
Petites et moyennes industries	13	127,2	9	138,2	9%
Commerce	22	196,5	42	351,2	79%
Autres services	29	262,2	32	213,4	-19%
TOTAL	86	700,7	122	955,4	36%

Source : AFD

5.2.2 Les engagements valides

La progression de l'activité de la SOGEFOM en 2013 se traduit par une augmentation de 15,9 % de l'encours des engagements valides.

Les engagements valides de la section « économie générale »¹ constituent l'essentiel du portefeuille avec 87 % du total contre 7 % pour la section « zones défavorisées »² et 6 % pour la section « renforcement du haut de bilan »³.

La répartition sectorielle du portefeuille de la SOGEFOM fait apparaître la primauté du secteur des « services et transports » et de celui du commerce avec respectivement 29 % et 28 % des engagements valides, et 16 % pour les Petites et Moyennes Industries.

La répartition du portefeuille par zone géographique confirme la prépondérance des projets initiés dans les îles du Vent qui constituent le centre économique de la Polynésie française. Avec un encours de 2 milliards de F CFP, ils représentent 90 % du portefeuille au 31 décembre 2013.

¹ Section Économie générale : favoriser la création ou le développement d'entreprises.

² Section Zones défavorisées : contribuer au développement des entreprises des archipels des Marquises, des Tuamotu Gambier et des Australes.

³ Section Renforcement du haut de bilan : garantir des opérations participant au renforcement des capitaux permanents des PME.

Engagements valides de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2012		2013		Variations annuelles des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	53	99,0	44	88,1	-11,0%
Pêche	36	78,2	33	61,1	-21,9%
Periculture	8	10,1	8	35,1	247,5%
Tourisme	68	238,3	75	311,3	30,6%
BTP	47	146,5	37	136,6	-6,8%
Petites et moyennes industries	77	378,1	67	395,3	4,5%
Commerce	83	506,4	105	707,3	39,7%
Autres services	99	612,0	102	662,7	8,3%
TOTAL	471	2 068,6	471	2 397,5	15,9%

Source : AFD

5.2.3 Les engagements compromis¹

En 2013, les garanties compromises s'élevèrent à 379 millions de F CFP contre 328 millions de F CFP en 2012, soit +15,5 % de hausse imputable principalement aux secteurs du BTP et des autres services.

Le secteur du commerce, qui totalise un encours compromis de 113 millions de F CFP, demeure le premier secteur sinistré, suivi des autres services (90,1 millions de F CFP et du tourisme (67,7 millions de F CFP).

Engagements compromis de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2012		2013		Variations annuelles des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	13	8,8	14	9,7	10,2%
Pêche	14	23,4	11	16,0	-31,6%
Periculture	4	2,2	5	3,0	36,4%
Tourisme	15	69,9	15	67,7	-3,1%
BTP	10	17,4	10	32,8	88,5%
Petites et moyennes industries	14	50,5	10	47,1	-6,7%
Commerce	14	86,0	18	112,8	31,2%
Autres services	9	70,2	11	90,1	28,3%
TOTAL	93	328,4	94	379,2	15,5%

Source : AFD

La qualité du portefeuille du fonds de garantie se maintient. Le taux de compromis (engagements compromis rapportés aux engagements valides) ressort à 15,8 % en 2013 contre 15,9 % en 2012.

¹ Les garanties compromises brutes résultent du déclassement de créances avalisées à la suite d'incidents de remboursement ou à l'initiative de la SOGEFOM lorsqu'elle juge que la situation des bénéficiaires s'est nettement dégradée.

Section 2

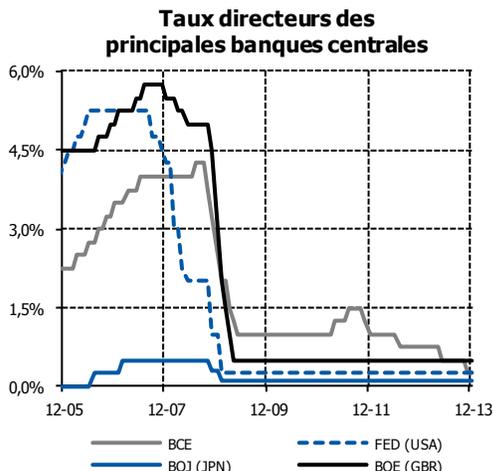
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Six ans se sont écoulés depuis le déclenchement de la crise financière dite crise des *subprimes*. Les banques centrales des principaux pays occidentaux maintiennent leurs taux directeurs à de très bas niveaux. La Banque centrale d'Angleterre (BOE), la Federal Reserve System (FED) et la Banque centrale du Japon (BOJ) ont ainsi maintenu inchangé leurs taux directeurs en 2013, à un niveau compris entre 0,10 % (BOJ) et 0,50 % (BOE). Pour mémoire, ces banques centrales avaient abaissé leurs taux directeurs à ce niveau dès fin 2008-début 2009.

De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a encore abaissé à deux reprises ses taux directeurs en 2013, portant son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) à 0,25 % en novembre 2013 contre 0,75 % depuis le milieu de l'année 2012. Il s'agit du taux le plus bas fixé par la BCE depuis sa création en 1998.



Historique des décisions de la Banque centrale européenne

Date de valeur	Opération principales de refinancement	Facilités permanentes	
		Prêt marginal jour/jour	Dépôt jour/jour
13/11/13	0,25%	0,75%	0,00%
08/05/13	0,50%	1,00%	0,00%
11/07/12	0,75%	1,50%	0,00%
14/12/11	1,00%	1,75%	0,25%
09/11/11	1,25%	2,00%	0,50%
13/07/11	1,50%	2,25%	0,75%
13/04/11	1,25%	2,00%	0,50%

Source : Banque centrale européenne

Parallèlement, la BCE a mis en œuvre des mesures non conventionnelles de refinancement (programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro ; mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème). Ces mesures, moins d'actualité, restent cependant toujours en vigueur.

Les taux sur le marché monétaire européen sont demeurés relativement stables, à un très bas niveau, tout au long de l'année 2013. En décembre 2013, le taux au jour le jour (EONIA ¹) s'établissait en moyenne à 0,17 % (contre 0,07 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR ²) s'établissait à 0,28 % (après 0,19 % en décembre 2012). Il s'agit néanmoins des plus bas niveaux de taux jamais enregistrés sur les marchés monétaires européens.

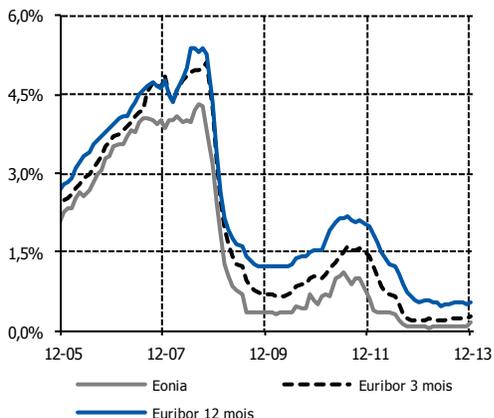
Aux États-Unis, le Comité de l'open market de la FED a donc maintenu inchangé tout au long de l'année 2013 son principal taux directeur (Fed funds) avec un taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate depuis le 5 mars 2009), tout comme la Banque centrale du Japon (BOJ), qui avait abaissé à 0,10 % son principal taux directeur le 19 décembre 2008, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

Les principaux grands pays émergents (BRICS) appliquent des politiques monétaires adaptées à la situation de leurs économies. Depuis 2012, la Banque centrale chinoise (PBoC) maintient son principal taux directeur (central bank base interest rate) à 6,0 % (contre 6,56 % en 2011). De même, la Banque centrale russe de son côté avait relevé en 2012 de 0,25 point son principal taux directeur (CBR refinancing rate) à 8,25 % et l'a également maintenu inchangé en 2013.

La Banque centrale du Brésil (BACEN) a relevé à six reprises son principal taux directeur (BACEN selic target rate) pour le porter de 7,25 % en 2012 à 10 % depuis le 27 novembre 2013. La Banque centrale indienne (RBI) a modifié également à plusieurs reprises son taux principal taux directeur (RBI repo rate ou « key short term lending rate ») en 2013, le relevant notamment à deux reprises en septembre et octobre 2013 pour le porter à 7,75 %. Enfin, la Banque centrale d'Afrique du Sud (SARB) a maintenu en 2013 inchangé à 5,0 % son principal taux de refinancement (SARB repo interest rate).

Principaux taux du marché monétaire européen



¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

En Australie, la Reserve Bank of Australia (RBA) a abaissé à deux reprises son principal taux directeur, de 50 points de base au total, les 8 mai et 7 août 2013 pour l'établir à 2,50 %. La Banque centrale a estimé qu'un nouvel assouplissement de la politique monétaire était approprié, afin de stimuler la croissance par la demande en raison d'une légère augmentation du chômage, et de maîtriser l'inflation.

1.1.2 Les taux d'intervention de l'IEOM

L'IEOM contribue à orienter la politique de crédit dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique en agissant sur des leviers qui lui sont propres, parmi lesquels le mécanisme du réescompte et la modulation du régime des réserves obligatoires sur les emplois. Il procède au refinancement des établissements de crédit au moyen du réescompte des crédits bancaires consentis aux entreprises des secteurs considérés comme prioritaires et qui présentent une situation financière satisfaisante.

Par ailleurs, il propose aux établissements de crédit des instruments leur permettant d'optimiser la gestion de leur trésorerie : facilité de dépôt, facilité d'escompte de chèques et facilité de prêt marginal.

En 2013 et au 1^{er} trimestre 2014, tous les taux d'intervention de l'IEOM ont été revus progressivement à la baisse : -25 points de base pour le taux de la facilité de dépôt, -50 points pour le taux de réescompte des crédits aux entreprises, et -75 points pour le taux de la facilité de prêt marginal et le taux de l'escompte de chèques. De la même façon, le taux de réescompte des prêts bancaires au logement est passé de 3 % à 2,15 % en avril 2013.

Taux d'intervention de l'IEOM	Date d'effet	Taux	Taux de sortie maximum applicables aux crédits pour accès au réescompte
Taux de la facilité de dépôt	14/04/2014	0,00%	
Taux de réescompte des crédits aux entreprises	14/04/2014	0,25%	3,00%
Taux de réescompte des prêts bancaires au logement	01/04/2013	2,15%	4,45% à 4,90% (Taux SGFGAS à partir du 01/04/2013)
Taux de la facilité de prêt marginal	14/04/2014	0,75%	
Taux de l'escompte de chèques	14/04/2014	0,75%	

Source : IEOM

1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

Après avoir stagné à des niveaux particulièrement bas en 2009 en raison de taux du marché monétaire et d'une inflation particulièrement faible, les taux d'intérêt des livrets et plans d'épargne réglementée se sont régulièrement redressés depuis, en août 2010, puis en février et août 2011. Finalement, après être demeuré inchangé en 2012 à 2,25 %, le taux de rémunération du livret A a été abaissé à 1,75 % le 1^{er} février 2013 puis à 1,25 % le 1^{er} août 2013 suite aux recommandations de la Banque de France¹. Il est resté inchangé depuis cette date.

L'application du mode de calcul automatique aurait dû conduire à fixer le taux du livret A et du LDD à 1,00 % à compter du 1^{er} août 2013. Toutefois, afin d'éviter qu'un mouvement de trop grande ampleur ne soit mal compris par les détenteurs de ces livrets, le Gouverneur a décidé que cette circonstance exceptionnelle justifiait qu'il soit dérogé à la stricte application des taux calculés selon la formule de calcul en vigueur, ainsi que le règlement en prévoit la possibilité.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/08/2010	depuis le 01/02/2011	depuis le 01/08/2011	depuis le 01/02/2013	depuis le 01/08/2013
Livret A	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,25%	1,25%	1,50%	1,25%	0,75%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	2,25%	2,50%	2,75%	2,25%	1,75%
Livret de développement durable (LDD)	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%

* hors prime de l'État

1.3 LES TAUX DÉDITEURS

L'IEOM réalise une enquête mensuelle sur la production et le coût du crédit aux particuliers et aux entreprises auprès des banques locales qui lui déclarent l'ensemble des crédits qu'elles ont accordés. Publiés deux fois par an, sur les périodes janvier/février et juillet/août, les résultats permettent d'estimer les principaux taux moyens pondérés pratiqués sur la place. Compte tenu de la taille parfois restreinte des échantillons analysés et des populations d'entreprises concernées, les résultats et les comparaisons de ces enquêtes doivent être interprétées avec prudence.

1.3.1 Le coût du crédit aux particuliers

À l'issue de l'enquête réalisée en juillet et août 2013, le taux moyen des prêts immobiliers fléchit de 33 points de base, s'établissant à 4,08 % contre 4,41 % un an auparavant. Le coût des prêts immobiliers observe une tendance baissière depuis 2008.

¹ Arrêté du 21 janvier 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

Arrêté du 29 juillet 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

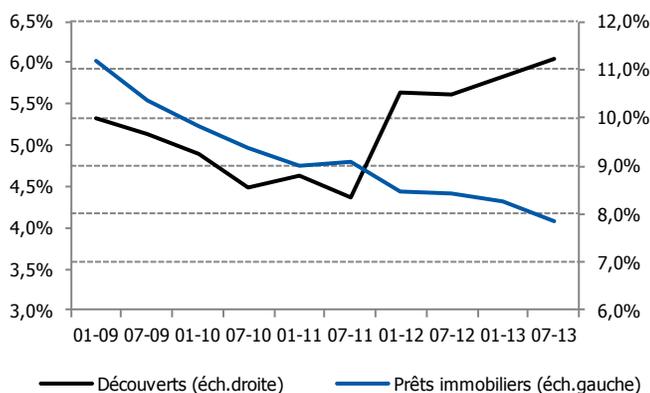
Les taux moyens des prêts personnels augmentent, en revanche, respectivement de 14 points de base (11,22 %) pour les prêts personnels inférieurs à 181 920 F CFP et de 28 points de base (7,15 %) pour les prêts personnels supérieurs à 181 920 F CFP. De la même façon, le taux moyen des découverts (11,24 %) progresse de 76 points de base sur l'année.

Évolution du coût du crédit aux particuliers

Taux Moyens Pondérés (TMP)	3e trim. 2011	1er trim. 2012	3e trim. 2012	1er trim. 2013	3e trim. 2013	▲ / an	▲ / 6 mois
Prêts immobiliers	4,8%	4,4%	4,4%	4,3%	4,1%	-0,33 pt	-0,25 pt
Prêts personnels < 181 920 F CFP	9,3%	10,9%	11,1%	11,3%	11,2%	0,14 pt	-0,09 pt
Découverts *	8,3%	10,5%	10,5%	10,8%	11,2%	0,76 pt	0,40 pt
Prêts personnels > 181 920 F CFP	6,1%	6,8%	6,9%	7,0%	7,2%	0,28 pt	0,13 pt

* Changement de périmètre en 2012

Source : IEOM



1.3.2 Le coût du crédit aux entreprises

À l'issue de l'enquête réalisée en juillet et août 2013, les taux moyens des crédits octroyés aux entreprises affichent des évolutions contrastées : une baisse pour l'escompte (-96 points de base) et les découverts (-40 points de base), une hausse pour les crédits à moyen et long terme (+21 points de base), et une relative stabilité pour les autres crédits à court terme.

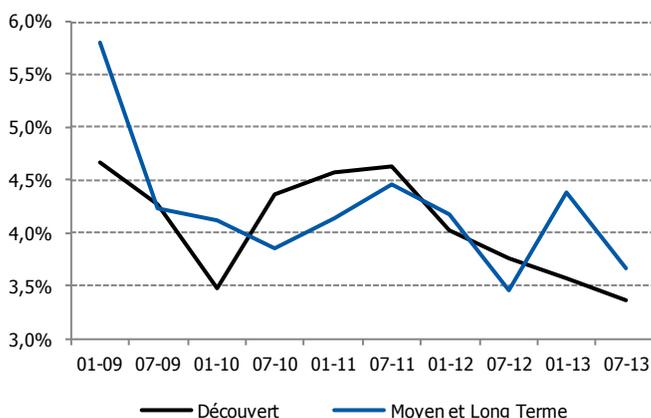
Évolution du coût du crédit aux entreprises

Taux Moyens Pondérés (TMP)	3e trim. 2011	1er trim. 2012	3e trim. 2012	1er trim. 2013	3e trim. 2013	▲ / an	▲ / 6 mois
Escompte	8,0%	6,2%	6,4%	6,5%	5,4%	-0,96 pt	-1,13 pt
Découverts *	4,6%	4,0%	3,8%	3,6%	3,4%	-0,40 pt	-0,20 pt
Autres crédits à court terme	5,2%	4,6%	3,5%	3,6%	3,6%	0,05 pt	0,00 pt
Moyen/long terme	4,5%	4,2%	3,5%	4,4%	3,7%	0,21 pt	-0,72 pt

* Changement de périmètre en 2012

Source : IEOM

Évolution du coût du crédit aux entreprises



1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose actuellement sur les articles L.313-3 à L.313-5 du Code de la consommation et les articles L.313-5 à L.313-5-2 du Code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit et les sociétés de financement pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire de la République française, y compris en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles de Wallis et Futuna.

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par les lois suivantes :

- L'article 32 de la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis (les perceptions excessives sont imputées de plein droit sur les intérêts normaux et subsidiairement sur le capital de la créance).

- L'article 7 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME étend cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels (« entrepreneurs individuels »). Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale est élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Les sanctions pénales prévues par les articles L.313-4 et L.313-5 du Code de la consommation restent applicables dans les autres hypothèses.

- La loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (dite loi Lagarde) a réformé les dispositions réglementant le crédit à la consommation, avec pour objectif de lutter contre des excès jugés en partie responsables du surendettement des particuliers. L'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L.312-1 à L.312-3 du code de la consommation (crédit immobilier). Les catégories d'opérations concernées sont désormais définies à raison du montant des prêts, comme précisé par l'arrêté du 22 mars 2011.

Enfin, l'article 132 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation renforce très substantiellement les peines applicables aux infractions en matière d'usure pouvant être prononcées par les tribunaux.

Évolution des seuils de l'usure

Catégories	2e trimestre 2013	3e trimestre 2013	4e trimestre 2013	1er trimestre 2014
	J.O. du 27/06/2013	J.O. du 28/09/2013	J.O. du 26/12/2013	J.O. du 27/03/2014
	TU au 01.07.13	TU au 01.10.13	TU au 01.01.14	TU au 01.04.14
Prêts aux particuliers entrant dans le champ d'application des articles L.312-1 à L312-36 du code de la consommation (prêts immobiliers)				
Prêts à taux fixe	5,23	5,03	5,04	5,19
Prêts à taux variable	4,68	4,45	4,51	4,64
Prêts relais	5,44	5,29	5,23	5,39
Prêts aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L312-1 à L312-36 du code de la consommation (crédits de trésorerie) (1)				
Prêts d'un montant inférieur à 3000 €	20,09	20,23	20,23	20,27
Prêts d'un montant compris entre 3000 € et 6000 €	15,77	15,17	15,12	15,09
Prêts d'un montant supérieur à 6000 €	11,05	10,52	10,35	10,21
Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale				
Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,99	7,96	7,96	7,91
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable (2)	3,63	3,75	3,76	3,92
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	5,01	4,77	4,83	4,79
Découverts en compte (3)	13,36	13,28	13,31	13,37
Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans	4,4	4,41	4,36	4,31
Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale.				
Découverts en compte (3)	13,36	13,28	13,31	13,37

(1) Pour les crédits à la consommation, les seuils de l'usure sont exprimés selon la méthode équivalente, conformément à l'article 1^{er} du décret n°2002-927 du 10 juin 2002 relatif au calcul du taux effectif global applicable au crédit à la consommation et portant modification du code de la consommation (art R313-1).

(2) Taux moyen pratiqué (TMP) : le taux moyen pratiqué (TMP) est le taux effectif des prêts aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable, d'un montant inférieur ou égal à 152449 euros (2,82 % au 4^{ème} trimestre 2013). Ce taux est utilisé par la direction générale des impôts pour le calcul du taux maximum des intérêts déductibles sur les comptes courants associés.

(3) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global (TEG) d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

Source : Banque de France

2. Les tarifs bancaires

Conformément à la loi sur la régulation bancaire et financière d'octobre 2010 (art. 81), l'IEOM a mis en place un observatoire chargé d'étudier les tarifs bancaires pratiqués dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Son statut est codifié à l'article L.712-5-1 du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement ».

L'Observatoire relève chaque semestre les tarifs individuels d'une trentaine de services bancaires les plus couramment utilisés pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les COM du Pacifique, parmi lesquels figurent les tarifs « standard » (voir tableau ci-après). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète cette liste pour les établissements de crédit des DOM et des COM du Pacifique.

La collecte s'effectue sur la base des tarifs en vigueur aux 1^{er} avril et 1^{er} octobre de l'année en cours, tels qu'ils sont publiés dans les plaquettes tarifaires des banques. De plus, depuis 2012, un rapport annuel d'activité de l'Observatoire des COM du Pacifique est publié.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente pour chacune des trois géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire).

Depuis l'Observatoire d'octobre 2011, les tarifs bancaires moyens pratiqués en métropole, publiés par le Comité Consultatif du Secteur financier (CCSF) sont intégrés.

L'analyse des évolutions montre une diversité des situations d'une collectivité à l'autre :

- ✓ En Nouvelle-Calédonie, une légère majorité des tarifs bancaires moyens a été orientée à la baisse. En Polynésie française, ils ressortent majoritairement en hausse ; à Wallis-et-Futuna, la quasi-totalité des tarifs moyens sont restés inchangés ;
- ✓ Pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs demeurent plus élevés en moyenne dans les collectivités d'outre-mer (COM) du Pacifique qu'en métropole ; cette moyenne recouvre toutefois une situation légèrement contrastée entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie ;
- ✓ Tout comme dans les DOM, les frais de tenue de compte demeurent une spécificité des COM du Pacifique (neuf établissements sur dix en perçoivent), même s'ils commencent à se développer en métropole (le rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires 2013 du CCSF note en effet un accroissement du nombre d'établissements tarifant la tenue de comptes actifs).

**Tarification des services bancaires dans les COM du Pacifique au 1^{er} octobre 2013
(Tarifs moyens pondérés)**

en F CFP	Nouvelle Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Moyenne COM	Moyenne métropole (1)
Frais de tenue de compte (par an)	4 017	4 300	7 000	4 192	1 044 (2)
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	836	236	943	534	69
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	595	190	S.O	357	251
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	S.O	N.S	S.O	N.S	48
VIREMENT (vers un compte bancaire local)					
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1er virement)	388	260	440	324	427
Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement et au 1er virement)	40	23	0	31	0
PRÉLÈVEMENT					
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 164	2 337	1 600	1 761	242
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	53	0	24	0
CARTE BANCAIRE					
Carte de paiement internationale à débit différé	4 806	5 686	5 500	5 258	5 350
Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 313	5 127	5 000	4 732	4 592
Carte de paiement à autorisation systématique	4 474	4 345	4 200	4 413	3 562
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (1er retrait)	74	66	0	69	0
DIVERS					
Commission d'intervention (par opération)	1 607	1 486	1 300	1 549	933
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 870	2 943	2 924	2 907	2 936

SO : sans objet (service non proposé)

NS : non significatif (nombre d'observations insuffisant)

(1) Tarifs moyens relevés en janvier 2014 (cf. rapport 2014 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF).

3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques¹

Le total de bilan des trois banques de la place² s'élève à 571,8 milliards de F CFP au 31 décembre 2013. Il affiche une baisse pour la troisième année consécutive, mais d'une amplitude moindre (-0,3 % après -2,9 % en 2012 et -2,5 % en 2011).

3.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

Structure du bilan agrégé des banques (en millions de F CFP)

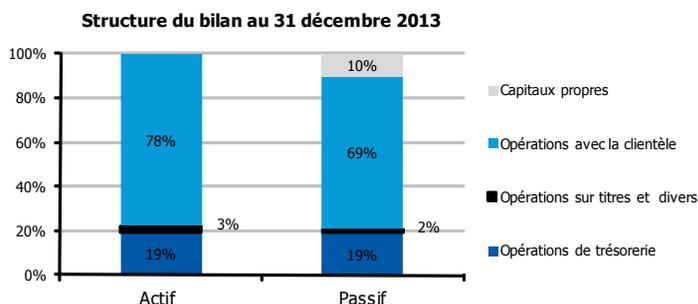
Actif				Passif		
2011	2012	2013		2011	2012	2013
120 642	106 453	110 366	Opérations de trésorerie	120 509	107 825	109 622
452 074	446 848	443 466	Opérations avec la clientèle	405 622	398 892	394 660
10 675	13 247	11 315	Opérations sur titres et diverses	8 658	9 842	10 061
-	-	-	Capitaux propres	55 574	56 685	57 450
6 972	6 697	6 645	Valeurs immobilisées	-	-	-
590 363	573 244	571 793	Total	590 363	573 244	571 793

Source : IEOM

¹ Le bilan détaillé figure dans l'annexe 2 (tableau 4).

² Ces trois banques concentrent 98,7 % des dépôts et 99,2 % des crédits de la place.

L'analyse de la structure du bilan met en exergue la prépondérance des opérations avec la clientèle, notamment à l'actif où les crédits totalisent 78 % du total bilan alors que les dépôts représentent 69 % du passif en 2013, illustrant ainsi une activité très largement orientée vers l'intermédiation.



Source : IEOM

À l'actif (emplois), les crédits la clientèle diminuent de nouveau (-0,8 % après -1,2 % en 2012), résultant des évolutions contrastées des différentes catégories de concours bancaires. Les crédits à l'habitat (+0,5 %) et surtout les crédits à l'équipement (+7 %) connaissent une croissance de leurs encours. A l'inverse, les crédits de consommation (-2 %) et les crédits d'exploitation (-10 %) se contractent.

Au passif (ressources), les dépôts de la clientèle reculent de 1,1 % (après -1,7 % en 2012) en raison de la contraction des dépôts à terme (-2,4 %, imputable aux entreprises) et des dépôts à vue (-0,7 %), compensée partiellement par l'augmentation des comptes d'épargne à régime spécial (+1,1 %).

En raison d'une baisse des dépôts collectés légèrement supérieure au repli des crédits consentis, le déficit de ressources des opérations avec la clientèle se creuse de nouveau. Il passe de 48 milliards de F CFP en 2012 à 48,8 milliards de F CFP en 2013 (+1,8 %).

Solde (ressources - emplois) par type d'opérations en millions de F CFP

	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
- Solde des opérations avec la clientèle	-46 451	-47 955	-48 806	1,8%
- Solde des opérations sur titres et diverses	-2 018	-3 404	-1 254	-63,2%
- Excédent des capitaux permanents sur les valeurs immob.	48 602	49 988	50 804	1,6%
Capacité de financement (+) ou besoin de trésorerie (-)	133	-1 371	745	-154,3%

Source : IEOM

Toutefois, le renforcement des capitaux propres (+1,6 %) et l'amélioration du solde des opérations sur titres et diverses contribuent à la diminution des besoins de trésorerie des banques et conduit à un moindre recours au refinancement interbancaire de la part des établissements de crédit locaux. Dans ces conditions, le solde des opérations de trésorerie redevient excédentaire.

Composition du solde des opérations de trésorerie (en millions de F CFP)

	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
- avec les EC locaux	480	-58	-954	1542,3%
- avec les EC hors zone	-22 692	-28 596	-18 308	-36,0%
- caisse	5 453	6 101	7 314	19,9%
- Institut d'émission, Office des postes...	17 808	21 631	15 783	-27,0%
- divers	-917	-450	-3 090	587,4%
Solde des opérations de trésorerie	133	-1 371	745	-154,3%

Source : IEOM

3.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOI – RESSOURCES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAL

En 2013, les emplois des établissements de crédit locaux diminuent de 1,6 %, pour s'établir à 497 milliards de F CFP. Les ressources des banques polynésiennes sont affectées en quasi-totalité à leur activité de crédit (97 %), le solde étant dévolu à la constitution des réserves obligatoires auprès de l'IEOM.

Les ressources des établissements de crédit proviennent principalement des dépôts collectés en repli de 1,1 % sur un an. Nets des encaisses détenues par les banques, ces dépôts collectés s'élèvent à 381 milliards de F CFP (-1,7 % sur un an). Le financement sur ressources propres (+8,3 % en glissement annuel) constitue 16,5 % du total des emplois, alors que les opérations de réescompte (-2,2 % en glissement annuel) représentent une faible part des ressources des banques.

Équilibre emplois-ressources (en millions de F CFP)

	2011	2012	2013	%	Variations 2013/2012
Emplois	504 095	505 048	497 111		-1,6%
Excédent des opérations diverses des EC	-	-	-		
Crédits bruts	484 665	482 009	482 798	97,1%	0,2%
Réserves obligatoires et libres	19 430	23 039	14 313	2,9%	-37,9%
Position extérieure nette des EC (si positive)	-	-	-		
Ressources	504 095	505 048	497 111		-1,6%
Dépôts collectés (- encaisses)	396 019	387 782	381 208	76,7%	-1,7%
Ressources propres - Valeurs immobilisées	71 237	75 613	81 855	16,5%	8,3%
Excédent des opérations diverses des EC	12 171	11 548	13 255	2,7%	14,8%
Réescompte	2 406	4 068	3 978	0,8%	-2,2%
Position extérieure nette des EC (si négative)	22 262	26 037	16 814	3,4%	-35,4%

Source : IEOM

3.3 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

La qualité des risques des établissements de crédit locaux reste relativement stable en 2013, mais la sinistralité demeure à un niveau élevé. Le taux de créances douteuses brutes de la place s'élève à 12,6 % (+0,6 point), tandis que le taux de provisionnement s'inscrit en hausse de 4,9 points à 58,8 %.

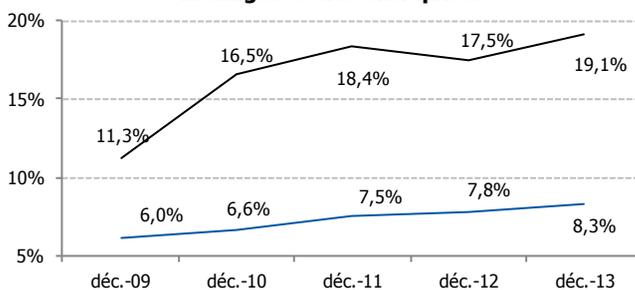
Risques de contrepartie sur la clientèle

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Créances douteuses nettes	17 083	27 077	30 665	26 489	24 774	-6,5%
Provisions	21 464	25 479	28 302	30 927	35 297	14,1%
Créances douteuses brutes	38 547	52 556	58 967	57 416	60 071	4,6%
Taux de créances douteuses	8,4%	11,0%	12,3%	12,0%	12,6%	0,6 pt
Taux de provisionnement	55,7%	48,5%	48,0%	53,9%	58,8%	4,9 pt

Source : IEOM

La détérioration de la sinistralité concerne plus particulièrement les entreprises, dont le taux de créances brutes progresse sensiblement (19,1 % en 2013, +1,6 point) à la suite notamment de défaillances notables dans les secteurs du commerce. Confrontés à la morosité du marché de l'emploi et aux difficultés de remboursement de leurs crédits, les ménages observent une hausse plus diffuse de leur taux de créances brutes (8,3 % en 2013, +0,5 point).

Évolution du taux de créances douteuses des ménages et des entreprises

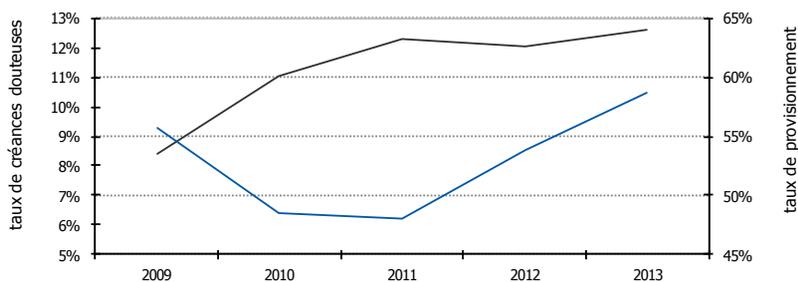


Source : IEOM

— Entreprises — Ménages

Face à la dégradation de la qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux, la couverture du risque de contrepartie par des provisions augmente également, le taux de provisionnement s'affichant à 58,8 % en 2013 (+4,9 points). Cette situation s'explique par des reclassements en encours sain de créances peu ou pas provisionnées et par les efforts de provisionnement des établissements de crédit en regard de l'évolution de leurs risques et de la valorisation de leurs garanties.

Évolution du risque de contrepartie et sa couverture



Source : IEOM

— Taux de créances douteuses — Taux de provisionnement

4. Les performances financières des banques locales¹

Confrontées à la faiblesse persistante de l'activité économique en Polynésie française, les banques locales enregistrent une nouvelle baisse de leur produit net bancaire en 2013, qui engendre une détérioration de leur rentabilité en dépit d'une bonne maîtrise des frais généraux, alors que le coût du risque s'accroît de manière significative.

4.1 LA FORMATION DU PNB

À fin décembre 2013, le produit net bancaire (PNB) des établissements de crédit locaux s'établit à 21,9 milliards de F CFP. A l'instar du total de bilan, il affiche une baisse pour la troisième année consécutive (-2,2 % après -7,9 % en 2012 et -1,2 % en 2011).

Décomposition du produit net bancaire par type d'opérations (en millions de F CFP)

	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Opérations de trésorerie	-2 316	-1 913	-1 744	-8,9%
Opérations avec la clientèle *	21 988	19 841	19 124	-3,6%
Opérations de change	735	822	816	-0,7%
Opérations de hors-bilan	344	161	173	7,6%
Opérations de services financiers	3 158	3 038	3 199	5,3%
Opérations diverses	405	441	326	-26,2%
Produit net bancaire	24 314	22 389	21 894	-2,2%

* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

La tendance baissière du PNB s'explique par la contraction du solde des opérations avec la clientèle (-717 millions de F CFP, soit -3,6 % en 2013), lequel demeure la principale composante du PNB à hauteur de 87 % (-1,3 point). A l'inverse, le déficit des opérations de trésorerie s'améliore légèrement (+170 millions de F CFP), de même que le solde des opérations de services financiers (+161 millions de F CFP).

Décomposition du produit net bancaire par type de produits (en millions de F CFP)

	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Intérêts nets	17 023	15 172	14 279	-5,9%
dont Opérations interbancaires	-2 281	-1 838	-1 698	-7,6%
dont Opérations avec la clientèle *	19 236	16 910	15 933	-5,8%
Commissions nettes	6 362	6 212	6 649	7,0%
dont Commissions avec la clientèle	2 748	2 931	3 191	8,9%
dont Commissions de hors-bilan	465	286	279	-2,7%
dont Commissions d'opérations de services financiers	3 158	3 038	3 199	5,3%
Divers net	929	1 006	966	-4,0%
Produit net bancaire	24 314	22 389	21 894	-2,2%

* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

¹ Les résultats des banques locales au 31 décembre 2013 ont été établis à partir des documents provisoires dans l'attente de l'approbation des comptes annuels. Le compte de résultat détaillé figure dans l'annexe 2 (tableau 5).

La structure du PNB des banques polynésiennes, par type de produits, laisse apparaître une prédominance des intérêts nets (65 % du PNB, -2,5 points), marquant la prépondérance de l'activité d'intermédiation. Entre 2012 et 2013, les intérêts nets perçus par les banques locales fléchissent de -5,9 %, alors que les commissions nettes (30 % du PNB) connaissent un rebond de 7 % à la faveur d'une augmentation des commissions avec la clientèle (+8,9 %) et des commissions sur prestations de services financiers (+5,3 %).

Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés (en millions de F CFP)

	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Intérêts reçus	25 259	23 395	21 987	-6,0%
- sur crédits clientèle	23 484	21 892	20 809	-4,9%
- sur prêts interbancaires	1 775	1 502	1 178	-21,6%
Intérêts versés	8 300	8 323	7 752	-6,9%
- sur dépôts clientèle	4 244	4 983	4 876	-2,1%
- sur emprunts interbancaires	4 056	3 341	2 876	-13,9%
Marge sur intérêts	16 959	15 071	14 235	-5,5%

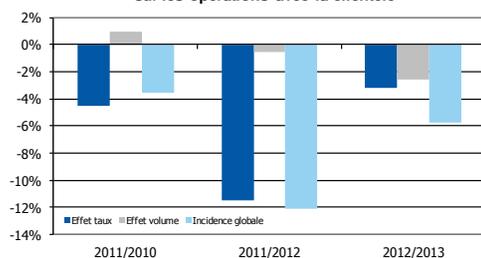
Source : IEOM

La diminution des intérêts perçus au titre des opérations avec la clientèle (-4,9 %) s'explique par la baisse du rendement moyen des crédits (-0,16 point) et la réduction de leur volume moyen (-1,8 %), illustrant une activité économique atone. Pour leur part, les intérêts versés à la clientèle s'effritent légèrement (-2,1 %) en raison de la baisse du coût moyen des dépôts (-0,4 point) alors que l'encours moyen des dépôts progresse de 1 %.

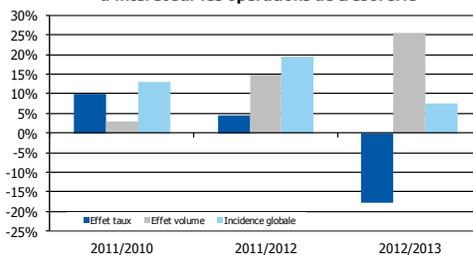
Au final, la dégradation de la marge nette d'intérêt sur les opérations avec la clientèle (-5,8 %) résulte, d'une part, d'un effet taux qui traduit la vive concurrence que se livrent les banques, tant sur les crédits que sur les dépôts, et d'autre part, d'un effet volume, lié à la faiblesse persistante de l'économie

S'agissant des opérations de trésorerie et interbancaires, les intérêts perçus reculent de 21,6 %, en lien avec la baisse simultanée du rendement et de l'encours moyen des prêts (respectivement -0,25 point et -4,8 %). Les intérêts versés sur les emprunts interbancaires s'inscrivent en retrait de 13,9 %, en raison du tassement de l'encours moyen des emprunts (-15,5 %), alors que leur coût moyen demeure stable (+0,05 point). Au final, la marge d'intérêt sur les opérations de trésorerie se contracte de 7,6 %, impactée par un effet de volume.

Décomposition de la variation de marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle



Décomposition de la variation de marge d'intérêt sur les opérations de trésorerie



Afin de pallier la baisse des intérêts nets, les banques ont cherché à développer leurs commissions avec la clientèle. Les commissions avec la clientèle poursuivent leur croissance (+8,9 % après +6,7 % en 2012 et +2,1 % en 2011). Dans le même temps, les commissions d'opérations de services financiers progressent de 14,6 % après deux années de repli. En conséquence, les commissions nettes s'améliorent de 7 % en 2013 (-2,4 % en 2012).

4.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion calculés pour les trois banques polynésiennes s'inscrivent tous de nouveau en retrait entre 2012 et 2013, à la suite de la baisse continue du PNB.

Soldes intermédiaires de gestion agrégés des banques (en millions de F CFP)

	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Produit net bancaire	24 314	22 389	21 894	-2,2%
Résultat brut d'exploitation	10 318	8 708	8 306	-4,6%
Résultat d'exploitation	6 018	4 463	2 732	-38,8%
Résultat courant avant impôt	6 041	4 501	2 598	-42,3%
Résultat net	2 964	2 210	1 643	-25,6%

Source : IEOM

Le résultat brut d'exploitation (RBE) constitue la marge dégagée sur les activités bancaires après prise en compte des frais de structure. Il recule de 4,6 % en glissement annuel, en dépit des efforts réalisés pour contenir les charges d'exploitation (-0,7 %) dans un contexte de ralentissement de l'activité.

Le résultat d'exploitation s'obtient après la prise en compte du coût du risque de contrepartie ainsi que du coût des risques divers d'exploitation. Le coût du risque fait un bond de 31 % en 2013, sous l'impulsion de la charge de provisionnement des créances douteuses (+45 %), qui demeure sa principale composante (76,5 %, +7 points). Pour leur part, les pertes nettes sur créances irrécupérables, qui constituent la seconde composante du risque (30 %), poursuivent leur progression depuis cinq ans.

Le résultat net des banques polynésiennes ressort à nouveau en baisse sur l'année (-25,6 % après -19,5 % en 2012), pour s'établir à 1,6 milliard de F CFP au terme de l'exercice 2013.

4.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ

La rentabilité d'exploitation se détériore en 2013. Le coefficient net d'exploitation, qui mesure l'importance des frais généraux en regard du PNB, progresse de 1 point, pour s'établir à 62,1 %, soit son plus haut niveau sur la décennie¹.

¹ De 2003 à 2011, le coefficient d'exploitation varie entre 57 % et 59,4 %. Il dépasse la barre des 60 % en 2012 et 2013.

Évolution des ratios de rentabilité et de productivité

	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
COÛTS DE STRUCTURE				
Coefficient net d'exploitation	57,6%	61,1%	62,1%	1 pt
Frais de personnel / frais généraux	68,4%	66,9%	67,1%	0,2 pt
Frais de personnel / PNB	36,7%	39,2%	39,8%	0,6 pt
PRODUCTIVITÉ				
PNB / agent (en K XPF)	21 498	20 635	20 329	-1,5%
Crédits / agent (en K XPF)	424 735	440 346	444 534	1,0%
Dépôts / agent (en K XPF)	358 640	367 643	366 444	-0,3%
RENTABILITÉ				
Taux de marge nette	12,2%	9,9%	7,5%	-2,4 pts

Source : IEOM

De la même façon, les banques polynésiennes affichent une rentabilité globale en retrait au terme de l'année 2013 : le taux de marge nette perd 2,4 points en un an, s'établissant désormais à 7,5 %. En termes de productivité, le ratio du PNB généré par agent fléchit également de 1,5 %.

Section 3

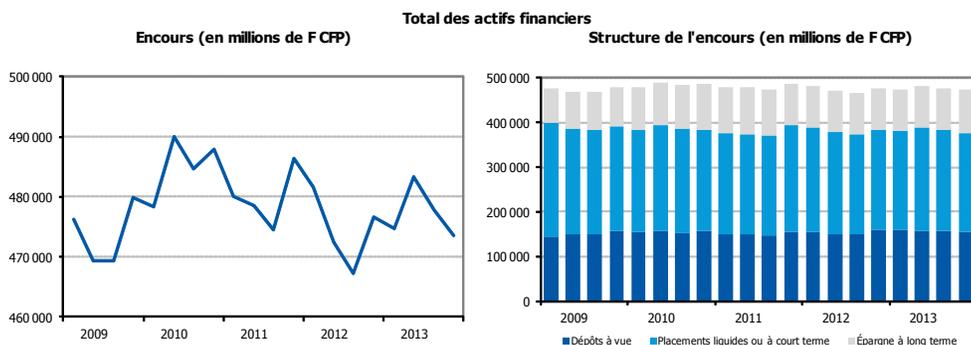
L'évolution de la situation monétaire

Dans un contexte économique toujours mal orienté, l'activité des établissements de crédit de la place polynésienne continue de fléchir en 2013 mais à un rythme plus modéré que l'année précédente. L'encours des dépôts diminue de 0,6 % en glissement annuel, en lien avec la décollecte nette réalisée auprès des entreprises et des autres agents. La production de crédit demeure atone, l'encours brut de crédit fléchissant de 1,2 % sur l'année notamment sous l'effet de la baisse des concours accordés aux entreprises. Le taux de créances douteuses s'élève à 12,6 % en fin d'année (+0,6 point).

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2013, l'ensemble des actifs financiers détenus par les agents économiques polynésiens s'élève à 473,6 milliards de F CFP. L'exercice est marqué par une nouvelle érosion des dépôts collectés par les banques (-0,6 % sur l'année après -2 % en 2012), malgré une reprise des encours durant le deuxième trimestre 2013. Cette situation résulte de la baisse conjointe des dépôts à vue et des placements liquides ou à court terme (essentiellement des dépôts à terme), insuffisamment compensée par la progression de l'épargne à long terme.



Source : IEOM

Source : IEOM

Les ménages sont les principaux détenteurs des actifs financiers avec 72 % de l'encours global. Après un repli exceptionnel de 0,9 % à fin 2012, leur épargne renoue avec la hausse (+3,1 % au 31 décembre 2013), sous l'impulsion des placements liquides ou à court terme (+3,3 %) et de l'épargne à long terme (+4,2 %, soit par exemple +6,9 % pour les plans épargne-logement et +3,8 % pour les contrats d'assurance-vie).

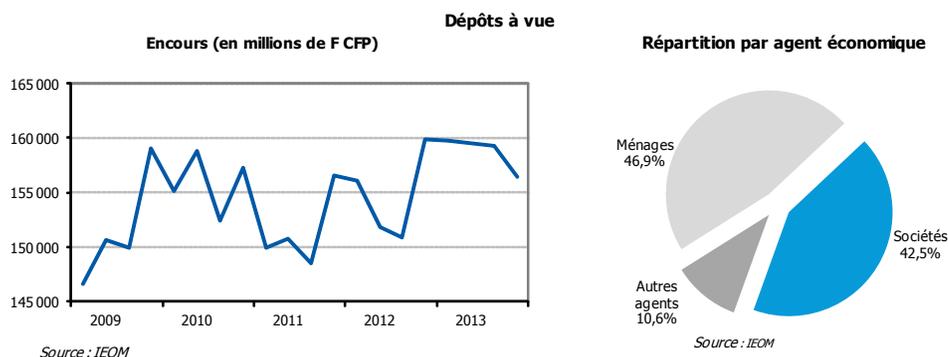
L'encours des dépôts des sociétés (22 % des actifs financiers) recule de 4 % à fin 2013 pour retrouver le niveau prévalant en 2007.

La contraction des encours est particulièrement sensible pour les placements liquides ou à court terme (-15,6 %), comportement de précaution induit par les incertitudes économiques, compensé partiellement par des arbitrages en faveur des dépôts à vue (+3,7 %).

Les autres agents¹ enregistrent une baisse continue de leurs avoirs financiers depuis cinq ans (-22,7 % en 2013 après -15,2 % en 2012 et -3,1 % en 2011), perceptible pour toutes les catégories de dépôts.

1.2 LES DÉPÔTS À VUE

Les dépôts à vue s'élèvent à près de 156,5 milliards de F CFP à fin 2013, en retrait de 2,1 % sur l'année, et retrouvent le niveau prévalant au 31 décembre 2011.



Cette orientation globalement défavorable recouvre toutefois des situations différenciées selon le type d'agent considéré. Les dépôts à vue des autres agents diminuent sensiblement (-28,6 %) sous l'influence des sorties de fonds réalisés par certains opérateurs institutionnels, alors que les encours des ménages et des entreprises augmentent respectivement de 1,2 % et 3,7 %.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs financiers immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Avec un encours de 221,5 milliards de F CFP à fin 2013, le total des placements liquides ou à court terme se replie de nouveau (-1,6 % après -5,5 % en 2012). La tendance baissière observée depuis 2008 se confirme. Elle trouve son origine notamment dans la faiblesse des taux du marché monétaire² qui incite les épargnants à s'orienter vers des placements plus rémunérateurs.

¹ Catégorie regroupant essentiellement les acteurs du secteur public.

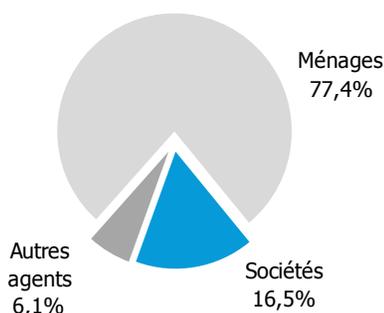
² L'Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) est notamment passé sous la barre de 1,0 % en mars 2012. L'indice s'établit à 0,28 % en décembre 2013.

Évolution des placements liquides ou à court terme des agents économiques (en millions de F CFP)

	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	Variations	
						2013/2012	2012/2011
Placements liquides ou à court terme	231 117	228 005	238 052	224 974	221 476	-1,6%	-5,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	108 394	109 493	100 998	100 114	100 255	0,1%	-0,9%
Livrets ordinaires	108 174	109 264	100 684	99 758	99 845	0,1%	-0,9%
Comptes d'épargne logement	221	230	314	357	410	14,9%	13,6%
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	122 723	118 512	137 054	124 859	121 221	-2,9%	-8,9%
Dépôts à terme	108 024	109 472	129 117	121 170	118 304	-2,4%	-6,2%
Bons de caisse	6 091	4 058	2 254	2 073	1 656	-20,1%	-8,0%
Titres de créances négociables	1 631	0	3 200	0	0	n.s.	n.s.
OPCVM monétaires	6 976	4 981	2 483	1 616	1 260	-22,0%	-34,9%

Source : IEOM

Répartition par agent économique



Source : IEOM

Le recul des placements liquides ou à court terme sur l'année 2013 est perceptible pour les placements indexés sur les taux du marché monétaire. La baisse est particulièrement marquée pour les dépôts à terme (-2,4 %) en raison des retraits opérés par les agents institutionnels et surtout par les entreprises, qui ont converti une partie de leurs avoirs en dépôts à vue.

À l'inverse, les dépôts à terme des ménages progressent (+9,3 %), ces derniers confortent leur place de principaux détenteurs des placements liquides ou à court terme (77,4 %, +3,7 points). Cette forte croissance tient à la concurrence que se livrent les banques locales pour capter de la ressource.

1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

Évolution de l'épargne à long terme des agents économiques (en millions de F CFP)

	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	Variations	
						2013/2012	2012/2011
Épargne à long terme	88 140	102 254	91 924	91 799	95 658	4,2%	-0,1%
Plans d'épargne logement	12 570	13 860	15 195	16 450	17 578	6,9%	8,3%
Portefeuille-titres	2 862	3 006	2 455	2 316	2 909	25,6%	-5,6%
Obligations	2 756	3 055	3 159	4 055	4 066	0,3%	28,4%
OPCVM non monétaires	19 052	19 594	5 248	4 736	4 446	-6,1%	-9,8%
Contrats d'assurance-vie	50 899	62 739	65 867	64 242	66 659	3,8%	-2,5%

Source : IEOM

Les placements à long terme¹ détenus par les agents économiques polynésiens (essentiellement les ménages) s'élèvent à 95,7 milliards de F CFP à fin 2013 et renouent avec la croissance (+4,2 % après -0,1 % en 2012 et -10,1 % en 2011).

¹ Les encours d'assurance-vie collectés par les sociétés d'assurance qui ne sont pas filiales des établissements de crédit de la place ne font pas l'objet de déclaration auprès de l'IEOM. De ce fait, l'encours présenté ci-dessous n'est pas exhaustif.

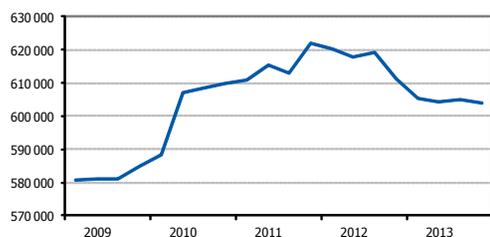
Les épargnants polynésiens privilégient davantage les plans épargne logement et les obligations, en progression constante sur la période. Les contrats d'assurance-vie connaissent un rebond de +3,8 % en 2013, dans un contexte favorable aux contrats en unités de compte. De la même façon, les actions progressent de 25,6 % en lien avec les bonnes performances observées sur les principales places boursières en 2013 : le CAC 40 a notamment enregistré un gain de 18 % en 2013 (après 15,2 % en 2012).

2. Les crédits à la clientèle

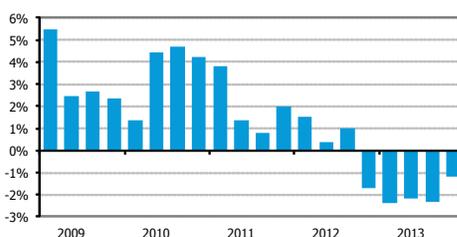
S'établissant à 604,1 milliards de F CFP au 31 décembre 2013, l'encours brut des concours consentis par l'ensemble des établissements de crédit (installés ou non localement) se replie à nouveau (-1,2 % sur l'année après -1,7 % en 2012). De la même façon, l'encours sain de ces concours fléchit de 1,7 % sur l'année (après -1,2 % en 2012).

L'endettement des agents économiques polynésiens demeure principalement constitué de crédits à l'habitat (36 % de l'encours sain), suivis des crédits à l'équipement (28 %) et des crédits de trésorerie (23 %).

Ensemble des crédits accordés sur la place
Encours (en millions de F. CFP) Variations sur un an



Source : IEOM



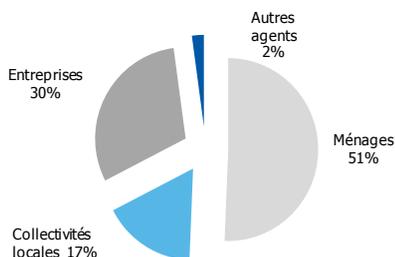
Source : IEOM

L'encours sain des crédits aux ménages (51 % de l'encours sain global) s'établit à 274,8 milliards de F CFP à fin 2013, en hausse de 1,0 % en glissement annuel. Les crédits à l'habitat des ménages (65 % de leur encours sain) poursuivent leur croissance mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes (+1,5 % en 2013 après +2,1 % en 2012 et +4,2 % en 2011), malgré un contexte favorable de taux d'intérêt bas. Dans une conjoncture économique toujours dégradée et un marché du travail en repli, les crédits à la consommation des ménages (32 % de l'encours) poursuivent leur baisse (-1,5 % en 2013 après -2,5 % en 2012 et -6,2 % en 2011).

L'encours sain des financements consentis aux entreprises s'établit à 165,2 milliards de F CFP à fin 2013, en baisse de 6,6 % en glissement annuel. Reflet du faible niveau de l'activité économique, les crédits d'exploitation (44 % de l'encours sain) fléchissent pour la troisième année consécutive, à la suite notamment du recul des comptes ordinaires débiteurs (-11,0 %) et des crédits de trésorerie (-7,5 %). A l'inverse, les crédits d'investissements (43 % de l'encours sain) poursuivent leur croissance (+2,5 %), grâce à quelques opérations d'envergure dans les domaines de l'énergie, du transport et de la grande distribution.

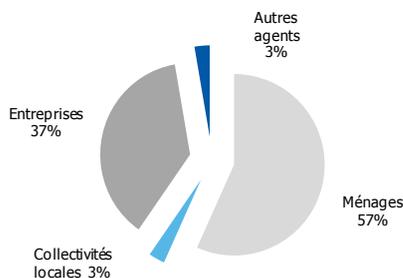
Enfin, l'encours sain des collectivités locales s'établit à 91,0 milliards de F CFP et diminue de 1,9 % à fin 2013 (après -5,2 % en 2012), en lien avec la tombée d'importantes échéances.

Ventilation par agent économique de l'ensemble des concours bancaires accordés sur la place au 31 décembre 2013



Source : IEOM

Ventilation par agent économique des concours bancaires accordés par les EC locaux au 31 décembre 2013



Source : IEOM

Au 31 décembre 2013, l'encours global des concours consentis par les banques polynésiennes s'élève à 483 milliards de F CFP, soit 80 % de l'endettement bancaire total des agents économiques polynésiens. Les établissements de crédits locaux financent principalement les entreprises (99 % de leurs crédits d'exploitation et 93 % de leurs crédits d'investissement) et les ménages (93 % de leurs crédits à la consommation et 84 % de leurs crédits à l'habitat), le financement des collectivités locales étant assuré en revanche pour l'essentiel par les établissements de crédit hors zone (87 %).

La sinistralité du portefeuille des banques polynésiennes reste stable en 2013, mais à un niveau élevé. Les créances douteuses brutes augmentent de 4,6 % à 60,7 milliards de F CFP. Le taux de créances douteuses et litigieuses progresse de 0,6 point pour s'établir à 12,6 %¹, en lien avec une sinistralité accrue au niveau des entreprises (19,1 %, +1,6 point) et celle plus diffuse des ménages (8,3%, +0,5 point). Le taux de provisionnement s'affiche également en hausse à 59,1 % (soit +4,8 points).

3. La circulation fiduciaire

L'Institut d'Émission d'Outre-Mer assure l'émission du franc CFP (Change franc Pacifique), monnaie ayant cours légal en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna. L'État français en garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1^{er} janvier 1999 à 1 000 F CFP pour 8,38 euros.

L'IEOM met en circulation des billets et des pièces en francs CFP et veille au contrôle du volume et à la qualité des signes monétaires dans sa zone d'émission.

¹ À titre de comparaison, le taux de créances douteuses s'élève à 2,9 % en Nouvelle-Calédonie et en Métropole.

3.1 LES BILLETS

Au cours de l'année 2013, près de 27 millions de billets ont été émis en Polynésie française, et 26,8 millions retirés de la circulation, ce qui représente par différence une émission nette¹ de 156 000 billets.

À fin décembre 2013, l'émission nette cumulée de billets F CFP s'élève à 8,1 millions de billets pour une valeur totale de 20 milliards de F CFP, toutes coupures confondues, soit une hausse annuelle de 3 % en nombre et une baisse de 0,1 % en valeur des billets en circulation. La coupure de 1 000 F CFP (54 % du nombre total de billets) demeure la plus utilisée en Polynésie française. La coupure de 500 F CFP concentre pour sa part 24 % des billets en circulation et celle de 5 000 F CFP 7 %.

Billets en circulation en Polynésie française

	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	Variations	
						2013/2012	2012/2011
En nombre	7 036 058	7 496 831	7 555 205	7 825 107	8 061 079	3,0%	3,6%
10 000 F CFP	1 117 837	1 139 992	1 175 655	1 236 544	1 189 438	-3,8%	5,2%
5 000 F CFP	529 507	537 095	493 395	516 090	555 105	7,6%	4,6%
1 000 F CFP	3 658 487	3 950 768	3 947 997	4 100 203	4 363 253	6,4%	3,9%
500 F CFP	1 730 227	1 868 976	1 938 158	1 972 270	1 953 283	-1,0%	1,8%
En millions de F CFP	18 350	18 971	19 141	20 032	20 010	-0,1%	4,7%
10 000 F CFP	11 178	11 400	11 757	12 365	11 894	-3,8%	5,2%
5 000 F CFP	2 648	2 685	2 467	2 580	2 776	7,6%	4,6%
1 000 F CFP	3 658	3 951	3 948	4 100	4 363	6,4%	3,9%
500 F CFP	865	934	969	986	977	-1,0%	1,8%

Source : IEOM

Les billets en franc CFP en circulation (d'une valeur de 500, 1 000, 5 000 et 10 000 F CFP) ont été remplacés à partir du 20 janvier 2014 par une nouvelle gamme. Les nouveaux visuels conçus en étroite concertation avec les autorités des trois collectivités française du Pacifique se distinguent par une thématique différente, une couleur dominante spécifique et comportent une face « néo-calédonienne », une face « polynésienne » et des signes représentatifs de Wallis et de Futuna sur chacune de leurs faces.

Au total, plus de 14 millions de billets seront remplacés dans les trois collectivités françaises du Pacifique, représentant une valeur proche de 50 milliards de F CFP.

3.2 LES PIÈCES

En 2013, 5,8 millions de pièces en F CFP ont été mises en circulation. En parallèle, 0,8 million ont été retirés de la circulation, soit une émission nette de 5,0 millions d'unités correspondant à une valeur de 73 millions de F CFP.

Au 31 décembre 2013, l'émission nette cumulée de pièces affiche une progression de 2,5 % en nombre (191 millions de pièces) et de 2,6 % en valeur (2,2 milliards de F CFP). Les plus petites valeurs faciales (1 F CFP, 2 F CFP et 5 F CFP) concentrent près des trois quarts du nombre de pièces en circulation.

¹ L'émission nette correspond à la différence entre les émissions et les retraits de billets ou pièces effectués par l'Institut d'émission.

Pièces en circulation en Polynésie française

	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	Variations	
						2013/2012	2012/2011
En nombre	174 048 908	177 837 676	181 812 024	185 943 231	190 521 074	2,5%	2,3%
100 F CFP	11 103 264	11 321 076	11 546 820	11 873 624	12 190 762	2,7%	2,8%
50 F CFP	4 682 686	4 754 696	4 835 431	4 967 000	5 091 948	2,5%	2,7%
20 F CFP	12 127 982	12 270 412	12 552 937	12 828 522	13 167 690	2,6%	2,2%
10 F CFP	17 114 445	17 411 073	17 910 127	18 495 649	18 965 204	2,5%	3,3%
5 F CFP	19 845 818	20 256 532	20 653 820	21 223 049	21 909 060	3,2%	2,8%
2 F CFP	46 070 868	47 068 069	48 124 388	49 174 895	50 415 907	2,5%	2,2%
1 F CFP	63 103 845	64 755 818	66 188 501	67 380 492	68 780 503	2,1%	1,8%
En millions de F CFP	2 013	2 050	2 092	2 149	2 206	2,6%	2,7%
100 F CFP	1 110	1 132	1 155	1 187	1 219	2,7%	2,8%
50 F CFP	234	238	242	248	255	2,5%	2,7%
20 F CFP	243	245	251	257	263	2,6%	2,2%
10 F CFP	171	174	179	185	190	2,5%	3,3%
5 F CFP	99	101	103	106	110	3,2%	2,8%
2 F CFP	92	94	96	98	101	2,5%	2,2%
1 F CFP	63	65	66	67	69	2,1%	1,8%

Source : IEOM

4. La masse monétaire et ses contreparties

4.1 LES COMPOSANTES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Au 31 décembre 2013, la masse monétaire (M3) s'élève à 391,1 milliards de F CFP. Elle s'affiche à nouveau en retrait (-1,9 % après -2,1 % en 2012), sous l'effet conjugué de la baisse des dépôts à vue (-2,1 %), des dépôts à terme (-2,4 %), et, dans une moindre mesure, des bons de caisse (-20,1 %). La circulation fiduciaire est également en baisse de 6,7 % en anticipation de la mise en place d'une nouvelle gamme de billets.

Composantes de la masse monétaire (en millions de F CFP)

	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	Variations	
						2013/2012	2012/2011
Circulation fiduciaire	14 192	14 781	15 359	15 527	14 399	-7,3%	1,1%
<i>Billets</i>	12 179	12 731	13 267	13 378	12 193	-8,9%	0,8%
<i>Pièces</i>	2 013	2 050	2 092	2 149	2 206	2,6%	2,7%
Dépôts à vue	159 031	157 218	156 507	159 874	156 490	-2,1%	2,2%
TOTAL M1	173 222	171 998	171 866	175 401	170 889	-2,6%	2,1%
M2-M1	109 949	109 943	100 998	100 114	100 255	0,1%	-0,9%
Comptes sur livrets	109 728	109 713	100 684	99 758	99 845	0,1%	-0,9%
Comptes épargne logement	221	230	314	357	410	14,9%	13,6%
TOTAL M2	283 171	281 941	272 864	275 516	271 144	-1,6%	1,0%
M3-M2	115 747	113 531	134 571	123 244	119 961	-2,7%	-8,4%
Dépôts à terme	108 024	109 472	129 117	121 170	118 304	-2,4%	-6,2%
Titres de créance négociables	1 631	0	3 200	0	0	n.s.	n.s.
Bons de caisse	6 091	4 058	2 254	2 073	1 656	-20,1%	-8,0%
Total M3	398 918	395 472	407 435	398 759	391 105	-1,9%	-2,1%

Source : IEOM

4.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

En 2013, les contreparties de la masse monétaire se caractérisent par le fléchissement des concours sur ressources monétaires (-6,2 %) alors que les avoirs hors zone d'émission progressent (+7,3 %).

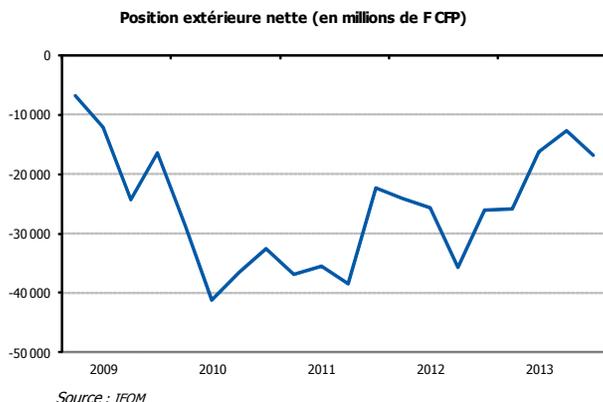
Contreparties de la masse monétaire (en millions de F CFP)

	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	Variations	
						2013/2012	2012/2011
Avoirs hors zone d'émission	132 224	146 344	127 653	123 282	132 228	7,3%	-3,4%
Institut d'émission	35 168	34 815	32 798	46 172	47 080	2,0%	40,8%
Etablissements de crédit	97 056	111 529	94 855	77 109	85 148	10,4%	-18,7%
Créances du Trésor public	7 574	4 709	5 366	5 245	5 259	0,3%	-2,3%
Concours sur ressources monétaires	259 119	244 419	274 415	270 232	253 565	-6,2%	-1,5%
Concours de caractère bancaire des EC locaux	464 330	481 336	484 665	482 009	482 798	0,2%	-0,5%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	205 210	236 918	210 250	211 776	229 233	8,2%	0,7%
<i>Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobili.</i>	<i>38 189</i>	<i>39 033</i>	<i>42 355</i>	<i>44 428</i>	<i>45 987</i>	<i>3,5%</i>	<i>4,9%</i>
<i>Provisions sur créances douteuses</i>	<i>22 175</i>	<i>26 070</i>	<i>28 882</i>	<i>31 185</i>	<i>35 868</i>	<i>15,0%</i>	<i>8,0%</i>
<i>Engagements hors zone d'émission</i>	<i>113 457</i>	<i>144 081</i>	<i>117 117</i>	<i>103 146</i>	<i>101 962</i>	<i>-1,1%</i>	<i>-11,9%</i>
<i>Epargne contractuelle</i>	<i>12 570</i>	<i>13 860</i>	<i>15 195</i>	<i>16 450</i>	<i>17 578</i>	<i>6,9%</i>	<i>8,3%</i>
<i>Divers</i>	<i>18 819</i>	<i>13 873</i>	<i>6 701</i>	<i>16 568</i>	<i>27 838</i>	<i>68,0%</i>	<i>147,3%</i>
Total M3	398 918	395 472	407 435	398 759	391 052	-1,9%	-2,1%
Position extérieure nette	-16 401	-32 552	-22 262	-26 037	-16 814	-35,4%	17,0%

Source : IEOM

4.3 LA POSITION EXTÉRIÈRE NETTE

Le différentiel entre l'épargne collectée et les crédits accordés par les banques polynésiennes se traduit par un besoin structurel de financements extérieurs. La position extérieure nette¹ du système bancaire local s'établit à -16,8 milliards de F CFP au 31 décembre 2013. Elle s'améliore de 9,2 milliards de F CFP sur l'année, grâce à l'augmentation des avoirs hors zone (+10,4 %) et la baisse concomitante des engagements hors zone (-1,1 %).



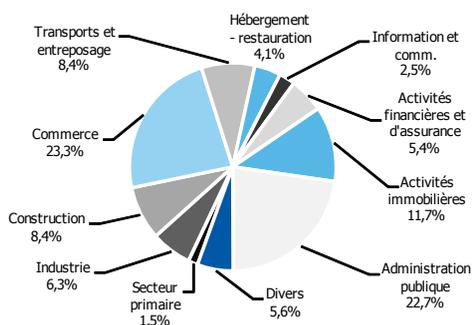
¹ Le refinancement du système bancaire local (banques FBF et sociétés financières) est assuré à l'extérieur de la zone d'émission, via leurs maisons mères notamment, mais aussi des établissements financiers comme l'AFD. Il est mesuré par la différence entre les avoirs et les engagements constitués par les établissements bancaires, hors de la zone d'émission (position extérieure nette).

5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

5.1 VUE D'ENSEMBLE

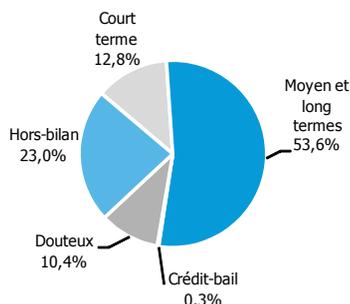
Le total des risques bancaires recensés par le Service central des risques (SCR) de l'IEOM sur les entreprises et les collectivités locales de Polynésie française s'élève à 369,6 milliards de F CFP en décembre 2013 (engagements de hors bilan compris), en retrait de 4,1 % par rapport à décembre 2012 (après -0,1 % l'année précédente).

Répartition des engagements par secteur en décembre 2013



Source : Service central des risques

Répartition des engagements par nature en décembre 2013



Source : Service central des risques

Les crédits à moyen et long termes constituent plus de la moitié du total des risques bancaires (53,6 %, +1,1 point), devant les engagements de hors bilan (23,0 %, -0,9 point), les crédits à court terme (12,8 %, -1,0 point) et le crédit-bail (stable à 0,3 %). Les créances douteuses représentent 10,4 % (+0,8 point) des risques déclarés à cette date¹.

Dans l'économie marchande, le secteur du commerce (23,3 %) demeure prépondérant. Après deux années de repli, il affiche un rebond de 3,5 % en 2013, grâce à la progression des engagements de hors bilan qui compense le recul des découverts et des crédits à moyen et long termes.

Le secteur de la construction, dont l'encours recule de 3,3 % en 2013, est caractérisé par l'apurement d'une partie des créances douteuses, après les importants déclassés opérés les années précédentes.

¹ Les créances douteuses brutes des entreprises représentaient 13,5 % du total des risques déduit des engagements de hors-bilan au 31 décembre 2013, contre 12,5 % l'année précédente. Le taux de créances douteuses est en constante progression depuis 2008, date à laquelle il affichait 3,7 %.

Le secteur des transports, quant à lui, affiche une baisse sensible de ses engagements (-12,9 % en 2013) pour revenir au niveau prévalant en 2011, après la tombée d'échéance de plusieurs crédits à terme et la réduction des engagements par signature¹.

Évolution des risques bancaires par secteur d'activités

Millions de F CFP	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	Variations 2013/2012
Secteur primaire	10 628	11 019	5 803	5 964	5 586	-6,3%
Industrie	25 402	27 597	25 442	24 504	23 430	-4,4%
Construction	32 762	31 234	32 630	31 983	30 936	-3,3%
Commerce	78 512	85 207	83 988	83 210	86 133	3,5%
Transports et entreposage	29 038	27 110	31 226	35 470	30 879	-12,9%
Hébergement et restauration	19 803	20 199	19 282	18 037	15 279	-15,3%
Information et communication	4 325	11 436	11 193	9 547	9 260	-3,0%
Activités financières et d'assurance	18 106	16 517	17 988	18 235	20 054	10,0%
Activités immobilières	38 482	39 177	46 921	46 857	43 405	-7,4%
Administration publique	73 095	86 152	88 491	89 231	83 836	-6,0%
Divers	23 917	22 152	22 666	22 345	20 764	-7,1%
Encours global	354 070	377 801	385 632	385 384	369 562	-4,1%

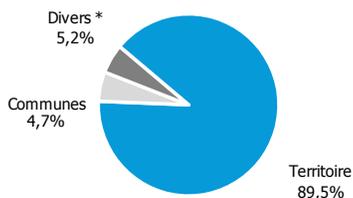
Source : Service Central des Risques

5.2 LE FINANCEMENT DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Le montant des risques du secteur public polynésien s'élève à 83,8 milliards de F CFP au 31 décembre 2013 (soit 22,7 % des encours déclarés au SCR).

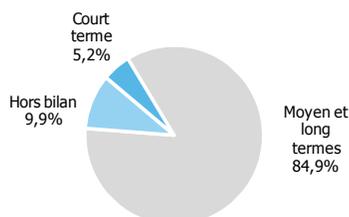
L'encours des crédits consentis à la Collectivité territoriale constitue la grande majorité de l'endettement du secteur public, avec 75 milliards de F CFP (89,5 % du total). Celui-ci diminue de 6,0 % en 2013, après le remboursement d'une partie des crédits à terme et la diminution des engagements de hors bilan. De la même façon, les engagements des communes se contractent de 7,9 % sur la période, passant de 4,8 milliards de F CFP à 4,2 milliards entre 2012 et 2013.

Répartition des engagements par collectivités en décembre 2013



Source : Service Central des Risques

Répartition des engagements par nature en décembre 2013



Source : Service Central des Risques

* Divers : tutelle des activités économiques, activités de soutien aux administrations, activité générale de sécurité sociale

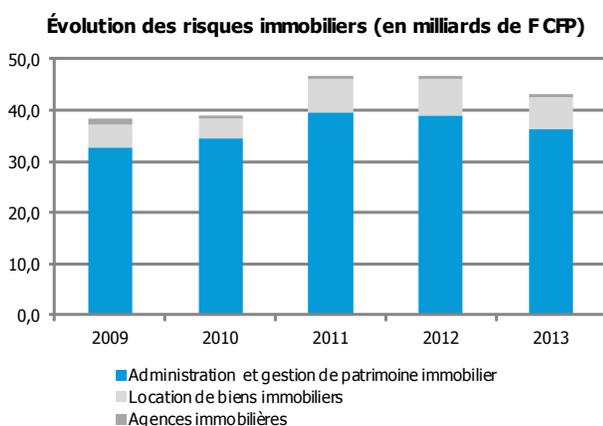
¹ Le recul des engagements de hors bilan (-28,3 % en 2013) s'explique en partie par la mise en place de crédits d'équipements (finançant entre autres l'acquisition d'appareils de transports aérien et maritime en fin d'année).

5.3 LE FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER

Au 31 décembre 2013, les risques déclarés sur le secteur immobilier s'élevaient à 43,4 milliards de F CFP. Ce secteur est le troisième bénéficiaire des concours bancaires consentis par les établissements de crédit (derrière le secteur du commerce et l'administration publique), avec 22,7 % de l'ensemble des encours recensés au SCR.

Les engagements bancaires baissent de 7,4 % sur l'année, en raison notamment du repli des sociétés d'administration et de gestion de patrimoine immobilier (-2,9 milliards de F CFP). Dans une moindre mesure, les sociétés de location de biens immobiliers connaissent également une contraction de leurs engagements (-0,5 milliard de F CFP). Enfin, l'encours des agences immobilières reste stable à 0,7 milliard de F CFP.

Le secteur immobilier est caractérisé par le poids des crédits à terme (74 % de l'encours global). Les engagements douteux (20 % de l'encours global) ont progressé sensiblement sur l'année (+28,3 %), à la suite notamment des difficultés rencontrées par des sociétés civiles immobilières apparentées au secteur commercial.



Source : Service Central des Risques

6. Le surendettement

De compétence territoriale, l'instauration d'un dispositif de traitement des situations de surendettement des particuliers a été effective dans le courant de l'année 2012. En juillet 2012, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté les textes d'application de la loi du Pays instaurant le cadre général de dispositif de lutte du surendettement (la loi du Pays n° 2012-8 du 30 janvier 2012 portant traitement des situations de surendettement des particuliers, promulguée le 30 janvier 2012). Le Pays a confié à l'IEOM la gestion du secrétariat en charge de l'instruction des dossiers.

À l'instar de la loi nationale et en fonction des dossiers, la commission peut soit proposer un plan amiable de redressement, soit imposer ou recommander des mesures – ce dernier cas incluant un effacement partiel de créances ayant force exécutoire après décision de l'autorité judiciaire. Dans le cas où la situation du demandeur est « irrémédiablement compromise », une procédure de rétablissement personnel (PRP) est alors engagée. Décidées par le juge d'instance, les mesures de PRP entraînent l'effacement total des dettes du débiteur, après la vente des actifs saisissables quand ils existent.

Durant l'année 2013, au rythme d'une réunion mensuelle, la commission a examiné et traité 82 dossiers (96 dossiers déposés), dont 7 ont été jugés irrecevables (principalement pour inéligibilité à la procédure), ce qui porte à 91 % le taux de recevabilité. Parmi les 75 dossiers jugés recevables, 55 ont été orientés vers la phase amiables (dont 2 dossiers ont été clôturés par les débiteurs), et 25 ont fait l'objet d'une orientation en PRP, dont 2 avec liquidation d'actifs, soit un taux d'orientation de 29 %. Près de 59 % des dossiers déposés ont été entièrement traités par la commission, le solde se trouvant pour l'essentiel au stade de négociation avec les créanciers.

	4T2012	Année 2013	Cumul (depuis origine)
Débiteurs reçus	266	544	810
Nombres de formulaires retirés (au guichet de l'IEOM)	229	361	590
Nombres de dossiers déposés	19	96	115
Dossiers irrecevables	2	7	9
Dossiers clôturés	0	2	2
Décisions d'orientations	16	82	98
- vers une demande d'ouverture de PRP	4	25	29
- vers une procédure classique	12	55	67
Plans amiables conclus	0	25	25
Mesures imposées ou recommandées	0	23	23
Dossiers traités	0	82	82
Mesures d'exécutions suspendues	0	10	10

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1 : Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années	Ressources		Emplois				
	PIB	Importations	Dépenses de consommation finale		Formation brute de capital fixe	Variations de stocks	Exportations
			Ménages	Administrations publiques et ISBLSM ⁽¹⁾			
Niveau annuel en milliards de F CFP courants et part dans le PIB en valeur							
2009	563,3	197,0	361,7	186,8	119,7	-2,1	94,1
Taux de croissance annuels au prix courants, en %							
2009	-2,7%	-13,0%	-1,8%	-1,1%	-12,5%	-202,6%	-14,1%
2008	0,3%	5,8%	2,2%	2,2%	7,3%	45,2%	-6,8%
2007	3,4%	5,4%	3,3%	4,2%	4,4%	143,1%	4,0%
2006	2,1%	-3,4%	3,9%	2,0%	-7,1%	-87,5%	1,1%

Source : ISPF

(1) Institut sans but lucratif aux services des ménages

Tableau 2 : Valeur ajoutée par branche d'activité

Années	Valeur ajoutée totale	SIFIM (1)	Valeur ajoutée hors SIFIM	Secteur primaire	I.A.A	Autres industries	Construction	Commerce	Services marchands	Services administrés
Niveau annuel en milliards de F CFP courants										
2009	492,1	-17,1	509,2	14,7	10,9	26,9	25,5	62,4	200,8	177,6
Part dans la valeur ajoutée (hors SIFIM), en %										
2009			100%	2,5%	2,3%	5,8%	4,9%	10,2%	38,6%	35,7%
2008			100%	2,5%	2,0%	5,5%	5,1%	12,0%	38,3%	34,6%
2007			100%	2,8%	2,1%	5,2%	4,9%	12,0%	38,7%	34,2%
2006			100%	3,3%	2,1%	5,0%	4,6%	12,0%	38,3%	34,8%
2005			100%	3,4%	1,9%	6,0%	4,7%	11,6%	38,1%	34,2%

Source : ISPF

(1) Services d'intermédiation financière indirectement mesurés

Tableau 3 : Indice des prix à la consommation

Années	Ensemble	Produits		
		Alimentation	manufacturés	Services
Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 :				
2013	1,1%	1,8%	-1,1%	2,5%
2012	1,2%	2,2%	1,7%	0,2%
2011	1,8%	4,0%	0,9%	1,2%
2010	1,7%	3,3%	0,7%	1,6%
2009	-0,8%	0,2%	-1,8%	-0,6%
2008	3,4%	4,3%	1,0%	5,0%
2007	1,9%	2,5%	-0,4%	3,3%
2006	2,4%	2,7%	2,2%	2,5%
Moyenne annuelle, indices base 100 :				
2013	1,5%	3,3%	-0,1%	1,6%
2012	1,2%	2,2%	1,0%	0,6%
2011	1,9%	3,0%	1,5%	1,5%
2010	1,3%	2,7%	0,7%	0,9%
2009	0,1%	1,8%	-2,3%	1,2%
2008	3,2%	4,2%	1,4%	3,9%
2007	2,0%	2,9%	0,2%	3,0%
2006	2,7%	3,8%	2,3%	2,6%
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %				
Pondération	1000	260	334	407
2013	1,1%	0,5%	-0,4%	1,0%
2012	1,2%	0,6%	0,6%	0,1%
2011	1,8%	1,0%	0,3%	0,5%
2010	1,7%	0,9%	0,2%	0,7%
2009	-0,8%	0,1%	-0,6%	-0,2%
2008	3,4%	1,1%	0,3%	2,0%
2007	1,9%	0,6%	-0,1%	1,4%
2006	2,4%	0,7%	0,8%	1,0%

Source : ISPF

Tableau 4 : Taux de chômage au sens du BIT par sexe

Années	Hommes	Femmes	Total
2012	21,1	22,8	21,8
2007	11	12,8	11,7
2002	10,6	13,4	11,7
1996	11,5	15,2	12,8
1994	8,3	16,7	14,3

Source : ISPF

Tableau 5 : Emploi total par branche

Années	Primaire	Industrie	Construction	Tertiaire	Emploi total	
					Nombre	Variations annuelles
2013 ⁽¹⁾	1 844	4 731	4 307	49 821	60 703	-1,3%
2012	1 766	4 730	4 390	50 611	61 497	-2,6%
2011	1 759	5 027	4 754	51 567	63 107	-2,9%
2010	1 796	5 094	5 107	53 013	65 010	-2,9%
2009	1 669	5 159	5 559	54 591	66 978	-1,7%
2008	1 934	5 367	5 847	54 974	68 122	-2,4%
2007	2 511	5 417	6 450	55 410	69 788	2,2%
2006	2 521	5 285	6 081	54 398	68 285	3,2%
2005	2 216	5 246	6 133	52 544	66 139	4,3%
2004	2 179	5 201	5 403	50 602	63 385	0,4%
2003	2 073	5 032	5 859	50 192	63 156	2,0%

Sources : CPS, ISPF

(1) Chiffres au 30 novembre 2013

Tableau 6 : Structure des importations par produits

Importations (en millions de F CFP)

	2003	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Part en 2013 (en %)
A0 Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	2 520,9	2 765,7	2 748,8	2 827,3	2 646,5	2 974,3	3 047,1	1,9%
B0 Produits des industries agricoles et alimentaires.	26 562,9	32 887,5	32 209,0	34 088,8	36 088,5	37 441,8	36 401,8	22,5%
C1 Habillement, cuir.	3 923,0	4 269,6	3 703,1	3 908,7	3 842,3	3 909,6	3 878,8	2,4%
C2 Produits de l'édition, imprimés ou reproduits.	2 568,4	1 980,7	1 400,3	1 640,6	1 311,3	1 174,9	1 227,6	0,8%
C3 Pharmacie, parfumerie, entretien.	7 225,3	10 166,3	10 461,2	9 946,5	10 319,3	9 976,2	10 197,8	6,3%
C4 Industries des équipements du foyer.	9 587,6	11 061,7	9 353,6	9 541,9	9 227,4	8 279,1	7 779,6	4,8%
D0 Industrie automobile.	15 902,5	15 415,3	11 881,0	11 331,7	9 363,9	8 785,7	8 865,7	5,5%
E1 Construction navale, aéronautique et ferroviaire.	31 741,6	7 336,9	4 166,1	6 016,4	3 669,1	5 186,3	4 435,5	5,2%
E2 Industries des équipements mécaniques.	11 504,6	13 965,5	11 455,6	10 103,7	10 659,3	10 813,9	10 559,5	6,5%
E3 Industries des équipements électriques et électroniques.	9 760,2	12 996,5	11 696,0	10 914,4	9 399,6	9 583,4	10 534,1	6,5%
F1 Industries des produits minéraux.	4 050,6	4 326,3	3 502,8	3 565,3	3 462,2	3 898,1	3 925,3	2,4%
F2 Industrie textile.	2 038,9	1 938,9	1 854,3	1 761,2	1 793,1	1 824,2	1 877,9	1,2%
F3 Industrie du bois et du papier.	5 948,2	5 781,1	4 858,6	5 234,8	5 057,6	5 120,4	4 878,5	3,0%
F4 Chimie caoutchouc, plastiques.	8 903,2	9 990,9	9 455,6	9 936,8	9 937,4	10 241,9	10 140,3	6,3%
F5 Métallurgie et transformation des métaux.	8 064,2	9 451,9	7 038,3	7 612,3	7 352,8	7 224,5	7 124,1	4,4%
F6 Industries des composants électriques et électroniques.	4 435,0	6 145,6	4 704,7	6 830,0	5 352,9	4 820,5	5 074,4	3,1%
G1 Production de combustibles et de carburants.	10 222,2	25 390,6	16 619,4	20 072,5	24 510,9	27 282,7	27 574,5	17,1%
G2 Eau, gaz, électricité.	-	0,1	-	0,0	-	-	-	0,0%
TOTAL	164 959,3	175 871,2	147 108,6	155 333,1	153 994,2	158 537,5	161 522,5	100%

Source : ISPF

Tableau 7 : Structure des exportations par produits

Exportations (en millions de F CFP)

	2003	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Part en 2013 (en %)
A0 Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	10 805,6	8 963,1	8 068,2	8 093,4	7 889,3	8 203,1	8 896,4	65,4%
B0 Produits des industries agricoles et alimentaires.	2 015,1	1 649,5	1 682,7	1 820,9	2 318,9	2 434,2	1 834,7	13,5%
C1 Habillement, cuir.	77,8	119,4	56,0	42,6	47,8	57,8	76,8	0,6%
C2 Produits de l'édition, imprimés ou reproduits.	31,6	27,3	25,8	39,3	23,5	49,9	27,7	0,2%
C3 Pharmacie, parfumerie, entretien.	177,7	308,0	171,7	227,7	280,1	254,3	239,4	1,8%
C4 Industries des équipements du foyer.	439,9	2 111,4	710,8	718,1	542,6	321,2	321,1	2,4%
D0 Industrie automobile.	88,9	86,8	98,2	93,6	71,6	84,6	61,2	0,5%
E1 Construction navale, aéronautique et ferroviaire.	1 729,0	2 354,5	1 111,7	2 165,5	2 291,4	400,5	1 004,2	7,4%
E2 Industries des équipements mécaniques.	36,0	62,1	112,2	92,3	330,4	77,4	63,6	0,5%
E3 Industries des équipements électriques et électroniques.	174,7	207,6	262,4	227,8	145,9	128,8	134,7	1,0%
F1 Industries des produits minéraux.	5,9	16,4	21,6	6,5	8,9	17,7	60,2	0,4%
F2 Industrie textile.	19,4	10,3	12,4	7,5	5,6	16,6	26,7	0,2%
F3 Industrie du bois et du papier.	26,8	25,7	19,4	20,7	24,6	23,6	48,5	0,4%
F4 Chimie caoutchouc, plastiques.	102,0	77,2	49,9	64,8	81,9	60,6	54,4	0,4%
F5 Métallurgie et transformation des métaux.	43,7	126,5	59,5	220,6	277,3	758,3	701,2	5,2%
F6 Industries des composants électriques et électroniques.	36,5	33,0	41,5	21,9	40,2	29,0	39,7	0,3%
G1 Production de combustibles et de carburants.	1,4	11,0	7,2	5,3	4,8	1,4	2,5	0,0%
TOTAL	15 812,0	16 189,9	12 511,2	13 868,3	14 384,8	12 918,8	13 593,0	100%

Source : ISPF

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Listes des établissements de crédit

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

Dénomination	Capital social (M FCFP)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organisme central	Effectifs	Total situation Bilan au 31 déc 2013 (MF FCFP)
Les banques AFB						
Banque de Polynésie	1 380	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Société Générale	297	126 739
Banque de Tahiti	2 165	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	BPCE IOM	272	200 491
Socredo	22 000	Papeete	115, rue Dumont d'Urville - Papeete	Collectivité et AFD	522	244 563
Les sociétés financières						
Océor Lease Tahiti	342	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	Natixis	4(1)	2 222
Ofina - Océanienne de financement	507	Papeete	rue Edouard Ahnne - Papeete	Socredo	25	1 695
Sogelease BDP	340	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Banque de Polynésie	4(2)	865

(1) Effectifs de la Banque de Tahiti mis à disposition de Océor Lease

(2) Effectifs de la Banque de Polynésie mis à disposition de Sogelease BDP

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT HORS ZONE D'ÉMISSION (non exhaustive)

Dénomination	Siège social
Les banques	
DEXIA	Paris
Les banques mutualistes ou coopératives	
Caisse d'aide sociale de l'Education nationale - Banques Populaires (CASDEN BP)	Paris
Natexis Banques Populaires	Paris
Les sociétés financières	
Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM)	Paris
Les institutions financières spécialisées	
Agence française de développement (AFD)	Paris
Les établissements non soumis à la loi bancaire	
Caisse des dépôts et consignations (CDC)	Paris
Les institutions financières internationales	
Banque européenne d'investissement (BEI)	Luxembourg

Tableau 2 : Les actifs financiers

(en millions de F CFP)

	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	Variations	
						2013/2012	2012/2011
Sociétés	105 485	111 143	107 996	108 045	103 686	-4,0%	0,0%
Dépôts à vue	67 450	70 223	67 372	64 121	66 522	3,7%	-4,8%
Placements liquides ou à court terme	37 528	40 362	40 273	43 385	36 601	-15,6%	7,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	0	0	0	0	0		
Placements indexés sur les taux du marché	37 527	40 362	40 273	43 385	36 601	-15,6%	7,7%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>31 663</i>	<i>36 400</i>	<i>35 977</i>	<i>42 092</i>	<i>35 515</i>	<i>-15,6%</i>	<i>17,0%</i>
<i>dont OPCVM monétaires</i>	<i>2 302</i>	<i>2 116</i>	<i>365</i>	<i>627</i>	<i>546</i>	<i>-12,9%</i>	<i>71,6%</i>
<i>dont certificats de dépôts</i>	<i>1 631</i>	<i>0</i>	<i>3 200</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>-100,0%</i>
Epargne à long terme	508	557	352	539	563	4,5%	53,3%
<i>dont OPCVM non monétaires</i>	<i>341</i>	<i>280</i>	<i>163</i>	<i>399</i>	<i>343</i>	<i>-14,1%</i>	<i>144,6%</i>
Ménages	319 062	329 315	332 493	329 592	339 796	3,1%	-0,9%
Dépôts à vue	72 274	72 368	73 972	72 591	73 431	1,2%	-1,9%
Placements liquides ou à court terme	171 366	168 429	167 140	165 844	171 380	3,3%	-0,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	106 443	106 661	98 592	98 070	98 070	0,0%	-0,5%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>106 222</i>	<i>106 431</i>	<i>98 278</i>	<i>97 714</i>	<i>97 660</i>	<i>-0,1%</i>	<i>-0,6%</i>
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>221</i>	<i>229</i>	<i>314</i>	<i>357</i>	<i>410</i>	<i>14,9%</i>	<i>13,6%</i>
Placements indexés sur les taux du marché	64 923	61 768	68 548	67 774	73 310	8,2%	-1,1%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>56 664</i>	<i>56 969</i>	<i>65 317</i>	<i>65 416</i>	<i>71 511</i>	<i>9,3%</i>	<i>0,2%</i>
<i>dont bons de caisse</i>	<i>4 157</i>	<i>2 211</i>	<i>1 517</i>	<i>1 404</i>	<i>1 113</i>	<i>-20,7%</i>	<i>-7,5%</i>
<i>dont OPCVM monétaires</i>	<i>4 101</i>	<i>2 589</i>	<i>1 714</i>	<i>954</i>	<i>685</i>	<i>-28,2%</i>	<i>-44,3%</i>
Epargne à long terme	75 422	88 518	91 380	91 156	94 986	4,2%	-0,2%
<i>Plans d'épargne logement</i>	<i>12 570</i>	<i>13 845</i>	<i>15 172</i>	<i>16 428</i>	<i>17 554</i>	<i>6,9%</i>	<i>8,3%</i>
<i>Plans d'épargne populaire</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	-	-
<i>Autres comptes d'épargne</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	-	-
<i>Portefeuille-titres</i>	<i>5 335</i>	<i>5 711</i>	<i>5 284</i>	<i>6 162</i>	<i>6 680</i>	<i>8,4%</i>	<i>16,6%</i>
<i>OPCVM non monétaires</i>	<i>6 617</i>	<i>6 223</i>	<i>5 058</i>	<i>4 325</i>	<i>4 092</i>	<i>-5,4%</i>	<i>-14,5%</i>
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	<i>50 899</i>	<i>62 739</i>	<i>65 867</i>	<i>64 242</i>	<i>66 659</i>	<i>3,8%</i>	<i>-2,5%</i>
Autres agents	55 295	47 468	45 994	39 010	30 142	-22,7%	-15,2%
Dépôts à vue	19 307	14 626	15 163	23 162	16 538	-28,6%	52,8%
Placements liquides ou à court terme	23 778	19 663	30 639	15 744	13 495	-14,3%	-48,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	3 506	3 281	2 406	2 044	2 185	6,9%	-15,1%
Placements indexés sur les taux du marché	20 273	16 382	28 233	13 700	11 310	-17,4%	-51,5%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>19 697</i>	<i>16 103</i>	<i>27 822</i>	<i>13 663</i>	<i>11 278</i>	<i>-17,5%</i>	<i>-50,9%</i>
Epargne à long terme	12 210	13 178	192	103	110	6,2%	-46,2%
TOTAL	479 842	487 925	486 483	476 646	473 625	-0,6%	-2,0%
Dépôts à vue	159 031	157 218	156 507	159 874	156 490	-2,1%	2,2%
Placements liquides ou à court terme	232 672	228 454	238 052	224 974	221 476	-1,6%	-5,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	109 949	109 943	100 998	100 114	100 255	0,1%	-0,9%
Placements indexés sur les taux du marché	122 723	118 512	137 054	124 859	121 221	-2,9%	-8,9%
Epargne à long terme	88 140	102 254	91 924	91 799	95 658	4,2%	-0,1%

Tableau 3 : Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

(en millions de F CFP)

	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	Variations	
						2013/2012	2012/2011
Entreprises	181 695	187 784	181 926	176 941	165 249	-6,6%	-2,7%
Crédits d'exploitation	79 556	90 206	88 669	81 559	73 441	-10,0%	-8,0%
<i>Créances commerciales</i>	3 780	3 033	2 995	2 727	1 879	-31,1%	-9,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	42 840	47 459	46 751	40 200	37 174	-7,5%	-14,0%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	4 055	3 889	4 070	3 593	3 587	-0,2%	-11,7%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	32 937	39 714	38 923	38 632	34 387	-11,0%	-0,7%
<i>Affacturage</i>	0	0	0	0	0	-	-
Crédits d'investissement	68 032	63 344	66 117	68 693	70 440	2,5%	3,9%
<i>Crédits à l'équipement</i>	66 166	61 896	64 974	67 501	69 223	2,6%	3,9%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	5 614	5 134	4 907	4 540	4 402	-3,0%	-7,5%
<i>Crédit-bail</i>	1 866	1 449	1 144	1 192	1 217	2,1%	4,2%
Crédits à l'habitat	19 876	19 374	17 711	17 887	15 789	-11,7%	1,0%
Autres crédits	14 230	14 859	9 428	8 801	5 580	-36,6%	-6,6%
Ménages	270 572	268 989	270 491	272 086	274 848	1,0%	0,6%
Crédits à la consommation	103 171	98 073	91 984	89 678	88 345	-1,5%	-2,5%
<i>Crédits de trésorerie</i>	96 148	91 640	86 089	84 549	83 455	-1,3%	-1,8%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	4 668	4 427	3 927	3 333	3 262	-2,1%	-15,1%
<i>Crédit-bail</i>	2 355	2 006	1 968	1 796	1 629	-9,3%	-8,7%
Crédits à l'habitat	160 832	164 834	171 790	175 466	178 126	1,5%	2,1%
Autres crédits	6 569	6 082	6 718	6 942	8 376	20,7%	3,3%
Collectivités locales	84 599	90 114	97 944	92 821	91 027	-1,9%	-5,2%
Crédits d'exploitation	993	625	4 227	1 716	5 080	196,1%	-59,4%
<i>Crédits de trésorerie</i>	909	554	4 174	1 716	5 080	196,1%	-58,9%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	84	72	52	0	0	-48,6%	-100,0%
Crédits d'investissement	81 179	86 429	92 103	89 584	84 590	-5,6%	-2,7%
<i>Crédits à l'équipement</i>	81 176	86 427	92 103	89 584	84 590	-5,6%	-2,7%
<i>Crédit-bail</i>	3	2	0	0	0	-	-
Crédits à l'habitat	1 760	2 811	1 263	1 135	1 011	-11,0%	-10,1%
Autres crédits	666	249	351	387	346	-10,5%	10,1%
Autres agents de CCB non ventilés	7 976	8 846	9 135	10 312	11 570	12,2%	12,9%
Total encours sain	544 842	555 734	559 495	552 160	542 694	-1,7%	-1,3%
Créances douteuses brutes	40 117	54 081	62 456	59 132	61 430	3,9%	-5,3%
<i>Créances douteuses nettes</i>	17 832	27 901	33 360	27 386	25 357	-7,4%	-17,9%
<i>dont entreprises</i>	12 078	22 377	24 916	20 188	17 387	-13,9%	-19,0%
<i>dont ménages</i>	5 728	5 490	7 778	7 162	7 882	10,1%	-7,9%
<i>Provisions</i>	22 285	26 180	29 096	31 746	36 073	13,6%	9,1%
Total encours brut	584 959	609 815	621 952	611 292	604 124	-1,2%	-1,7%
Taux de créances douteuses	6,9%	8,9%	10,0%	9,7%	11,3%	1,6 pt	-0,4 pt
Taux de provisionnement	55,6%	48,4%	46,6%	53,7%	70,3%	16,6 pt	7,1 pt

Tableau 4 : Le bilan agrégé

BILAN (en millions de F CFP)	déc.-11	déc.-12	déc.-13	Variations	
				2013/2012	2012/2011
Opérations de trésorerie et interbancaires	120 642	106 453	110 366	3,7%	-11,8%
Opérations avec la clientèle	452 074	446 848	443 466	-0,8%	-1,2%
Opérations sur titres	6 313	8 493	6 857	-19,3%	34,5%
Opérations diverses	4 363	4 754	4 458	-6,2%	9,0%
Valeurs immobilisées	6 972	6 697	6 645	-0,8%	-3,9%
Total ACTIF	590 363	573 244	571 793	-0,3%	-2,9%
Opérations de trésorerie et interbancaires	120 509	107 825	109 622	1,7%	-10,5%
Opérations avec la clientèle	405 622	398 892	394 660	-1,1%	-1,7%
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	<i>147 415</i>	<i>150 885</i>	<i>149 814</i>	<i>-0,7%</i>	<i>2,4%</i>
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial</i>	<i>116 193</i>	<i>116 564</i>	<i>117 833</i>	<i>1,1%</i>	<i>0,3%</i>
<i>dont comptes créditeurs à terme</i>	<i>129 117</i>	<i>121 170</i>	<i>118 304</i>	<i>-2,4%</i>	<i>-6,2%</i>
Opérations sur titres	226	252	258	2,6%	11,2%
Opérations diverses	8 431	9 591	9 803	2,2%	13,7%
Capitaux propres, provisions et assimilés	55 574	56 685	57 450	1,3%	2,0%
<i>dont capital</i>	<i>25 376</i>	<i>25 376</i>	<i>25 545</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,0%</i>
Total PASSIF	590 363	573 244	571 793	-0,3%	-2,9%
SOLDES (Passif - Actif)					
Opérations avec la clientèle	-46 451	-47 955	-48 806	1,8%	3,2%
Opérations sur titres	-6 086	-8 241	-6 599	-19,9%	35,4%
Opérations diverses	4 069	4 837	5 345	10,5%	18,9%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	48 602	49 988	50 804	1,6%	2,9%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	133	-1 371	745	-154,3%	-1131,2%
RISQUES					
Créances douteuses nettes	30 665	26 489	24 774	-6,5%	-13,6%
Provisions	28 302	30 927	35 297	14,1%	9,3%
Créances douteuses brutes	58 967	57 416	60 071	4,6%	-2,6%
Taux de créances douteuses	12,3%	12,0%	12,5%	0,5 pts	-0,3 pt
Taux de provisionnement	48,0%	53,9%	58,8%	4,9 pts	5,9 pts

Source : IEOM

Tableau 5 : Le compte de résultat agrégé

en millions de F CFP	2011	2012	2013	Variations	
				2013/2012	2012/2011
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-2 316	-1 913	-1 744	-8,9%	-17,4%
(+) Opérations avec la clientèle	21 988	19 841	19 124	-3,6%	-9,8%
<i>dont Opérations de crédit bail et assimilé</i>	5	0	0	-	-
(+) Opérations sur titres	52	85	29	-65,7%	64,7%
(+) Opérations de financement à long terme	109	152	125	-17,8%	38,9%
(+) Opérations de change	735	822	816	-0,7%	11,9%
(+) Opérations de hors-bilan	344	161	173	7,6%	-53,3%
(+) Opérations de services financiers	3 158	3 038	3 199	5,3%	-3,8%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	61	53	21	-60,3%	-12,4%
(+) Produits accessoires et divers nets	197	142	161	13,1%	-27,9%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0	0	0	-	-
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	14	-9	10	-216,5%	-163,3%
(=) Produit net bancaire	24 314	22 389	21 894	-2,2%	-7,9%
(-) Frais généraux	13 051	13 121	12 989	-1,0%	0,5%
<i>dont frais de personnel</i>	<i>8 928</i>	<i>8 773</i>	<i>8 711</i>	<i>-0,7%</i>	<i>-1,7%</i>
<i>dont services extérieurs</i>	<i>3 441</i>	<i>3 507</i>	<i>3 428</i>	<i>-2,2%</i>	<i>1,9%</i>
(-) Dotations aux amortissements	1 023	876	811	-7,4%	-14,4%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	-6	0	0	-	-
(-) Quote-part des frais de siège social	0	0	0	-	-
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	106	0	146	-	-100,0%
(+) Charges refacturées	179	315	357	13,4%	76,2%
(=) Résultat brut d'exploitation	10 318	8 708	8 306	-4,6%	-15,6%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	2 636	2 936	4 263	45,2%	11,4%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	60	119	-379	-419,3%	99,0%
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	948	509	301	-40,9%	-46,3%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	1 025	1 242	1 657	33,5%	21,1%
(+) Intérêts sur créances douteuses	370	561	268	-52,2%	51,7%
(=) Résultat d'exploitation	6 018	4 463	2 732	-38,8%	-25,8%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	45	1	38	3481,1%	-97,7%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	-867	-8	0	-99,7%	-99,1%
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-844	-45	171	-482,2%	-94,7%
(=) Résultat courant avant impôt	6 041	4 501	2 598	-42,3%	-25,5%
(+) Produit net exceptionnel	-977	-725	-291	-59,9%	-25,8%
(-) Dotations nettes au FRBG	0	0	0	-	-
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-2	-56	-5	-90,2%	3389,4%
(-) Impôt sur les bénéfices	2 101	1 622	669	-58,7%	-22,8%
(=) Résultat net	2 964	2 210	1 643	-25,6%	-25,4%

Source : IEOM

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2013

Janvier

- Air Tahiti Nui lance la rénovation des cabines de trois de ses appareils Airbus A340-300, le Rangiroa, le Moorea et le Mangareva. Le coût global de l'opération se chiffre à 1,55 milliard de F CFP et doit être amorti sur sept ans.
- Le conseil d'administration de l'OPT émet un avis favorable au versement de 3 milliards de dividendes au Pays : 1,9 milliard au titre des bénéficiaires de l'année 2011 et 1,1 milliard d'acompte sur les dividendes de l'exercice 2012.

Février

- Après un an de négociations, Tikiphone et Vodafone signent une convention d'interconnexion. Celle-ci permettra aux utilisateurs de Vodafone de communiquer avec ceux de Tikiphone et d'accéder aux services fournis par Tikiphone, et vice versa.
- Air Tahiti Nui annonce son association au programme d'affiliation d'Expedia, la plus importante agence de voyage en ligne du monde. La compagnie au « tiare » pourra ainsi offrir une large sélection d'hébergements en Polynésie française ou à l'étranger.
- Le paquebot MS Queen Elizabeth de la compagnie Cunard Line fait escale pour la première fois à Papeete, avec à son bord 1 932 passagers et 993 membres d'équipages.

Mars

- Le Comité des finances locales, composé de représentants de l'État, du Pays et des communes, vote le budget 2013 du FIP (Fonds intercommunal de péréquation). Pour le Pays, seule la quote-part votée par l'Assemblée de Polynésie française est budgétée, soit 12 milliards de F CFP. De son côté, l'État finance le FIP au travers d'une subvention d'1 milliard de F CFP et d'une dotation territoriale d'1 milliard de F CFP destinée à l'investissement des communes.
- Le ministre des Ressources marines, signe la convention de financement du 10^{ème} FED pour les quatre pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) du Pacifique. D'un montant de 1,4 milliard de F CFP, à répartir entre la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et Pitcairn, cette convention consiste en un programme de développement durable destiné à promouvoir la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux et contribuer à la valorisation des ressources naturelles des PTOM.
- La BEI (Banque européenne d'investissement) et la Banque de Tahiti signent une convention de refinancement. Ce partenariat permet à la Banque de Tahiti d'obtenir un prêt de 954 millions de F CFP qui servira à soutenir les projets des PME.

Avril

- Air Tahiti Nui et Air France sollicitent l'autorisation du département des transports américains pour conclure un accord bilatéral de co-entreprise. Celui-ci leur permettrait de coordonner leurs vols sur la ligne Paris-Los Angeles et d'en accroître la fréquence.
- Tikiphone, TNS et Mana, se regroupent en une seule entité, la SAS Vini. Dans le cas de Tikiphone, spécialisée dans la téléphonie mobile, il s'agit d'une fusion-absorption, tandis que TNS (télévision par satellite) et Mana (accès Internet) sont dissoutes sans liquidation.

Mai

- La liste du Tahoera'a Huiraatira conduite par Gaston FLOSSE remporte les élections territoriales avec 45,1 % des voix au second tour, contre 29,3 % pour le président sortant Oscar TEMARU. Après la mise en place du nouveau gouvernement, Édouard FRITCH, du Tahoera'a Huiraatira, est élu président de l'Assemblée de Polynésie française.

Juin

- Le chantier du tunnel de Punaauia démarre et doit durer 22 mois. Les travaux, d'un montant d'1,6 milliard de F CFP, sont financés à 80 % par l'État et à 20 % par le Pays.
- Fermé à la suite d'une liquidation judiciaire, l'hôtel White Sand Beach, situé à Fakarava (Tuamotu), est racheté par le groupe d'hôtellerie Wan pour 155 millions de F CFP.
- Vodafone inaugure sa première boutique à Papeete. Ce nouvel opérateur de téléphonie mobile espère conquérir 80 000 clients grâce aux tarifs proposés.

Juillet

- L'Assemblée de Polynésie française (APF) adopte la loi du Pays modifiant le code des impôts. Le total des recettes nouvelles attendues est estimé à 9,6 milliards de F CFP. Les particuliers sont concernés par la modification de l'assiette de la Contribution territoriale sociale (CST) et la revalorisation, à compter du 1^{er} octobre, du taux de la TVA sur les services et de la taxation sur l'alcool et du tabac. La fiscalité des entreprises s'inscrit également en progression, à travers une hausse des taxes sur le produit net bancaire et les activités d'assurance et de la taxe sur les grandes surfaces commerciales, à compter du 31 décembre 2013.
- Un collectif budgétaire modifie le budget général de la Polynésie française voté en décembre 2012. La mise en œuvre de la réforme fiscale et la réallocation de diverses lignes budgétaires visent à dégager une marge d'autofinancement de 2 milliards de F CFP.
- Moins d'un an après son ouverture, Géant Casino de Punaauia ferme ses portes. Cette fermeture intervient quelques jours après le dépôt de bilan, jeudi 18 juillet, des sociétés chargées de la gestion des magasins Géant Casino de Punaauia et des supermarchés Casino de Papeete et Arue. Dès le lendemain, le Tribunal de commerce de Papeete ordonne le redressement judiciaire de ces sociétés, ouvrant une phase d'observation de 6 mois.

Août

- Le Pays fait l'acquisition auprès du groupe Accor de l'ancien hôtel Sofitel Maeva Beach à Punaauia, d'une superficie de 7,8 hectares, pour un montant de 950 millions de F CFP. Le projet d'un vaste complexe touristique de 52 ha, le Mahana Beach, est à l'étude en partenariat avec des investisseurs privés. Son investissement est estimé entre 80 et 100 milliards F CFP sur fonds privés.
- L'Office des Postes et Télécommunications verse au Pays 4 milliards F CFP pour l'exercice 2013, dont 1,5 milliard de F CFP au titre d'un 2^{ème} acompte sur dividendes de l'exercice 2012 et 2,4 milliards de F CFP au titre d'un acompte sur dividendes du résultat du 1^{er} semestre de l'exercice 2013. Ces 4 milliards de F CFP permettront d'abonder le Fonds de l'investissement et de la garantie de la dette du Pays.
- Dans le cadre du Contrat de projet, un chantier de construction de 118 fare en habitat dispersé est lancé sur Tahiti et Moorea. L'opération, estimée à 871 millions de F CFP, est prise en charge par le Pays et l'État à hauteur de 45 % chacun, et les tributaires pour 10 %.

Septembre

- Le budget du ministère des Outre-mer dans le projet de loi de finances 2014 apparaît en hausse de 1 % par rapport à l'exercice précédent. La Polynésie française devrait ainsi bénéficier d'une revalorisation du 3^{ème} instrument financier (3IF) qui atteindrait 6,2 milliards de F CFP par an.
- Du 18 au 28 septembre 2013, la Coupe du Monde FIFA de Beach Soccer se déroule sur la place To'ata de Papeete. Outre l'exposition médiatique internationale, les retombées économiques sont évaluées à 500 millions de F CFP, dont 130 millions de recettes pour les hébergements hôteliers et 150 millions pour la compagnie locale Air Tahiti Nui. Tahiti et son équipe des Tiki Toa terminent à la 4^{ème} place de cette compétition.
- Lionel BEFFRE est nommé Haut-commissaire de l'État en Polynésie française en remplacement de Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE.

Octobre

- Après signature, en mai 2013, d'une convention d'investissement s'inscrivant dans le cadre du 3^{ème} instrument financier des dotations de l'État au Pays, une avance de trésorerie de 41,9 millions d'euros est octroyée à la Polynésie française, soit 5 milliards de F CFP, remboursable sur deux exercices. Elle doit permettre au gouvernement de couvrir des créances en attente de règlement, mais aussi des dépenses d'investissement liées au Contrat de projets et l'avance de trésorerie du Pays au Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF).
- La commission consultative des agréments fiscaux examine et approuve six nouveaux projets en défiscalisation, représentant un investissement global de 4,5 milliards de F CFP dans les secteurs du BTP, du tourisme, de la pêche hauturière et de l'industrie.
- Le Legends Resort Moorea, souffrant d'importantes difficultés financières et d'un faible taux d'occupation, est mis en redressement judiciaire. Inauguré en 2009, le complexe de 46 villas de luxe est placé en observation pour 6 mois afin d'éviter une éventuelle liquidation judiciaire.

Novembre

- L'agence de notation Standard & Poor's maintient la note de référence de long terme BB+ de la Polynésie française attribuée en juillet, avec une perspective jugée positive. Cette orientation est soutenue par la prévision d'une amélioration structurelle de la situation de liquidité et des performances budgétaires du Pays.
- L'Assemblée de Polynésie française adopte le budget primitif 2014, pour un montant de 135,4 milliards de F CFP dont 109 milliards sont destinés aux dépenses de fonctionnement et 26,4 milliards aux dépenses d'investissement du Pays. Au 1^{er} septembre, la dette du Pays s'élevait à 89,8 milliards de F CFP, soit 80 % des recettes annuelles de fonctionnement.
- Le Ministre des Outre-mer Victorin Lurel est en visite officielle en Polynésie française. Cette visite se conclue par la signature de deux protocoles financiers : la prolongation d'un an du Contrat de projets 2008-2013 et l'assouplissement des conditions de mise en œuvre du 3^{ème} instrument financier afin de le rendre plus performant.
- Une convention du FED de 2 milliards de F CFP est signée lors de la visite de l'ambassadeur de l'Europe dans le Pacifique. Ce montant accordé par l'Union européenne au Pays vise à financer la poursuite des travaux des réseaux d'assainissement de Papeete.
- L'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) rend public les résultats d'analyse du recensement de la population mené en 2012. La Polynésie française compte désormais 268 207 habitants, dont 75 % se concentre sur Tahiti et Moorea, avec un taux de chômage de 21,8 %.
- Air Tahiti renouvelle sa flotte avec un nouvel ATR 42-600. L'appareil représente un investissement de 1,47 milliard de F CFP, financé en grande partie par emprunt bancaire et à hauteur de 30 % par Air Tahiti sur ses fonds propres.
- Les trois ventes aux enchères de perles, organisées durant l'année 2013 par le GIE Poe O Rikitea, ont atteint un chiffre d'affaires respectif de 247 millions de F CFP en mars, 326 millions de F CFP en juillet et 283 millions de F CFP en novembre.

Décembre

- Au terme du Forum Union Européenne – Pays et Territoires d'Outremer (PTOM), le montant du FED territorial accordé à la Polynésie française a été revu à la hausse. Le Pays bénéficiera ainsi d'une enveloppe de 3,6 milliards de F CFP pour la période 2014-2020 après 2,4 milliards de F CFP octroyés pour la période précédente. Ces fonds devraient être consacrés à la valorisation des ressources naturelles, au tourisme et à l'environnement.
- L'Aremiti ferry 2, destiné à remplacer l'Aremiti ferry, effectue sa première rotation entre Tahiti et Moorea en 40 minutes. D'une longueur de 80 mètres et d'une capacité de 967 passagers pour 150 véhicules, le navire a fait l'objet d'un investissement de 4,2 milliards de F CFP, dont 60 % proviennent de défiscalisations locale et métropolitaine.

Annexe 4 : Liste des publications de l'IEOM

Les publications périodiques

- La Lettre de l'Institut d'émission
- Les notes expresses Tendances : Premières tendances
Tendances conjoncturelles et annexes statistiques
- Les infos financières : Évolutions monétaires
Suivi des crédits aux entreprises
- Les rapports annuels : Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna,
Rapport annuel du siège de l'IEOM
- La Balance des paiements : Rapports annuels Polynésie française, Nouvelle-Calédonie
- L'observatoire semestriel des tarifs bancaires aux particuliers

Les Notes de l'Institut d'émission

- La situation financière des entreprises polynésiennes en 2010 (mars 2012)
- La situation financière des entreprises polynésiennes en 2009 (mars 2011)
- Échanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : identification des facteurs de frein et des éléments de soutien à l'aide d'un modèle de gravité (janvier 2011)
- Le réescompte en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française (juillet 2008)
- Les déterminants économiques du tourisme en Polynésie française (mars 2008)

Les Notes expresses

Collection Portrait

- N° 123 L'économie de la Polynésie française en 2013 (avril 2014)
- N° 110 Balances des paiements 2012 de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française (nov. 2013)
- N° 98 Panorama de la Polynésie française en 2013 (juillet 2013)
- N° 93 Le PNB des banques polynésiennes en 2011 (juin 2013)
- N° 78 Panorama de la Polynésie en 2011 (octobre 2012)
- N° 62 L'économie polynésienne en 2011 (mars 2012)
- N° 47 Panorama de la Polynésie française (septembre 2011)
- N° 33 L'économie polynésienne en 2010 : un bilan dans le prolongement de 2009 (mars 2011)
- N° 91 L'économie de la Polynésie française en 2012 (mars 2013)

Collection Éclairage

- N° 51 Le PNB des banques polynésiennes en 2010 (novembre 2011)
- N° 34 Le PNB des banques polynésiennes en 2009 (avril 2011)
- N° 28 Échanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française : facteur de freins et éléments de soutien (janvier 2011)

CEROM

- Tableau de bord économique trimestriel de la Polynésie française
- L'économie polynésienne post-CEP – Une dépendance difficile à surmonter 1995-2003 (décembre 2007)

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.ieom.fr/polynesie-francaise/publications-71/

Ont collaboré à cet ouvrage :

Vainamu	BERNARDINO
Nathalie	DUPONT-TEAHA
Délia	HOANG-SACAULT
Pierre-Yves	LE BIHAN
Stéphane	MARTIN
Sophie	MICHEL
Éric	MORIAME
Méghann	PULOCH
Cynthia	WAVOEKE

Directeur de la publication : Nicolas de SÈZE
Responsable de la rédaction : Pierre-Yves LE BIHAN
Editeur : IEOM
Imprimé par STP MULTIPRESS
Achevé d'imprimer en juin 2014 - Dépôt légal : juin 2014
ISSN 1635-2262